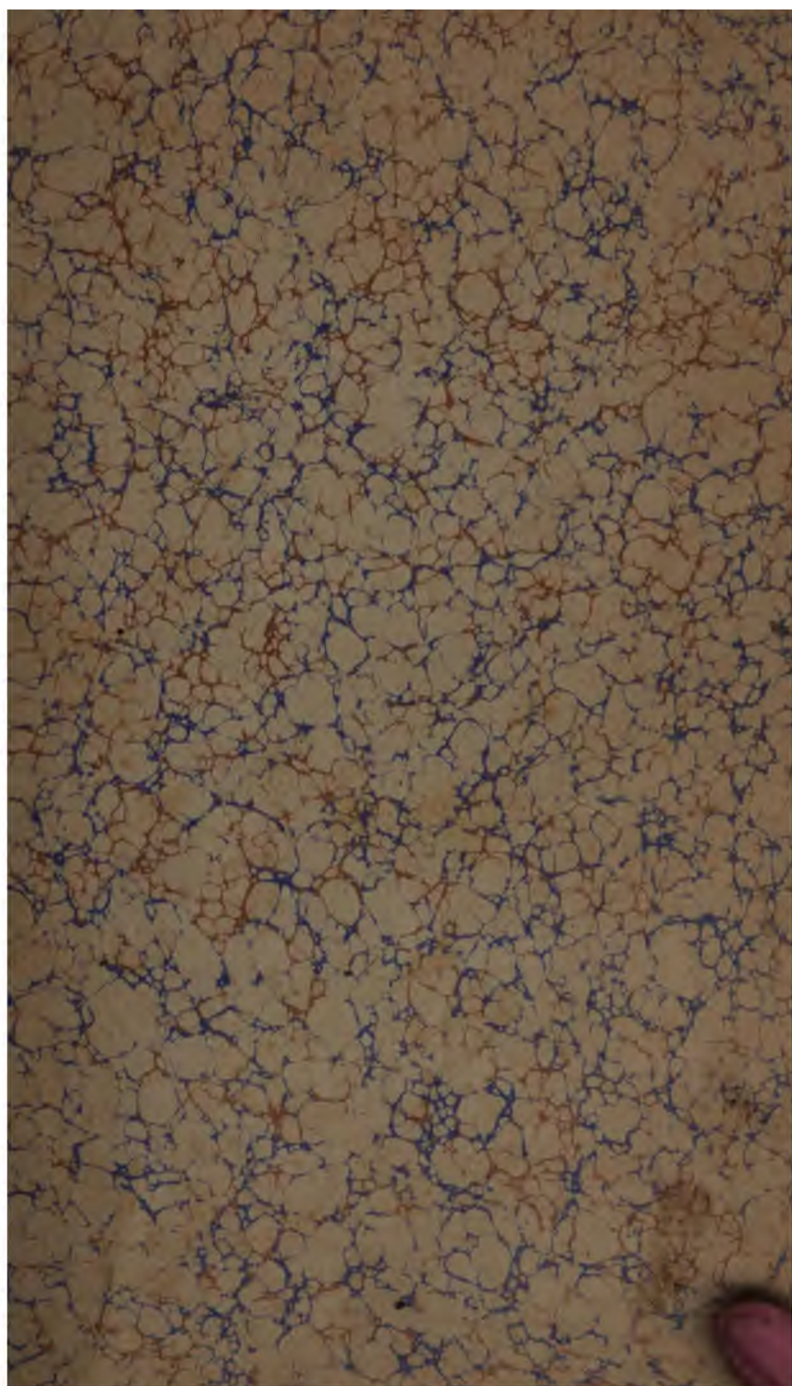



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE







# HISTOIRE

DES

# GUERRES DE LA LIGUE EN BRETAGNE,

ET PARTICULIÈREMENT EN CORNOUAILLE.

PARIS. — SCHWARTZ ET GAGNOT, ÉDITEURS,
rue Saint-Germain l'Auxerrois.

# HISTOIRE

DE CE QUI S'EST PASSÉ

# EN BRETAGNE

DURANT LES

## Guerres de la Ligue,

ET

PARTICULIÈREMENT DANS LE DIOCÈSE DE CORNOUAILLE;

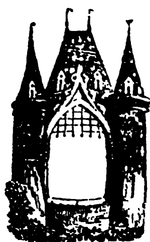

**Par M. Moreau,**

Chanoine dudit Diocèse, Conseiller au Présidial de Quimper,


AVEC

**DES NOTES ET UNE PRÉFACE**

PAR M. LE BASTARD DE MESMEUR.




**BREST.**

COME ET BONETBEAU, Imprimeurs-Éditeurs, rue du Château. | A LA LIBRAIRIE DE COME, rue de la Rampe, 30, Ch.-de-Bataille.

1836.

# PRÉFACE.

---

Si nous voulions faire l'histoire de la Ligue en Bretagne, les matériaux ne nous manqueraient pas. Elle a été écrite plusieurs fois avec la conscience des bénédictins et le soin des anciens historiens. Ils ont déchiqueté, pour ainsi dire, les nombreux mémoires que nous possédons, dans lesquels nous voyons se faire, jour par jour, le drame que l'on jouait alors.

Trois de ces mémoires, ou espèces d'a-

gendas, ont déjà été imprimés ; savoir : un extrait d'un mémoire de messire Hyesrôme d'Aradon, seigneur de Quinipily, gouverneur de Hennebond pour le duc de Mercœur ; et les mémoires de Jean du Matz, seigneur de Terchaut et de Montmartin, gouverneur de Vitré pour le roi. Ces deux mémoires se trouvent à la fin du second volume de l'Histoire de Bretagne de Dom Morice, continuée par Dom Taillandier. Ensuite un extrait du journal de maître Jehan Pichart, notaire royal et procureur au parlement, contenant ce qui s'est passé à Rennes et aux environs pendant la Ligue. Il est à la fin du dernier volume des preuves de l'Histoire de Bretagne par Dom Morice.

Le chanoine Moreau, dont nous publions l'historique chronique, ne s'est point astreint à une narration aussi monotone ; il a élagué les faits les moins intéressants, mais il nous trace complets tous ceux auxquels

il a assisté, ou que les acteurs mêmes lui ont racontés. Le lecteur jugera si ce vieux ligueur quimperrois, à part l'histoire générale, qu'il raconte cependant avec la naïveté de son temps et une grande précision, a su bien choisir les faits les plus remarquables parmi tous ceux d'une époque qui nous paraîtrait bien dramatique, si nous ne vivions pas dans un siècle où la tragédie a remplacé le drame.

C'est pour cela surtout qu'il peut être curieux de voir, comme si l'on assistait à une représentation, comment on s'essayait aux révolutions deux cents ans avant celle qui, bouleversant les trônes et les dynasties, attaquant l'ordre social dans ses principes, ose essayer de déplacer les idées du bien et du mal.

Outre ce qu'il y a de curieux à observer la manière dont se jouent les pièces dont dépendent les destinées des peuples, et les costumes des acteurs qui les jouent,

il nous semble que l'idée morale qui est le moteur de ces essais de révolution se montre bien plus à découvert dans un tableau rétréci par l'espace, mais entier par l'esprit qui anime chaque parti. Vous trouvez dans l'Histoire de la Ligue en Cornouaille les quatre esprits qui animaient les hommes du temps sur toute la surface de la France : les ligueurs catholiques, les ligueurs désireux d'un changement de dynastie pour changer leur position contre une meilleure, les politiques et les royalistes, que l'on appelait plus habituellement les royaux.

Les squelettes historiques que l'on nous a montrés jusqu'à ce jour ne font que nous préciser les faits dépouillés encore de tout leur intérêt de détail. Voici les détails des faits, et, bien mieux, les pensées rendues palpables qui ont dû produire ces faits et en eussent produit d'autres dont les conséquences eussent été plus graves encore,

si Dieu, qui semble abandonner un moment l'homme à toute la fougue de ses passions, n'étendait la main à temps pour l'arrêter, afin que le monde ne finisse pas au milieu des crimes des hommes.

L'arc-en-ciel nous a été montré pour nous rassurer contre un nouveau déluge. Un signe visible de la protection céleste est peut-être prêt à se lever à l'horizon pour sauver les sociétés qui périssent.

Avant de nous occuper des scènes de la Ligue en Bretagne, que nous a tracées le chanoine Moreau, et de raconter celles qu'il n'a point décrites, il nous semble utile de faire l'historique du berceau de la Ligue en France.

A côté de chaque dynastie régnante se trouve une dynastie rivale. Quand le sang de Jacques d'Armagnac eut arrosé la tête de ses fils, qui moururent sans laisser de postérité, la maison de Lorraine vient tenter d'enlever le sceptre aux mains débiles des derniers Valois.

Si les leçons que nous donne l'histoire des temps passés n'étaient pas perdues pour les hommes qui jouent un rôle dans celle qui se fait sous nos yeux, il eût été naguère utile de rappeler par quel semblant du bien ces antagonistes de la maison de France parvinrent alors à faire entrer dans leur parti des gens honnêtes, d'excellents citoyens, qui furent sur le point d'entraîner la France dans un abîme. C'est qu'ils leur montraient ce que l'homme a de plus sacré, la liberté de son ame, leur foi menacée, et que, dans l'acte qui leur servit de réseau pour saisir presque tous les catholiques de France, ils eurent l'hypocrite précaution de joindre aux devoirs dus à Dieu ceux des Français envers le roi légitime de France.

Le duc de Guise profita des craintes que les progrès du calvinisme produisaient sur les catholiques, des mécontentements que faisaient naître les favoris de Henri III, pour faire circuler, sourdement d'abord,

parmi les partisans de la maison de Lorraine et les catholiques les plus ardents et les moins éclairés, ce projet de ligue, où tout en semblant respecter l'autorité royale, on faisait jurer obéissance à celui qui serait le chef de l'union, et où l'on promettait aux Français les états des temps modernes et les libertés dont les Gaules jouissaient sous Clovis (1).

Malgré l'attrait de pareilles promesses, le nombre des hommes qui apposèrent leurs signatures à cet acte fut très petit. Le premier président, Christophe de Thou, voyant que l'on s'efforçait de le faire signer dans Paris, dévoila l'intérêt qu'avait la maison de Lorraine à fomenter des divisions en France. Aussi cette tentative eût-elle probablement échoué, si l'édit de mai 1576, en donnant le gouvernement de Péronne au prince de Condé, n'en eût dépouillé le sieur de

(1) Nous citons ici le père Maimbourg.

Humières (1). Celui-ci, pour essayer de s'y maintenir, contre les ordres du roi, effraie les Picards de l'influence que va exercer un prince huguenot sur un pays entièrement catholique, et leur fait signer le pacte suivant, qui devint ensuite, dans toute la France, le lien qui unit tous les hommes qui, par esprit de religion mal comprise, ou par haine contre la maison de France, travaillèrent à faire passer le royaume des lis des fils de Saint-Louis aux enfants d'Athic, duc d'Alsace.

Voici ce document, textuellement copié :

# Association

FAICTE

*Entre les Princes, Seigneurs, Gentilshommes, et autres, tant de l'Estat Ecclesiastique que de la Noblesse et Tiers-Estats, Subgets et Habitans du Païs de Picardie.*

---

Au Nom de la Saincte Trinité, et de la Communication du précieux Corps de Jesus-Christ, Avons pro-

(1) Jacques de Humières, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, lieutenant-général en Picardie.

mis et juré sur les Sainctes Evangilles et sur nos vies, honneurs et biens, d'ensuivre et garder inviolablement les choses icy accordées, et par Nous soubz-signées, sur peine d'estre à jamais déclarez parjures, infames, et tenus pour gens indignes de toute noblesse et honneur.

Premierement, estant cogneu d'un chacun les grandes pratiques et conjurations faictes contre l'honneur de Dieu, la Sainte Eglise Catholique, et contre l'Estat et Monarchie de ce Royaulme de France, tant par aulcuns des Subgets d'iceluy que par Estrangers, et que les longues et continuelles guerres et divisions civiles ont tant affoibly nos Roys et iceulx réduits à telle necessité qu'il n'est plus possible que d'eulx-mesmes ils soustiennent la despense convenable et expediente pour la conservation de nostre Religion, ne qu'ils puissent par cy-aprés nous maintenir soubs leur protection en seûreté de nos personnes, familles et biens, ausquels par cy-devant nous avons receû tant de pertes et dommaiges.

Avons estimé estre tres-necessaire et à propos de rendre premierement l'honneur que nous debvons à Dieu, à la manutention de nostre Religion Catholique, et mesme nous monstrer plus affectionnez à la conservation d'icelle, que les desvoyez de la bonne Religion ne sont à l'advancement d'une nouvelle et faulse opinion.

Et à cét effet jurons et promectons de Nous employer de toutes nos puissances à remectre et maintenir l'exercice de nostredite Religion Catholique, Apostolique et

Romaine, en laquelle Nous et nos Prédecesseurs avons esté nourris, et voulons vivre et mourir.

Et jurons et promectons aussi toute obéissance, honneur, et tres-humble service au Roy Henry à present regnant, que Dieu nous a donné pour nostre Souverain Roy et Seigneur legitimement appellé par la Loy du Royaulme à la succession de ses Prédecesseurs, et aprés luy à toute la posterité de la Maison de Valois, et autres, qui aprés ceulx de ladite Maison de Valois seront appellez par la Loy du Royaulme à la Couronne.

Et sur l'obéissance et service que Nous sommes tenus par tous droits de rendre à nostredit Roy Henry à present regnant, promectons encore d'employer vies et moyens pour la conservation de son auctorité et exécution des commandemens qui par luy et ses Lieutenans généraux, ou autres ayans de par luy pouvoir nous seront faits, tant pour maintenir le seul exercice de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine en France, que pour renger à raison et en sa pleine obéissance ses Subgets rebelles, sans recongnoistre autre quiconque soit que luy, et ceulx-là qui de par luy nous sera commandé.

Et daultant que par la bonté et prudence de nostredit Roy et Souverain Seigneur, il luy a pleû tant faire de bien à tous ses Subgets de son Royaulme, que de les convoquer à une assemblée générale de tous ordres et estats d'iceluy, pour entendre les plaintes et doleances de sesdits Subgets, et faire une bonne et sainte réformation des abus et desordres qui ont continué dés long-temps par cedit Royaulme, esperant que Dieu nous

en donnera quelque bonne résolution par une si bonne et grande assemblée, promectons et jurons d'employer nos moyens et vies pour l'entiere exécution de la résolution prise par lesdits Estats, en ce qui dépendera notamment de la manutention de nostre Religion Catholique, Apostolique et Romaine, conservation de la grandeur et auctorité du Roy, bien et repos de nostre patrie, le tout néaultmoings sans préjudice de nos libertez et franchises anciennes, ausquelles entendons estre tousjours pleinement et entierement maintenus et conservez.

Et à l'effet encore que dessus, Nous tous soubz-signez promectons de nous tenir prests bien armez, montez et accompagnez selon nos qualitez, pour incontinent que nous serons advertis exécuter ce qui nous sera commandé par le Roy nostredit Souverain Seigneur, par ses Lieutenans généraulx, ou autres ayans de luy pouvoir et auctorité, tant pour la conservation de nostre Province, que pour aller ailleurs s'il est besoing pour la conservation de nostredite Religion et service de sadite Majesté.

Sans qu'il soit loisible ny permis aux Gentilshommes de prendre party ny charge sous autres Cornettes que celles du Chef ou des Bailliages ausquels ils seront resceans, si ce n'est avec permission et congé du Roy ou de son Lieutenant, ou bien du Chef esleu à ladite Association, qui est Monsieur de Humieres, auquel promectons rendre tout honneur et obéissance.

Au Conseil duquel seront appellez et employez six des principaux Gentilshommes de la Province et autres

de qualité et fidelité requise, pour avec leur advis pourvoir à l'exécution des choses susdites à la despense, entretennement et autres frais convenables et necessaires à tel effect, selon que ledit pays en pourra porter et fournir.

Pour lequel pays nous offrons à cét effect jusques au nombre de quatre Cornettes, gens de cheval bien montez et armez, et unze Enseignes de gens de pied, tant pour la conservation de ladite Province, que pour employer ailleurs où il sera besoing, sans nullement y comprendre ceux des Ordonnances, attendu qu'ils sont obligez de servir ailleurs; et si pour chacune compagnie, soit de gens de cheval ou de gens de pied, seront nommez trois Gentilshommes du pays de valeur et experience au Lieutenant du Roy, ou à celuy qui aura ce pouvoir de Sa Majesté pour faire choix et eslection de l'un d'iceux.

Et parce que telles levées ne se peuvent faire sans grands frais et despenses, et qu'il est tres-juste à tel expedient et necessité d'employer tous les moyens que chacun peut avoir, sera levé et prins sur le pays les sommes de deniers à ce convenables et necessaires par l'advis du Lieutenant du Roy ou autre ayant pouvoir de Sa Majesté, dont elle sera aprés suppliée de les vouloir auctoriser et valider, attendu que c'est pour occasion si saincte et si expresse, que le service mesme de Dieu et celuy de Sadite Majesté; en laquelle levée de deniers neaultmoings ne sera aucunement comprise la Noblesse, attendu qu'elle fera service personnel, ou

bien fournira gens, chevaulx, et armes, selon qu'il leur sera ordonné par le Chef de la Ligue, ou autres par luy députez.

Et pour tant plus facile exécution desdits frais seront en chacun Bailliage ou Séneschaulcée dudit pays députez ung ou deux Gentilshommes, ou autres de suffisance et fidélité requise, pour informer des moyens, et entendre particulierement sur les lieux ce qui sera sur ce mestier et de besoing, pour aprés le rapporter, et en instruire ceulx qui en seront chargez par le Gouverneur ou Lieutenant pour le Roy audit pays, ou autre ayant de luy pouvoir.

Et si aucuns desdits Catholiques de ladite Province, aprés avoir esté requis d'entrer en la presente Association, faisoient difficulté, ou usassent de longueur, attendu que ce n'est que pour l'honneur de Dieu, le service du Roy, bien et repos de la patrie, sera estimé en tout le pays ennemy de Dieu et deserteur de sa Religion, rebelle à son Roy, Trahistre et proditeur de sa patrie, et du commun accord et consentement de tous les gens de bien habandonné de tous, et delaissé et exposé à toutes injures et oppressions qui lui pourraient survenir, sans qu'il soit jamais receu en compagnie, amitié et alliance des susdits associez et confederez, qui tous ont promis amitié et intelligence entre eulx, pour la manutention de leur Religion, service du Roy, et conservation de sa patrie, de leurs personnes, biens et familles.

Promectons en oultre Nous conserver les ungs les

autres sous l'obéissance et auctorité de Sa Majesté en toute seûreté et repos, et nous préserver et défendre de toute oppression d'aultruy; et s'il survient quelque differend ou querelle entre nous, en sera composé par le Lieutenant général du Roy, et ceulx qui par luy seront appellez, qui fera exécuter sous le bon plaisir et auctorité de sadite Majesté ce qui sera advisé estre juste et raisonnable pour nostre réconciliation.

Et s'il est advisé pour le service du roy, bien et repos de ladite Province, pour parvenir à l'effect de nos intentions, qu'il soit besoin prendre correspondance avec les autres Provinces circonvoisines, Nous promectons les secourir et ayder de toutes nos puissances et moyens, ainsi qu'il sera ordonné par ledit Lieutenant du Roy, ou autre ayant pouvoir de Sa Majesté.

Et aussi promectons de nous employer de tous nos pouvoirs et moyens pour conserver et garder l'Estat Ecclesiastique de toute oppression et injure. Et si par voie de fait ou autrement, aulcun entreprend leur porter dommaige, soit en leurs personnes ou en leurs biens, nous y opposer, et les en deffendre, comme estans unis et associez avec eulx pour la deffense et conservation de l'honneur de Dieu et de nostre Religion.

Aussi parce que ce n'est nostre intention de travailler aulcunement ceulx de la nouvelle opinion qui vouldront se contenir sans entreprendre aulcune chose contre l'honneur de Dieu, service du Roy, bien et repos de ses Subgets, promectons les conserver sans qu'il soit aulcunement recherchez en leurs consciences, ni molestez en

leurs personnes, biens, honneurs et familles, pourveu qu'ils ne contreviennent aulcunement à ce qui sera par Sa Majesté ordonné aprés la conclusion des Estats généraux, ny à chose quelconque de ladite Religion Catholique.

Et daultant que cette cause doit estre commune indifferemment à toutes personnes qui font profession de vivre en la Religion Catholique, Nous soubz-signez admectons et recepvons en la presente Union toutes personnes appellées en autorité et estat de judicature et de justice, Corps de Villes et Communaultés d'icelles, et généralement tous autres du tiers Estat vivans catholiquement, comme dit est, promectant par semblable les maintenir, conserver et garder de toute violence et oppression, soit en leurs personnes, ou en leurs biens, chacun en son estat et vaccation.

Nous avons promis et juré de tenir les Articles susdits, et les observer de poinct en poinct sans jamais y contrevenir, et sans avoir égard à aulcune amitié, parentaige et alliance que nous pourrions avoir à quelque personne, de quelque qualité et Religion qu'il soit, qui vouldroit contrevenir aux commandemens et Ordonnances du Roy, bien et repos de ce Royaulme, et semblablement de tenir secrette la presente Association, sans aulcunement la communiquer ny faire entendre à quelque personne que ce soit, sinon à ceulx qui seront de la presente Association : ce que Nous jurerons et affermerons encore sur nos consciences et honneurs, et soubz les peines cy-dessus mentionnées ; le tout soubz l'auctorité du

Roy, renonceans à toutes autres Associations, si aucunes en àvoient esté cy-devant faictes.

J. Humyeres.
L. Chaulnes.
F. de Poix.
A. de Monchy.
S. de Monchy.
De Payllart.
Mailly.
Anthoine de Gouy.
Louys de Querecqués.
Louis d'Estourmel.
Adrian de Boufflers.
F. de S. Blymond.
De Rouveroy.
Jehan de Baynast.
L. de Warluzer.
C. de Trerquelnes.
Philippes de Marle.
Louys de Belloy.
A. du Caurel.
Pierre de Trouville.
A. Ravie.
J. de Baynast.
De Calonne.
De Lancry.
F. d'Aumale.
A. de la Riviere.
A. de Humyeres.
Du Biez.
Lameth.
F. Ramerelle.
Boncourt.
De Glisy.
A. du Hamel.
De Prouville.
L. de Valpergue.
Raul de Poncquet.
L. de Margival.
De Lauzeray.
M. Relly.
François Hanicque.
J. de Belloy.
Claude d'Ally.
Loys de Festart.
Du Chastellet.
P. de Maillefeu.
Charles de Croy.
N. le Roy.
Jehan du Bos.
N. de la Warde.
Etc., etc., etc.

Ce jourd'huy treiziéme jour de Febvrier l'an mil cinq cens soixante et dix-sept, Nous soubz-signez estans congregez et assemblez en l'Hostel de la Ville de Peronne, suivant l'Ordonnance de haut et puissant Seigneur Mes-

sire Jacques de Humieres, Chevalier de l'Ordre du Roy nostre Sire, Conseiller en son Conseil Privé, son Chambellan ordinaire, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, Gouverneur et Lieutenant Général pour Sa Majesté, de Peronne, Montdidier et Roye, et Chef de la saincte Ligue et Association Catholique en Picardie, avons audit Seigneur presté le serment, et juré sur les Sainctes Evangilles, de garder inviolablement et de poinct en poinct les Articles cy-devant escriptes de ladite Association et saincte Ligue, et ce pour le Corps et Habitans d'icelle Ville representans iceulx. Fait en la Chambre de ladite Ville, le jour et an dessusdits, et si avons tous signé. *Claude le Fevre, Greffier d'icelle Ville.*

| | |
|---|---|
| L. Desmerliers. | Le Caron. |
| F. de Hen. | Le Saige. |
| L. le Fevre. | Dudel. |
| F. Morel. | F. de la Motte. |
| De Flamicourt. | Le Fevre, Greffier. |

Cependant ces troubles de la France n'avaient pas pénétré en Bretagne, terre si éminemment catholique que les dissidents ne pouvaient y paraître à craindre. Mais Henri III, cédant aux liens du sang et de l'amitié, en avait donné le gouvernement à Philippe-Emmanuel de Lorraine,

duc de Mercœur, dont il avait épousé la sœur. Le chancelier de Chiverny avait refusé de sceller sa commission; il ne le fit que sur un ordre écrit du roi. Le duc de Mercœur avait épousé Marie de Luxembourg, fille et héritière de Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvres du chef de sa mère, Renée de Brosse, qui portait le beau nom de Bretagne, comme descendante immédiate de Charles de Blois et héritière de ses si justes prétentions sur la Bretagne.

Dieu voulut pourtant que l'ambition combinée de la maison de Lorraine avec les droits de Marie de Luxembourg aboutirent au mariage de Françoise de Lorraine, duchesse d'Étampes, de Mercœur, de Penthièvres, princesse de Martigues, et fille unique du duc de Mercœur, arrière-petite-fille de Renée de Bretagne, dite de Brosse, avec César, duc de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées!

On a vu que le premier pacte de la Ligue fut signé en 1577. L'assassinat des princes de Lorraine à Blois fut le moteur de la Ligue en Bretagne; elle ne s'y forma donc que vers 1589. Alors aussi chancela la fidélité du duc de Mercœur. De tous les princes de Lorraine il fut le seul dont la révolte pouvait paraître appuyée sur le droit. Mais ses prétentions sur la Bretagne trouvèrent un compétiteur redoutable dans le roi d'Espagne. Aussi verrons-nous les Espagnols, qu'il s'était vu forcé d'appeler à son secours, sur le point de s'emparer de la rade de Brest. Ses amis fussent devenus ses plus dangereux ennemis, si la haine des étrangers et de toute domination illégale n'eût été aussi fortement implantée au cœur des Bretons que le catholicisme lui-même.

Nous en avons vu de nos jours un mémorable exemple. Après la seconde rentrée des Bourbons, en 1815, les troupes alliées peuplaient de leurs garnisons toutes les

villes de France ; un corps de Prussiens s'était avancé jusqu'à Rennes, et devait se disperser dans toute la province. L'armée royale de Bretagne, c'est-à-dire les populations qui s'étaient armées pour repousser la seconde usurpation, déclara par ses chefs qu'elle combattrait les Prussiens s'ils pénétraient plus avant sur le sol vierge de notre province. Elle menaça même de se joindre à l'armée de la Loire pour les chasser de France. Ainsi la Bretagne fut seule préservée de l'occupation étrangère.

Nous allons voir, pendant la Ligue, la population entière du pays combattre pour sa foi et le duc de Mercœur, parce qu'à ce peuple plein de convictions on montrait d'une part le calvinisme renversant les autels auxquels avaient prié ses pères, déchirant les images des apôtres qui ont éclairé des divines lumières de la révélation le déisme de la religion des

druides, et de l'autre le duc de Mercœur comme le représentant légitime de leurs anciens souverains. On leur faisait voir de plus l'acte qui les liait à la France, le contrat qui, par le mariage de la duchesse Anne avec Louis XII, leur garantissait leur indépendance et leurs libertés, déchiré déjà en plusieurs endroits.

Faisant taire le patriotisme local, et peut-être nos convictions intérieures, élevons un monument d'admiration au parlement de la province. Sans doute il dut en partie à la sagesse de sa conduite, dans ce temps difficile, la haute considération dont il a été entouré par le pays jusqu'à sa destruction. Le parlement de Paris, dont les traditions légales sauvèrent la légitimité en invoquant la loi salique, ne déploya pas en cette occasion autant de force et de raison que le parlement séant à Rennes montra de dévouement soutenu au parti du roi et aux lois du royaume. Il fut presque toujours juste au

milieu du déchaînement des passions ; et après une tentative du duc de Mercœur sur la capitale de la province, qui ne réussit que pendant l'espace de six jours, il maintint constamment Rennes sous l'obéissance du roi, en conservant en Bretagne tous les priviléges de la religion catholique, qui seule, à quelques exceptions près, y était exercée.

Ce corps, privé de son chef, le premier président Faucon de Ris, que le duc de Mercœur avait fait enlever avec son fils et son gendre, comme il revenait de Paris par la levée de la Loire, et qu'il retenait prisonnier au château de Nantes, déploya autant de sagesse que de suite et d'énergie pour retenir la Bretagne dans les liens qui l'unissaient à la France.

L'horreur qu'inspirait l'assassinat des Guise avait rendu ligueurs la majorité des Bretons et donné au duc de Mercœur un prétexte pour se rendre indépendant de

son souverain, qui était aussi son beau-frère et son bienfaiteur (1). L'assassinat de Henri III, en appelant au trône de France un roi huguenot, jeta dans le parti de la Ligue presque tous les catholiques indécis, et en masse tout le clergé.

Le roi ne conserva plus en Bretagne que quelques places fortes. Dans la partie basse de la province, il ne possédait que Brest, Kerouzéré et Tonquédec. Ces deux dernières places n'étaient que des maisons [illegible] gentilshommes. Tout le reste du pays, [illegible]out la population des campagnes, [illegible]nait au parti [illegible]olique.

[illegible]e grande [illegible], l'indépendance [illegible] Bretagne [illegible]it par la mort de [illegible] III ; elle [illegible] être discutée avec [illegible]ge par l[illegible]

[illegible] le gouv[illegible]
[illegible] Mercœu[illegible]
[illegible] valable[illegible]
[illegible]

était le maître du territoire et de presque toutes les villes du pays. Le dernier roi était le petit-fils de Claude de France, héritier par sa mère du duché de Bretagne. Les enfants de la duchesse de Ferrare, sa sœur, n'étaient pas en possession d'y venir disputer l'héritage des Montfort au représentant des droits de Charles de Blois. Henri, héritier des vicomtes de Rohan et des comtes de Porhoët, aurait pu seul joindre au nom le plus national de Bretagne les droits de la maison de Montfort. Ce descendant de Nominoé, qui délivra la Bretagne du joug de la domination française, la vengea des pillages des habitants du Nord et lui donna un gouvernement régulier et indépendant, était représentant de Marie de Bretagne, fille du duc François I^er^. Le contrat de mariage de la duchesse Anne avec Louis XII réservait ses droits au duché de Bretagne à l'extinction des héritiers directs; mais si le nom de Rohan remuait toutes les sympathies des Bretons,

son protestantisme les éloignait de lui, de toute la force de ce que l'homme a de plus sacré et de plus cher, ses convictions religieuses. Le duc de Mercœur avait si bien compris qu'elles étaient le mobile de la vie de nos pères, que, dans ce moment décisif pour sa cause, il n'osa pas se montrer mu d'un autre dessein que de celui de défendre la religion catholique en Bretagne. Il crut qu'il y perdrait toute son influence, s'il proclamait une ambition humaine devant une nation dont les espérances sont dans le ciel.

Si cette persuasion, qui l'empêcha de publier un manifeste pour revendiquer ses droits au duché de Bretagne, et de rallier les Bretons sous la bannière des hermines, donna à toutes ses opérations dans ce pays un cachet de faiblesse, et le laissa soupçonner de cacher une ambition qu'il eût dû proclamer comme un devoir, elle nous prouve victorieusement qu'alors,

comme nous le voyons encore aujourd'hui, le principe religieux a toujours été l'idée dominante chez les populations bretonnes, celle pour laquelle ils ont tout sacrifié.

Des observateurs superficiels, confondant un peuple primitif avec un peuple barbare, peuvent plaindre notre ignorance et notre manque de lumières. Qu'ils nous disent quel autre peuple a constamment eu pour mobile la première des idées morales.

Un seul acte légal s'opposait aux droits de la duchesse de Mercœur, la réunion de la Bretagne à la France par François I[er], roi de France, en 1532. Mais cet acte était nul de plein droit, si les prétentions de la duchesse de Mercœur étaient reconnues fondées ; ou plutôt elles se trouvaient réservées par cet acte même, dont voici la dernière clause : *Car ainsi nous plaît être fait, sauf en autres choses notre droit, l'autrui en toutes.* De plus, cet édit de réunion rendu,

François I[er], en 1535, avait exigé une nouvelle cession de ses droits sur la Bretagne, de Jean de Brosse, duc d'Étampes, alors mineur. Henri II l'obligea à en signer une nouvelle en 1543, après qu'il eut atteint sa majorité. L'abus de l'autorité royale vis-à-vis d'un sujet pour obtenir ces renonciations, les rendaient nulles, et en les lui demandant on reconnaissait les droits de la maison de Brosse.

Nous avons dit que le duc de Mercœur reculait devant la franche énonciation de ses desseins; il se réduisit par là à une guerre de défensive, dans laquelle il devait chaque jour perdre du terrain. Quoique presque toute la Bretagne le reconnût pour chef, il ne pouvait pourtant espérer de conserver à sa cause une nation dont il partageait les sympathies, mais à laquelle il n'offrait point d'issue pour sortir de la guerre civile, qu'elle soutint presque seule en France pendant les quatre dernières années.

Pensant pouvoir triompher par la patience et la politique, le duc de Mercœur forma un conseil souverain à Nantes. Les états de la Ligue, qu'il y assembla en 1590, essayèrent de s'en rendre les maîtres en décidant que quatre membres de chacun de ses ordres seraient adjoints aux six conseillers nommés par le duc. Ce dernier ayant influé sur la nomination de ces douze conseillers, gouverna si bien sans la participation du conseil que le nom de ses membres, comme leurs délibérations, s'ils se réunirent, nous sont demeurés entièrement inconnus.

Dans cette même année, le duc de Mercœur établit aussi à Nantes une ombre de parlement. Il mit à sa tête plusieurs membres du parlement de la province, qui, ayant montré dans les troubles dont Rennes fut le théâtre leur dévouement au parti de la Ligue, avaient été depuis prisonniers du sieur de Montbarrot, gou-

verneur de Rennes, des mains duquel ils s'étaient retirés en payant rançon. Ce fut pour la Ligue un semblant de légalité.

Dans les temps de trouble, quand l'étendart qui réunit les hommes d'une même opinion et d'une même foi ne les guide point vers un but connu, l'on combat longtemps sous ses couleurs, qui sont l'expression convenue des convictions de ses partisans, mais il finit par être déserté insensiblement. Il est dans les destinées de l'homme de chercher un avenir que sa pensée s'attache sans cesse à connaître.

Les tergiversations du duc de Mercœur durent réunir les Bretons comme tous les Français l'étaient déjà sous le panache blanc de Henri IV.

Une remarquable histoire locale vient, dans l'histoire de la Ligue dont notre péninsule fut le théâtre, ajouter pendant cette même année le poids d'un fait aux opinions que nous venons d'émettre.

Comme elle a tout le charme d'une chronique, nous la publions à la suite de cette préface. C'est le récit de la prise du château de Saint-Malo par les habitants de cette ville. Ils conquirent leur indépendance, et la conservèrent jusqu'à la conversion de Henri IV au catholicisme.

Quand les desseins de Dieu sont contraires à ceux des hommes, la prudence de ceux-ci ne sert qu'à les entraîner à leur perte. Nous avons vu le duc de Mercœur reculer devant une démarche qui, établissant franchement ses droits, lui ôtait le manteau d'ambition de famille dont ses ennemis le couvraient, voici qu'il appelle à son aide les Espagnols, qui y accourent avec des prétentions au trône de France, et particulièrement au duché de Bretagne.

C'était une singulière préoccupation de haine d'un prince de Lorraine contre la maison de France que celle qui fit appeler en Bretagne les troupes de Philippe II,

mari d'Isabelle de Valois, dernier rejeton de la maison de Montfort, par l'époux de l'héritière de Charles de Blois. Cette démarche eut lieu sans doute contre le gré de Jeanne de Luxembourg, qui, à cette même époque, venait d'accoucher d'un fils auquel elle voulait donner le titre de prince de Bretagne. Cet enfant mourut à l'âge de six mois. Nous verrons le duc de Mercœur se réjouir plus encore que leurs vainqueurs des défaites qu'essuyèrent les Espagnols dans la suite.

Mais long-temps avant l'époque du débarquement des Espagnols à Blavet, port très important qui dominait la rade au fond de laquelle la compagnie des Indes a construit depuis le port de Lorient, et dont ils s'emparèrent au commencement de la défection du duc de Mercœur, Henri III avait nommé le comte de Soissons pour le remplacer dans le gouvernement de la province. Le chanoine Moreau nous raconte

comment le duc de Mercœur le fit son prisonnier, presqu'à son entrée en Bretagne. Avant qu'il ne se fût évadé du château de Nantes, le roi l'avait remplacé lui-même par le jeune prince de Dombes. Voici les principaux faits qui suivirent sa prise de possession du gouvernement de Bretagne.

Se portant d'abord dans le duché de Penthièvres, il se saisit de Moncontour et mit le siége devant Lamballe. La Noue, surnommé bras de fer, avait été adjoint au prince de Dombes par Henri IV, pour l'aider de ses conseils. Monté sur une échelle qu'il avait placée contre la brèche, il regardait dans la place, quand une arquebusade le blessa à la jambe et le renversa de l'échelle. Il mourut peu après de cette blessure, qui obligea l'armée du prince de Dombes, dont il était l'ame, à lever le siége de Lamballe. Henri IV dit, en apprenant sa mort : C'était un grand homme de guerre, mais un plus grand homme de bien.

Le prince de Dombes se porta ensuite devant Hennebond, dont il se rendit maître; de là il surprit Quimperlé, où commandait l'infortuné François du Chastel, marquis de Mesle, qui fut aussi maladroit à la guerre que malheureux époux (1).

De retour à Rennes de ses expéditions, le prince de Dombes y reçut une mercuriale du parlement, ce qui ne l'empêcha pas de donner dans cette ville des joutes et des amusements de toutes sortes, qui laissèrent le duc de Mercœur libre de prendre Blavet, où nous avons vu qu'il fit débarquer le secours que lui envoyait l'Espagne.

La bataille de Craon, où le duc de Mercœur remporta une victoire signalée sur le duc de Montpensier et le prince de Dombes, décida Henri IV à envoyer en

(1) Toutes les personnes qui ont lu le second volume publié par M. de Fréminville sur le Finistère, y ont sans doute remarqué la touchante ballade de l'héritière de Keroulas. C'est à François du Chastel qu'elle avait été mariée, malgré son amour pour N. de Gouzillon, sieur de Kerthomas.

Bretagne le maréchal d'Aumont, comme commandant de la province. Nous le verrons, dans les mémoires du chanoine Moreau, réduire tout le pays sous la domination du roi.

Mais pendant que le prince de Dombes et le duc de Mercœur s'arrachaient successivement les places fortes de la province, le parlement, que ce dernier avait établi à Nantes, non-seulement ne secondait pas les secrets desseins du duc, qui pensait à revendiquer la souveraineté de Bretagne, mais de peur de manquer d'un roi de la maison de France, il enregistrait, au mois de septembre 1590, des lettres patentes données au nom de Charles X, par le conseil de l'union, établi à Paris, quoique le cardinal de Bourbon, auquel la Ligue avait donné ce nom, fût mort prisonnier de Henri IV, à Fontenay-le-Comte, le 9 mai de la même année. Il continua même jusqu'à sa destruction à rendre la justice

au nom de ce prince défunt, et le duc de Mercœur lui-même se crut obligé de faire mettre son effigie sur la monnaie qu'il faisait frapper à Nantes.

Presque tous les faits qui concernent la mission du maréchal d'Aumont en Bretagne, et tous ceux de la guerre de la Ligue en Basse-Bretagne, où, pendant trois ans, elle fut ardente, sont rapportés par le chanoine Moreau avec un charme de naïveté qui leur donnera un caractère nouveau pour ceux qui les connaissent déjà, mais qui n'ont pas lu les récits de notre narrateur quimperrois. L'on pourrait penser que ses opinions condamnent souvent celles que nous avons émises dans cette préface; nous avouerons que si ses récits nous paraissent attachants, souvent même pleins de charmes, nous ne pouvons accepter ses jugements.

Depuis l'époque où il écrivait les dissentions locales de nos pères avec les préjugés de son parti et de sa localité, toutes

les questions religieuses et sociales ont été soumises à l'examen de tous les gens qui pensent. La presse a touché à tout, si elle n'a pas tout approfondi, et elle a fait lire à tout le mònde les raisons pour et contre en tout. Nous le disons avec bonheur, le catholicisme plane aujourd'hui au-dessus de toutes les questions soulevées par l'esprit d'examen, et nous ne doutons pas que nous verrons un jour triompher comme droit social le principe de l'indépendance des peuples que n'unit pas une même foi politique et religieuse.

## Comment

LES

*Habitants de Saint-Malo s'emparèrent du château de Saint-Malo et se gouvernèrent en république pendant plusieurs années.*

---

Il y avoit déja long-temps que les habitans de Saint Malo ne vivoient pas en bonne intelligence avec Honorat du Bueil Comte de Fontaines leur gouverneur. Ils en avoient éprouvé des traitemens bien moins doux que du

Seigneur de Boüillé son oncle et son prédécesseur, et des Guises. Ils étoient entrés en de grande défiance de lui, et ils avoient nommé quatre Capitaines généraux, et un Colonel de dix-huit des principaux d'entr'eux, avec leur Syndic à la tête : ce Colonel avoit déja fait plusieurs Ordonnances pour la sûreté de leur ville. Tout cela s'étoit passé sous les yeux du Comte de Fontaines, et sous son autorité en apparence ; mais dans la vérité c'est qu'il n'étoit pas trop en état de s'y opposer; il usoit de dissimulation, et croyoit d'ailleurs qu'il viendroit un tems, qu'il sçauroit bien rendre toutes leurs prétentions inutiles, et les faire valoir comme autant de marques de désobéissance, résolu de châtier les habitans à la première occasion. Les Maloüins en étoient même venus à une rupture ouverte avec lui, lorsqu'à la mort de Henry III, le Comte de Fontaines avoit voulu faire reconnoître le Roi de Navarre pour successeur à la Couronne. Comme par l'Edit d'Union du mois de Juillet 1588, qu'ils avoient juré, ils en étoient venus à la prise des armes, et s'étoient barricadés contre le Château, dans l'intention de le forcer, le Comte, qui n'étoit pas en pouvoir de leur résister, avoit consenti à un accommodement, par lequel il avoit été dit, qu'il ne prendroit point le parti du Roi de Navarre, et ne contraindroit point les habitans à le prendre; mais qu'ils se conserveroient tous ensemble sous son autorité de gouverneur, et sous son obéissance, dans leurs libertés et privileges, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de donner à la France un Roi Catholique, et comme tel reconnu par les Etats Généraux du Royaume legitimement assemblés ; qu'enfin pour survenir aux dépenses

nécessaires, il seroit levé un nouveau droit sur les marchandises entrantes et sortantes, dont les habitans auroient la direction, et sur lesquels on donneroit quatre mille écus par an au Comte de Fontaines, pour lui tenir lieu de ses pensions et appointemens, dont il y avoit lieu de croire qu'il ne seroit pas bien payé pendant la durée des troubles.

Les choses étoient demeurées dans cette situation, et toutes les tentatives que le Roi et le Parlement avoient faites auprès des Maloüins, pour les réduire en son obéissance, et celles du Prince de Dombes pour en tirer de l'argent avoient été inutiles. Lorsque le Roi étant venu à Laval au mois de Decembre de l'année précedente, le Comte de Fontaines s'expliqua trop ouvertement, et dit, que si le Roi se présentoit à Saint Malo, il ne pourroit pas s'empêcher de lui faire ouvrir les portes. Ce discours avoit extrêmement allarmé les habitans, et ils n'avoient songé depuis qu'à se précautionner davantage contre leur Gouverneur.

Il n'est pas aisé de demêler quel fut le véritable motif du changement de cette importante Place; c'est sur quoi on peut raisonner differemment. On peut douter, si ce fut par un veritable zele pour la Religion Catholique, ou par une animosité particuliere contre le Comte de Fontaines. Si l'on en veut croire l'Apologiste des Maloüins, il n'y eut que la Religion qui y eut part, jointe à la crainte de se voir exposés à souffrir chez eux des gens de guerre. Il avoit couru un bruit que le Comte vouloit introduire une garnison dans la Ville, rançonner les riches Marchands, et y établir une autorité despotique; et ce bruit, qui n'étoit

pas sans fondément, leur avoit donné de grandes inquiétudes. Peut-être aussi qu'ils eurent en vûë de dépoüiller le Comte de Fontaines lui même des grandes richesses qu'il avoit amassées par la faveur du Roi Charle IX, et qu'on disoit qu'il gardoit au Château : peut-être enfin que ce fut par un esprit d'indépendance, à laquelle notre Histoire de Bretagne nous apprend que les Maloüins, hommes courageux, ont été de tout tems fort enclins. C'est même ce qui est très-vraisemblable, puisque la suite nous fera voir qu'ils ne voulurent point recevoir de garnison ni même de Gouverneur, de la part du duc de Mercœur. Il se peut bien faire que tous ces differents motifs concoururent ensemble, et que ce qui ne fit pas d'impression sur les uns, servit à déterminer les autres. Quoiqu'il en soit, ils se resolurent à une entreprise la plus hardie et la plus inoüie, et qui eut été impossible à d'autres, qu'à des gens accoutumés comme eux aux combats de mer, et à grimper aux cordages. Cette entreprise fut de prendre le Château par escalade.

Le Château de Saint Malo est situé à la tête du Sillon par lequel il faut nécessairement arriver à la Ville, à moins de s'embarquer, quand la mer, qui environne toute la Place, se trouve couvrir la greve selon son flux et reflux. Le contenu de cette Forteresse est de figure quarrée, bâtie en plate forme, et flanqué de quatre Tours principales; mais à l'endroit du pan de muraille, qui forme le quarré vis-à-vis du sillon, il y a en dehors une espece de double muraille, qui s'avançe en pointe, et cet endroit est appelé la Galere. Presque au milieu du dedans de l'enclos, il y a une grosse Tour faite en fer de cheval,

plus élevée de beaucoup que tout le reste, et qui servoit apparemment à défendre l'entrée de la Ville, avant que le Château fût bâti, puisqu'on y voit encore à côté une vieille porte avec l'ancienne enceinte de la Ville, et cette Tour est appelée le grand Donjon, pour en faire la difference d'une assez petite, qui est dans la Courtine vers la grande mer, appelée le petit Donjon. Les deux Tours des coins, qui flanquent l'entrée du Château du côté de la Ville, lequel n'a point de portes au dehors, sont bien plus grosses que toutes les autres Tours exterieures; elles furent bâties de cette façon par l'ordre de la Reine Anne de Bretagne, pour tenir les Maloüins en bride; et comme elle s'apperçut bien du chagrin que cela leur donnoit, elle fit écrire en bosse sur l'une de ces Tours, qui est celle qui touche la porte Saint Thomas du côté de la grande mer, les mots qui suivent: *Quiconque en grogne, tel est mon plaisir;* d'où le nom de *Quinquengrogne* est demeuré à cette Tour; l'autre fut appellé la Générale.

Ce fut donc par cette derniere Tour, que les habitans résolurent d'escalader le Château; ce qui les y détermina, c'est que par sa hauteur le Comte de Fontaines la croyoit hors d'insulte; jusques-là que, lorsque quelqu'un lui disoit qu'il devoit se donner garde d'être surpris par les habitans, il disoit par raillerie, sera-ce par la Générale?

La délibération des habitans pour s'en rendre les maîtres, quoi que prise par un assez grand nombre, ne laissa pas de demeurer secrette, et il n'y en eut aucun de ceux qui y eurent part, qui ne s'offrît pour l'execution. On se contenta de prendre cinquante-cinq jeunes hommes des

plus hardis et des plus forts, à qui l'on donna deux Chefs, qui furent Jean Pepin sieur de la Blinais et Michel Frotet sieur de la Bardeliere, et le terme fut pris à la nuit du onze au douze Mars. Pour lors sur les dix heures du soir, les gens choisis s'étant laissé couler avec des cordages de dessus le mur de la Ville en dehors, s'approcherent du pied de la Générale, où un soldat et un canonier du Château qu'ils avoient pratiqués, leur laisserent aller un cordeau. Les assaillans y attacherent aussi-tôt une échelle de corde à trois montans, que les deux hommes de leur intelligence tirerent en haut, et qu'ils passerent à l'extremité d'une grosse coulevrine, qui sortait par une des embrasures du parapet; la rondeur de la Tour faisoit que de cet endroit, on ne pouvoit être vû des autres endroits du Château.

Il falloit des gens non-seulement aussi résolus, mais encore aussi agiles et aussi experimentés à monter aux cordages des vaisseaux, pour grimper à pied droit avec toutes sortes d'armes à cent-cinq pieds de haut. Ils n'en furent point étonnés; ce fut à qui monteroit le premier, et les deux Chefs eurent bien de la peine à regler les rangs. Ce fut Michel Frotet qui mit le premier la main à l'échelle, et avec lui un nommé Charles Ancelin. A peine les premiers furent ils montés jusqu'à une certaine élévation, que leur pesanteur fit bacuter la coulevrine, dont ils durent avoir une secousse capable de faire tomber des gens moins hardis et moins adroits; mais heureusement pour eux la piece s'étant arrêtée sur l'appuy de l'embrasure du parapet, et le bourlet de l'embouchure de la piece étant fort élevé, le haut de l'échelle ne put glisser

plus loin, et se trouva solidement accrochée. Ils continuerent donc de monter à la file, à la réserve d'un jeune Gentilhomme nommé Langerinaye, qui n'étoit pas dans une pareille habitude, et que le hazard avoit fait trouver parmi eux; car hors les Chefs, toute cette troupe qui s'étoit amassée le soir dans une maison particuliere, n'avoit point sçu à quoi on la destinoit. Enfin ils eurent assez de bonheur, pour que le bruit qu'ils faisoient en montant, et sans s'en pouvoir empêcher à cause du cliquetis de leurs armes ou autrement, non-seulement ne fut point entendu, parce que le vent leur étoit favorable, mais encore que les chiens, qu'on lâche la nuit tous les soirs en dehors, ne donnerent aucunes allarmes.

Aussi-tôt que les deux Commandans se virent sur la platte forme de la Générale avec leurs gens, ils laisserent douze hommes à la garde de ce poste, sous la conduite de Michel Porée, tant pour faire monter de nouveaux hommes, s'il en étoit besoin, que pour se conserver une retraite en cas de malheur. Tous les autres étant séparés en deux pelotons égaux, et conduits par les deux soldats de leur intelligence, allerent par deux endroits differents surprendre le corps de garde. Cela leur fut d'autant plus aisé, que ce fut un de ces soldats qui feignant de revenir de faire la ronde dont il avoit eu l'ordre, entra le premier avec une lanterne sourde ouverte par devant, qui déroboit entierement la vûë de ceux qui le suivoient: ils se jetterent tous dans le corps de garde, et des Chateaux frere naturel de la Dame des Fontaines, qui commandoit cette nuit là, se trouva si étonné, qu'il ne se mit point en défense. On ne lui fit aucun mal; il y eut sept à huit

soldats tués sur le champ, et bien autant qui moururent de leurs blessures, et du côté des habitans deux hommes blessés legerement : tout le reste de ce qui étoit au corps de garde se rendit, et fut désarmé, et on mit une bonne garde à la porte.

Au bruit de cette allarme toute la garnison fut éveillée : il y en eut une partie qui vint attaquer les Habitans; mais les ayant reconnus et les croyant en plus grand nombre qu'ils n'étoient, ils se retirerent, après avoir laissé deux des leurs sur le carreau. La Bruyere, Capitaine des Gardes du Corps du Comte de Fontaines, gagna le Donjon avec trente hommes ; une douzaine d'autres s'enfuirent à la chambre de la Peraudiere Lieutenant du Comte, et les autres par petits pelotons dans leurs chambres. Pour lors les deux troupes des habitans se séparerent ; Bardeliere eut la charge de garder les plattes formes et de veiller sur le circuit du Château, Blinais eut celle de garder l'embas. Il prit son poste auprès de la grande porte, au lieu où étoit le corps de garde pendant le jour, et y ayant trouvé du bois, il fit allumer des feux en différents endroits.

Pendant que tout cela se passoit au Château, l'allarme n'avoit pas été moins grande dans la Ville, non-seulement par le bruit qu'on avoit fait au Chateau, mais encore par le bruit confus des cloches, des voix et des arquebusades, que l'on tiroit encore plus dans la Ville que dans le Château, et sans aucune nécessité. Les deux Compagnies des habitans qui étoient de garde aux murailles de la Ville avant minuit, et les deux autres qui étoient prêtes à les relever, étoient accouruës dans la Place au-devant du Château. Dès le commencement le sieur de la Giquelays

Procureur Syndic de la Communauté des Habitans, s'étoit trouvé pour mettre ordre à ce qu'il jugeroit nécessaire, et il y fut bien-tôt joint par une grande multitude de gens armés. Son premier dessein pour donner du secours aux habitans qui étoient dans l'enclos du Château, fut d'essayer d'en forcer la porte. Il commença par faire rompre la bascule de bois, qui est à l'extremité du pont-dormant vers la Ville : de plus sçachant la disposition du pont-levis et que bien qu'il fût haussé, il ne joignoit pas exactement la muraille de la porte, des Landelles, l'un des Capitaines, qui avait été de garde dans la Ville pendant la nuit, jetta par son ordre une échelle en travers du pont-dormant, sur une certaine avance de pierre qui servoit de base au pont-levis; il passa à quatre pieds sur cette échelle, et se coula entre le pont-levis, pour voir si en defaisant certaines chaînes de fer, qu'il sçavoit qui tenoient le pont-levis acroché, il ne trouveroit pas le moyen de l'abattre. La tentative fut inutile, les chaînettes de fer s'étant trouvées cadenassées ; tout ce qui en arriva, ce fut que des Landelles ayant apperçû à la lueur du feu, au travers des fentes de la porte, quelques uns des habitans qu'il appella par leurs noms, ceux-ci étant près de lui rompre le guichet, il lui fut ouvert par le portier, qui étoit tombé entre leurs mains, et qui par un hazard, dont je ne rendrai point la raison, se trouva en avoir la clef.

La première expédition de des Landelles par l'ordre de Blinais, ce fut de traverser la grande cour et d'aller attaquer avec huit hommes la chambre de Peraudiere. En approchant il fut salué d'une quinzaine d'arquebusades,

qui lui furent tirées par les fenêtres et par la porte entre-ouverte, et dont personne ne fut atteint; mais ayant gagné le long de la muraille des deux côtés de la porte, où faute de flancs il ne pouvoit recevoir aucune incommodité, il se fit connoître à Perraudiere, le sommant de se rendre, en lui disant qu'il y avoit cinq cens hommes entrez dans le Château, tant du nombre des habitans que des gens du Duc de Mercœur, qu'il affectoit de nommer par leurs noms, quoiqu'il n'y eût encore que ceux qui avoient escaladé les murs, et lui qui étoit entré par le guichet; Perraudiere plus étonné du grand bruit qu'il avoit entendu, que de la presence de neuf hommes, se rendit vie et bagues sauves, et fut dans l'instant conduit désarmé, lui et les siens presque tous nuds, au corps de garde, avec les autres.

Il y rencontra Blinais, à qui il voulut adresser quelques discours sur l'entreprise qu'il venoit d'exécuter; Blinais coupa court, en lui disant qu'il falloit remettre ces avis à une autre fois, et l'obligea d'aller au Donjon, pour dire au Comte de Fontaines, de sa part et de celle de tous les Habitans, qu'il pouvoit demander telle capitulation qu'il voudroit, et qu'elle lui seroit accordée en rendant la Place. Perraudiere après avoir apporté toute la résistance possible à cette proposition, fut conduit par des Landelles et deux autres à la porte du Donjon, qui se trouva ouverte, et que les soldats qui s'y étoient sauvés avec précipitation, n'avoient pas eu soin de fermer : il y fut bien trois quarts d'heure. En étant sorti, et reconduit au corps de garde, par les mêmes deux hommes qui l'attendoient, il rapporta pour toute réponse, qu'il avoit trouvé le

Comte de Fontaines étendu mort sur la place, et que la Bruere Capitaine de ses gardes avec trois bons soldats, étoient bien résolus de se défendre, en attendant le secours qu'ils esperoient qui ne leur manqueroit pas en peu.

Le Comte, au premier bruit de l'allarme, s'étoit levé et habillé; mais ayant voulu monter à la haute salle du Donjon, pour mieux découvrir de-là tout ce qui se passoit au Château, il avoit été tué d'un coup d'arquebuse au travers du corps, qui lui fut tiré d'une fenêtre, à la lueur du flambeau qu'il faisoit porter devant lui pour l'éclairer. Sa mort fit concevoir aux habitans plus d'esperance de s'en rendre les maîtres, que la résolution de la Bruere pour s'y défendre ne les intimida. Ils en approcherent donc incontinent, et sommerent ceux de dedans de se rendre : mais ils ne leur répondoient qu'avec des paroles injurieuses et à coups d'arquebuse. Comme ces derniers n'avoient pas seulement fermé la porte du Donjon, qui étoit à grille de fer (ce qui eût été difficile à forcer) s'étant avisé de baricader l'escalier qui étoit à l'entrée, les habitans maîtres de cette porte commencerent par rompre celle du magazin, qui étoit au bas, et d'en tirer quelques barils de poudre, y en laissant seulement trois ou quatre, avec lesquels ils menacerent de faire sauter les assiégés. Il n'en fallut pas davantage : la Bruere vit bien qu'il étoit perdu par sa faute, pour n'avoir pas défendu l'entrée du Donjon, et se trouva enfin contraint de se rendre avec les siens, vie sauve.

Jusque-là ceux qui étoient entré dans le Château n'avoient songé uniquement qu'à s'en rendre maître; mais pendant que tout cela se passoit, les autres habitans, qui

étoient accourus au bruit, avoient fait une autre escalade par la tour de Quinquengrogne, avec les grandes échelles de bois de l'Eglise Cathedrale, et commençoient à piller. Bardeliere sçachant la mort du Comte de Fontaines et la reddition du Donjon, quitta presque aussi-tôt la garde du circuit des murailles, avec quelques uns des siens, et fut un des premiers à entrer dans le Donjon par la porte qu'on appelloit la porte de la Chapelle, et y rencontra d'abord la Dame de Boüillé, veuve du fils cadet du Comte de Fontaines, qui dans la crainte dont elle n'étoit pas encore revenuë, lui donna un sac de sept à huit mille écus en or, que le Comte lui avoit mis entre les mains au bruit de l'allarme. Le Syndic des Bourgeois et les deux Capitaines partagerent entre eux les joyaux de la Dame de Fontaines qui étoit pour lors en Tourraine, aussi bien que les quatre meilleurs chevaux, de vingt qui étoient dans l'écurie; des Landelles en eut un, tous les autres furent au premier qui s'en saisit; les meubles, les tapisseries, et la vaisselle d'argent, qui étoit en assez grande quantité, furent pareillement enlevés. Je ne sçai s'il en fut fait un partage, mais pour le sac d'or, Bardeliere qui en étoit saisi, non plus que Blinays et le Syndic, n'y voulurent point participer; et il fut également séparé entre tous ceux qui avoient monté par l'échelle de corde à la Générale.

Telle fut la surprise du Château de Saint Malo. La haine que les habitans portoient au Comte de Fontaines, n'a pas permis à celui qui nous en a laissé le récit, de nous apprendre ce que l'on fit de son corps, et de quelle maniere il fut traité. Pour les soldats quoiqu'on ne leur

eût promis que la vie sauve, on leur donna quelques jours après chacun dix écus pour se retirer où bon leur sembleroit. Bardeliere fut commis à la garde du Château, et les portes de la Ville demeurerent fermées pendant tout le jour. On ne voulut pas même les ouvrir aux troupes que les Maloüins avoient prié de se trouver aux environs de la Ville à point nommé, pour les secourir en cas de besoin; elles étaient composées de la garde de Pont-Briand, avec sa Compagnie de chevaux Legers qui étoit partie de Dol, d'une autre troupe de chevaux Legers et d'Arquebusiers à cheval, commandée par le Capitaine Jean, envoyée de Dinan par le marquis de Chaussin, frere du Duc de Mercœur, et enfin de celle de la Chesnaye Vauloüet, qui étoit venuë jusques dans Fougeres. On se contenta de leur assigner des quartiers aux environs, et de leur faire quelques gratifications; on visita ensuite les papiers du Comte de Fontaines, qui donnerent lieu aux Maloüins de se sçavoir bon gré de la surprise du Château. Ils y trouverent plusieurs Lettres en différens tems, qui justifioient que son dessein avoit toujours été de livrer la Ville aux Royalistes, et l'on prétendoit même que le Prince de Dombes s'étoit déjà mis en marche, et s'étoit avancé jusqu'à Becherel, pour venir s'en rendre le maître.

Le bruit de cette expédition ne fut pas plûtôt répandu à Rennes, que le Parlement rendit un Arrêt foudroyant contre les habitans de Saint Malo, sans même y épargner les femmes; mais ce fut ce dont ils se mirent peu en peine, l'unique qui en souffrit fut un malheureux Valet de chambre du Comte de Fontaines. Si-tôt qu'il avoit vû son

maître mort, il étoit entré dans son Cabinet, et y avoit pris tout autant de joyaux qu'il en avoit pû cacher sur lui; et comme personne du dedans du Château n'avoit été foüillé, il s'étoit rendu à Rennes huit jours après. Ce fut assez que de venir de Saint Malo pour qu'il fut arrêté prisonnier, à l'instance de Mathurin de Montalais Abbé de Saint Melaine, oncle du Comte de Fontaines. Il fut interrogé, foüillé et trouvé saisi des joyaux, et quoiqu'il pût dire qu'il ne les avoit sauvés du pillage que pour les conserver à la Dame de Fontaines, il ne laissa pas d'être condamné au dernier supplice : Jugement qui paroîtra peut-être si rigoureux, qu'il ne peut passer que pour l'effet de l'émotion où se trouverent les esprits des Juges, et que pour une suite de la fureur des guerres civiles.

Mezeray s'est trompé, lorsqu'il a dit que le Duc de Mercœur avoüa la prise du Château de Saint Malo, comme ayant été faite par son ordre. Il est vrai qu'il écrivit aux Maloüins des Lettres fort flateuses à cet égard; mais comme ils ne voulurent jamais souffrir, ainsi que je l'ai déja dit, ni garnison ni Gouverneur de sa part, cela fut cause qu'il ne leur donna jamais d'aveu par écrit et dans les formes. Tout ce que j'en puis dire, c'est qu'ils garderent eux-mêmes leur Ville et leur Château, et se mirent en jouissance des deniers royaux, firent la guerre de leur chef à ceux qui les incommodoient aux environs, donnerent du secours à leurs voisins du parti de la Ligue, et chasserent de leur Ville tous ceux qui leur étoient suspects. Il suffisoit pour le paroître, de n'être pas originaire de Saint Malo, et de ce nombre furent les Arturs, qui furent obligés de se retirer à Granville. Enfin ils con-

tinuerent leur Commerce avec toutes les nations, autant que la difficulté des tems le put permettre, et se gouvernerent en bons Republicains, jusqu'au tems que voyant la décadence de la Ligue, et les affaires du Roi, lorsqu'il se fut fait Catholique, prendre absolument le dessus, ils se rangerent sous son obéissance.

# HISTOIRE

DES

# GUERRES DE LA LIGUE EN BRETAGNE

ET

## PARTICULIÈREMENT EN CORNOUAILLE.

# Chapitre I.

**Des guerres civiles. — Remembrances historiques de l'Auteur de ces Mémoires.**

Les guerres civiles ont toujours été estimées funestes et pernicieuses à l'état, et la raison naturelle même l'enseigne, que la maladie étant interne et enracinée dans les entrailles du corps, est plus dangereuse par être difficile à connaître, et partant malaisée à guérir et de long remède; que les externes qu'on peut plus aisément, par précaution ou autrement, repousser, et tout ainsi que toutes choses non-seulement se maintiennent en leur entier, mais s'accroissent de plus par union et concorde, comme autrefois disait ce grand roi africain; aussi, au contraire, les plus florissantes s'anéantissent par la division et discorde, qui depuis qu'elle empiète et se fourre en un état,

Procureur Syndic de la Communauté des Habitans, s'étoit trouvé pour mettre ordre à ce qu'il jugeroit nécessaire, et il y fut bien-tôt joint par une grande multitude de gens armés. Son premier dessein pour donner du secours aux habitans qui étoient dans l'enclos du Château, fut d'essayer d'en forcer la porte. Il commença par faire rompre la bascule de bois, qui est à l'extremité du pont-dormant vers la Ville : de plus sçachant la disposition du pont-levis et que bien qu'il fût haussé, il ne joignoit pas exactement la muraille de la porte, des Landelles, l'un des Capitaines, qui avait été de garde dans la Ville pendant la nuit, jetta par son ordre une échelle en travers du pont-dormant, sur une certaine avance de pierre qui servoit de base au pont-levis; il passa à quatre pieds sur cette échelle, et se coula entre le pont-levis, pour voir si en defaisant certaines chaînes de fer, qu'il sçavoit qui tenoient le pont-levis acroché, il ne trouveroit pas le moyen de l'abattre. La tentative fut inutile, les chaînettes de fer s'étant trouvées cadenassées ; tout ce qui en arriva, ce fut que des Landelles ayant apperçû à la lueur du feu, au travers des fentes de la porte, quelques uns des habitans qu'il appella par leurs noms, ceux-ci étant près de lui rompre le guichet, il lui fut ouvert par le portier, qui étoit tombé entre leurs mains, et qui par un hazard, dont je ne rendrai point la raison, se trouva en avoir la clef.

La première expédition de des Landelles par l'ordre de Blinais, ce fut de traverser la grande cour et d'aller attaquer avec huit hommes la chambre de Peraudiere. En approchant il fut salué d'une quinzaine d'arquebusades,

qui lui furent tirées par les fenêtres et par la porte entre-ouverte, et dont personne ne fut atteint; mais ayant gagné le long de la muraille des deux côtés de la porte, où faute de flancs il ne pouvoit recevoir aucune incommodité, il se fit connoître à Perraudiere, le sommant de se rendre, en lui disant qu'il y avoit cinq cens hommes entrez dans le Château, tant du nombre des habitans que des gens du Duc de Mercœur, qu'il affectoit de nommer par leurs noms, quoiqu'il n'y eût encore que ceux qui avoient escaladé les murs, et lui qui étoit entré par le guichet; Perraudiere plus étonné du grand bruit qu'il avoit entendu, que de la presence de neuf hommes, se rendit vie et bagues sauves, et fut dans l'instant conduit désarmé, lui et les siens presque tous nuds, au corps de garde, avec les autres.

Il y rencontra Blinais, à qui il voulut adresser quelques discours sur l'entreprise qu'il venoit d'exécuter; Blinais coupa court, en lui disant qu'il falloit remettre ces avis à une autre fois, et l'obligea d'aller au Donjon, pour dire au Comte de Fontaines, de sa part et de celle de tous les Habitans, qu'il pouvoit demander telle capitulation qu'il voudroit, et qu'elle lui seroit accordée en rendant la Place. Perraudiere après avoir apporté toute la résistance possible à cette proposition, fut conduit par des Landelles et deux autres à la porte du Donjon, qui se trouva ouverte, et que les soldats qui s'y étoient sauvés avec précipitation, n'avoient pas eu soin de fermer : il y fut bien trois quarts d'heure. En étant sorti, et reconduit au corps de garde, par les mêmes deux hommes qui l'attendoient, il rapporta pour toute réponse, qu'il avoit trouvé le

Comte de Fontaines étendu mort sur la place, et que la Bruere Capitaine de ses gardes avec trois bons soldats, étoient bien résolus de se défendre, en attendant le secours qu'ils esperoient qui ne leur manqueroit pas en peu.

Le Comte, au premier bruit de l'allarme, s'étoit levé et habillé; mais ayant voulu monter à la haute salle du Donjon, pour mieux découvrir de-là tout ce qui se passoit au Château, il avoit été tué d'un coup d'arquebuse au travers du corps, qui lui fut tiré d'une fenêtre, à la lueur du flambeau qu'il faisoit porter devant lui pour l'éclairer. Sa mort fit concevoir aux habitans plus d'esperance de s'en rendre les maîtres, que la résolution de la Bruere pour s'y défendre ne les intimida. Ils en approcherent donc incontinent, et sommerent ceux de dedans de se rendre : mais ils ne leur répondoient qu'avec des paroles injurieuses et à coups d'arquebuse. Comme ces derniers n'avoient pas seulement fermé la porte du Donjon, qui étoit à grille de fer (ce qui eût été difficile à forcer) s'étant avisé de baricader l'escalier qui étoit à l'entrée, les habitans maîtres de cette porte commencerent par rompre celle du magazin, qui étoit au bas, et d'en tirer quelques barils de poudre, y en laissant seulement trois ou quatre, avec lesquels ils menacerent de faire sauter les assiégés. Il n'en fallut pas davantage : la Bruere vit bien qu'il étoit perdu par sa faute, pour n'avoir pas défendu l'entrée du Donjon, et se trouva enfin contraint de se rendre avec les siens, vie sauve.

Jusque-là ceux qui étoient entré dans le Château n'avoient songé uniquement qu'à s'en rendre maître; mais pendant que tout cela se passoit, les autres habitans, qui

étoient accourus au bruit, avoient fait une autre escalade par la tour de Quinquengrogne, avec les grandes échelles de bois de l'Eglise Cathedrale, et commençoient à piller. Bardeliere sçachant la mort du Comte de Fontaines et la reddition du Donjon, quitta presque aussi-tôt la garde du circuit des murailles, avec quelques uns des siens, et fut un des premiers à entrer dans le Donjon par la porte qu'on appelloit la porte de la Chapelle, et y rencontra d'abord la Dame de Boüillé, veuve du fils cadet du Comte de Fontaines, qui dans la crainte dont elle n'étoit pas encore revenuë, lui donna un sac de sept à huit mille écus en or, que le Comte lui avoit mis entre les mains au bruit de l'allarme. Le Syndic des Bourgeois et les deux Capitaines partagerent entre eux les joyaux de la Dame de Fontaines qui étoit pour lors en Tourraine, aussi bien que les quatre meilleurs chevaux, de vingt qui étoient dans l'écurie; des Landelles en eut un, tous les autres furent au premier qui s'en saisit; les meubles, les tapisseries, et la vaisselle d'argent, qui étoit en assez grande quantité, furent pareillement enlevés. Je ne sçai s'il en fut fait un partage, mais pour le sac d'or, Bardeliere qui en étoit saisi, non plus que Blinays et le Syndic, n'y voulurent point participer; et il fut également séparé entre tous ceux qui avoient monté par l'échelle de corde à la Générale.

Telle fut la surprise du Château de Saint Malo. La haine que les habitans portoient au Comte de Fontaines, n'a pas permis à celui qui nous en a laissé le récit, de nous apprendre ce que l'on fit de son corps, et de quelle maniere il fut traité. Pour les soldats quoiqu'on ne leur

eût promis que la vie sauve, on leur donna quelques jours après chacun dix écus pour se retirer où bon leur sembleroit. Bardeliere fut commis à la garde du Château, et les portes de la Ville demeurerent fermées pendant tout le jour. On ne voulut pas même les ouvrir aux troupes que les Maloüins avoient prié de se trouver aux environs de la Ville à point-nommé, pour les secourir en cas de besoin; elles étaient composées de la garde de Pont-Briand, avec sa Compagnie de chevaux Legers qui étoit partie de Dol, d'une autre troupe de chevaux Legers et d'Arquebusiers à cheval, commandée par le Capitaine Jean, envoyée de Dinan par le marquis de Chaussin, frere du Duc de Mercœur, et enfin de celle de la Chesnaye Vauloüet, qui étoit venuë jusques dans Fougeres. On se contenta de leur assigner des quartiers aux environs, et de leur faire quelques gratifications; on visita ensuite les papiers du Comte de Fontaines, qui donnerent lieu aux Maloüins de se sçavoir bon gré de la surprise du Château. Ils y trouverent plusieurs Lettres en différens tems, qui justifioient que son dessein avoit toujours été de livrer la Ville aux Royalistes, et l'on prétendoit même que le Prince de Dombes s'étoit déjà mis en marche, et s'étoit avancé jusqu'à Becherel, pour venir s'en rendre le maître.

Le bruit de cette expédition ne fut pas plûtôt répandu à Rennes, que le Parlement rendit un Arrêt foudroyant contre les habitans de Saint Malo, sans même y épargner les femmes; mais ce fut ce dont ils se mirent peu en peine, l'unique qui en souffrit fut un malheureux Valet de chambre du Comte de Fontaines. Si-tôt qu'il avoit vû son

maître mort, il étoit entré dans son Cabinet, et y avoit pris tout autant de joyaux qu'il en avoit pû cacher sur lui; et comme personne du dedans du Château n'avoit été foüillé, il s'étoit rendu à Rennes huit jours après. Ce fut assez que de venir de Saint Malo pour qu'il fut arrêté prisonnier, à l'instance de Mathurin de Montalais Abbé de Saint Melaine, oncle du Comte de Fontaines. Il fut interrogé, foüillé et trouvé saisi des joyaux, et quoiqu'il pût dire qu'il ne les avoit sauvés du pillage que pour les conserver à la Dame de Fontaines, il ne laissa pas d'être condamné au dernier supplice : Jugement qui paroîtra peut-être si rigoureux, qu'il ne peut passer que pour l'effet de l'émotion où se trouverent les esprits des Juges, et que pour une suite de la fureur des guerres civiles.

Mezeray s'est trompé, lorsqu'il a dit que le Duc de Mercœur avoüa la prise du Château de Saint Malo, comme ayant été faite par son ordre. Il est vrai qu'il écrivit aux Maloüins des Lettres fort flateuses à cet égard ; mais comme ils ne voulurent jamais souffrir, ainsi que je l'ai déja dit, ni garnison ni Gouverneur de sa part, cela fut cause qu'il ne leur donna jamais d'aveu par écrit et dans les formes. Tout ce que j'en puis dire, c'est qu'ils garderent eux-mêmes leur Ville et leur Château, et se mirent en jouissance des deniers royaux, firent la guerre de leur chef à ceux qui les incommodoient aux environs, donnerent du secours à leurs voisins du parti de la Ligue, et chasserent de leur Ville tous ceux qui leur étoient suspects. Il suffisoit pour le paroître, de n'être pas originaire de Saint Malo, et de ce nombre furent les Arturs, qui furent obligés de se retirer à Granville. Enfin ils con-

tinuerent leur Commerce avec toutes les nations, autant que la difficulté des tems le put permettre, et se gouvernerent en bons Republicains, jusqu'au tems que voyant la décadence de la Ligue, et les affaires du Roi, lorsqu'il se fut fait Catholique, prendre absolument le dessus, ils se rangerent sous son obéissance.

# HISTOIRE

DES

# GUERRES DE LA LIGUE EN BRETAGNE

ET

## PARTICULIÈREMENT EN CORNOUAILLE.

de Landévénec, où il est enterré, et le tout arrivé par une juste punition de Dieu pour les péchés du peuple et de ladite ville, se servant de ce furieux élément comme il fait de toutes les autres créatures comme bon lui semble pour punir les iniquités des injustes. Il se trouve encore aujourd'hui des personnes anciennes qui osent bien assurer qu'aux basses marées, étant à la pêche, qui y est très fertile, nommément de la sardine, merlus, maquereaux, y avoir souvent vù des vieilles masures de murailles. Que les choses soient vraies ou fabuleuses, l'on ne peut cependant nier qu'il n'y a eu quelque chose de grand où les chemins qui y conduisent étaient soigneusement dressés et à si grands frais. C'était, disaient-ils, en cette ville que le roi faisait sa résidence ordinaire lorsqu'il fit édifier l'abbaye de Landévénec, afin d'entendre plus facilement par mer les nouvelles des pays étrangers et des royaumes voisins, et que rien ne se passât à son préjudice. L'on remarque encore que depuis ce temps-là successivement jusques à présent, en mémoire du fondateur, l'on a toujours religieusement observé que les abbés de cette abbaye, non-seulement sont tenus prendre possession en l'abbaye à la coutume ordinaire des bénéficiers, mais de plus, pour être valable, viennent prendre ladite possession à une grosse pierre qui est sur le sablon de Pentrez; ce qui s'est toujours pratiqué de mémoire d'homme. Je laisse aux lecteurs de décider de ceux qui parlent de cette ville d'Is plus par opinion et par ouï dire que par certaine science, disant que Paris tire son étymologie de là, voulant dire que Paris veut dire pareil à Is,

et que c'est un composé des deux mots assemblés. Il y a un proverbe ancien du pays, en la langue bretonne : *Is ne cavas par da Paris.* Cela veut dire que depuis que la ville d'Is a été submergée, pareil ou pair de Paris l'on n'a vu ni su trouver, et que les villes voisines de ladite au pays bas participent et prennent leurs noms dérivatifs de celle-ci : comme Kerhaez, Kerhaesis ; Montroulez, Montroulesis ; Brestis, et ainsi des autres. M. Gourmelon, que nous avons cité ci-devant, est de cette opinion ; mais je crois qu'il devine aussi bien que les autres, et m'en rapporte à la vérité à nous inconnue par la négligence de nos devanciers. Une certaine personne m'a assuré avoir vu et lu quelques pièces en vers bretons qui faisaient mention de cette ville en écritures de main, ce que je n'ai su recouvrir, quelque diligence et recherche que j'aie pu faire. J'ai dit ci-dessus que ce bon roi de Bretagne régnant en ces temps-là a été inhumé à Landévénec, qui est aujourd'hui une belle abbaye par lui fondée. J'insérerai ici son épitaphe, qui se lit encore aujourd'hui sur sa tombe, en rime latine :

Hoc in sarcophago
Jacet inclita magna propago
Gradalonus magnus
Britonum rex mittis et agnus ;
Noster fundator
Vittæ cœlestis amator,
Illi propitia
Sit semper Virgo Maria.

Obiit anno 405. (1)

(1) Cette épitaphe a dû être faite vers le dixième siècle, peut-être

Outre les écritures publiques et lettres anciennes, plusieurs autres choses remarquables se sont passées en ce quartier aussi peu recueillies que les autres. C'est une chose très certaine que pendant le cours de cette grande et funeste guerre d'entre Jean de Montfort et Charles de Blois, qui a duré tant d'années et qui ne s'est pu terminer que par la mort de l'un d'eux, ce qui advint en la bataille d'Auray, le jour de Saint-Michel, en septembre 1364, il se passa durant cette guerre plusieurs grandes choses dignes de mémoire, desquelles toutefois nos historiens ne font aucune mention, et nommément en cette ville de Quimper et dans les quartiers circonvoisins, car elle fut par deux ou trois fois assiégée et aussi bien que les autres de la province, lesquelles étaient tantôt contraintes de prendre le parti de l'un, tantôt celui de l'autre, cédant au plus fort suivant la variété de la fortune. La première fois, elle fut assiégée par Charles de Blois avec son armée, la plupart française; mais d'autant qu'elle était plus encline au parti de Montfort, auquel elle avait fait serment de fidélité et avait reçu sa garnison, elle soutint longuement le siége. Finalement, faute d'être secourue en temps et

en même temps qu'a été écrite la vie de Saint-Guénolé, qui précède les cartulaires de l'abbaye de Landévénec, qui sont aujourd'hui à la bibliothèque de Quimper.

L'architecte qui a démoli cette abbaye et son église assure avoir détruit les tombes de Gralon et de Saint-Guénolé. Comme, suivant l'usage du temps, c'étaient deux auges de pierre, on les a brisées, et elles seront entrées dans quelque construction moderne de la ville de Brest.

lieu, joint avec plusieurs incommodités que les siéges portent aux assiégés, elle fut si bien battue et assaillie par plusieurs assauts, qu'elle fut forcée, quoique ceinte de bonnes murailles, pillée et saccagée. L'insolence du soldat, qui avait beaucoup souffert devant cette place, fut grande, et ils tuèrent, pendant l'espace de trois jours, tous ceux qui leur semblaient, sans distinction d'âge ni de sexe, et sans en être aucunement réprimé par de Blois, qui y était en personne, jusques à ce qu'il vit un petit enfant qui, attaché à la mamelle de sa mère fraîchement tuée, suçait le sang avec le lait, dont ému de compassion il fit cesser la tuerie et ravage, mais bien tard.

Il y mourut de la ville plus de 14 à 1,500 personnes, tant petits que grands. Selon la recherche que l'on en fit après, il commanda qu'ils fussent enterrés, ce qui fut fait non aux églises, ni en cimetières, mais en la place publique nommée le Tour du Chastel, où il fut fait de grandes et profondes fosses, dans lesquelles on jeta les corps en grands monceaux, en mémoire de quoi, depuis le temps (1), les ecclésiastiques de la cathédrale font une procession générale, avec tous les habitants, le second jour de novembre, qui est le lendemain de la Toussaint, priant Dieu particulièrement pour ceux qui

(1) Cette cérémonie a toujours lieu le 2 novembre, autour de la place nommée aujourd'hui place Saint-Corentin, et que, comme on le voit, on appelait encore Tour du Chastel à la fin du seizième siècle. On sait que Gralon donna son palais à Saint-Corentin pour bâtir une cathédrale sur son emplacement.

lors de cette prise furent saccagés. Le prince Charles de Blois fut accusé de cruauté, quoique d'ailleurs il fût bénin et débonnaire, parce qu'il n'avait plus tôt réprimé la fureur de ses soldats, et plusieurs ont remarqué que, depuis ce temps, il n'eut aucun bonheur ni avantage, rempli d'ennui, et ses affaires allèrent peu à peu en décadence. Il mit garnison à Quimper, qu'il fit fortifier, et y demeura jusques à la paix, qui fut après la journée d'Auray, entre le comte de Montfort vainqueur et la veuve de Charles de Blois. Si est-ce que le victorieux ayant fait descendre son armée au pays bas, tenait Quimper assiégé ; les articles de paix lui furent rendus audit siége, signés du roi de France, oncle de Charles de Blois ; et étant publiés en l'armée, la ville se rendit sans autre ruine, par capitulation, qui se trouve encore aux chartres de ladite église, en latin et en français, signée du nom de Mocam (1), connétable de la ville, qui est aujourd'hui le procureur des bourgeois. J'ai trouvé aussi en certain livret de vélin et ancien manuscrit, mémoire de choses aussi notables desquelles nos histoires imprimées ne parlent aucunement, qui est que l'an 1489 il y eut un grand soulèvement en cet évêché de la populace contre la noblesse et les communautés des villes, qui, ayant publiquement et à guerre ouverte pris les armes, coururent les villes, bourgades et maisons des nobles, tuant tous ceux qui tombaient entre leurs mains, leur intention et leur but n'étant autres que d'exterminer tous ceux de cette qualité, afin de demeurer libres et af-

(1) C'était sans doute lors d'une vérification des titres de la cathédrale que cette signature y avait été apposée.

franchis de toute subjection, des tailles et pensions annuelles qu'ils payaient à leurs seigneurs, et revendiquer la propriété de leurs terres. Cette commune effrénée et en très grand nombre prit sa source au terroir de Carahès ou Carhaix, et du côté d'Huelgoat, sous la conduite de trois frères paysans, qu'on dit originaires de la paroisse de Plouyé, dont l'un avait nom Jean, mais le surnom n'est rapporté non plus que le nom des deux autres. Or, les rustiques se voyant en si grand nombre et à leur avis assez forts, ne trouvant aucune résistance, et que tout le monde s'enfuyait devant eux, ils pensaient déjà avoir tout gagné, et tournant visage vers le pays bas, vinrent peu à peu jusques à Quimper-Corentin, qu'ils osèrent bien attaquer, et y entrèrent le mercredi pénultième jour de juillet l'an 1489, ou, selon les autres, 1430 (1).

(1) On verra souvent, dans ces mémoires, les plus vives récriminations, de la part de leur auteur, contre ce qu'il nomme la paysantaille, toujours disposée, dit-il, à immoler tout ce qui était au-dessus d'elle pour rester maîtresse du pays. C'est surtout aux habitants des environs de Carhaix que s'adressent ces reproches.

L'histoire ne mentionne aucunement cette révolte, que l'auteur place en 1430 ou 1480. Nous voyons bien qu'en 1480, Louis XI opposait les communes de France à la noblesse, créait des ennemis à ses vassaux les plus puissants dans leur suzeraineté, et que la Bretagne, à cette époque, était tourmentée par des ennemis d'une part, par des alliés de l'autre, et surtout par les prétendants à la main d'Anne de Bretagne ; mais aucune trace de cette insurrection, que nous appellerions aujourd'hui radicale, ne nous est révélée par l'histoire ; ni par ses matériaux imprimés, fort incomplets d'ailleurs. Quoique la situation de notre patrie fût encore tourmentée, en 1430,

il n'est pas remarqué s'ils y entrèrent par assaut ou par composition ; c'est une chose bien assurée qu'ils la pillèrent ; ils y firent beaucoup d'insolence, et cela est assez croyable à ceux qui connaîtront combien une paysantaille

il nous paraît moins probable que cette époque fût celle de cette révolte. Au reste, nous engageons fortement les hommes qui, pouvant puiser dans nos archives de la chambre des comptes de Bretagne, se proposent d'en publier ce qui n'ayant pas été mis au jour par les bénédictins leur en paraîtra offrir le plus d'intérêt, à ne pas négliger d'éclaircir cette page des mémoires du chanoine Moreau, à laquelle, quant à nous, nous attachons le plus haut intérêt.

Voici qu'au quinzième siècle, les paysans des environs de Carhaix se soulèvent pour s'affranchir de toute rente, quelque légère qu'elle pût être, car nous devons faire observer que ce pays, régi par l'usement de Cornouaille, d'où même il semblerait être descendu au littoral de cette partie de la Bretagne, laisse la surface de la terre, c'est-à-dire les édifices, au colon qui l'habite, moyennant une très légère redevance au seigneur foncier, qui même, si l'usement lui réservait le droit de congément, ne l'exerçait jamais. Cependant nous voyons à toutes les époques ces hommes supporter, avec la plus vive impatience, ce joug qui avait été si léger pour eux, jusqu'à nos jours où de nombreux congéments, en leur donnant de l'argent qu'ils ne savent où placer, sont venus leur enlever leur part à la terre qu'ils ont toujours revendiquée comme leur patrimoine exclusif.

Outre ce soulèvement de 1430 ou 1480, nous voyons les habitants des environs de Carhaix tuer leur capitaine et accusés par M. Moreau d'avoir eu le projet de massacrer toute la noblesse, s'ils eussent été vainqueurs lors des deux attaques de Carhaix pendant la Ligue.

En 1675 de nouveaux impôts ayant soulevé une partie de la Basse-Bretagne, les habitants des environs de Carhaix ne furent pas les

qui a l'avantage est cruelle et inexorable. Ils n'épargnèrent pas le sang des habitants, et ils firent tous les autres actes d'hostilité qui sont coutumiers à ces barbares, comme ils l'ont toujours fait paraître ici et dans toutes les

derniers à prendre les armes. Ils s'emparèrent du château du Kergoat, qu'ils ravagèrent et auquel ils mirent le feu.

Cette belle demeure des Le Moyne, grands écuyers héréditaires de Bretagne, ne fut pourtant pas détruite. Le dommage fut évalué fort haut, mais réduit à 600,000 liv., sur la demande de l'évêque de Cornouaille. Cette somme fut payée par les habitants des paroisses environnantes, à M. Le Moyne de Trévigny, seigneur du Kergoat.

Il y a douze ans, nous avons vu de nouveau les habitants de Spézet se soulever avec une violence qui pensa faire employer des moyens coercitifs, parce qu'un propriétaire réclamait des rentes convenancières que lui devaient une partie des habitants. L'intermédiaire d'un gentilhomme du pays, qui, faisant justice à chacun, se porta arbitre et a conservé la vénération des deux parties, prouverait qu'il est plus facile qu'on ne le pense d'appaiser les passions des hommes, quand on s'adresse à leur raison, alors qu'aucune antipathie de foi et de croyance ne s'élève contre les pacificateurs.

Nos alliances nous attachant aux hommes qui habitent l'arête montagneuse de la Bretagne, nous devons dire d'où vient chez eux ce besoin d'indépendance absolue. Tous les hommes qui recherchent les races primitives des peuples sont d'accord pour trouver chez les habitants des montagnes d'Arès et des montagnes Noires, et des vallées qui joignent ces deux chaînes de montagnes, les premiers habitants de notre péninsule. Lors des migrations des Kymrys et autres habitants du Nord qui peuplent le littoral de la Bretagne, les anciens Armoricains se réfugièrent au centre du pays, et y conservèrent intact au fond de leurs ames leur droit à la terre que les étrangers leur avaient enlevée. Les tenanciers des côtes de la Bretagne payaient au seigneur une forte

autres nations où il y a eu des soulèvements de la populace, qui est ordinairement très cruelle en ces sortes d'occasions : témoins les cantons des Suisses, où ils ne cessèrent jamais, s'étant aussi révoltés, et presque en même temps, qu'ils n'eussent massacré toute leur noblesse, jusques au dernier, et depuis ce temps ont toujours le nom des nobles en détestation, comme jadis avaient les Romains le nom de roi en horreur après le superbe Tarquin. Nous avons avec bien de la douleur trop expérimenté pendant cette dernière guerre combien cette race de manants s'est inhumainement portée dans les occasions où elle a eu de l'avantage, n'oubliant aucune espèce de cruauté qu'elle n'exerçât comme il sera dit ci-après. Et pendant que cette grande armée de paysans battait ainsi la campagne dans tous les quartiers de ce diôcèse, la noblesse, contre laquelle ce parti était dressé, ayant été avertie quelques temps auparavant de leurs desseins et conspiration, qu'ils pensaient secrets avant de se jeter en campagne, et ayant projeté de l'exécuter un certain jour de dimanche, chacune paroisse saccageant ses gentilshommes à jour fixe, comme les vêpres sicilliennes, la noblesse, pensant à ce danger, s'assemble, jointe aux communautés et habitants des villes, et fait une forme de gros pour la plupart gens de cheval qui se mettent à la suite

redevance pour un terrain productif il est vrai, mais de peu d'étendue, tandis que l'habitant de l'intérieur des terres jouissait d'un espace quelquefois immense pour le paiement de la rente la plus minime ; ce joug était pour eux insupportable, c'était le cachet de leur esclavage, eux à qui seuls de toute antiquité appartenait la terre.

de leurs adversaires, qu'ils pensèrent surprendre dans Quimper, où ils étaient à se rafraîchir. Mais sachant que la noblesse les suivait, ils quittent la ville, s'acheminant vers Pratanraz. Toutefois, voyant que s'ils descendaient davantage ils se trouveraient acculés entre la mer et leurs ennemis, et contraints de combattre en lieux désavantageux, joint qu'ils étaient suivis de près, ils prennent donc la résolution d'expérimenter la fortune, en hasardant le paquet en lieu ce leur semblant commode pour gens à pied et incommode pour la cavalerie en faveur des haies et fossés. Ils font halte auprès de Pratanraz et aux environs, où gens de cheval ne pouvaient que bien difficilement et sans péril les attaquer, et se fiant aussi en leur grande multitude. Et ainsi résolus en ces lieux, qui étaient montagneux, le dimanche quatrième d'août, qui fut quatre jours après leur entrée en la ville de Quimper, ils furent chargés et défaits, premièrement près dudit Pratanraz; puis s'étant ralliés en un grand pré, près la Boëxière, sur le chemin du Pont, s'entr'encouragent les uns les autres, font ferme de rechef, avec une forte résolution de vaincre; mais ils furent de rechef défaits sans beaucoup de résistance par leurs adversaires, qui étaient enflés par le bon succès de la première rencontre. Il en fut tant tué en ce pré que, depuis ce temps, le nom de *Prat milgoff*, c'est-à-dire pré de mille ventres, lui est demeuré jusqu'à ce jour. De cette défaite de paysans révoltés est venu le proverbe breton : *Lalc'h mat, Jan, sac'h hui duc e Breis;* c'est-à-dire : Tiens bon, fais ferme, Jean, et tu seras duc en Bretagne; car leur principal chef, et celui en qui ils avaient plus de confiance, voyant la con-

tenance des ennemis, bien montés et armés, qui venaient à bride avalée sur eux, commença à branler. Ce fut alors que pour le devoir rassurer ses compagnons et soldats lui dirent ces mots; mais toutes les promesses de grandeur ne le purent guérir de la peur qui l'avait déjà saisi, si bien qu'il s'enfuit des premiers, et tout le reste à son exemple le suivit. Voilà l'issue de cette guerre de communes révoltées, qui ne dura guère, qui n'était pas conduite par gens aguerris, mais par impétuosité brutale et sans ordre ni adresse, chose bien requise et très nécessaire entre gens de guerre.

Aussi ai-je trouvé en quelque ancien fragment quelques écritures de main, chose remarquable, que l'église cathédrale de cet évêché, dédiée à Saint-Corentin, son premier évêque, dès l'an 400, et quelque peu auparavant des saints pères augustins Ambroise et Jérôme et Martin de Tours, était l'un des plus beaux temples de Bretagne; aussi est-ce un œuvre de prince, étant entrepris d'un si haut style qu'il demeurait sans être fini, ayant été par plusieurs reprises cessé d'y travailler, depuis que le duché ne se gouvernait plus par ducs ses princes naturels, et qu'il était passé par mariage à la couronne de France, et que les fonds qui étaient destinés par les princes du pays à la structure et bâtisse, qui étaient les impôts et billots, en furent divertis. Ce grand édifice demeurait imparfait, aussi bien que beaucoup d'autres, par faute de moyens, ce qui étant représenté à sa sainteté Alexandre VI, lors séant en la chaire de Saint-Pierre, l'an 1501 du grand jubilé, si je ne me trompe, ceux du pays, nommément le clergé de ladite église, soigneux de la perfection de ce

grand œuvre, impètrent les indulgences plénières pour l'an 1501, tout aussi amples qu'elles l'avaient été l'an précédent à Rome, et tel que de notre temps avons vu à Orléans, savoir l'an 1620, pour même effet, savoir pour des offrandes qui y tombaient, faire rétablir leur église cathédrale de Sainte-Croix, ruinée par les hérétiques de notre temps, sous la conduite de leur chef, le prince de Condé, environ l'an 1566. Ce grand jubilé de St.-Corentin commença le dernier jour de mai et finit le jour de la Saint-Jean-Baptiste en suivant, et par ce moyen tombèrent de grandes offrandes en ladite église, le peuple abondant de toute part. Et de ces deniers, pour la plupart, furent achevées les deux tours du grand portail occidental, qui avaient été commencées en l'an 1424, étant lors évêque Bertrand de Rosmadec, qui y mit en ladite année la première pierre fondamentale, ensemble avec le seigneur de Languéouez, député du duc à cette fin, six ans avant la fondation du portail de Saint-Pierre de Nantes. En cette église de Saint-Corentin, d'ancienne tradition, on célébrait, le jeudi jour que l'évêque fait les saintes huiles, trois messes annotées ensemble sur le grand autel. L'évêque au milieu, et deux dignitaires ou anciens chanoines à chacun côté, célébraient et consacraient chacun son hostie, et faisaient l'élévation ensemble, ayant chacun son pupitre, son livre et son calice; faisaient toutes les cérémonies, prononçaient les mots ensemble et tout d'un temps, tant à basse qu'à haute voix, n'avançant l'un plus que l'autre, fors que celui qui était au milieu chantait un peu plus haut pour éviter la confusion des voix. On ne trouvait pas longue cette belle

et dévote cérémonie, et l'on n'a pas ouï dire qu'il y en ait eu aucune semblable en d'autres endroits du royaume. Et à cause de cette solennité extraordinairement et partout ailleurs non ouïe, il se trouvait ce jour-là un fort grand nombre de peuple au service divin, ce que j'ai vu plusieurs années, jusqu'à l'an 1585, que messire Charles du Liscoët, nouvellement évêque par la cession de messire François de la Tour, dit Penarstang, ayant fait un voyage à Rome, à son retour, ladite année 1585, abolit cette coutume, disant pour seule raison que l'un des célébrants empêchait la dévotion de l'autre. On ne sait s'il faisait cela de sa propre cervelle, ou si, en ayant conféré ailleurs, il ne trouvait la cérémonie tolérable. Cependant plusieurs autres évêques ses devanciers, recommandables en doctrine et autres vertus dignes de leur qualité, n'y auraient pas trouvé à redire, moins l'auraient-ils voulu ôter. Plusieurs autres choses se sont passées, dignes de mémoire, que le temps nous a ôtées avec les auteurs et contemporains, faute de les avoir mises par écrit. Mais retournons au propos de la guerre civile.

# Chapitre II.

### Commencement de la guerre civile en France.

La guerre dont nous voulons parler commença à s'éclore l'an 1584, et fut appelée au commencement la sainte Ligue des catholiques, qui cependant n'était guère religieuse. Et afin de mieux entendre ceci, nous reprendrons les choses de plus haut.

Le roi Henri de Valois, troisième du nom et dernier du surnom, se voyant sans enfants, hors d'espérance d'en pouvoir avoir, ayant été neuf ou dix ans en la compagnie de la reine Louise de Lorraine, fille du prince de Vaudémont, sœur du seigneur duc de Mercœur, et se sentant peut-être d'ailleurs impuissant à la génération, ou pour autres empêchements naturels ou accidents,

commença à penser à un successeur au royaume, prévoyant bien les grands troubles qu'il y eût eu s'il n'y avait pourvu. Henri de Bourbon, roi de Navarre, était le plus proche, étant de la branche de Valois. Le roi le désirait ainsi, mais les empêchements qui seront dits ci-après lui faisant de la peine, il savait bien que ledit roi de Navarre ne serait aisément reçu du peuple à cause de sa religion, car il faisait profession de calvinisme, et y avait été nourri de son enfance par sa mère Jeanne d'Albret, reine de Navarre, laquelle pendant qu'elle vécut en fut toujours infectée. Le roi n'ignorant pas combien le peuple avait à contre-cœur cette religion, et que très difficilement reconnaîtrait-il le roi de Navarre pour son prince, s'il ne faisait profession de la catholique, dont il n'y avait aucune espérance, délibéra de mettre les affaires en tel état que malgré ceux qui en seraient marris, ledit roi de Navarre régnât en France après lui, ne se souciant pas beaucoup de religion qu'extérieurement. Mais l'exécution de ce dessein était très difficile, le roi n'ignorant pas qu'il y avait un grand nombre des premiers seigneurs du royaume qui s'y opposeraient, tant des princes du sang que des autres. Entre les premiers, la maison de Lorraine, qui a toujours détesté cette prétendue religion, car la maison de Lorraine a toujours été l'ennemie mortelle des hérétiques, et d'autant plus que ces princes lorrains possédaient les premières charges du royaume (1), savoir :

(1) PRINCES LORRAINS. — 1° Le duc de Mercœur : Philippe-Emmanuel de Lorraine, petit-fils d'Antoine, duc de Lorraine, et de Bar et de Renée de Bourbon, duchesse de Mercœur, né le 9 septembre

les ducs de Mercœur, de Guise, de Mayenne, tous frères; les ducs d'Aumale, d'Elbeuf; le comte de Chaligny; les cardinaux de Vaudémont et de Guise; le chevalier d'Aumale et le duc de Nemours, tous de ladite

1558, mort à Nuremberg, le 19 février 1602. Il était fils de Nicolas de Lorraine et de Jeanne de Savoie-Nemours. Louise de Lorraine, femme de Henri III, était fille de son père et de Marguerite d'Egmont, sa première femme. Le duc de Mercœur eut de Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvres, vicomtesse de Martigues et fille unique de Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvres et vicomte de Martigues, 1° Philippe, mort jeune; 2° Françoise de Lorraine, duchesse d'Etampes, de Mercœur, de Penthièvres, vicomtesse de Martigues, née en 1592, mariée en juillet 1609, à César, duc de Vendôme et de Beaufort, mort le 8 septembre 1669. Il était gouverneur de Bretagne.

2° Le duc de Guise : Henri de Lorraine, prince de Joinville, pair et grand maître de France, gouverneur de Champagne et Brie, né le 31 décembre 1550, tué à Blois, le 23 décembre 1588.

3° Le duc de Mayenne : Charles de Lorraine, second fils de François de Lorraine, duc de Guise, frère du Balafré, né le 26 mars 1554, amiral de France, et mourut le 4 octobre 1611. Il était gouverneur de Bourgogne.

4° Le duc d'Aumale : Charles de Lorraine, grand veneur de France, né le 26 janvier 1558, mort à Bruxelles, en 1631.

5° Le duc d'Elbeuf : Charles de Lorraine, grand écuyer de France, né le 18 octobre 1556, mort en 1605.

6° Le comte de Chaligny : Henri de Lorraine, fils de Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur, et de Claude de Lorraine-Aumale, fut marquis de May; né le 31 janvier 1570, mort en 1601.

7° Le chevalier d'Aumale : Claude de Lorraine, abbé du Bec, chevalier de Malte, né en 1564, tué à Saint-Denis, le 3 janvier 1591.

famille de Lorraine, en grand crédit, vaillants princes et bien-aimés du peuple, et qui avaient plusieurs enfants déjà grands qui donnaient de belles espérances de leur future générosité ; contre tous ceux-ci et plusieurs autres le roi de Navarre pouvait s'attendre à avoir affaire. Pour se prévaloir contre tous ces obstacles, on pratique secrètement en Allemagne, de son autorité, et toutefois sous le nom du roi de Navarre et ses adhérents huguenots, car de ce nom sont nommés les calvinistes en France, une levée de reitres de quarante mille hommes, telle qu'on n'en a jamais vu en France de semblable pour y descendre, comme ils firent à temps préfix, et ce pour exterminer la maison de Lorraine et ceux qui voudraient empêcher les desseins et volontés du roi. Les princes catholiques n'ignorant pas les menées du roi, et dissimulant que le roi fût de la partie, firent une contre-ligue pour résister à cette effroyable puissance d'étrangers, auxquels on devait faire joindre sur les frontières du royaume dix mille Français, et hasarder leurs vies et moyens pour maintenir leur ancienne religion et extirper l'hérésie qu'on vou-

8° Le cardinal de Guise : Louis de Lorraine, archevêque de Rheims, né le 6 juillet 1555, tué à Blois, avec son frère, le 23 décembre 1588.

9° Le cardinal de Vaudémont : Charles de Lorraine, évêque de Toul, puis de Verdun, né le 2 avril 1561, mort le 30 octobre 1587, frère du duc de Mercœur.

10° Le duc de Nemours : Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours et de Genévois, né en 1567, mi-frère du duc de Guise, ardent ligueur, mort sans alliance, en juillet 1595.

lait établir à coups de pistolets, et qui pis est par les secrètes menées de celui qui voulait être réputé le très zélé défenseur de la religion. Or les princes contreligués étaient pour la plupart gouverneurs de provinces : ledit Mercœur en Bretagne, le duc de Guise lieutenant-général des armées du roi, le duc de Mayenne son frère en Bourgogne, le duc de Nemours du Lyonnais et Dauphiné, le duc d'Aumale de Picardie, le duc d'Elbeuf de Normandie (1), le seigneur de la Trémouille de Poitou, le seigneur de Chaligny de Cambresis. Si bien que cette résolution est prise, et quand il en fut temps chacun se saisit de son gouvernement et mit bonnes et fidèles garnisons aux meilleures places et sans bruit. Et aussitôt fut fait levée de gens de guerre qui se jetèrent aux champs, et ce fut lors que les communautés se trouvèrent bien étonnées voyant que leurs villes et forteresses étaient déjà occupées. Le seigneur duc de Mercœur, frère de la reine régnante, s'empara du château de Nantes et fit sa demeure en sa maison de Brior, au milieu de la ville, et de presque toutes les autres places de son gouvernement, et même du mont Saint-Michel, situé sur la frontière de Normandie, et mit des capitaines et garnisons où il prévoyait que les habitants ne fussent bien disposés, ce qui était louable et saint étant question de résister par force

(1) Avant que la Ligue ne fût adoptée par une partie considérable des Français, Louis de la Trémouille l'avait proclamée en Poitou et en Lorraine; il y avait opposé son influence à celle du comte de Lude, gouverneur du Poitou pour le roi, et il n'avait pas tardé à le remplacer au nom de la Ligue.

à l'impétuosité des hérétiques, qu'on appelait en France huguenots. Et de fait, la plupart de la noblesse des villes et communautés, aussi bien que le simple peuple, bons catholiques, se montraient très prompts et affectionnés, si bien que le seigneur de Mercœur n'avait besoin de leur bailler des gens de guerre ni garnison pour les contenir. Il était obéi et reconnu pour chef du parti par toute la province, fors à Rennes, qui, après avoir fait comme les autres, se révolta sachant qui en était le légitime roi. La ville de Vitré demeura en l'obéissance de son seigneur de Laval, qui était aussi infecté de l'hérésie. Semblablement quelques châteaux, comme Brest en Léon, Kerouzéré, Tonquédec en Tréguier, le château de la Latte près Saint-Malo, Rostrenen et Corlay en Cornouaille, Châteaugiron et quelques autres. Le seigneur de Mercœur ayant mis un tel ordre aux villes et places de défense, ne remuait néanmoins rien au préjudice du pays, et tâchait de le maintenir sans guerre; si bien que les troupes qu'il y faisait s'acheminaient toutes vers le Poitou, où les huguenots faisaient leurs courses, tâchant de surprendre les villes et les châteaux.

En attendant la venue de cette grande armée d'Allemagne, qui s'acheminait déjà, les seigneurs de Rohan, de Laval, de Rieux, et plusieurs autres, se tenaient le plus communément à la Rochelle, retraite ordinaire des calvinistes. Ayant appris que les troupes du duc de Mercœur tenaient les champs vers Fontenay (1), sous la

(1) Malgré la précision du récit de l'auteur sur ce combat, qu'il place aux environs de Fontenay, il y a ici une erreur grave de sa

conduite du capitaine Blanchard, il n'y avait cependant qu'un régiment de gens de pied de six à sept cents hommes, ils firent un gros de plus de huit cents chevaux et à grandes journées s'acheminèrent de ce côté, en intention de surprendre les gens de pied à leur avantage et les défaire sans perte du leur; ce qui sembla succéder selon leurs souhaits, car ils les découvrirent au milieu d'une plaine fort spacieuse, où il n'y avait moyen, selon leur jugement, de se sauver de leurs mains, n'ayant haie ni buisson pour se garantir contre cette grosse troupe de gens de cheval bien armée. Blanchard voyant le gros nuage qui venait fondre sur lui et sur ses gens, ne perd point courage et exhorte ses soldats à se montrer tels qu'il les avait toujours estimés, comme gens de courage, de vaincre ou de mourir avec honneur, puisqu'il n'y avait

part. Aucun historien ne rapporte ces faits. Ils ne peuvent avoir de rapport qu'au combat qui eut lieu au commencement d'avril 1586, près de Saintes, entre les troupes commandées par le prince de Condé et celles du capitaine Tiercelin, qui, après une vive défense, furent entièrement défaites. Le comte de Laval, à qui l'on dut une grande partie de la victoire, n'y périt pas, mais ses deux frères, Rieux et Sailly, moururent deux jours après des blessures qu'ils y avaient reçues. La douleur que lui causa leur perte, et celle qu'il avait faite peu de temps avant d'un autre de ses frères, fut si vive qu'il décéda le huitième jour après leur mort. Quant à René II, vicomte de Rohan, qui était aussi seigneur de Soubise du chef de sa femme, la célèbre Catherine Larchevêque, il mourut peu de temps après, à la Rochelle, à l'âge de 35 ans. On sait si sa veuve et ses enfants maintinrent dans sa famille l'influence qu'il exerçait sur les protestants.

autre espérance de se sauver, et que tout ainsi qu'il avait été toujours participant de tous les dangers et hasards des guerres passées, ainsi serait-il à présent. Et sur ce que quelques-uns lui dirent qu'il avait un cheval pour se sauver quand il eût eu besoin, et que peut-être il les laisserait à la boucherie, il mit pied à terre et coupa les jambes à son cheval, ne voulant courir meilleure fortune que ses gens, lesquels se résolurent tous ensemble à si bien faire que, s'ils ne pouvaient en combattant sauver leur vie, pour le moins de vendre bien chèrement leur mort. Ils trouvent de bonne fortune au milieu de cette plaine un fossé, en forme de perrière bien large, où ils se flanquent, et en le bordant tout à l'entour de piquiers et de mousquetaires, attendant de pied ferme leurs ennemis qui les tenaient déjà pour défaits ; et aussi bien ils furent attaqués de grande furie ; mais on leur fit pleuvoir une grêle si dure de mousquetade, et les piquiers firent tel devoir qu'il ne fut pas possible à l'ennemi d'entrer sur eux, quelques efforts qu'ils pût faire ; si bien que ne pouvant rien avancer, il fut obligé de faire retraite, y ayant perdu la plupart de ses chefs, savoir le seigneur de Rohan, de Laval, de Soubise et de Rieux, et plusieurs autres personnages signalés de Bretagne, avec grand nombre d'autre noblesse, tant du Poitou que d'ailleurs, sans perte des gens de Blanchard.

Cette défaite fut une grande plaie pour les huguenots de Bretagne et du Poitou, et un grand avantage pour les catholiques, car étant grands et signalés, ils eussent bien donné des affaires au duc de Mercœur. Cette guerre s'allumait de plus en plus en France à mesure que l'on ap-

prenait que l'armée des reitres s'avançait et s'approchait des frontières du royaume, si bien que l'année 1686 (1), ils y entrèrent par le pays de Lorraine, contre le gré du duc de Guise, qui n'avait des forces assez suffisantes pour les empêcher, étant au nombre de 50,000 hommes de combat, d'autres disent de 40,000 hommes, menant avec eux un grand attirail de bagage, de femmes, d'enfants, de goujats, de chariots, se montant en tout à plus de cent vingt mille bouches. Le roi, feignant être du parti des catholiques, et se disant le chef de la Ligue, encore que l'on sût bien le contraire, commanda au duc de Guise, Henri de Lorraine, son lieutenant-général, de s'opposer à eux et leur empêcher l'entrée du royaume, s'il était possible, sans lui bailler néanmoins les forces ni les fonds nécessaires pour faire des levées de troupes. Aussi son intention n'était autre que celle de Saül quand il fut commandé d'apporter cent prépuces des Philistins, qui était comme l'envoyer à la boucherie et comme à une ruine évidente selon le jugement humain. Mais le même Dieu qui assista David fut le protecteur du duc de Guise, et tourna la chose tout au rebours qu'il ne pensait devoir advenir; car encore qu'il n'eût qu'environ cinq à six mille hommes tant de pied que de cheval, après avoir plusieurs jours côtoyé l'ennemi et lui avoir fait retrancher ses vivres, épia si bien sa commodité qu'ayant appris que l'armée ennemie pour la plupart était en une ville champêtre nommée Auneau, entre Chartres et Paris, il prit quatre mille hommes de pied et huit cents chevaux, et les assaillit au point du jour

(1) C'est une erreur, ils n'entrèrent en France qu'en 1687.

par le château où le capitaine du lieu étant de son intelligence, il les força, nonobstant leur forte résistance, car ils étaient grand nombre bien armés et très bien barricadés. Il y en mourut plus de cinq mille hommes, et le reste se sauva sous la faveur de la nuit, et encore difficilement, d'autant que la cavalerie avait environné la ville, située en une belle plaine, et les tuait facilement à la fuite. Le butin fut grand de chevaux et des équipages, les principaux chefs y laisant la vie, et leur général même, qui était un grand baron d'Allemagne. Cette défaite advint l'an 1586, à Auneau, comme on l'a dit, à quatorze lieues de Paris, où j'étais alors, et je vis le même jour y rendre grand nombre d'enseignes et de guidons au Louvre au roi, qui y était, n'attendant rien moins que de telles nouvelles, et fit défense au duc de Guise de plus les poursuivre, sous prétexte qu'il voulait avoir l'honneur de les défaire lui-même, mais en effet c'était pour les sauver, ce qu'il fit, car s'étant mis en campagne, commande ses troupes de toutes parts de le venir trouver à Chartres. Il n'en fit pas mourir un seul, mais leur donna à tous sauf-conduit pour se retirer en Allemagne, défendant à toutes personnes de leur faire aucun empêchement; ce qui leur servit beaucoup, car à peine un seul eût porté les nouvelles en leur pays, et néanmoins la plupart mourut de faim et de pauvreté, et ceux qui s'écartaient du gros de la troupe étaient aussitôt assommés par les paysans, si bien que l'on trouvait les chemins par où ils passaient tous parsemés de morts. Cette victoire tant signalée et quasi miraculeuse, ainsi obtenue par le duc de Guise, le mit en grande réputation d'avoir délivré le royaume d'un si grand ennemi, mais lui causa

aussi une envie mortelle, comme cela est ordinaire que la vertu est toujours enviée ; car le roi même le premier fut si jaloux de cette bonne fortune, qu'il ne cessa jamais qu'il n'en fît éclater les effets tragiques. Que dirons-nous après cela? car voyant que son dessein, qui était, par le moyen de cette grande puissance des étrangers, d'ôter tout obstacle à l'établissement du roi de Navarre huguenot, que le peuple et les princes catholiques n'eussent jamais reconnu ; voyant, dis-je, que ce grand préparatif était tourné en fumée, ayant donné sauf-conduit à ce qui restait de reitres pour s'en retourner en Allemagne, il commença à penser aux moyens dont il pourrait se servir pour se défaire du duc de Guise, qui avait rendu de si bons services à l'état et au royaume.

Or, l'an 1588, au mois de mai, le jour de Saint-Nicolas, lorsque l'on y pensait le moins, le duc de Guise neuvième arriva à Paris. Ce que le roi voyant, et qu'il était arrivé sans force, jugea l'occasion très belle pour exécuter ses volontés pernicieuses contre le prince. Il mande à cet effet ses troupes aux environs de Paris, et double ses gardes ; et s'étant fait rendre les clefs de quelques portes de la ville, entre autres de la porte Saint-Honoré, Montmartre et Saint-Denis, fit entrer le douze de mai de grandes troupes à Paris, tant françaises que suisses, qui se saisirent de toutes les places publiques et avenues de la ville ; les Suisses s'étant emparé du cimetière des Saints-Innocents, le Marché-Neuf et la Grève ; les Francais, les deux châteaux et le cimetière Saint-Jean, et plusieurs places commodes contre tous accidents. Ce jour fixé étant arrivé, les habi-

tants tendirent des chaînes et se barricadèrent partout si bien que lesdits soldats n'eussent pu bouger, et n'y avait aucun moyen de leur porter aucun morceau de pain ni un verre d'eau, et demeurant en cet état sans attenter aucune chose, jusques sur les quatre à cinq heures du soir, que les Suisses du Marché-Neuf, s'ennuyant de tant jeûner, voulurent ouvrir les chemins pour s'en aller, furent chargés si rudement par ceux qui gardaient les barricades, et aussi des fenêtres des maisons, d'où l'on faisait pleuvoir sur leurs têtes une grêle de pierres, ce qui les obligea à demander bientôt miséricorde et mettre les armes bas, et lors le peuple cessa. Il en fut bien tué soixante ou environ, et d'avantage de blessés; les Parisiens, déjà échauffés, voulurent courir pour tuer les autres, tant français qu'étrangers, comme ils étaient. Le duc de Guise les empêcha et les fit rendre sans péril aux faubourgs, crainte que le peuple ne courût pour les assommer. Il se passa cette journée plusieurs particularités desquelles je fus témoin oculaire en ladite ville, qui seraient trop longues à réciter; et c'est de cette célèbre journée de barricades, que nos historiens chantent tous les jours si haut, non sans déguiser la vérité, que chacun raconte suivant sa passion et bien souvent tout au contraire de ce qui s'est passé. Il est certain que ces barricades furent faites d'une telle diligence que, dans moins de deux heures, il s'en trouva plus de dix à douze mille de faites, de quinze à vingt pas les unes des autres, jusques à celle de la grande cour du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, près la chapelle de Bourbon, et si fort que le canon eût été nécessaire pour les bouleverser; ce que voyant, le seigneur de Biron, père de celui qui fut depuis

exécuté, dit au roi qu'il n'avait jamais cru Paris imprenable jusqu'alors. Le roi entendant que tout le peuple était sous les armes, quoique ce ne fût que pour sa défense, et qu'il n'y avait pas moyen de se saisir du duc de Guise; craignant enfin que cette populace n'entreprît davantage, il sortit de la ville par la porte neuve joignant la rivière, avec une belle cavalerie qu'il avait toute prête, marchant devant lui ses gardes à pied, et s'en alla à Vernon, de là à Rouen, et puis à Chartres, pensant qu'il n'y avait plus aucun moyen de s'aider que par une tenue des états généraux sous prétexte d'une réformation générale. Ils furent donc assignés au mois de décembre en ladite année, en la ville de Blois; et cependant le roi envoya une forte armée en Poitou, sous la conduite du duc de Nevers, en apparence pour faire la guerre aux huguenots, mais pour être toute prête sur pieds pour assister le roi si, après l'exécution de son dessein, qui était le massacre des princes de Lorraine, il en fût besoin, et en cas qu'il y eût quelques troubles.

Cette année fut tranquille; la plupart de l'été et de l'automne se passe sans aucune action de part ni d'autre, à la réserve d'une mauvaise place, qui était la Grenache, qui fut assiégée et où il y fut beaucoup tué de soldats à l'assaut; puis fit-on sonner la retraite lorsqu'elle était presque gagnée, de sorte qu'il n'y avait personne de bon sens qui ne jugeât bien que cette armée n'était pas dressée contre les huguenots, mais qu'il y avait quelqu'autre dessein qui n'était pas connu de tout le monde. D'autres devinèrent ce qui arriva dans la suite, et l'effet en fit foi, car, le vendredi 23 décembre audit an 1588, l'apostume d'une jalousie enragée que le roi portait

à la vertu de la maison de Lorraine creva, et entre autre au seigneur de Guise, par l'effusion du sang de ce généreux et vaillant chef de guerre. Car le roi l'ayant mandé au matin de le venir trouver au château de Blois, où il était, le fit poignarder en sa propre chambre royale, par quatre coupe-jarrets qui s'étaient cachés à cette fin derrière la tapisserie; et le lendemain, qui fut la vigile de Noël, jour de samedi, il fit aussi massacrer monseigneur le cardinal de Guise, frère du duc, archevêque de Rheims, pair de France et abbé de Saint-Denis. Grandes cruautés à un roi très chrétien, et aggravées par des circonstances qui surpassent en énormité, non-seulement les plus inhumains, mais les plus barbares tyrans de toute l'antiquité; car ceux-ci se sont contentés d'ôter la vie à leurs ennemis, laissant là leurs cadavres; mais l'autre, ne trouvant pas encore sa rage assez assouvie, la voulut exagérer par un nouveau genre de cruauté sur les corps morts de ces princes, qu'il commanda être publiquement brûlés (1) en la cour du château, pour en être le spectateur.

Mais d'autant que ce n'est point mon intérêt de m'occuper de ce qui s'est passé hors de cette province, l'entreprise s'étendrait plus loin, car le seigneur de Mercœur, frère de la reine, gouverneur de Bretagne, qui était alors à Nantes, et le duc de Mayenne, frère des deux

(1) Les corps du duc et du cardinal de Guise furent consumés dans la chaux vive et leurs os brûlés par un chirurgien, dans un lieu particulier, pour empêcher les ligueurs d'en vénérer les restes comme ceux des martyrs.

princes occis, étant pour lors à Lyon, étaient destinés à la même boucherie. Le duc de Mercœur, frère de la reine, gouverneur de Bretagne, qui était lors à Nantes, avait été mandé aux états généraux et était parti de Nantes quand il reçut une lettre de la reine sa sœur qu'il eût à s'en retourner, et lui donnait avis de ce qui s'était passé. On envoya à Lyon pour faire tuer le duc de Mayenne; mais le seigneur de Mendoze, ambassadeur pour le roi d'Espagne près du roi, s'en doutant bien, et peut-être en savait-il quelques secrets, le fit promptement avertir, et le messager qu'il y envoya fit telle diligence qu'il devança ceux que le roi y envoyait. Par ce moyen le duc de Mayenne eut le moyen de sortir de ladite ville avant que l'on sût aucune nouvelle du massacre. On fit aussi avertir le duc de Mercœur, qui était en Poitou, qui, faisant battre aux champs, se rendit aux environs de Blois pour empêcher que le roi ne branlât; mais cette mort du duc de Guise fut tant regrettée que la plupart des soldats et capitaines se débandèrent et s'allèrent rendre, partie à Orléans, d'autres à Paris et dans les autres places qui tenaient pour les catholiques, car depuis le jour du massacre des princes le roi fut regardé par le peuple avec horreur, non comme catholique, mais comme huguenot et protecteur des hérétiques. Ainsi par le sang des princes de Lorraine indignement répandu, et à la face des états qui devaient être un asile assuré, même aux scélérats, le masque d'hypocrisie étant découvert, le peuple ne douta plus de l'intention du roi, qu'il disait être à la destruction de l'église catholique en ce royaume et l'établissement de l'hérésie

par l'introduction du roi de Navarre, professeur et protecteur de la nouvelle religion, que l'on savait bien être de la partie.

Comme en effet il se joignit au roi incontinent après, il s'ensuit après cela une révolte générale du peuple des communautés ; il n'y eût ville, bourgade, forteresse, qui ne secouât le joug de l'obéissance au roi, à la réserve de quelques-unes, qui furent retenues par force, par le moyen des garnisons qu'il y avait ou des citadelles qui les tenaient en bride, sans lesquelles le roi n'eût pas trouvé de logement en son royaume, tant le peuple avait en horreur un acte si cruel. Ce fut donc alors que chacun se déclara tout à fait, et où auparavant le parti de l'union était commandé par le roi et sous son autorité, duquel il feignait être le chef, quoiqu'il n'abhorrât rien plus, dorénavant le parti de l'union se réduisit sous l'autorité des princes catholiques contre les politiques, royalistes, hérétiques, huguenots, car ils avaient tous ces noms. Et de fait, au commencement, il n'y avait du parti de l'union que les catholiques ; mais de l'autre, toutes sortes de gens y étaient reçus, pourvu qu'ils n'eussent jamais parlé de Dieu ni du pape qu'avec blasphèmes. Que si quelques-uns plus scrupuleux en paroles en eussent parlé avec respect, on leur aurait aussitôt dit : Par la mort, par la chair, vous êtes un espagnol, un ligueur, un traître au roi. Les partis étant donc formés, la guerre s'alluma par tout le royaume avec une grande confusion et désolation. Il n'y avait province qui n'eût deux armées sur les bras, l'une de catholiques, qu'ils appelaient de la Ligue, et l'autre de

royaux, autrement politiques. En Bretagne était le duc de Mercœur, beau-frère du roi Henri III, lors régnant, qui avait épousé la sœur dudit duc de Mercœur, chef dudit parti catholique, gouverneur de ladite province de Bretagne, et pour le parti du roi tantôt l'un et tantôt l'autre.

Le roi Henri III s'étant retiré de Blois après le massacre des princes de Lorraine, faisait sa résidence à Tours, pour être en plus grande sûreté et commodité d'un secours, plus des hérétiques du Poitou et de Gascogne que des catholiques, desquels il savait bien être haï. Il fut attaqué par l'armée du seigneur duc de Mayenne, frère des princes massacrés et lieutenant-général de la couronne de France pour les catholiques, qui, du premier abord, ayant pris les faubourgs du côté de la France, qui étaient merveilleusement fortifiés, et ne pouvant passer outre par rapport à la rivière qui était entre la ville et eux, et aussi ayant appris que le roi de Navarre, qui depuis fut roi de France, s'avançait à grandes journées pour joindre son armée des huguenots, desquels il était chef après le roi de France, le duc de Mayenne retira son armée du faubourg, et en même temps il reçut lettre que le seigneur duc d'Aumale, gouverneur de Picardie et de Paris pour les catholiques, ayant assiégé Senlis avec de belles forces, avait été défait par les sieurs de Longueville, de Guipry, de La Noue, vieux capitaine breton, tout l'équipage de guerre perdu et le siége levé, et que, poursuivant leur victoire, après s'être présentés un jour entier devant Paris, près de Montfaucon, par forme de bravade, étaient allés assiéger Meaux. Le sieur de Mayenne s'y achemina

à grandes journées, de quoi les soldats se trouvant fatigués, s'allèrent rendre à l'ennemi, qui diminua beaucoup l'armée du duc de Mayenne. Au seul bruit que l'armée catholique s'approchait de Paris, les royaux lèvent le siége de Meaux et se retirèrent vers la Picardie. Le roi ayant renforcé son armée des troupes et de la personne du roi de Navarre, se mit aux champs à la suite du duc de Mayenne, et en peu de jours vint jusques à Poissy, six lieues au-dessous de Paris, où il passa la rivière et alla assiéger la ville de Pontoise, où il fut occupé dix-sept jours, ce fut environ la mi-juillet, et enfin se rendirent par composition, après avoir vaillamment soutenu contre une armée de trente mille hommes commandée par deux rois. Dedans la ville commandait le sieur Villeroy le jeune, avec quelques compagnies lorraines, qui était fils de Villeroy, premier secrétaire d'état, qui acquit beaucoup d'honneur en ce siége. La belle église de Notre-Dame, qui était aux faubourgs, fut ruinée pour lors par une mine. La ville étant rendue, et les garnisons y étant mises, le roi repasse la rivière de rechef à Poissy, et vint se présenter avec cette effroyable armée devant Paris, sur les derniers jours de juillet 1589. Le duc de Mayenne était dans Paris avec peu de forces, d'autant qu'il avait envoyé le duc de Nemours avec la plupart de sa cavalerie et partie de l'infanterie au-devant de quatre mille reitres et quelques lansquenets, qui était le plus beau de son armée. Le roi sachant bien tout cela, joint la grande intelligence qu'il avait dans la ville, s'avança d'autant plus hardiment et se vint loger à Saint-Cloud, et ses gens ordonnaient les tranchées devant Paris depuis la

rivière jusqu'au chemin du Bourg-la-Reine et Villejuif. Le duc de Mayenne voyant l'ennemi si près se vint loger aux Chartreux, tout vis-à-vis, pour pouvoir commodément subvenir aux besoins. Les avant-coureurs de l'une et de l'autre part s'escarmouchaient incessamment devant les tranchées. Nous y vîmes tous une chose assez remarquable. Le premier jour d'août, environ les neuf à dix heures du matin, deux seigneurs cavaliers s'entrerencontrant à l'escarmouche, l'un au duc de Mayenne, nommé le sieur de Marolles, et l'autre du parti du roi, nommé le sieur de Marivault, tous les deux seigneurs de marque, et s'étant reconnus, se donnèrent le défi pour le lendemain pour se battre à la lance à même heure et en même endroit, à la vue des deux armées, pourvu que les chefs le voulussent bien. Les chefs de l'un et l'autre parti, avertis respectivement par un trompette envoyé de l'un à l'autre, savoir du duc de Mayenne au roi de Navarre, qui était avec le gros de la cavalerie, commandant comme lieutenant du roi, qui était déjà blessé, comme nous le dirons ci-après. Le roi de Navarre et le duc de Mayenne ayant eu le combat pour agréable, si bien que le lendemain le sieur de Marolles se trouva le premier en la lice, tout armé d'armures blanches, monté sur sa monture ordinaire, qui était un cheval bai, et se promenant l'espace d'une heure attendant son ennemi, vit enfin arriver le sieur de Marivault, monté à l'avantage, couvert d'armes noires, ayant en tête un casque qui avait la visière à bandes (1). Ils ne par-

(1) D'autres historiens disent que ce fut Marivault qui se trouva sur

lèrent pas beaucoup, et commencèrent à exécuter leurs desseins, et courant l'un contre l'autre, la lance en arrêt, s'entrechoquent de telle force qu'ils rompirent tous deux leurs lances. Le sieur de Marivault donna dans la mamelle au sieur de Marolles, mais le fer de la lance ne fit que glisser et ne l'offensa aucunement. Marolles porta droit en la visière à Marivault, lui transperçant la tête, dans laquelle se rompit le fer, et tomba roide mort à terre sans jeter un seul soupir. Ledit de Marolles prenant congé du duc de Mercœur le jour précédent, et de toute la compagnie, dit ces paroles : Si le sieur de Marivault, dit-il, aujourd'hui a le même caquet qu'il avait hier, je lui donnerai de ma lance dans la visière. Ce décès s'exécuta à la vue des deux chefs et de cinquante mille personnes, car d'autant qu'il avait été assigné dès le jour précédent, qui était le premier jour d'août, chacun le savait en la ville, qui fut cause qu'il se trouva sur les tranchées et dans les champs voisins une multitude infinie de monde. Le corps du vaincu fut emporté par ceux de son parti; le victorieux se saisit du cheval et des armes de Marivault, qu'il fit porter par des pages. Une troupe de cavalerie et cinq trompettes le vinrent recevoir et le conduisirent au duc de Mayenne, qui était aux Chartreux. Ceci arriva sur les onze heures dudit jour, et dans le même temps arri-

le champ de bataille long-temps avant Marolles. Le roi avait été frappé une heure après le défi, et était mort avant la rencontre. Aussi Marivault, renversé par terre, s'écria-t-il, avant d'expirer : J'eusse été heureux de vaincre, mais j'eusse été trop malheureux de survivre au roi mon maître.

vèrent deux religieux capucins qui se présentèrent au duc et qui assurèrent que le roi Henri III était mort dès les quatre heures du matin, et qu'ils avaient assisté à ses derniers soupirs. Il avait été blessé le jour précédent par un jeune religieux jacobin du couvent de Paris, prêtre fort simple et dévot. Il était sorti de son couvent dès le pénultième de juillet, pour aller dire la messe au comte de Brienne, prisonnier de guerre au Louvre, duquel il prit des lettres et de plusieurs autres de Paris, pour porter au roi à Saint-Cloud et aux autres grands de l'armée. Il y arriva sans aucun danger le dernier de juillet, sur la vêprée, et se fit présenter le lendemain au roi, à son lever, pour lui donner les lettres qu'il portait, lesquelles le roi lut en sa présence. Après quoi il dit au roi : Sire, j'ai quelques paroles de créance à vous dire de la part de vos bons serviteurs de Paris, que tout autre ne doit entendre. En même temps, le roi commanda à ses gardes qui étaient à l'entour de lui de se retirer un peu, ce qu'ils firent de quatre à cinq pas. Après quoi ce religieux lui dit : J'ai une lettre de la part de...... et en disant ces mots mit sa main droite dans sa main gauche, feignant tirer ladite prétendue lettre, mais ce fut un couteau long de tranchant et court du manche, duquel bien soudainement il donna un coup dans le petit ventre du roi et assez avant, et y laissa le couteau. Le roi le retira aussitôt et en bailla au visage du moine un grand coup près de l'œil. Dans l'instant les gardes l'assaillirent et l'accablèrent de coups de hallebarbes, n'ayant pas la patience de le réserver pour savoir qui eussent pu être les complices de cet horrible assassinat. Le roi en mourut le

lendemain, quatre heures du matin, le second d'août, ayant seulement vécu dix-huit heures après sa blessure. Le roi de Navarre, Henri de Bourbon, se trouva fort à propos à l'armée pour se faire déclarer et proclamer roi de France, comme étant le plus proche parent en ligne masculine à succéder à la couronne, parce que le roi défunt était décédé sans hoirs; mais d'autant qu'il était calviniste de religion et de son enfance, le peuple ne l'avait pour agréable et en voulait un autre.

S'étant donc fait reconnaître pour roi de France, comme étant le plus proche en ligne, dans son armée, le troisième jour d'août, il lève le siége de devant Paris et s'en va passer au pont de l'Arche la rivière de Seine, et assiège Rouen du côté des Chartreux; et ayant déjà fait brèche, ceux du dedans firent une sortie, en laquelle ils repoussèrent les assiégeants et gagnèrent les canons, mais faute de chevaux ne les purent rendre dans la ville, à la réserve des couleuvrines, qu'ils emportèrent et les moindres pièces.

Cependant le duc de Mayenne avait reçu son secours de reitres et lansquenets que le duc de Nemours, son frère utérin, lui avait amenés, et s'étant mis aux champs, s'en va à grandes journées vers Rouen. Le roi de Navarre, au bruit de sa venue, lève le siége devant Rouen et se retire à Dieppe, où le duc de Mayenne l'assiège jusqu'à plus de six semaines; et ne pouvant rien avancer, et même ayant perdu plusieurs de ses gens en une sortie où le sieur de Bagonne, colonel de la cavalerie légère, avait été tué et ledit duc de Mayenne blessé d'une chute de cheval, joint quelques défiances qu'il avait de partie

des siens, leva le siége et retira son armée, très fatiguée de l'hiver qui était déjà fâcheux, vers Amiens en Picardie, pour la rafraîchir.

Le roi de Navarre avait une grosse intelligence dans Paris, qui fut cause que sitôt que le duc de Mayenne s'était retiré, comme nous avons dit, de devant Dieppe, il s'achemina à grandes journées à Paris, où il se trouva trois jours après son départ du siége, la vigile de la Toussaint, et ayant fait reconnaître les tranchées du faubourg du côté de Saint-Germain, Saint-Jacques, Saint-Marceau et Saint-Victor, par quelque trente cavaliers, desquels il en fut tué un, le lendemain jour de la Toussaint, au point du jour, il fait assaillir tous les susdits faubourgs ensemble, et sans beaucoup de résistance, et ensuite fait mettre du canon sur les plates-formes desdits faubourgs, avec grande tuerie de ceux de la ville, qui ne purent gagner les portes, au nombre de plus de cinq cents, et cependant avec perte des siens. Si les soldats victorieux ne se fussent pas arrêtés au pillage des faubourgs et fussent allés tout droit aux portes, comme leurs capitaines les voulaient mener, sans doute ils fussent entrés dans la ville; mais il ne fut pas moyen après cela de les y faire aller : Dieu le voulait ainsi. Le sieur du Rosne, que le duc de Mayenne avait fait gouverneur de Paris, se rendit fort suspect de cette intelligence, car étant à la porte de Saint-Germain, qu'il tenait ouverte comme attendant l'ennemi, ne la voulut fermer, quelque prière qu'on lui en fît, jusqu'à ce que nombre de Parisiens qui étaient présents sous les armes le taxèrent de trahison et comme tel le voulurent tuer, et d'eux-mêmes

fermèrent les portes, voyant que l'ennemi s'approchait pour s'en saisir. Tout ce jour-là l'ennemi fit ses approches et planta quelques pièces de canon devant les portes de la ville, et fit battre l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il y avait garnison de ceux de la ville, qui se rendirent voyant le pont-levis abattu à coups de canon, et se retirèrent la vie sauve dedans la ville, et avaient dépêché en toute diligence le duc de Nemours, avec huit cents chevaux, qui arriva en Paris par la porte de Saint-Denis dès le soir de la Toussaint. Le duc de Mayenne marchait après avec le gros de l'armée, qui arriva le matin en suivant, qui était le jour des Trépassés. Incontinent leur arrivée, ils se disposèrent pour faire une sortie par trois portes, Saint-Jacques, Saint-Marceau, Saint-Victor, qu'on avait maçonnées le jour précédent. L'ennemi fut bientôt averti de la venue du secours, et se doutant de ce qui en adviendrait, avait levé le siége et fait avancer le bagage et autres équipages de guerre, si bien que les catholiques sortant trouvèrent les faubourgs vides. Ils voient la cavalerie de l'ennemi qui se retirait en bel ordre, sur laquelle ayant voulu entreprendre, ils n'eurent aucun avantage.

Mais retournons en Bretagne, et remarquons les choses les plus remarquables qui s'y sont passées depuis le massacre des princes jusques à la paix, qui fut l'an 1598.

4.

# Chapitre III.

*Le comte de Soissons envoyé en Bretagne par le roi pour résister au duc de Mercœur.*

Après la mort des princes de Lorraine, à Blois, le roi envoya en Bretagne le sieur comte de Soissons (1), prince du sang, fils du feu prince de Condé, qui fut tué à Jarnac l'an 1569, avec de belles forces, pour y être lieutenant-général sous son autorité, et pour tenir en bride le sieur de Mercœur, qui tenait presque toute la province, à la réserve de Rennes, Vitré et quelques autres places.

(1) Charles de Bourbon, comte de Soissons, grand maître de France, fils de Louis I, prince de Condé, et de Françoise de Longueville. Son fils étant mort sans enfants, le comté de Soissons passa, par sa fille Marie, à une branche de la maison de Savoie-Carignan.

Comme il s'acheminait vers Rennes pour y faire vérifier ses lettres de lieutenance, il vint loger à Châteaugiron; ce fut environ la fête du sacre. Le duc de Mercœur ayant eu avis de son chemin, se trouve avec une bonne troupe de cavalerie et arquebusiers à cheval, lesquels ayant mis pied à terre se ruèrent sur le bourg, et, après quelque résistance, forcèrent les barricades et ceux qui les défendaient, desquels ils tuèrent un grand nombre. Les autres se rendirent, aussi bien que le sieur comte de Soissons, qui fut mené prisonnier au château de Nantes, où il fut plusieurs mois et fort humainement traité, d'où il se sauva subtilement, et voici comment. Il faisait faire sa cuisine en ville, chez un pâtissier en la rue du Château, et ses vivres lui étaient rendus deux fois le jour par ses gens, en un grand panier de clisse, autrement une manne longue de quatre pieds ou environ, portée par deux hommes, où l'on pouvait mettre ensemble toutes les sortes *de mets*, et quand il avait dîné ou soupé, les mêmes porteurs rapportaient le panier en ville. Les soldats qui le gardaient avaient toujours coutume d'ouvrir le panier allant et retournant, dont le sieur comte fit semblant de trouver mauvais, et présenta requête à mesdames de Mercœur et de Martigues, sa mère, représentant qu'il avait des ennemis qui, sous prétexte de voir dans le panier, pourraient jeter quelque poison dans ses viandes, et suppliait lesdites dames, car le duc de Mercœur était en campagne, de faire défense auxdits soldats de plus découvrir ledit panier. Les dames lui accordèrent sa requête et firent lesdites défenses. Quelques jours après il feignit être malade, et une après-dîné

il mit un sieur page dans son lit et se mit dans le panier, se fait porter de même par ses serviteurs, passèrent les gardes et le rendirent chez le pâtissier, où il s'habille en paysan et sort par la porte Saint-Pierre, va trouver un cheval qui l'attendait à Richebourg, sur lequel il gagne Angers. Les gardes, qui le croyaient au lit malade, ne surent de rien que le lendemain. Dieu sait si les Nantais furent étonnés lorsqu'ils surent son évasion, et les dames encore davantage, d'autant que le duc de Mercœur leur en avait étroitement recommandé la garde, disant que si le malheur lui en voulait qu'il fût pris en guerre, il pourrait être rendu pour l'autre par échange. Les dames de Mercœur et de Martigues usèrent de grande civilité à son égard, car, après s'être sauvé, elles lui firent rendre son buffet, qui était beau et riche, et lui envoyèrent son page qui avait fait le malade, et tous ses autres domestiques.

La mort du roi courut en peu de temps par toute la France, et fut sue en cette ville de Nantes le jour de la Saint-Laurent, dixième d'août, nonobstant les dangers des chemins, étant mort le second dudit mois. Le duc de Mercœur envoya le sénéchal de Fougères à Rennes pour leur porter ces nouvelles, et aussi pour leur représenter de sa part qu'ils eussent à s'unir avec les autres villes et communautés et le plat pays de la province, avec plusieurs belles raisons sur ce sujet. Mais la cour du parlement le fit arrêter et le constitua prisonnier, ne voulant ajouter foi à ces nouvelles, et cependant véritables. On lui fit faire son procès, et, comme perturbateur du repos public, il fut condamné à être pendu ; ce qui fut exécuté. Ils disaient que ces nouvelles étaient forgées à plaisir et débitées à

plaisir pour faire soulever les habitants de Rennes pour rendre ladite ville au duc de Mercœur ; car ils savaient bien qu'une bonne partie des habitants étaient ligueurs, et tout le clergé, naturellement ennemi des hérétiques, et il y en avait même dans le parlement qui favorisaient le parti de l'union, lesquels l'on a vus après quitter Rennes, comme nous le dirons ci-après. Le duc de Mercœur fut très scandalisé que l'on avait ainsi traité le sénéchal de Fougères par lui envoyé, et pour un si léger sujet, ne portant que des nouvelles véritables. Il se proposa la vengeance sur personne de pareille étoffe et qui l'avait bien autrement mérité, c'était sur le sénéchal de Laval, qu'il tenait prisonnier à Nantes, au château, non comme prisonnier de guerre, qui peut être délivré en payant rançon, mais comme personne de justice, d'autant que cet homme, n'étant juge que d'une barre inférieure, avait été assez téméraire que de faire le procès, par sa cour de Laval, audit seigneur de Mercœur, prince et pair de France, lieutenant, frère du roi, et gouverneur en Bretagne, et l'avait atteint et convaincu du crime de lèse-majesté, où les cours du parlement de cette province, ni les privés conseils du roi, ni les quatre maréchaux de France, n'avaient osé toucher. Le sénéchal de Laval l'ayant donc bien mérité, paya l'écot en revanche du sénéchal de Fougères, qui était innocent, et on lui fit son procès et il fut condamné à être pendu ; ce qui fut exécuté au Bouffay, à Nantes, l'an 1588, au mois d'août.

La mort du roi Henri de Valois, troisième du nom, et le dernier de ladite race de Valois, qui avait régné en France environ trois cents ans, découvrit les affections

d'un chacun et sembla séparer le bon grain du mauvais, les catholiques d'avec les hérétiques, athéistes, politiques, et de tous côtés il s'en fit deux partis. Il n'y eut donc ville ni bourg où la division ne régnât; mais presque partout les catholiques l'emportaient, sinon dans les places où il y avait des citadelles et châteaux, et où il y avait des capitaines établis par le feu roi, de gens propres à ses desseins, comme Angers, qui fut malgré la ville retenue en son obéissance par le fort château. Il en fut de même à Orléans, Rouen et plusieurs autres, si les citoyens n'y eussent pourvu, et en Bretagne Saint-Malo, par le moyen du sieur de Fontaines (1), qui commandait au château. Mais les habitants le prirent de nuit par escalades de cordes et par le plus fort endroit qui y fut, qui était la grosse tour le plus près de la porte de la ville par dehors; le château de Brest, commandé par messire René de Rieux, seigneur de Sourdéac, seul demeuré en ce pays bas du parti du roi, et qui était l'une des plus fortes places du royaume, où il y avait une grosse garnison pourvue des commodités de la mer et de la terre. Le gouverneur qui y était ne craignait aucun ennemi, et non-seulement molestait l'évêché de Léon, qui était du parti contraire, en prenant son temps si à propos qu'il les obligeait malgré eux à se ranger de son côté, quoique ce fût contre leur volonté, mais de plus en retirait de grosses contributions de deniers, premièrement de la noblesse et de toutes les paroisses du diocèse; et quant à Quimper, elle ne fut pas exempte de ces divi-

(1) Honorat du Bueil, comte de Fontaines, gouverneur de Saint-Malo et lieutenant-général pour le roi en Bretagne.

sions. Presque tous les habitants tenaient tous pour les catholiques, entre autres les ecclésiastiques et le corps du chapitre, à la réserve du seigneur évêque Charles du Liscoët, qui se montra fort douteux dans les commencements, et peut-être sollicité par son frère aîné, le sieur de Coëtnempren, président au présidial, qui était homme du temps. Mais enfin ledit sieur évêque se détermina tout à fait, et son frère fit bonne mine, à quoi servait bien le voisinage du château de Concarneau, dans lequel commandait le sieur de Lézonnet, beau-frère desdits évêque et de Coëtnempren, d'autant que Coëtnempren et lui étaient mariés aux deux filles de la Costardaye (1), et Lézonnet tenait lors pour le parti des catholiques, sous l'autorité du seigneur de Mercœur, combien que quelques temps après ils tournassent casaque, comme nous le dirons ci-après. Quant à messieurs de la justice et du siége présidial, il n'y avait que trois qui fussent affectionnés pour le parti des catholiques; savoir, maître René Dudresnay, alloué; Tanguy de Botmeur, sieur de Kerynaire, conseiller, et Alain Le Guiriec, sieur de Bonescat, avocat du roi; le surplus, qui était maître Jacques Laurent,

(1) Suzanne le Prestre, fille du sieur de Lézonnet et de Jeanne Glé de la Costardaye, épousa Julien du Pou, sieur de Kermoguer, de la paroisse de Moëlan, près Quimperlé.

La Ligue avait obligé Henri III de lui donner deux places de sûreté en Bretagne, et de fournir aux frais de leurs garnisons. Il accorda Dinan et Concarneau. Le duc de Mercœur avait donné le gouvernement de Concarneau, pour la Ligue, à Ollivier le Prestre, sieur de Lézonnet; lui et le sieur de Coëtnempren avaient épousé les deux sœurs du nom de Glé de la Costardaye, de l'évêché de Rennes.

sieur de La Motte, sénéchal (1); Philippe de Trégain, dudit lieu, lieutenant; le sieur de Coëtnempren, président; Ollivier Berthault, Barnabé le Gallays, sieur de Mascosquer; Noël de Cléhuenan, sieur dudit lieu; Jean Pérault, sieur de Kerguern; Jacques de Lézandevez, sieur du Rubien; Mathieu Lohéac, procureur du roi, et maître Simon Aubert, tous conseillers, favorisaient l'autre parti sans se beaucoup soucier du péril de la religion. Communément cette qualité de gens est plus politique que pieuse, mais surtout le sénéchal se montrait le plus passionné et faisait tout ce qu'il pouvait par beau et par menace, interposant son autorité. Les catholiques remontraient le danger que la religion ne fût altérée en France comme en Angleterre; que le roi de Navarre, qui s'était fait déclarer roi de France, ne faisait profession que du calvinisme et en avait toujours été le protecteur, et que tous les pays de son obéissance étaient par son moyen de cette secte. Ce fut pour lors que le sénéchal répondit que quand le roi serait un diable incarné, qui aurait les cornes aussi longues que les bras, qu'il serait toujours son serviteur; parole qui ne tomba pas à terre et qui fut interprétée de plusieurs, et plutôt dite par l'affection qu'il portait non pas tant à la personne du roi qu'à la religion qu'il professait. Ces divisions durèrent depuis le commencement d'août jusques à la fin de septembre, le sénéchal et ses adhérents tâchant toujours d'altérer les affections des habitants pour les faire déclarer royalistes, comme on les appelait en ce temps-là, et à recevoir

(1) C'est un des ancêtres de MM. du Laurent.

lendemain, quatre heures du matin, le second d'août, ayant seulement vécu dix-huit heures après sa blessure. Le roi de Navarre, Henri de Bourbon, se trouva fort à propos à l'armée pour se faire déclarer et proclamer roi de France, comme étant le plus proche parent en ligne masculine à succéder à la couronne, parce que le roi défunt était décédé sans hoirs; mais d'autant qu'il était calviniste de religion et de son enfance, le peuple ne l'avait pour agréable et en voulait un autre.

S'étant donc fait reconnaître pour roi de France, comme étant le plus proche en ligne, dans son armée, le troisième jour d'août, il lève le siége de devant Paris et s'en va passer au pont de l'Arche la rivière de Seine, et assiège Rouen du côté des Chartreux; et ayant déjà fait brèche, ceux du dedans firent une sortie, en laquelle ils repoussèrent les assiégeants et gagnèrent les canons, mais faute de chevaux ne les purent rendre dans la ville, à la réserve des couleuvrines, qu'ils emportèrent et les moindres pièces.

Cependant le duc de Mayenne avait reçu son secours de reitres et lansquenets que le duc de Nemours, son frère utérin, lui avait amenés, et s'étant mis aux champs, s'en va à grandes journées vers Rouen. Le roi de Navarre, au bruit de sa venue, lève le siége devant Rouen et se retire à Dieppe, où le duc de Mayenne l'assiège jusqu'à plus de six semaines; et ne pouvant rien avancer, et même ayant perdu plusieurs de ses gens en une sortie où le sieur de Bagonne, colonel de la cavalerie légère, avait été tué et ledit duc de Mayenne blessé d'une chute de cheval, joint quelques défiances qu'il avait de partie

des siens, leva le siége et retira son armée, très fatiguée de l'hiver qui était déjà fâcheux, vers Amiens en Picardie, pour la rafraîchir.

Le roi de Navarre avait une grosse intelligence dans Paris, qui fut cause que sitôt que le duc de Mayenne s'était retiré, comme nous avons dit, de devant Dieppe, il s'achemina à grandes journées à Paris, où il se trouva trois jours après son départ du siége, la vigile de la Toussaint, et ayant fait reconnaître les tranchées du faubourg du côté de Saint-Germain, Saint-Jacques, Saint-Marceau et Saint-Victor, par quelque trente cavaliers, desquels il en fut tué un, le lendemain jour de la Toussaint, au point du jour, il fait assaillir tous les susdits faubourgs ensemble, et sans beaucoup de résistance, et ensuite fait mettre du canon sur les plates-formes desdits faubourgs, avec grande tuerie de ceux de la ville, qui ne purent gagner les portes, au nombre de plus de cinq cents, et cependant avec perte des siens. Si les soldats victorieux ne se fussent pas arrêtés au pillage des faubourgs et fussent allés tout droit aux portes, comme leurs capitaines les voulaient mener, sans doute ils fussent entrés dans la ville; mais il ne fut pas moyen après cela de les y faire aller : Dieu le voulait ainsi. Le sieur du Rosne, que le duc de Mayenne avait fait gouverneur de Paris, se rendit fort suspect de cette intelligence, car étant à la porte de Saint-Germain, qu'il tenait ouverte comme attendant l'ennemi, ne la voulut fermer, quelque prière qu'on lui en fît, jusqu'à ce que nombre de Parisiens qui étaient présents sous les armes le taxèrent de trahison et comme tel le voulurent tuer, et d'eux-mêmes

humeur et se va jeter dans le château du Pont, où étaient aussi d'autres huguenots : le sieur de Kerouant (1), sa femme, son fils, aussi de même religion ; la dame de Lacoudrais, le sieur de Beaucours (2), demeurant à Kerbullic ; du Merhallach, de Kerfeunteunic et les officiers du Pont, avec plusieurs autres tant de la ville que des environs, noblesse et autre. Trogoff se porte comme capitaine de la place ; les autres lui obéis sont comme celui qui avait mandat du seigneur. Cela fait, il commence à courir sur le plat pays et vient jusques aux portes de Quimper, où il n'y avait que les habitants non aguerris. Ledit Trogoff ne pouvait mettre les pieds hors du château qu'il ne fût sur les terres du parti contraire, ce qui était cause qu'il faisait bien ses affaires, car le pays était peuplé et riche. Enfin, ennuyé de tant de bravades de la part d'un pareil original, la délibération fut de l'assiéger. Le sieur de Lézonnet, gouverneur de Concarneau, y fit traîner le canon de ladite place, avec sa garnison, habitants, plusieurs de la noblesse, comme les sieurs de Goulaine (3), du Faouët son frère, de

(1) Le sieur de Kerouant était de la paroisse de Plounéour.

(2) Le sieur de Beaucours, de la paroisse de Bothoa, avait épousé l'héritière de Kerbullic, en Beuzec-cap-Caval.

(3) Le sieur de Goulaine, et son frère le sieur du Faouët, dont il est souvent fait mention dans ces mémoires, étaient fils de Claude de Goulaine et de Jeanne de Bouteville, dame du Faouët. L'aîné, Gabriel, marquis de Goulaine, épousa Françoise de Bretagne, fille d'Odet de Bretagne, comte de Vertus ; le second, Jean de Goulaine, baron du Faouët, avait épousé Maurice de Plœuc, héritière de la bannière de Poulmic, en Crozon.

Rosampoul (1), de Kerservant (2), de Laporte-Neuve (3), de Kerdégace (4), du Cosquer (5), Trévanec (6), Penguilly, de Trohannet (7) son frère, et plusieurs autres, avec les habitants de Quimper en grand nombre; les communautés de Penmarc'h et Audierne, de Douarnenez et une multitude de populace : chacun y allait comme à des noces. Le siége étant posé devant, on fait jouer le canon, premièrement contre les défenses et parapets, et aussi contre la tour, où il ne faisait pas grand effet. On délibère d'aller à la sape, mais ce ne fut pas exécuté; enfin, après avoir demeuré quelques jours en bloquement, un

(1) François de Carné, sieur de Rosampoul, était second fils de Jérôme de Carné, capitaine de Brest. Il fut maréchal de camp de l'armée de la Ligue en Bretagne, et mourut l'an 1628.

(2) Le sieur de Kerservant était seigneur de Crémenec, dont Fontenelle s'empara plus tard, et dont il fit une de ces forteresses éparpillées dans la Cornouaille d'où il mettait tout le pays à contribution.

(3) Le sieur de Laporte-Neuve se nommait Ollivier de Guer, et était aussi seigneur du Pontcallec.

(4) Le sieur de Kerdégace, dont le nom était celui de sa terre, était de la paroisse de Beuzec-cap-Caval.

(5) Le sieur du Cosquer se nommait Kerlazret. Il fut père de Jeanne de Kerlazret, dame du Cosquer, qui épousa, en 1625, Alain Euzenou, sieur de Kersalaun.

(6) Le sieur de Trévanec, des environs de Pont-l'Abbé, se nommait Jean de Combout.

(7) Le sieur de Penguilly et le sieur de Trohannet en Briec, qui appartient depuis long-temps aux Tréouret de Kerstrat, étaient frères; Penguilly était leur nom.

certain jour, comme Trogoff regardait les assiégeants par une petite lucarne, un soldat lui tira une arquebusade, qui lui porta dans le front, duquel il mourut soudainement. Les autres du dedans voyant leur capitaine mort demandèrent à capituler, ce qu'ils obtinrent aux conditions que quelques-uns, entre autres ceux qui étaient huguenots, comme le sieur de Kerouant et son fils, demeureraient prisonniers du sieur de Lézonnet, et rendus à Concarneau, où puis après ils payèrent cinq mille écus outre les frais. Les assiégeants trouvèrent assez bon butin dans le château. Le sieur de Kerouant y perdit beaucoup, car il avait retiré tout son meuble dans ledit château, qui était très beau et de grand prix. Il y avait force vaisselle d'argent pour servir trois à quatre plats; des joyaux et autres meubles de prix et en grand nombre; le tout fut perdu et en outre les maisons pillées. Lézonnet se retirant fit descendre l'horloge qui était au château du Pont, et la fit transporter à Concarneau, où elle est tout depuis, qui est la meilleure de Bretagne. Depuis l'on dit : l'on ouït de Concarneau sonner l'horloge du Pont, encore qu'elle soit petite; si elle n'y était, elle n'y serait pas ouïe. Le sieur du Marhallach (1) fut cause de la reddition dudit château, de quoi il fut blâmé par les autres du de-



(1) Alain, sieur du Marhallach, dont il est question dans ces mémoires, ne laissa que des filles de son mariage avec Marguerite Le Prestre de Lézonnet. Son frère, Louis du Marhallach, sieur de Lesnarvor, qui épousa l'héritière de Kerraoul, est l'auteur de la famille de ce nom, qui existe aujourd'hui.

dans, l'accusant d'intelligence secrète et de trahison. Cette place du Pont rendue, l'armée se dissipa, chacun se retirant de son côté, et l'on ramena le canon à Concarneau, d'où il avait été pris.

# Chapitre IV.

## Surprise de Concarneau. — Reprise de cette place.

Mais il est à propos de parler un peu de plus loin de cette forteresse, qui est de grande conséquence au pays, et pour y faire plus de mal que de bien, soit en temps de paix ou de guerre civile ou étrangère, capable d'y loger une grosse garnison, et qui serait toujours en état de contrecarrer la ville de Quimper, de la ranger à sa dévotion et ruiner le pays à son aise, comme nous avons vu de notre temps par expérience tant que la présente guerre a duré.

Concarneau, soit qu'on l'appelle ville ou château seulement, c'est de quoi je ne m'embarrasse guère, est situé dans la paroisse de Beuzec-Conq, située en une forte as-

siette, étant sur un roc peu élevé, tout environné de marécages et de mer, à l'exception du côté de la principale porte, qui est vers l'occident, où il y a un bon retranchement et doubles murailles avec deux grosses tours, une devers la mer et l'autre vers la terre, ayant quarante pieds d'épaisseur dans la muraille, et bien flanqué et garni de canons. La mer est presque toujours à l'entour, excepté aux fossés de ladite porte quand elle est basse; mais sitôt que son flux commence, il y a de l'eau qui fait qu'elle est fort aisée à garder. Située en un pays uni et découvert, sans faubourgs ni maisons que bien éloigné, ladite place est de forme ovale, ayant environ quatre cents pas de long et cent ou six-vingts de large. Il n'y a qu'une rue bien bordée de maisons, où demeurent nombre d'habitants riches par rapport à leur commerce sur la mer, c'est pourquoi elle est aussi appelée ville. Il y a trois portes. La maîtresse est celle que l'on ouvre d'ordinaire, dont nous avons parlé ci-dessus; l'autre, à l'opposite, qui descend au passage d'un bras de mer qui passe joignant la muraille du bout vers orient pour s'étendre au-delà des marais du côté du nord; la troisième est aussi du côté du nord, nommée la Porte au Vin, d'autant que les barques y viennent décharger, non-seulement le vin, mais toutes sortes de marchandises. Elle est ceinte de bonnes et larges murailles de pierres de taille. Il y a cent cinquante ans que ce n'était qu'un village, ou peu de chose davantage, habité de pêcheurs et matelots. Mais la reine Anne, duchesse de Bretagne, qui fut ensuite reine de France, ayant épousé Charles VIII, et ensuite Louis XII, ayant considéré la belle assiette de cette place, ordonna qu'elle

fût fermée de murailles et rendue en l'état où nous la voyons à présent, et y établit une perpétuelle garnison à morte paie, entretenue tant en guerre que dans la paix, et sert aujourd'hui comme de boulevart sans aucun besoin, d'autant que le havre n'y est guère sûr, et il y a beaucoup de danger pour y en approcher, la rade et les avenues étant pleines de rochers à fleur d'eau et la mer fort basse; les vaisseaux de moyenne grandeur y courent fortune, s'ils ne sont conduits par de bons pilotes. Bref, c'est une bonne forteresse pour la ruine du pays, et inventée cependant pour son bien; une retraite à voleurs, gens de corde, comme il se voit par expérience que si quelqu'un a assassiné son voisin, ou fait quelque vol, ou ravi fille ou femme, Concarneau est sa retraite (1).

Il y a eu souvent des entreprises dessus, et même de notre temps, dont les unes ont réussi, les autres non. L'an 1576, le dix-septième jour de janvier, fête de Saint-Antoine, au temps de paix, elle fut surprise par les hérétiques calvinistes, gentilshommes du pays, au nombre de trente cavaliers ou environ, conduits par les sieurs de La Vigne, le Houlle de Kermassonnet, homme remuant et qui avait attiré dans son parti ledit de La Vigne, homme moral et bienfaisant, à la réserve de sa religion. Cette conspiration fut faite et exécutée au manoir de La

(1) En 1806, le vaisseau de ligne *le Vétéran*, monté par Jérôme Buonaparte, étant poursuivi par les Anglais, se mit à Concarneau sous la protection des batteries, et y resta mouillé pendant long-temps sous les remparts.

Vigne, évêché de Vannes, demeure ordinaire dudit de La Vigne, duquel parti étaient aussi ceux de la Rochelle, tous faisant profession de ladite religion, et qui tenaient du secours tout prêt pour leur envoyer sitôt qu'ils eussent appris la prise de la ville. Le jour arrêté pour l'exécution de ce dessein, s'étant acheminés jusques à deux ou trois cents pas de la porte, ils se tiennent à couvert derrière de vieilles masures de maisons qui y étaient, et sachant bien qu'il n'y avait pour l'ordinaire qu'un homme ou deux de garde, et le plus souvent que le portier seul, comme il arriva ce jour-là, ils firent avancer un de leurs gens armés jusques à la porte, demandant à parler au capitaine. Le portier lui ayant dit que non, que le capitaine n'y était pas, lors le cavalier mit pied à terre sur le pont-levis, disant qu'il avait des lettres à lui bailler; et tirant des paperasses de ses poches, en laissa tomber quelques-unes à terre, jugeant que le portier officieusement les relèverait, comme il advint, car, s'étant baissé pour les ramasser, le cavalier tira son poignard, duquel il en donna dans les reins au pauvre portier, et le tua sans qu'il pût seulement jeter un soupir. Cela ainsi exécuté, il fait signe à ceux qui étaient demeurés derrière, et qui étaient au guet, lesquels s'avançant à course de chevaux et sans aucune résistance, entrèrent dedans et se font maîtres de la place sans effusion de sang, prirent les clefs des portes et mirent les habitants prisonniers, qu'ils enfermèrent tous en certain endroit, sauf quelques-uns qui furent réservés par graces par les chefs, parce qu'ils s'étaient logés chez eux. Qui fut une vraie permission de Dieu, car de là vint leur malheur et

totale ruine, et la délivrance de la place, comme il sera dit ci-après.

Ces huguenots se voyant donc maîtres de la place, ils mirent ordre à ce qu'ils jugèrent nécessaire, pointent les canons, transportent munitions et balles, poudre et autres choses requises aux lieux opportuns, et fortifièrent les plus faibles endroits; mettent sentinelles jour et nuit partout, et dépêchent messagers par mer en diligence à la Rochelle, pour avertir leurs confrères en Christ, ainsi s'appelaient-ils, du succès de leur entreprise, en les priant très instamment de leur envoyer du secours, duquel ils avaient grand besoin, n'étant que trente personnes dans la place gens de défense, et qu'ils étaient déjà assiégés par la commune. Ce qui était vrai, car ils n'y furent pas plutôt entrés que l'on commença à sonner le tocsin par toutes les paroisses, si bien que dans deux heures après la place fut investie de la populace, au nombre de plus de huit mille hommes et de beaucoup de noblesse, de sorte que l'ennemi ne pouvait sortir de jour ni de nuit que par mer, et encore de nuit avec grand péril, d'autant que la porte du passage est sous la portée de l'arquebuse de ceux de dehors. La nuit venue, ils étaient en alarmes perpétuelles, afin de fatiguer les assiégés, qui étant en si petit nombre ne pouvaient prendre aucun repos, car tantôt on criait à l'escalade d'un côté ou d'autre, tantôt que l'on voulait mettre le feu à la Porte au Vin, où se trouvèrent déjà des matériaux, comme bois et paille transportés, si bien qu'ils étaient obligés d'être continuellement sous les armes. Et néanmoins leur grande vigi-

lance, on y eût entré la seconde nuit après la prise par escalades posées entre la Porte au Vin et la tour de la Munition, si les échelles ne se fussent trouvées trop courtes, si bien que lors rien ne réussit. Les assiégés ne pouvant reposer la nuit y employèrent le jour, laissant seulement des sentinelles sur les murailles. Ceux du dehors, encore qu'ils fussent bien certains que le sieur de La Vigne fût le chef de cette entreprise, et de fait on le voyait souvent se promener sur les murailles, ayant une grosse chaîne d'or qui faisait trois tours, que j'ai souvent vue et maniée, si est-ce que l'on ne savait pas qui étaient les autres et en quel nombre, d'autant que personne n'était sorti, et l'on était persuadé qu'ils étaient davantage.

Cette prise, comme on l'a dit, fut le jour de Saint-Antoine, 17 janvier, après-midi, et les nouvelles en arrivèrent à Quimper, où j'étais, environ les trois heures le même jour, qui étonna bien les habitants d'entendre la prise d'une telle place et à leurs portes, qui ne pensaient rien moins que d'avoir l'ennemi d'heure à autre sur les bras, n'y ayant que quatre lieues de Concarneau à Quimper. Et d'autant plus avaient-ils peur, que pas une des portes n'était en état d'être fermée, ni pas un pont-levis n'était en état d'être haussé. Tout ce qu'ils purent faire ce fut seulement de fermer les portes et mettre des corps-de-garde aux lieux nécessaires. Mais quand la nouvelle leur vint que l'ennemi était assiégé et qu'il lui était impossible de sortir, ils s'assemblent une bonne ... de plusieurs, so... onduite de Coatanezre, sieur ... maria, vieux ... e, et se rendirent au ... assemblai... nés de huit à dix

lieues aux environs, et grand nombre de noblesse, dont les plus signalés étaient les sieurs de Kerharo (1), commandant l'arrière-ban de Cornouaille; de Kymerch (2), de Kerjolis (3), de Coët-Bian, de Mesle (4), de Bodigneau (5) et son frère de Plœuc, de Logan (6), du Coscaër, de Kerdégace (7) et d'autres en grand nombre.

Les assiégés se voyant ainsi resserrés de si près, et que les vents étaient contraires à leurs bateaux qu'ils avaient envoyés à la Rochelle, jugèrent bien qu'ils avaient fait une folie et eussent voulu n'y avoir jamais pensé, et de quoi le sieur de La Vigne faisait reproche à Kermassonnet, auteur de cette entreprise, joint que quelques-uns de leurs gens y mouraient toujours, et même un des domestiques du sieur de La Vigne, en qui il avait

(1) Le sieur de Kerharo se nommait Jean de Tyvarlen, et était aussi seigneur du Guilguiffin. Sa fille unique, Anne de Tyvarlen, épousa Jean de Plœuc, seigneur du Brignou, auteur de la branche de la maison de Plœuc, qui existe aujourd'hui.

(2) Le sieur de Kymerch se nommait Michel Colomban de Tinténiac; il était petit-fils de Françoise, héritière de la bannière de Kymerch.

(3) Le sieur de Kerjolis était un cadet des du Quellennec, de la branche des barons du Pont et de Rostrenen.

(4) Le sieur de Mesle était François du Chastel, marquis de Mesle, seigneur de Châteaugal.

(5) Le sieur de Bodigneau était Alain de Bodigneau, dont la fille unique, Jeanne de Bodigneau, épousa François, seigneur de Kerc'hoent et de Kergournadec'h, et fut mère de la m[illegible]se de Rosmadec, qui réunit sur sa tête les biens de ces deux m[illegible]

(6) Le sieur de Logan était de la paroi[illegible]n.

(7) Le sieur de Kerdégace était de la p[illegible]mec-cap-[illegible]

beaucoup de confiance, parce qu'il était déterminé soldat. Le siége dura depuis le 17 janvier en cette façon jusques au 22 dudit mois, jour et fête de monsieur Saint-Vincent, lorsqu'un jeune habitant chez lequel logeait le sieur de Kermassonnet et quelques autres, et par cette considération n'avait été enfermé comme les autres habitants, il se nommait Charles le Bris, marchand, natif de la ville de Quimper, revenant de la ville en sa maison, il ne trouva que ledit sieur de Kermassonnet et un autre gentilhomme, qui s'étaient jetés sur un lit avec leurs habits, et qui dormaient profondément parce qu'ils avaient veillé toute la nuit. Ils avaient seulement posé leurs épées et ceintures, avec leurs poignards, sur la table près du lit. Ledit de Kermassonnet avait les clefs des portes en une liassée autour du bras, qu'il était impossible et dangereux d'ôter sans l'éveiller, où en tel cas il n'allait que de la vie à celui qui l'eût tenté, s'il eût été découvert. Ce jeune homme ayant considéré combien la ville et le pays étaient misérables, tant pour la religion que pour l'honneur et les moyens, si cette sorte de gens y demeurait, et que si le secours qu'ils attendaient de la Rochelle leur arrivait, combien il serait difficile de l'en délivrer, et l'occasion se présentant belle pour rendre un signalé service au pays, et considérant que tous les autres dormaient chacun en son logis, à la réserve des sentinelles qui étaient [illegible] les murs, et que personne n'était sur la rue, il se [illegible] de faire un acte d'honneur et de courage, et s'[illegible]ndre les deux poignards des deux [illegible]rmants et [illegible]ne à tous deux ensemble dans [illegible]ein, et, [illegible]t coup sur coup, les tue tous

deux sans qu'ils eurent le temps de jeter un seul cri, mais bien quelques tressauts en mourant. Ces deux morts, ledit le Bris prend les clefs, et s'en allant le long de la rue sans faire semblant de rien vers la porte principale de la ville, pour l'ouvrir aux assiégeants, comme il s'acheminait ainsi, il y avait un soldat sur la muraille vers la tour de la Munition, du côté droit en sortant de la place, qui, prenant garde à sa contenance un peu émue, eut opinion qu'il voulait attenter quelque chose à leur préjudice, ce qui le fit s'approcher de ladite porte par-dessus ledit mur. Ledit le Bris, qui s'approchait, se hâte, et le soldat aussi; puis commençant à courir, savoir l'habitant à la porte pour l'ouvrir, et le soldat pour l'empêcher, l'épée nue au poing et criant trahison. Mais la muraille étant très haute en l'endroit où le soldat voulait descendre, et voyant les clefs de la porte entre les mains dudit le Bris, le soldat fit le saut périlleux, se jetant du haut en bas de la muraille sur le pavé. Ce fut comme un miracle qu'il ne se rompit pas le col. Il ne se fit néanmoins aucun mal qui le retardât de se lever promptement, et courant à la porte, pensant prévenir ledit le Bris, et il y était à temps, sans que de bonheur, et par une spéciale grace de Dieu, ledit le Bris ne connaissant pas en la liasse quelle était la clef de cette porte, sinon par conjecture, la première qu'il essaya était la vraie clef, qu'il n'eut sitôt tournée que le pont-levis [illegible], et, la porte ouverte, ledit le Bris s'encourut [illegible] siégeants et ayant le soldat à dos, qui [illegible] la porte, l'épée presque dans les rei[illegible] dait pas de mourir [illegible] qu'il l'eût [illegible]

il alla si loin qu'il se trouva engagé, et ne pouvant aller ni avant ni arrière, se jeta dans la vase du côté de la mer, où il fut tué, et la ville prise de cette façon, le jour de Saint-Vincent, comme nous l'avons dit, l'an 1576.

Les ennemis, qui étaient partie sur la muraille, partie endormis dans leurs logis, furent tous tués. Le sieur de La Vigne s'était mis dans une fenerie et caché dans le foin, où il fut trouvé et tué, puis jeté tout nu par la fenêtre sur le pavé, où fut un monceau de corps morts pareillement tout nus. La fureur du soldat étant passée, ils se jettent sur un domestique du sieur de La Vigne, qui restait encore, que l'on fit passer par les armes hors la ville, et lorsqu'on le menait il ouït nommer le sieur de Pratmaria, et demanda si le sieur de Pratmaria était là. Ceux qui le tenaient lui dirent qu'oui. Faites-moi lui parler, ce dit-il. Et lui étant mené, il lui dit tout bas : Si vous pouvez me sauver la vie, je vous ferai avoir, tout présentement, la chaîne d'or de M. de La Vigne, mon maître. Le sieur de Pratmaria lui dit qu'il empêcherait bien qu'il ne mourût, et lui fit délivrer ladite chaîne que lui-même avait baillée à garder à la femme de celui chez qui était logé le sieur de La Vigne. Le sieur de Pratmaria remontrant à la noblesse que tous les autres avaient été tués, et qu'il ne restait plus que celui-là duquel on pût découvrir l'origine et les auteurs de cette entreprise, qui pouvait s'étendre plus loin sur d'autres places que Concarneau ; qu'il était de l[illegible]dence de le réserver à cette fin de savoir la vérité du [illegible]n moyen, et, à cet effet, de l'envoyer à la cour [illegible] Rennes, ce qui fut fait, où, six sept mo[illegible]écuté à mort.

Voilà la prise et la reprise de Concarneau : il n'y eut que six jours entre les deux. Cependant le bateau que l'on avait dépêché en mer était arrivé à la Rochelle. L'on ordonna que le secours leur serait envoyé ; mais aussitôt ils reçurent les nouvelles de la reprise et de la défaite de leurs gens. S'ils avaient emprisonnés tous les habitants, sans nul excepter, ils seraient encore maîtres de la place ; car ils ne pouvaient manquer de secours de la Rochelle, d'où l'on peut arriver en vingt-quatre heures à Concarneau, et cela étant, les huguenots eussent eu une grande retraite en Basse-Bretagne, qu'ils confessent eux-mêmes être plus forte que la Rochelle.

Kermassonnet fut lourdement trompé en ses projets, car il faisait son compte que de quinze jours l'on n'eût pas pu les assiéger ; que les Bas-Bretons étaient des casaniers ; qu'ils ne prendraient les armes qu'ils n'eussent des ordres précis du roi et bonnes escortes de gens de guerre, et bouffonnant, contrefaisait le Bas-Breton qui veut parler français, et disait : moi, aller point en guerre si mon femme ne donne congé, et semblables goailles. Mais il les connaissait mal ; ils n'ont jamais été accusés de couardise, les anciennes histoires et les modernes en donnent des preuves en la bataille des Trente, entre Josselin et Ploërmel, dont le sire de Beaumanoir (1), chef de l'entreprise contre les Anglais, était Bas-Breton de l'évêché de Cornouaille ; en la défaite des Angl[illegible]
[illegible]

(1) L'auteur se trompe ; Jean de Beaumanoir, q[illegible] Bretons à la bataille des T[illegible] né aux environs [illegible] l'évêché de Saint-Malo.

viron l'an 1572, qui descendirent avec de grandes forces, et tout cela s'est fait sans demander congé aux femmes ni escorte de gens de guerre. Ils n'ont jamais refusé le collet à aucune autre nation. L'on sait en quelle estime ils ont toujours été aux universités; je pourrais en citer un grand nombre d'exemples. Bref, si les Bas-Bretons ne savent pas si bien jouer de la langue comme les Français, ils jouent aussi bien des mains, et en sont en possession de tous temps. Cette heureuse reprise de Concarneau est due à ce généreux Bas-Breton, natif de Quimper, sur la place, marchand de profession.

## Chapitre V.

### Comme le sieur de Keranhlan se saisit de Guengat.

Après le siége de Pont-l'Abbé tout le pays bas demeura en paix, sous l'autorité du duc de Mercœur, gouverneur de la province, excepté Brest en Léon, et quelques autres châteaux champêtres, lorsqu'un jeune éventé, nommé en surnom du Bouettier, juveigneur de la maison du Bouettier, près Hennebond, et en titre de seigneurie de Keranhlan, qui est une terre en Pleyben, ayant ramassé vingt-cinq ou trente brigandeaux comme lui, se saisit de la maison de Guengat, en la paroisse de Guengat, deux lieues de Quimper, où il se retrancha comme il put, sans distinction de personne ni de parti. Il pillait et ravageait, prenait prisonniers, violait et tuait comme s'il

eût été en terre de conquête, et se comportait de telle façon qu'il semblait vouloir être à soi-même sans reconnaître aucune supériorité; si bien que l'on fut forcé de l'assiéger, et il se défendit quelques semaines, même y mena-t-on quelque canon, toutefois de petit calibre. Enfin il fut obligé de capituler qu'il sortirait de ladite maison et ferait secours au parti comme ses frères, à cause desquels on en passa plus doucement. Il avait mérité plus grand châtiment, mais Dieu le réservait à une punition exemplaire et mort honteuse, car, deux ou trois ans après, le duc de Mercœur lui fit trancher la tête, à Hennebond, qui n'était pas encore digne des méchancetés qu'il avait faites. Son frère aîné, du Bouettier, était lors à Hennebond, lequel, par ses amis et ses offres, ne put empêcher ladite exécution.

En ce siége de Guengat mourut des assiégeants grand nombre de paysans, et de qualité le sieur du Marhallach, celui qui s'était retiré au château du Pont, et qui, après la mort de Trogoff, avait par capitulation rendu le château aux assiégeants.

Le seigneur de Guengat, nommé Jacques de Guengat, tenant le parti du roi, se voulut aussi fortifier en ladite maison, où il tenait nombre de gens de guerre, ce qui étant suspect à ceux de Quimper, et ne voulant cesser la fortification, quelque conseil qu'on lui donnât, il y fut aussi assiégé et contraint de se rendre bagues sauves, et se retira à Brest, [illegible] demeura tout le temps de la guerre. De là les compag[illegible] nt à la Coudraye, où il y avait [illegible]ques gens d[illegible] contraire parti réfugiés [illegible] maison [illegible] lu lieu, qui était aussi



huguenote, et qui furent obligés de se rendre, et fut ladite maison pillée comme on avait fait à Guengat. On en fit autant à sa maison de la Pallue (1), près des faubourgs de Quimper, où il ne demeura aucuns meubles ni grilles de fenêtres.

(1) Les dames du Calvaire s'établirent plus tard au manoir de la Pallue ; c'est aujourd'hui le séminaire du diocèse.



# Chapitre VI.

## Surprise de Quimperlé.

Audit an 1590, l'armée du prince de Dombes (1), fils aîné de Montpensier, lieutenant-général pour le parti du roi en Bretagne, et qui avait succédé au seigneur comte de Soissons, qui avait été ci-devant prisonnier à Nantes, avait son armée au pays vannetais, vers Auray, pour la plupart cavalerie. Au mois d'avril audit an, vinrent de nuit à Quimperlé, où commandait François Duchastel, sieur de Mesle, lors marié à la dame de Laporte-Neuve.

(1) Henri de Bourbon, prince de Dombes, père de Marie de Bourbon, qui fut la première femme de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII.

Arrivant donc entre la minuit et le point du jour, pour faire leurs approches plus secrètement, laissèrent leurs chevaux au bout du pavé, et arrivant à pied sans faire aucun bruit jusques à la porte de la ville du côté de Vannes, appliquèrent les pétards. Il y avait une sentinelle sur la muraille au-dessus de la porte, qui entendait bien quelque bruit de celui qui attachait le pétard, et pemanda deux ou trois fois: *qui va là?* et l'autre lui répondait toujours: *ami.* La sentinelle croyant que ce fût quelqu'un du faubourg qui faisait ses nécessités de nature, ne donna pas l'alarme. Sitôt que le pétard fut attaché on le fit jouer avec un tel effet qu'il emporte la porte de la ville et donne l'entrée libre à l'ennemi, qui entre en foule, où trouvant l'habitant, capitaine, soldat qui dormaient à la française, en eurent bon marché, car ils ne rendirent aucun combat, et ceux qui résistèrent furent tous tués ; les autres furent pris à rançon. Plusieurs cependant se sauvèrent, tant hommes que femmes et filles, par la rivière, du côté de Cornouaille, l'un desquels fut le capitaine et sergent, qui arrivèrent au point du jour à Ballanec et au Faouët, plusieurs femmes et filles, qui avaient couru toute la nuit en cet équipage comme brebis errantes, bien désolées, ne sachant le sort de leurs parents.

Les habitants de Quimperlé avaient, dès le commencement de la guerre, fortifié l'abbaye noire-dite de Sainte-Croix, où ils avaient resserré ce qu'ils avaient de plus cher, comme avaient fait plusieurs des environs, tellement qu'il y avait un grand butin. Aussi les principaux de la ville y logeaient toutes les nuits, qui se défendirent jusques au matin; mais voyant de si grandes forces,

qui étaient environ mille hommes bien armés, ils se rendirent vies sauves, et tout le butin demeura aux soldats, encore y eut-il quelques-uns qui furent retenus prisonniers et payèrent rançon. La ville était bien riche en ce temps-là, si bien que la perte de ce ravage fut très grande.

Voilà comme la négligence d'un capitaine guère expérimenté et habitué à prendre ses aises, comme était celui-ci, a porté de ruine où il commandait ; ayant l'ennemi, fort de six mille hommes, à huit lieues de lui, et la place n'étant pas autrement forte, dort lui et ses soldats sur la plume, se confiant en quelques sentinelles des pauvres de la ville, qui, n'ayant rien à perdre, ne s'embarrassent guère de la vie des autres.

Les chefs de cette surprise étaient les sieurs de la Tremblaye, poitevin, de la Bastinaye, qui depuis, en l'an 1596, fut assassiné en la forêt du Pont de l'Arche, près Vernon, par quelques particuliers ennemis qu'il avait. Il me semble que le sieur du Liscoët y était aussi, lequel fut tué au siége de Camaret en une sortie d'Espagnols. Je n'ai pas ouï nommer les autres.

Cette ruine arrivée à Quimperlé par leur faute, ils moyennèrent une neutralité des deux partis, et par ce moyen se soucièrent peu de faire la garde ; aussi bien il ne leur était rien resté après le pillage que ce qui était trop pesant. Le sieur de Mesle, capitaine, pour son commen[illegible] de la guerre, ayant reçu cette honteuse es[illegible] au Châteaugal, près L[illegible]

Arrivant donc entre la minuit et le point du jour, pour faire leurs approches plus secrètement, laissèrent leurs chevaux au bout du pavé, et arrivant à pied sans faire aucun bruit jusques à la porte de la ville du côté de Vannes, appliquèrent les pétards. Il y avait une sentinelle sur la muraille au-dessus de la porte, qui entendait bien quelque bruit de celui qui attachait le pétard, et pemanda deux ou trois fois: *qui va là?* et l'autre lui répondait toujours: *ami.* La sentinelle croyant que ce fût quelqu'un du faubourg qui faisait ses nécessités de nature, ne donna pas l'alarme. Sitôt que le pétard fut attaché on le fit jouer avec un tel effet qu'il emporte la porte de la ville et donne l'entrée libre à l'ennemi, qui entre en foule, où trouvant l'habitant, capitaine, soldat qui dormaient à la française, en eurent bon marché, car ils ne rendirent aucun combat, et ceux qui résistèrent furent tous tués ; les autres furent pris à rançon. Plusieurs cependant se sauvèrent, tant hommes que femmes et filles, par la rivière, du côté de Cornouaille, l'un desquels fut le capitaine et sergent, qui arrivèrent au point du jour à Ballanec et au Faouët, plusieurs femmes et filles, qui avaient couru toute la nuit en cet équipage comme brebis errantes, bien désolées, ne sachant le sort de leurs parents.

Les habitants de Quimperlé avaient, dès le commencement de la guerre, fortifié l'abbaye noire-dite de Sainte-Croix, où ils avaient resserré ce qu'ils avaient de plus cher, comme avaient fait plusieurs des environs, tellement qu'il y avait un grand butin. Aussi les principaux de la ville y logeaient toutes les nuits, qui se défendirent jusques au matin; mais voyant de si grandes forces,

laine ; de Kerhir (1), de l'évêché de Tréguier ; de Coatredrès (2), de Kerven, du Rusquec, de Mesle, de Crémeur (3), de Kerom (4), et de plusieurs autres, avec une grande multitude de populace de tout le pays de bas Léon ; et dedans le château était le seigneur de Coëtnisan, seigneur dudit lieu ; le sieur de Kerandraon, homme vaillant mais cruel, son parent proche, et pour cette raison était son lieutenant ; le sieur de Goëzbriant et plusieurs autres alliés, sujets ou serviteurs, suffisamment pour la garde du château, qui était assez bon de murailles, joint qu'ils l'avaient fortifié de retranchements, se doutant bien d'y être assiégés, ayant tout le pays contre eux fort irrité, à cause des pilleries et ravages que faisait journellement ledit Kerandraon sur eux. Et par rapport à cela et des cruautés qu'il usait à l'endroit des prisonniers qu'il prenait, il était mortellement haï de tous.

Les assiégeants ayant séjourné quelques jours devant le château sans rien avancer, jugèrent que le canon y était nécessaire et l'envoyèrent quérir du Brignou, maison forte appartenant au seigneur de Plœuc (5), beau-frère

(1) Le sieur de Kerhir se nommait Kerousy.

(2) Le sieur de Coatredrès était chef d'une famille ancienne et considérable de l'évêché de Tréguier.

(3) Le sieur de Crémeur était Carné en son nom.

(4) Le sieur de Kerhom, près Saint-Pol-de-Léon, se nommait Kerlouan.

(5) Vincent de Plœuc, sieur du Tymeur, fils aîné de Charles de Plœuc, [illegible] Tymeur, et [illegible] de Saint-Gouesnou, dame du Brig[illegible] M[illegible] e. Vincent de Plœuc

des susdits seigneurs de Goulaine et du Faouët, par avoir épousé Mauricette de Goulaine et du Faouët leur sœur. L'on députa donc le seigneur de Kerhir avec une escorte et bonnes troupes; il était homme expérimenté aux armes et cavalier de valeur. La garnison de Brest, qui tenait aussi le parti du roi, en ayant eu avis pour aller attaquer cette escorte, et ne se trouvant pas assez forte pour attaquer à découvert leurs ennemis, lui dresse une embuscade qui ne se fut pas plutôt découverte qu'un soldat dudit Brest, couturier de son métier, plus avancé que les autres derrière une haie, dans un chemin étroit, tira une arquebusade au sieur de Kerhir et le tua sur-le-champ, qui fut une grande perte au parti, aussi fut-il regretté par tous ceux qui le connaissaient pour les bonnes qualités qui étaient en lui. Aucun autre de la compagnie n'eut mal.

Le canon rendu au siége de Kerouzéré, la batterie commença et dura jusques à la brèche. Ce que voyant, les assiégés ne voulurent expérimenter le hasard d'un assaut et demandèrent à capituler au chef du camp. La commune ne voulait y condescendre, mais menaçait de tout tuer, même la noblesse de leur parti, s'ils faisaient aucune composition aux assiégés, et voulait que l'on eût tout exterminé. La noblesse le craignait, quoiqu'ils avaient grand désir de faire bonne guerre à l'ennemi suivant les lois de la guerre. Enfin la capitulation fut que les assiégés rendraient la place avec les munitions et vivres y étant sans fraude, et

fut père de Sébastien de Plœuc, en faveur de qui la terre du Tymeur fut érigée en marquisat, en 1616. Ce fut Jean de Plœuc, frère de Charles, qui épousa l'héritière de Kerharo et du Guilguiffin.

les soldats vies sauves. Les chefs, savoir, Coëtnisan, Goëzbriant, Kerandraon et quelques autres, seraient laissés libres, conduits en lieu de sûreté, sous le bon plaisir toutefois de monsieur le duc de Mercœur, qui était lors à Nantes, distant de soixante lieues. Cela fait, ils commencent à sortir, sous la faveur de la noblesse et gens de guerre, du camp, qui voulaient de point en point garder les conventions de la capitulation; mais la populace, irritée contre ceux de leur parti qui avaient fait la capitulation, fit tous ses efforts pour leur ôter les assiégés pour les massacrer. On eut bien de la peine, et non sans un extrême danger de la vie de la noblesse catholique, de sauver Coëtnisan, Goëzbriant et un autre dont on ne sait pas le nom; quant à Kerandraon, s'étant déguisé, sachant que, s'il était reconnu, il n'y aurait moyen de le sauver de la commune pour la mortelle haine qu'elle lui portait, comme il passait ainsi déguisé avec les autres à la foule parmi l'armée, il fut aperçu par certains paysans, qui le reconnurent et se mirent à crier sur Kerandraon, et en même temps toute cette paysantaille, d'une grande impétuosité, se jette dessus, nonobstant l'empêchement des gens de guerre, et le taillent en pièces. Et pendant qu'ils étaient acharnés sur celui-là, on fit couler sous garde sûre Coëtnisan et les autres hors de leurs pattes, avec grande peine et danger des seigneurs du siége, qui pensèrent être tous massacrés. Le sieur de Rosampoul y reçut d'un paysan un grand coup de fourche à la gorge, qui passa aux deux côtés et qui lui fit deux plaies de part en part, dont il pen[illegible] le sieur du Faouët eut un coup de hache [illegible] l'eût fendue jusqu'aux dents, sans [illegible] qui était

des susdits seigneurs de Goulaine et du Faouët, par avoir épousé Mauricette de Goulaine et du Faouët leur sœur. L'on députa donc le seigneur de Kerhir avec une escorte et bonnes troupes; il était homme expérimenté aux armes et cavalier de valeur. La garnison de Brest, qui tenait aussi le parti du roi, en ayant eu avis pour aller attaquer cette escorte, et ne se trouvant pas assez forte pour attaquer à découvert leurs ennemis, lui dresse une embuscade qui ne se fut pas plutôt découverte qu'un soldat dudit Brest, couturier de son métier, plus avancé que les autres derrière une haie, dans un chemin étroit, tira une arquebusade au sieur de Kerhir et le tua sur-le-champ, qui fut une grande perte au parti, aussi fut-il regretté par tous ceux qui le connaissaient pour les bonnes qualités qui étaient en lui. Aucun autre de la compagnie n'eut mal.

Le canon rendu au siége de Kerouzéré, la batterie commença et dura jusques à la brèche. Ce que voyant, les assiégés ne voulurent expérimenter le hasard d'un assaut et demandèrent à capituler au chef du camp. La commune ne voulait y condescendre, mais menaçait de tout tuer, même la noblesse de leur parti, s'ils faisaient aucune composition aux assiégés, et voulait que l'on eût tout exterminé. La noblesse le craignait, quoiqu'ils avaient grand désir de faire bonne guerre à l'ennemi suivant les lois de la guerre. Enfin la capitulation fut que les assiégés rendraient la place avec les munitions et vivres y étant sans fraude, et

fut père de Sébastien de Plœuc, en faveur de qui la terre du Tymeur fut érigée en marquisat, en 1616. Ce fut Jean de Plœuc, frère de Charles, qui épousa l'héritière de Kerharo et du Guilguiffin.

eût été en terre de conquête, et se comportait de telle façon qu'il semblait vouloir être à soi-même sans reconnaître aucune supériorité; si bien que l'on fut forcé de l'assiéger, et il se défendit quelques semaines, même y mena-t-on quelque canon, toutefois de petit calibre. Enfin il fut obligé de capituler qu'il sortirait de ladite maison et ferait secours au parti comme ses frères, à cause desquels on en passa plus doucement. Il avait mérité plus grand châtiment, mais Dieu le réservait à une punition exemplaire et mort honteuse, car, deux ou trois ans après, le duc de Mercœur lui fit trancher la tête, à Hennebond, qui n'était pas encore digne des méchancetés qu'il avait faites. Son frère aîné, du Bouettier, était lors à Hennebond, lequel, par ses amis et ses offres, ne put empêcher ladite exécution.

En ce siége de Guengat mourut des assiégeants grand nombre de paysans, et de qualité le sieur du Marhallach, celui qui s'était retiré au château du Pont, et qui, après la mort de Trogoff, avait par capitulation rendu le château aux assiégeants.

Le seigneur de Guengat, nommé Jacques de Guengat, tenant le parti du roi, se voulut aussi fortifier en ladite maison, où il tenait nombre de gens de guerre, ce qui étant suspect à ceux de Quimper, et ne voulant cesser la fortification, quelque conseil qu'on lui donnât, il y fut aussi assiégé et contraint de se rendre bagues sauves, et se retira à Brest, où il demeura tout le temps de la guerre. De là les compagnies allèrent à la Coudraye, où il y avait quelques gens de guerre du contraire parti réfugiés dans cette maison avec la dame du lieu, qui était aussi

des susdits seigneurs de Goulaine et du Faouët, par avoir épousé Mauricette de Goulaine et du Faouët leur sœur. L'on députa donc le seigneur de Kerhir avec une escorte et bonnes troupes; il était homme expérimenté aux armes et cavalier de valeur. La garnison de Brest, qui tenait aussi le parti du roi, en ayant eu avis pour aller attaquer cette escorte, et ne se trouvant pas assez forte pour attaquer à découvert leurs ennemis, lui dresse une embuscade qui ne se fut pas plutôt découverte qu'un soldat dudit Brest, couturier de son métier, plus avancé que les autres derrière une haie, dans un chemin étroit, tira une arquebusade au sieur de Kerhir et le tua sur-le-champ, qui fut une grande perte au parti, aussi fut-il regretté par tous ceux qui le connaissaient pour les bonnes qualités qui étaient en lui. Aucun autre de la compagnie n'eut mal.

Le canon rendu au siége de Kerouzéré, la batterie commença et dura jusques à la brèche. Ce que voyant, les assiégés ne voulurent expérimenter le hasard d'un assaut et demandèrent à capituler au chef du camp. La commune ne voulait y condescendre, mais menaçait de tout tuer, même la noblesse de leur parti, s'ils faisaient aucune composition aux assiégés, et voulait que l'on eût tout exterminé. La noblesse le craignait, quoiqu'ils avaient grand désir de faire bonne guerre à l'ennemi suivant les lois de la guerre. Enfin la capitulation fut que les assiégés rendraient la place avec les munitions et vivres y étant sans fraude, et

fut père de Sébastien de Plœuc, en faveur de qui la terre du Tymeur fut érigée en marquisat, en 1616. Ce fut Jean de Plœuc, frère de Charles, qui épousa l'héritière de Kerharo et du Guilguiffin.

les soldats vies sauves. Les chefs, savoir, Coëtnisan, Goëzbriant, Kerandraon et quelques autres, seraient laissés libres, conduits en lieu de sûreté, sous le bon plaisir toutefois de monsieur le duc de Mercœur, qui était lors à Nantes, distant de soixante lieues. Cela fait, ils commencent à sortir, sous la faveur de la noblesse et gens de guerre, du camp, qui voulaient de point en point garder les conventions de la capitulation; mais la populace, irritée contre ceux de leur parti qui avaient fait la capitulation, fit tous ses efforts pour leur ôter les assiégés pour les massacrer. On eut bien de la peine, et non sans un extrême danger de la vie de la noblesse catholique, de sauver Coëtnisan, Goëzbriant et un autre dont on ne sait pas le nom; quant à Kerandraon, s'étant déguisé, sachant que, s'il était reconnu, il n'y aurait moyen de le sauver de la commune pour la mortelle haine qu'elle lui portait, comme il passait ainsi déguisé avec les autres à la foule parmi l'armée, il fut aperçu par certains paysans, qui le reconnurent et se mirent à crier sur Kerandraon, et en même temps toute cette paysantaille, d'une grande impétuosité, se jette dessus, nonobstant l'empêchement des gens de guerre, et le taillent en pièces. Et pendant qu'ils étaient acharnés sur celui-là, on fit couler sous garde sûre Coëtnisan et les autres hors de leurs pattes, avec grande peine et danger des seigneurs du siége, qui pensèrent être tous massacrés. Le sieur de Rosampoul y reçut d'un paysan un grand coup de fourche à la gorge, qui passa aux deux côtés et qui lui fit deux plaies de part en part, dont il pensa mourir; le sieur du Faouët eut un coup de hache sur la tête, qui l'eût fendue jusqu'aux dents, sans qu'il fut soutenu par quelqu'un qui était

près de lui, qui interposa ses armes et rabattit *la* force du coup. Les autres ne coururent pas moindre fortune, et c'est merveille qu'ils ne demeurèrent tous sur la place, tant cette cruelle tête de paysan était enragée de ce que ceux qui les avaient tellement pillés et volés leur échappassent ainsi. Ils firent plusieurs indignités au corps de Kerandraon, et il n'y avait celui qui ne lui baillât son coup ou n'en apportât une pièce de son corps, même lui coupèrent les parties honteuses, qu'ils mirent au bout d'une lance et furent par le camp en faire montre. Comme cette capitulation s'effectuait, les assiégeants eurent avis par leurs espions que les royaux, ayant fait un gros en Tréguier de mille chevaux et de deux mille hommes de pied, s'acheminaient en grande hâte pour lever le siége de Kerouzéré, ne sachant encore rien de la reddition, qui fut cause que la noblesse du pays, désirant se sauver, et leurs prisonniers avec eux, font toute diligence pour gagner Morlaix, qui était la principale retraite qu'ils eussent en Léon, distant de cinq lieues de Kerouzéré, d'où ils venaient. Et d'autant plus faisaient-ils diligence qu'il leur convenait de passer par le même chemin que ledit secours venait, et ne pouvaient éviter qu'ils ne se rencontrassent si le secours eût passé Morlaix avant eux, et, s'il y eût eu rencontre, il est sans doute que les assiégeants eussent été défaits et les prisonniers sauvés. Mais le bonheur les favorisa ce jour-là, d'autant que les royaux, désirant surprendre les assiégeants à l'improviste, ne voulant être découverts par ceux de Morlaix, encore que leur droit chemin fût de passer en vue de la ville, prirent un peu plus haut, devers le midi,

pour retomber incontinent sur le chemin ordinaire de Morlaix à Saint-Pol. La noblesse du siége avec les prisonniers venaient avec le chemin plus bas, qui est le chemin ordinaire, et sans s'entresavoir se trouvèrent vis-à-vis les uns des autres, à deux traits d'arquebuse, à côté de la ville de Morlaix ; et en ayant eu avis de l'un et de l'autre part, les catholiques se sauvèrent en diligence dans la ville, et les royaux les ayant suivis jusques aux portes, se retirèrent, bien fâchés d'avoir perdu une si belle occasion de défaire leurs ennemis, qui n'étaient pas forts, et de recouvrer les prisonniers. Un quart d'heure plus tôt leur était assez pour parvenir à leurs desseins. Cela fait voir qu'en fait de guerre un moment est précieux.



# Chapitre VIII.

### Entreprise sur Carhaix, et saccagement d'icelle par les Royaux.

Cette troupe assez gaillarde de royaux, composée de gentilshommes de Saint-Brieuc, Landtréguier, Guingamp, Coëtfrec, Lannion, Tonquédec et autres places de leur parti, était conduite par les sieurs de Kergoumarc'h (1), du Liscoët (2), Tremblaye et Bastinaye (3) et autres, tous gens de main qui avaient grande envie de mordre, et qui

(1) Le nom du sieur de Kergoumarc'h était Kerérault.

(2) Du Liscoët, dont il est très souvent parlé dans cette histoire, était seigneur du Bois de la Roche, près Guingamp, et d'une des bonnes maisons de Bretagne.

(3) La Tremblaye et La Bastinaye étaient Poitevins.

ne cherchaient que l'occasion de faire paraître ce qu'ils savaient faire. Or, voyant que celle de Kerouzéré leur échappait, à leur regret, ils en imaginèrent incontinent une autre, ne voulant se séparer les uns des autres à si bon marché.

Ils ont avis que Carhaix n'était pas fort, n'étant clos que de barrières et chétives murailles, sans aucune garnison, et qu'il y avait des noces d'un des principaux de la ville, et que, à cette occasion, chacun y aurait apporté le plus beau de son meuble, car il en avait caché et transporté partie à Concarneau et à Quimper dès le commencement de la guerre, pour faire honneur à la fête, et qu'il y avait de quoi faire bon nombre de prisonniers.

Ils font résolution de l'aller surprendre, et y arrivèrent environ deux heures avant le jour. Trouvant la ville sans gardes ni sentinelles, ils entrent par-dessus les murailles, ayant mis pied à terre à l'entrée du faubourg, et furent plus tôt dedans qu'ils ne furent aperçus. Les premiers ouvrirent les barrières et firent chemin à la cavalerie, qui y entra en même temps et sans aucune résistance, d'autant que les habitants, après la bonne chère des noces, dormaient profondément, ne se doutant rien moins que de l'ennemi.

Le lendemain, ils y demeurèrent au pillage, qui fut grand, parce que chacun y avait apporté ce qu'il avait de plus beaux ameublements, pour honorer les noces, ... on l'a dit, de ... fille de Guillaume Ollimand, ... ntoine Silly, de Quimper. ... ers ; les autres se

sauvèrent par le bénéfice de la nuit, tant hommes que femmes ; quelques-uns furent tués à l'entrée.

Cette surprise fut un samedi matin, et incontinent qu'ils furent maîtres de la ville, le capitaine la Tremblaye prit partie des troupes et s'en va croyant prendre le seigneur de Kerjolis, qui était en sa maison du Kergoët, une petite demi-lieue de Carhaix, du côté de Quimper. Ce seigneur était riche, bien ameublé, et qui avait en son écurie neuf à dix belles paires de chevaux, et pouvait payer rançon de neuf ou dix mille écus, outre le pillage de la maison, et c'est pourquoi ils avaient bonne envie de lui mettre la main sur le collet. Mais il avait déjà été averti par la retraite de quelques fuyards de la ville, si bien que l'ennemi le trouva sur ses gardes avec quinze ou vingt, tant gentilshommes que serviteurs de sa maison, qui reçurent à bonnes arquebusades l'ennemi ; et quelques efforts qu'ils fissent l'espace d'une heure, ne purent forcer ceux du dedans et furent obligés de se retirer à Carhaix, avec perte de douze ou quinze de leurs hommes. Mais ledit seigneur de Kerjolis, craignant qu'ils ne dussent retourner avec de plus grandes forces, envoie de grand matin un sien gentilhomme en diligence, au Granec, lors bonne et forte place, où il y avait garnison de trente ou quarante hommes, demander secours du lieu, qui lui envoie promptement dix arquebusiers. Le surplus demeura pour la garde de la maison, où j'étais ce jour-là d'aventure.

Le samedi matin, le bruit courut en peu de temps par tout le pays, le tocsin fut sonné par toutes les paroisses, les paysans se mirent incontinent sous les armes, de tou[illegible]

part s'acheminant à Carhaix sans ordre ni discipline de guerre. Plusieurs des gentilshommes, peu expérimentés et se fiant trop en l'assistance de la commune, allèrent avec eux. Il en passa de grandes troupes par le Granec, demandant d'être conduits par le seigneur, qui n'en voulut rien faire, mais leur bailla un vieux soldat gentilhomme nommé Lanridon, qui accepta volontairement la charge pour ceux de Plounévez-du-Faou, conduits aussi en partie par le sieur du Cleusiou Roudoumeur (1). Arrivés qu'ils furent au pont du moulin du duc, demi-lieue de Carhaix vers l'occident, ils barricadèrent le pont d'une grande tranchée et autres matériaux qui étaient battants pour empêcher l'ennemi de passer outre. S'ils eussent voulu s'y tenir, comme leur conseillait la noblesse, et entre autre ce Lanridon expérimenté capitaine! D'autre part, les royaux, pour les attirer à jeu, firent voltiger quinze ou vingt cavaliers à leur vue, à la portée du mousquet, et cependant ils avaient leur gros de cavalerie en un chemin creux un peu plus loin. Les paysans, voyant qu'ils étaient si peu, ne songeant pas à la ruse qu'on leur tramait, font un grand cri, s'entr'encourageant de donner la charge; mais Lanridon leur remontre que ce n'était qu'une amorce pour les attirer hors de leur tranchée et puis après avoir meilleur marché d'eux; qu'ils devaient être persuadés que c'étaient gens de guerre, et que les avant-coureurs ne s'avançaient pas qu'ils n'eussent gens en embuscade en ce chemin creux, ce qui était véritable, et les priait de demeurer en leur tranchée, qu'ils pouvaient garder sans pouvoir y être forcés. Mais cette paysantaille, au nombre de

(1) De la trève de Collorec, en la paroisse de Plounévez-du-Faou.

trois cents contre un, lui dirent qu'il avait peur, mais puisqu'il était leur capitaine qu'il marcherait devant, et qu'il lui valait autant mourir de la main de l'ennemi que de la leur; et ce disant, lui piquaient les fesses de la pointe de leurs fourches de fer, menaçant de le tuer s'il ne marchait. Lanridon voyant que c'était faire le saut, leur dit : Ce n'est pas la peur qui me fait ainsi parler, mais c'est votre perte et celle du pays; toutefois, puisque vous le voulez, j'irai accompagner votre malheur et le mien, car peu de nous en retournerons. Et en disant cela, passant la barricade à la foule et en confusion, comme si c'eût été à une soule à qui serait le plus tôt, et poussant un grand cri, comme à la hue du loup, courant vers les cavaliers qui se montraient dans le champ, qui, feignant la peur, se retirent à grands pas pour attirer les paysans à l'endroit de l'embuscade, qui suivirent de plus en plus, pensant déjà avoir ville gagnée. Mais ils n'allèrent guère loin que cette ambuscade de quatre à cinq cents chevaux vint à paraître, partie devant eux et partie en flanc, qui leur coupe chemin et défont tous ceux qui s'étaient avancés hors de la barricade, ou les contraint à se jeter dans la rivière, où il s'en noya beaucoup, dont ledit Lanridon fut un des morts, que je fus le lendemain enterrer à Collorec, trève de Plounévez.

L'ennemi suivant sa pointe passe la chaussée de la rivière, trouvant la barricade aplanie par la fuite des paysans, poursuit les fuyards de tous côtés, à plus d'une lieue et demie au loin, sans que pas un ne leur fît tête, quelque nombre qu'ils se trouvassent contre peu. Il y eut en cette déroute grande tuerie de paysans par leur faute, car

s'ils eussent voulu croire leurs chefs, ils eussent sans péril empêché l'ennemi de passer outre. Les paroisses qui firent cette boutade, ledit jour de samedi, furent celles de Cléden, Landeleau, Plounévez, Plouyé, Huelgoët et autres paroisses de Carhaix, sous trois à quatre lieues. Chacune d'elles y perdit grand nombre d'hommes. Or, quant aux plus éloignés, comme Châteauneuf, Lennon, Pleyben, Loqueffret, Braspartz, Spézet et semblables, qui n'avaient pu venir le premier jour, à cause de la distance, quoiqu'ils entendissent la défaite de leurs voisins le jour précédent, ils ne perdirent pas courage, mais vinrent brusquement et en très grand nombre, se moquant des autres paroisses qui s'étaient laissé battre, et protestant que l'ennemi trouverait bien autrement en eux à qui parler le dimanche que le samedi aux autres, et entre autres la rogue paroisse de Pleyben, conduite par le sieur du Bizit (1), leur capitaine, et le prêtre de la maison de Linlouët (2), gentilhomme, et se vantait de battre seul l'ennemi. Bref, à leur avis, il n'était plus question que de partager les dépouilles. Et approchant de Carhaix, pour voir leurs voisins morts et détaillés sur le chemin, ils n'en prenaient que plus d'audace. Les royaux, pour la grande tuerie qu'ils en avait faite le jour précédent, pensant tout le pays vaincu, et ne croyant pas que personne davantage eût osé bouger, si bien qu'ils ne se doutaient plus de rien, quand ils aper-

(1) Le sieur du Bizit se nommait Kerperennès.

(2) La maison de Linlouët, dont était le prêtre dont il est ici question, avait possédé Trévarez, qui fut depuis le chef-lieu du marquisat de la Roche-Goarmoal.

çurent cette multitude de populace arrivée déjà jusques aux portes de la ville, venant de furie. L'alarme fut si chaude que chacun d'eux se jette sur les armes, et les arquebusiers gagnent la halle et les avenues des rues pour soutenir pendant que la cavalerie pourrait monter à cheval. Les paysans ayant pris la porte de la ville entrent bien avant ; mais les arquebusiers les tirant à couvert, en tuaient grand nombre et ne tiraient coup n vain. Et quant aux paysans, à cause d'une pluie qu'il faisait ce jour-là, leurs armes étant mouillées, leurs armures à *croc,* dont ils avaient nombre, leur étaient inutiles, et ils ne pouvaient jouer que de leurs longs bois, comme fourches, haches et pertuisanes, et ne faisaient pas grand mal à l'ennemi, qui était à couvert, tellement qu'ils furent arrêtés. Et cependant un nombre de cavaliers les premiers montés, entre lesquels était le sieur du Liscoët, de Tréguier, firent le tour de la ville, par derrière Saint-Trémeur, et vinrent donner par derrière sur les paysans, ce qui les étonna beaucoup, ne sachant d'où venait cela, croyant que c'était du secours qui leur était arrivé d'ailleurs. Ils se défendirent néanmoins quelque temps, mais la partie était mal faite, de la cavalerie bien armée contre des gens de pied non aguerris, mal armés et en une plaine, aussi prirent-ils incontinent la fuite, en laquelle il en fut tué la plupart, et aussi le sieur du Bizit et le prêtre Linlouët, de Pleyben. Il était presque impossible qu'il s'en sauvât beaucoup, d'autant qu'ils étaient en une plaine, en pays découvert, où la cavalerie pouvait aller partout. Toutefois, leur victoire ne fut pas sans perte, car, outre quelques-uns qui furent tués, le seigneur du Liscoët, chef de la compagnie,

maréchal de camp en l'armée du roi en Bretagne, y eut la main droite entièrement coupée d'un coup de hache par le col du bras, et tomba ladite main à terre, et l'on assure que ce fut le prêtre Linlouët qui lui donna ce coup.

Ledit sieur du Liscoët étant de retour dans la ville, de désespoir d'avoir perdu la main, commanda qu'on mît le feu partout dans la ville. Ce commandement fut tout aussitôt exécuté; la plus belle rue de ladite ville fut entièrement brûlée, laquelle depuis n'a été encore rebâtie.

La précipitation de la paroisse de Pleyben et de Braspartz fut, à mon avis, cause de leurs malheurs; et s'ils eussent voulu attendre les autres paroisses, comme Châteauneuf, Lennon, Gouëzec et Briec, qui y accouraient aussi, l'ennemi eût sans doute été défait et forcé; mais voulant seuls emporter l'honneur, seuls aussi ils en payèrent la folle enchère de leur témérité. C'est l'ambition qui règne quelquefois entre gens de guerre et qui tourne ordinairement à la confusion des auteurs.

L'ennemi ayant donc mis le feu à Carhaix se retire chacun en leurs garnisons. Les paysans de Châteauneuf, qui étaient en chemin sous la conduite du sieur de Penanguer Kerochent, leur capitaine, ayant entendu, par les fuyards, la défaite de Carhaix pour la seconde fois, et que l'ennemi s'était retiré, se ruèrent sur leur capitaine, le tuèrent et jetèrent son corps en une profonde fosse, parmi des épines, et s'en retournèrent avec cette belle levée de boucliers. Telle fut la surprise de Carhaix.

Cette défaite de paysans, ... Carhaix, le samedi et le dimanche, abaissa leur ... car ils étaient tous disposés à une ... tumu-



nautés de villes, ne voulant être sujets à personne, de quoi ils se vantaient ouvertement ; et il est sans doute que s'ils fussent retournés victorieux de Carhaix, comme ils se promettaient, qu'ils se fussent jetés sur les maisons de nobles, sans pardonner à aucun qui eût été de condition plus relevée qu'eux. Et en faisant de même, disaient-ils, ils seront tous égaux, sans que l'un n'eût aucun pouvoir ni juridiction sur l'autre. Mais Dieu en disposa tout autrement, car ils furent si rudement traités à Carhaix, qu'ils demeurèrent aussi doux et humbles qu'ils étaient allés arrogants.

Les royaux, après avoir ainsi repoussé les paysans à Carhaix, mirent en délibération s'ils devaient venir assiéger le Granec, distant de trois petites lieues vers l'occident, en la trève de Collorec, maison assez forte, sans canon, bien flanquée de tourelles au quatre coins du fossé qui régnait autour. La plupart fut d'avis que l'on y devait aller et qu'on y trouverait du butin que le plat pays y avait rendu pour être en assurance, joint que le seigneur du lieu qui y était paierait une bonne rançon. Le sieur du Liscoët ne fut pas de cet avis, remontrant que la maison était forte, que le seigneur était homme de guerre et vieux capitaine, qu'il y avait forte garnison, et que le plat pays y avait rendu ce qu'il avait de plus précieux pour y être conservé; qu'il y avait aussi bien des personnes qui étaient intéressées à la conservation de cette place, et que puisqu'ils n'avaient pas pu entrer au château du Kergoët, qui n'était pas si fort ni si bien gardé, c'eût été une témérité de s'adresser au Granec ; bref, qu'il n'y avait rien à gagner et tout à perdre. Cette remontrance leur

fit à tous changer d'opinion, qui fut un grand avantage pour le sieur de Pratmaria et du Granec, qui n'avait pas six hommes de résistance avec lui, ni pas un des fuyards ne s'était rendu là, croyant que l'ennemi la fût venu assiéger. Ceux mêmes qui étaient dedans sortaient secrètement par sur les douves et gagnaient les bois, aimant mieux courir les dangers à la campagne que d'être enfermés pour la défense d'une fort bonne place. Le sieur du Liscoët fit donner cette délibération parce qu'il était fort proche parent et allié dudit sieur de Pratmaria, et avaient toujours été fort bons amis. De même le fils aîné portait les armes avec ledit sieur du Liscoët, même en cette prise de Carhaix. Il est certain que s'ils se fussent présentés devant la maison, qu'il n'y avait moyen de les empêcher d'y entrer.

Quant aux prisonniers qui avaient été pris à Kerouzéré et rendus à Morlaix, le sieur de Coëtnisan et de Goëzbriant, son beau-frère, ils furent retenus au château jusques à savoir la volonté du seigneur de Mercœur, qui en étant averti, manda les rendre à Nantes, ce qui fut fait sous la conduite des sieurs de Goulaine, du Faouët et de Rosampoul, où ils payèrent rançon; savoir, le sieur de Coëtnisan, 20,000 écus, et le sieur de Goëzbriant, 8,000 ou 10,000, et les autres moins, suivant leurs facultés.



trois cents contre un, lui dirent qu'il avait peur, mais puisqu'il était leur capitaine qu'il marcherait devant, et qu'il leur valait autant mourir de la main de l'ennemi que de la leur; et en disant, lui piquaient les fesses de la pointe de leurs fourches de fer, menaçant de le tuer s'il ne marchait. Lanridon voyant que c'était faire le saut, leur dit : Ce n'est pas la peur qui me fait ainsi parler, mais c'est votre perte et celle du pays; toutefois, puisque vous le voulez, j'irai accompagner votre malheur et le mien, car peu de nous en retournerons. Et en disant cela, passant la barricade à la foule et en confusion, comme si c'eût été à une soule à qui serait le plus tôt, et poussant un grand cri comme à la hue du loup, courant vers les cavaliers qui se montraient dans le champ, qui, feignant la peur, se retirent à grands pas pour attirer les paysans à l'endroit de l'embuscade, qui suivirent de plus en plus, pensant déjà avoir ville gagnée. Mais ils n'allèrent guère loin que cette embuscade de quatre à cinq cents chevaux vint à paraître, partie devant eux et partie en flanc, qui leur coupe chemin et défont tous ceux qui s'étaient avancés hors de la barricade, ou les contraint à se jeter dans la rivière, où il s'en noya beaucoup, dont ledit Lanridon fut un des morts, que je fus le lendemain enterrer à Collorec, trêve de Plounévez.

L'ennemi suivant sa pointe passe la chaussée de la rivière, trouvant la barricade aplanie par la fuite des paysans, poursuit les fuyards de tous côtés, à plus d'une lieue et demie au loin, sans que pas un ne leur fît tête, quelque nombre qu'ils se trouvassent contre peu. Il y eut en cette rencontre grande tuerie de paysans par leur faute, car

l'armée au jour préfix par ledit duc de Mercœur, il part de cette ville très mal accompagné, espérant que chemin faisant quelques-uns se rendraient toujours à lui, et il prit le chemin de Carhaix, où étant arrivé, je le vois en ce bel arroi, ayant avec lui le sieur de Lestialla (1), jeune folâtre qui ne savait ce que c'était que la guerre; le sieur de Kerheusen, qui n'avait jamais dégainé d'épée, si ce n'était pour la dérouiller, et quelques-uns des domestiques dudit sieur du Brignou.

Ayant été une nuit à Carhaix, il part, et sur le chemin se joignent avec lui le sieur de Kerhom (2), cadet de Coatjunval, seigneur du Kergoat-Fouesnant, à cause de sa femme, et le sieur du Rusquec (3), deux braves et galants seigneurs, et pour lors réputés comme ils firent paraître. Toute cette compagnie d'arrière-ban se pouvait monter au nombre de trente-cinq personnes. Or, ils ne voulaient pas tenir le chemin de Quintin, à cause des garnisons de Rostrenen, Corlay, Quintin et Guingamp, toutes ennemies, et jugèrent à propos d'aller par des chemins détournés pour n'avoir aucune rencontre, s'il était possible, vu le peu de gens

(1) Le sieur de Lestialla se nommait Charles le Heuc.

(2) Le sieur de Kerhom se nommait Jérôme du Louet; il avait épousé, en 1581, Marie de Lanros, dame du Kergoat en Fouesnant, depuis nommé Cheffontaines par lettres patentes de Louis XV.

(3) Deux familles portaient le nom du Rusquec, [illegible] sieur du Rusquec (Léon), l'autre celle du Rusquec, [illegible] en Loqueffret (Cornouaille). L'héritière de [illegible] Suzanne du Rusquec, épousa, vers 1600, [illegible]

qu'ils étaient. Ils prennent le chemin de Plestin en Tréguier, et y logèrent cette nuit, croyant être en sûreté. Mais la garnison de Tonquédec ayant appris qu'ils y étaient, ne manqua pas au point du jour de leur donner la chemise blanche ; et étant beaucoup plus forts, car ils étaient bien deux cents hommes de guerre, sautèrent aisément le bourg et entrèrent sur notre arrière-ban sans beaucoup de résistance, à la réserve des sieurs de Kerom, Rusquec, Crémeur (1), de la maison de Carné, qui firent tous devoir de gens d'honneur tant qu'ils purent manier des mains. Ils y furent tués en bien faisant. Le sieur de Kerheusen ne tira jamais l'épée ; aussi n'était-il pas né pour cela, quoiqu'il fût par ailleurs homme de bien. Il fut aussi tué. Le sieur de Lestialla montra les talons dès le commencement, et fut le premier qui s'enfuit à Morlaix. Le sieur du Brignou fut pris prisonnier et rendu à Tonquédec, où il mourut peu après avant que sa rançon lui fût rendue.

Ainsi l'arrière-ban de Cornouaille, composé comme on l'a dit, se dissipa en fumée et donna occasion à plusieurs de se moquer du capitaine de traîner si peu de gens par des pays si dangereux. Les corps des trois vaillants seigneurs de Kerhom, du Rusquec, et Crémeur son beau-frère, furent rendus à Morlaix et enterrés avec une grande pompe funèbre, en l'église des Jacobins, à la diligence du seigneur de Carné, capitaine de Morlaix, leur neveu. Ils furent généralement regrettés, et avec raison, étant per-

(1) Le sieur de Crémeur, René de Carné, était frère cadet du sieur de Rosampoul.

maréchal de camp en l'armée du roi en Bretagne, y eut la main droite entièrement coupée d'un coup de hache par le col du bras, et tomba ladite main à terre, et l'on assure que ce fut le prêtre Linlouët qui lui donna ce coup.

Ledit sieur du Liscoët étant de retour dans la ville, de désespoir d'avoir perdu la main, commanda qu'on mît le feu partout dans la ville. Ce commandement fut tout aussitôt exécuté; la plus belle rue de ladite ville fut entièrement brûlée, laquelle depuis n'a été encore rebâtie.

La précipitation de la paroisse de Pleyben et de Braspartz fut, à mon avis, cause de leurs malheurs; et s'ils eussent voulu attendre les autres paroisses, comme Châteauneuf, Lennon, Gouëzec et Briec, qui y accouraient aussi, l'ennemi eût sans doute été défait et forcé; mais voulant seuls emporter l'honneur, seuls aussi ils en payèrent la folle enchère de leur témérité. C'est l'ambition qui règne quelquefois entre gens de guerre et qui tourne ordinairement à la confusion des auteurs.

L'ennemi ayant donc mis le feu à Carhaix se retire chacun en leurs garnisons. Les paysans de Châteauneuf, qui étaient en chemin sous la conduite du sieur de Penanguer Kerochent, leur capitaine, ayant entendu, par les fuyards, la défaite de Carhaix pour la seconde fois, et que l'ennemi s'était retiré, se ruèrent sur leur capitaine, le tuèrent et jetèrent son corps en une profonde fosse, parmi des épines, et s'en retournèrent avec cette belle levée de boucliers. Telle fut la surprise de Carhaix.

Cette défaite de paysans, à Carhaix, le samedi et le dimanche, abaissa leur arrogance et fierté, car ils étaient tous disposés à une révolte contre la noblesse et commu-

nautés de villes, ne voulant être sujets à personne, de quoi ils se vantaient ouvertement ; et il est sans doute que s'ils fussent retournés victorieux de Carhaix, comme ils se promettaient, qu'ils se fussent jetés sur les maisons de nobles, sans pardonner à aucun qui eût été de condition plus relevée qu'eux. Et en faisant de même, disaient-ils, ils seront tous égaux, sans que l'un n'eût aucun pouvoir ni juridiction sur l'autre. Mais Dieu en disposa tout autrement, car ils furent si rudement traités à Carhaix, qu'ils demeurèrent aussi doux et humbles qu'ils étaient allés arrogants.

Les royaux, après avoir ainsi repoussé les paysans à Carhaix, mirent en délibération s'ils devaient venir assiéger le Granec, distant de trois petites lieues vers l'occident, en la trève de Collorec, maison assez forte, sans canon, bien flanquée de tourelles au quatre coins du fossé qui régnait autour. La plupart fut d'avis que l'on y devait aller et qu'on y trouverait du butin que le plat pays y avait rendu pour être en assurance, joint que le seigneur du lieu qui y était paierait une bonne rançon. Le sieur du Liscoët ne fut pas de cet avis, remontrant que la maison était forte, que le seigneur était homme de guerre et vieux capitaine, qu'il y avait forte garnison, et que le plat pays y avait rendu ce qu'il avait de plus précieux pour y être conservé; qu'il y avait aussi bien des personnes qui étaient intéressées à la conservation de cette place, et que puisqu'ils n'avaient pas pu entrer au château du Kergoët, qui n'était pas si fort ni si bien gardé, c'eût été une témérité de s'adresser au Granec; bref, qu'il n'y avait rien à gagner et tout à perdre. Cette remontrance leur

ans, et l'ayant épousée quelques temps après, la voulut rendre au pays, au mois de septembre en ladite année, en compagnie de soixante ou quatre-vingts chevaux, pour se défendre contre les paysans qui étaient partout sous les armes et avaient, en plusieurs lieux, retranché tous les chemins. Cette brave compagnie ayant déjà passé plusieurs dangers, étant arrivée de même par chemins inconnus, crainte des paysans, jusques à la paroisse de Gouëzec, distante de cinq lieues de Quimper, allèrent pour coucher en une noblesse de ladite paroisse, nommée Roscanou, où était la dame de la maison, veuve d'un conseiller du présidial de Quimper, qui était du parti des royaux, parente et alliée à plusieurs de la compagnie, qui seule savait leur venue et avait fait des préparatifs pour les recevoir. Et d'autant qu'elle était seule en tout le quartier des environs du parti des royaux, et qu'elle parlait trop librement et menaçait quelquefois de faire ruiner le pays, elle était haïe et fort suspecte à la commune. Le bruit courut incontinent qu'il y avait grande troupe de royaux à Roscanou, et croyant que c'était pour les perdre, ils firent sonner le tocsin par toutes les paroisses, et les plus éloignés entendant le tocsin par toutes les paroisses faisaient le semblable, et jusques en cette ville de Quimper, sans savoir ce que c'était; si bien que tout le pays fut en armes en attendant savoir en quel endroit était l'ennemi. Les prochaines, comme Pleyben, Gouëze[illegible]nnon, Edern, bloquèrent incontinent la [illegible]taient. Eux, méprisant les paysans et se [illegible]sser quand bon leur eût semblé, ne [illegible] bonne chère. Et cependant

les autres paroisses se rendirent toutes là avec force noblesse, même se trouva le sieur de Rosampoul avec plusieurs autres, et des habitants de cette ville. Les paysans sachant que les ennemis étaient tous gens de cheval, pour leur couper les chemins de se sauver, retranchèrent toutes les avenues autour de la maison, de manière qu'il était impossible qu'aucun cavalier y pût passer. Les assiégés voyant cela reconnurent leur faute de ne s'être pas retirés pendant qu'ils en avaient encore le pouvoir. Ils firent pourtant, partie d'eux, un essai de vouloir passer à cheval, ce qu'ils ne purent faire, et leur convint de retourner plus vite que le pas d'où ils étaient sortis. Quant au sieur de Kerlec'h et la plupart des chefs, voyant qu'il n'en pouvait retirer la jeune dame son épouse, se résolut à mourir avec elle. Cependant les communes mirent le feu en la maison, qui s'alluma incontinent partout, et n'ayant plus lieu de se retirer, les uns sortaient l'épée au poing pour éviter les flammes, allaient se faire tuer par le fer plutôt que par le feu, et de quelque côté qu'ils se tournassent, ils ne voyaient que l'image de la mort; si est-ce que toute autre mort leur paraissait plus douce et pour le moins moins cruelle que le feu, et se jetaient les uns après les autres, à mesure que le feu les pressait, parmi les fourches et hallebardes des paysans. La jeune dame de Kerlec'h fut prise par quelques soldats pour la rendre au sieur de Rosampoul là présent, qui désirait la sauver, et tous les autres, s'il l'eût pu. Mais il y pensa perdre la vie. Et quant à la jeune dame, elle reçut un coup de fourche en la gorge, dont elle pensa mourir. Le sieur de Rosampoul la mit entre les mains de ses gens, pour la

garder de la fureur rustique, puisqu'il n'en pouvait sauver d'autre. Et cependant, entre le fer et le feu, cette pauvre et infortunée troupe fut toute tuée, sans qu'aucun échappât, que cette jeune dame, qui n'était qu'un enfant; et aussi la fille de la dame de la maison, qui était héritière, âgée de neuf ans, qui fut jetée dans un fossé, d'où elle fut retirée vive et préservée de ce massacre. Il y mourut en tout, compris ceux de la maison, plus de quatre-vingt-dix personnes, dont il y avait soixante gentilshommes et nombre de chefs de maisons, la plupart de Léon, parents, alliés dudit sieur de Kerlec'h, les noms desquels je n'ai appris. De Cornouaille il fut tué le sieur du Hirgars, de Crozon; le sieur abbé de Saint-Morice(1), en surnom de Vieux-Chastel, de la maison de Kersal, près Carhaix; le sieur de Kerlouët (2), du même canton, et plusieurs autres, avec nombre de demoiselles et autres femmes et filles, sans miséricorde de personne, pour la grande haine que la commune portait à la dame du lieu, qui les menaçait de les faire brûler en leurs maisons; mais Dieu tourna le malheur sur elle et sa maison. L'année d'auparavant, ceux de Pleyben avaient tué un sieur neveu de cette dame, appelé de Kerguelen, en seigneurie de Châteaunoir, et depuis elle se vantait d'en faire une sanglante vengeance, et l'on était persuadé que cette troupe

(1) L'abbé de Saint-Morice, de Carnoët, se nommait Pierre de Vieux-Chastel. Il était du très petit nombre des ecclésiastiques qui suivaient alors le parti du roi [illegible]

(2) Le sieur de Kerlouët ét[illegible]aix; son nom de famille était Canabert.

était arrivée à cet effet. Toutefois, la vérité est qu'ils ne faisaient que passer pour aller à Brest. La maison de Roscanou (1) fut toute brûlée, et tout ce que l'on put sauver du feu fut tout pillé par les communes, qui nè laissèrent rien que ce grand nombre de corps morts tout nus d'un côté et d'autre. Il y avait aussi quantité de beaux chevaux et de belles armes, qui furent pour la plupart consumés par le feu.

(1) L'héritière de Roscanou se nommait Lesmaës. Nous verrons plus loin qu'elle épousa N. du Guermeur, sieur du Corroarc'h.

sonnages de valeur et de courage, en la fleur de leurs ans, le plus vieux n'ayant pas plus de trente-cinq ans. Le sieur du Brignou y fut très blessé en divers endroits de son corps, et il y en a qui disent qu'il ne mourut à Tonquedec, qu'ayant payé sa rançon, il sortit, mais qu'il mourut bientôt après.

qu'ils étaient. Ils prennent le chemin de Plestin en Tréguier, et y logèrent cette nuit, croyant être en sûreté. Mais la garnison de Tonquédec ayant appris qu'ils y étaient, ne manqua pas au point du jour de leur donner la chemise blanche; et étant beaucoup plus forts, car ils étaient bien deux cents hommes de guerre, sautèrent aisément le bourg et entrèrent sur notre arrière-ban sans beaucoup de résistance, à la réserve des sieurs de Kerom, Rusquec, Crémeur (1), de la maison de Carné, qui firent tous devoir de gens d'honneur tant qu'ils purent manier des mains. Ils y furent tués en bien faisant. Le sieur de Kerheusen ne tira jamais l'épée; aussi n'était-il pas né pour cela, quoiqu'il fût par ailleurs homme de bien. Il fut aussi tué. Le sieur de Lestialla montra les talons dès le commencement, et fut le premier qui s'enfuit à Morlaix. Le sieur du Brignou fut pris prisonnier et rendu à Tonquédec, où il mourut peu après avant que sa rançon lui fût rendue.

Ainsi l'arrière-ban de Cornouaille, composé comme on l'a dit, se dissipa en fumée et donna occasion à plusieurs de se moquer du capitaine de traîner si peu de gens par des pays si dangereux. Les corps des trois vaillants seigneurs de Kerhom, du Rusquec, et Crémeur son beau-frère, furent rendus à Morlaix et enterrés avec une grande pompe funèbre, en l'église des Jacobins, à la diligence du seigneur de Carné, capitaine de Morlaix, leur neveu. Ils furent généralement regrettés, et avec raison, étant per-

(1) Le sieur de Crémeur, René de Carné, était frère cadet du sieur de Rosampoul.

l'armée au jour préfix par ledit duc de Mercœur, il part de cette ville très mal accompagné, espérant que chemin faisant quelques-uns se rendraient toujours à lui, et il prit le chemin de Carhaix, où étant arrivé, je le vois en ce bel arroi, ayant avec lui le sieur de Lestialla (1), jeune folâtre qui ne savait ce que c'était que la guerre; le sieur de Kerheusen, qui n'avait jamais dégainé d'épée, si ce n'était pour la dérouiller, et quelques-uns des domestiques dudit sieur du Brignou.

Ayant été une nuit à Carhaix, il part, et sur le chemin se joignent avec lui le sieur de Kerhom (2), cadet de Coatjunval, seigneur du Kergoat-Fouesnant, à cause de sa femme, et le sieur du Rusquec (3), deux braves et galants seigneurs, et pour lors réputés comme ils firent paraître. Toute cette compagnie d'arrière-ban se pouvait monter au nombre de trente-cinq personnes. Or, ils ne voulaient pas tenir le chemin de Quintin, à cause des garnisons de Rostrenen, Corlay, Quintin et Guingamp, toutes ennemies, et jugèrent à propos d'aller par des chemins détournés pour n'avoir aucune rencontre, s'il était possible, vu le peu de gens

(1) Le sieur de Lestialla se nommait Charles le Heuc.

(2) Le sieur de Kerhom se nommait Jérôme du Louet; il avait épousé, en 1581, Marie de Lanros, dame du Kergoat en Fouesnant, depuis nommé Cheffontaines par lettres patentes de Louis XV.

(3) Deux familles portaient le nom du Rusquec, celle de Lestang, sieur du Rusquec (Léon), l'autre celle du Rusquec, seigneur du Rusquec en Loqueffret (Cornouaille). L'héritière de cette dernière famille, Suzanne du Rusquec, épousa, vers 1600, René du Chastel de Kerlec'h.

qu'ils étaient. Ils prennent le chemin de Plestin en Tréguier, et y logèrent cette nuit, croyant être en sûreté. Mais la garnison de Tonquédec ayant appris qu'ils y étaient, ne manqua pas au point du jour de leur donner la chemise blanche; et étant beaucoup plus forts, car ils étaient bien deux cents hommes de guerre, sautèrent aisément le bourg et entrèrent sur notre arrière-ban sans beaucoup de résistance, à la réserve des sieurs de Kerom, Rusquec, Crémeur (1), de la maison de Carné, qui firent tous devoir de gens d'honneur tant qu'ils purent manier des mains. Ils y furent tués en bien faisant. Le sieur de Kerheusen ne tira jamais l'épée; aussi n'était-il pas né pour cela, quoiqu'il fût par ailleurs homme de bien. Il fut aussi tué. Le sieur de Lestialla montra les talons dès le commencement, et fut le premier qui s'enfuit à Morlaix. Le sieur du Brignou fut pris prisonnier et rendu à Tonquédec, où il mourut peu après avant que sa rançon lui fût rendue.

Ainsi l'arrière-ban de Cornouaille, composé comme on l'a dit, se dissipa en fumée et donna occasion à plusieurs de se moquer du capitaine de traîner si peu de gens par des pays si dangereux. Les corps des trois vaillants seigneurs de Kerhom, du Rusquec, et Crémeur son beau-frère, furent rendus à Morlaix et enterrés avec une grande pompe funèbre, en l'église des Jacobins, à la diligence du seigneur de Carné, capitaine de Morlaix, leur neveu. Ils furent généralement regrettés, et avec raison, étant per-

(1) Le sieur de Crémeur, René de Carné, était frère cadet du sieur de Rosampoul.

ans, et l'ayant épousée quelques temps après, la voulut rendre au pays, au mois de septembre en ladite année, en compagnie de soixante ou quatre-vingts chevaux, pour se défendre contre les paysans qui étaient partout sous les armes et avaient, en plusieurs lieux, retranché tous les chemins. Cette brave compagnie ayant déjà passé plusieurs dangers, étant arrivée de même par chemins inconnus, crainte des paysans, jusques à la paroisse de Gouëzec, distante de cinq lieues de Quimper, allèrent pour coucher en une noblesse de ladite paroisse, nommée Roscanou, où était la dame de la maison, veuve d'un conseiller du présidial de Quimper, qui était du parti des royaux, parente et alliée à plusieurs de la compagnie, qui seule savait leur venue et avait fait des préparatifs pour les recevoir. Et d'autant qu'elle était seule en tout le quartier des environs du parti des royaux, et qu'elle parlait trop librement et menaçait quelquefois de faire ruiner le pays, elle était haïe et fort suspecte à la commune. Le bruit courut incontinent qu'il y avait grande troupe de royaux à Roscanou, et croyant que c'était pour les perdre, ils firent sonner le tocsin par toutes les paroisses, et les plus éloignés entendant le tocsin par toutes les paroisses faisaient le semblable, et jusques en cette-ville de Quimper, sans savoir ce que c'était; si bien que tout le pays fut en armes en attendant savoir en quel endroit était l'ennemi. Les prochaines, comme Pleyben, Gouëzec, Lennon[1], Edern, bloquèrent incontinent la maison où ils étaient. Eux, méprisant les paysans et se faisant fort de les chasser quand bon leur eût semblé, ne se souciaient que de faire bonne chère. Et cependant

# Chapitre X.

## Massacre fait par les Paysans à Roscanou.

En cette même année 1590, le sieur baron de Kerlec'h (1), de Léon, l'un des braves et beaux galants de la Bretagne, s'étant tenu quelque temps à Rennes, ville du parti du roi, pour la recherche d'une dame fort riche et famée, mais bien jeune, n'ayant que douze à treize

(1) Le baron de Kerlec'h était en son nom Claude du Chastel. La jeune héritière qu'il avait épousée se nommait Jeanne de Coëtquen; elle était enceinte lors de l'incendie de Roscanou. Sa fille, Claude du Chastel, dame de Kerlec'h, épousa François, baron de Kergroadès.

Hervé du Chastel de Kerlec'h, frère juveigneur de Claude, avait épousé Louise de Hirgars, de la paroisse de Crozon, dont le frère périt dans l'incendie de Roscanou, avec lui finit cette famille.

garder de la fureur rustique, puisqu'il n'en pouvait sauver d'autre. Et cependant, entre le fer et le feu, cette pauvre et infortunée troupe fut toute tuée, sans qu'aucun échappât, que cette jeune dame, qui n'était qu'un enfant; et aussi la fille de la dame de la maison, qui était héritière, âgée de neuf ans, qui fut jetée dans un fossé, d'où elle fut retirée vive et préservée de ce massacre. Il y mourut en tout, compris ceux de la maison, plus de quatre-vingt-dix personnes, dont il y avait soixante gentilshommes et nombre de chefs de maisons, la plupart de Léon, parents, alliés dudit sieur de Kerlec'h, les noms desquels je n'ai appris. De Cornouaille il fut tué le sieur du Hirgars, de Crozon; le sieur abbé de Saint-Morice (1), en surnom de Vieux-Chastel, de la maison de Kersal, près Carhaix; le sieur de Kerlouët (2), du même canton, et plusieurs autres, avec nombre de demoiselles et autres femmes et filles, sans miséricorde de personne, pour la grande haine que la commune portait à la dame du lieu, qui les menaçait de les faire brûler en leurs maisons; mais Dieu tourna le malheur sur elle et sa maison. L'année d'auparavant, ceux de Pleyben avaient tué un sieur neveu de cette dame, appelé de Kerguelen, en seigneurie de Châteaunoir, et depuis elle se vantait d'en faire une sanglante vengeance, et l'on était persuadé que cette troupe

(1) L'abbé de Saint-Morice, de Carnoët, se nommait Pierre de Vieux-Chastel. Il était du très petit nombre des ecclésiastiques qui suivaient alors le parti du roi en Bretagne.

(2) Le sieur de Kerlouët était des environs de Carhaix; son nom de famille était Canabert.

les autres paroisses se rendirent toutes là avec force noblesse, même se trouva le sieur de Rosampoul avec plusieurs autres, et des habitants de cette ville. Les paysans sachant que les ennemis étaient tous gens de cheval, pour leur couper les chemins de se sauver, retranchèrent toutes les avenues autour de la maison, de manière qu'il était impossible qu'aucun cavalier y pût passer. Les assiégés voyant cela reconnurent leur faute de ne s'être pas retirés pendant qu'ils en avaient encore le pouvoir. Ils firent pourtant, partie d'eux, un essai de vouloir passer à cheval, ce qu'ils ne purent faire, et leur convint de retourner plus vite que le pas d'où ils étaient sortis. Quant au sieur de Kerlec'h et la plupart des chefs, voyant qu'il n'en pouvait retirer la jeune dame son épouse, se résolut à mourir avec elle. Cependant les communes mirent le feu en la maison, qui s'alluma incontinent partout, et n'ayant plus lieu de se retirer, les uns sortaient l'épée au poing pour éviter les flammes, allaient se faire tuer par le fer plutôt que par le feu, et de quelque côté qu'ils se tournassent, ils ne voyaient que l'image de la mort; si est-ce que toute autre mort leur paraissait plus douce et pour le moins moins cruelle que le feu, et se jetaient les uns après les autres, à mesure que le feu les pressait, parmi les fourches et hallebardes des paysans. La jeune dame de Kerlec'h fut prise par quelques soldats pour la rendre au sieur de Rosampoul là présent, qui désirait la sauver, et tous les autres, s'il l'eût pu. Mais il y pensa perdre la vie. Et quant à la jeune dame, elle reçut un coup de fourche en la gorge, dont elle pensa mourir. Le sieur de Rosampoul la mit entre les mains de ses gens, pour la

garder de la fureur rustique, puisqu'il n'en pouvait sauver d'autre. Et cependant, entre le fer et le feu, cette pauvre et infortunée troupe fut toute tuée, sans qu'aucun échappât, que cette jeune dame, qui n'était qu'un enfant; et aussi la fille de la dame de la maison, qui était héritière, âgée de neuf ans, qui fut jetée dans un fossé, d'où elle fut retirée vive et préservée de ce massacre. Il y mourut en tout, compris ceux de la maison, plus de quatre-vingt-dix personnes, dont il y avait soixante gentilshommes et nombre de chefs de maisons, la plupart de Léon, parents, alliés dudit sieur de Kerlec'h, les noms desquels je n'ai appris. De Cornouaille il fut tué le sieur du Hirgars, de Crozon; le sieur abbé de Saint-Morice (1), en surnom de Vieux-Chastel, de la maison de Kersal, près Carhaix; le sieur de Kerlouët (2), du même canton, et plusieurs autres, avec nombre de demoiselles et autres femmes et filles, sans miséricorde de personne, pour la grande haine que la commune portait à la dame du lieu, qui les menaçait de les faire brûler en leurs maisons; mais Dieu tourna le malheur sur elle et sa maison. L'année d'auparavant, ceux de Pleyben avaient tué un sieur neveu de cette dame, appelé de Kerguelen, en seigneurie de Châteaunoir, et depuis elle se vantait d'en faire une sanglante vengeance, et l'on était persuadé que cette troupe

(1) L'abbé de Saint-Morice, de Carnoët, se nommait Pierre de Vieux-Chastel. Il était du très petit nombre des ecclésiastiques qui suivaient alors le parti du roi en Bretagne.

(2) Le sieur de Kerlouët était des environs de Carhaix
de famille était Canabert.

cours, et d'autant qu'il connaissait bien les habitants fort affectionnés au parti du duc de Mercœur, que tous les catholiques suivaient. La ville bloquée, l'on fait deux batteries, l'une au faubourg de Vieille-Ville, par-dessus la rivière, qui battait entre le coin et la porte du pont, où étaient les Français; l'autre était l'espagnole, entre le coin tirant vers la porte principale de ladite ville et le duc de Mercœur, qui en était le chef présent. Le canon était sur un haut lieu assez près du fossé, vis-à-vis de celui des Français, la rivière entre d'eux. Ils retranchent depuis leur canon jusques dans la douve même, afin d'aller à couvert jusques au pied de la muraille. Les batteries ayant continué jusques à vingt-quatre heures, les brèches se trouvèrent en état. Les assiégés s'étaient retranchés par dedans, toutefois sans espoir de secours, et n'étant assurés de la fidélité des habitants, capitulent, à condition de se retirer vies sauves et enseignes déployées, laquelle capitulation leur fut tenue de point en point. En ce siége on ne tua personne de remarque que j'aie su, que le sieur de Loquevel, de Tréguier, riche de neuf ou dix mille livres de rente. Il fut beaucoup regretté, et par le duc de Mercœur et par tous ceux du parti, comme aussi il le méritait. Il était brave et vaillant autant qu'autre de sa qualité et âge.

# Chapitre XII.

## Siége de Blavet.

J'avais oublié de rapporter que, l'année 1589, le sieur de Coëtcourson, habitant de Hennebond, et tenant le premier rang en ladite ville, affectionnant le parti des royaux avec quelques autres, se saisit du port de Blavet, faisant l'embouchure de la rivière de Hennebond, le meilleur et le plus assuré havre de la province. Le port est situé sur une pointe aisée à fortifier par un retranchement d'avec la grande terre, dans lequel les vaisseaux peuvent entrer de tous vents et de toutes marées, et y sont en toute sûreté et toujours à flot, quelque grands qu'ils soient. Coëtcourson et ses partisans, tant dudit Blavet que de Hennebond, qui était lors bien habité, et aussi quelque noblesse avec des gens

cours, et d'autant qu'il connaissait bien les habitants fort affectionnés au parti du duc de Mercœur, que tous les catholiques suivaient. La ville bloquée, l'on fait deux batteries, l'une au faubourg de Vieille-Ville, par-dessus la rivière, qui battait entre le coin et la porte du pont, où étaient les Français; l'autre était l'espagnole, entre le coin tirant vers la porte principale de ladite ville et le duc de Mercœur, qui en était le chef présent. Le canon était sur un haut lieu assez près du fossé, vis-à-vis de celui des Français, la rivière entre d'eux. Ils retranchent depuis leur canon jusques dans la douve même, afin d'aller à couvert jusques au pied de la muraille. Les batteries ayant continué jusques à vingt-quatre heures, les brèches se trouvèrent en état. Les assiégés s'étaient retranchés par dedans, toutefois sans espoir de secours, et n'étant assurés de la fidélité des habitants, capitulent, à condition de se retirer vies sauves et enseignes déployées, laquelle capitulation leur fut tenue de point en point. En ce siége on ne tua personne de remarque que j'aie su, que le sieur de Loquevel, de Tréguier, riche de neuf ou dix mille livres de rente. Il fut beaucoup regretté, et par le duc de Mercœur et par tous ceux du parti, comme aussi le méritait. Il était brave et vaillant autant qu'autre de sa qualité et âge.

de Mercœur. Les ennemis étant ainsi poursuivis de tous côtés de leurs ennemis, ils se jetaient à corps perdu dans les bateaux, à si grande foule que lesdits bateaux coulaient à fond (1). Les femmes et les enfants se jetaient à corps perdu dedans la mer pour éviter le glaive, et périssaient ainsi plutôt que de rester entre les mains de leurs ennemis. Quelques bateaux se sauvèrent heureusement jusques à l'autre côté devers Vannes. D'autres se cachaient dans les maisons, attendant le coup de la mort du soldat victorieux. Les gens de guerre qui étaient dedans n'ayant moyen de se sauver ni par mer ni par terre, se firent tuer en combattant.

L'insolence de ceux de l'union fut grande, car étant d'assaut, ils passaient tout au fil de l'épée, se souvenant des maux qu'ils avaient reçus aux tranchées, aux assauts, et quelques capitaines qu'ils avaient perdus qu'ils regrettaient fort.

Le sieur de Coëtcourson, chef auteur de toute cette révolte, fut pris vif prisonnier et rendu à Nantes, en intention, comme on le croyait, de le faire mourir. Cependant, après une longue prison, et par le moyen de puissants amis, il fut tenu comme prisonnier de guerre et mis à rançon de huit mille écus, qu'il paya, puis après fut mis en liberté, à condition de ne porter les armes, sous un certain temps, contre son altesse.

(1) Un historien raconte que, pendant le sac de Blavet, quarante jeunes filles se jetèrent dans un navire pour se soustraire à la brutalité du soldat; mais y ayant été poursuivies, elles se prirent toutes par la main et se précipitèrent ensemble dans la mer.

de guerre appelés à cette fin, retranchèrent cette pointe et se fortifièrent par-devers la terre, bordant ladite tranchée de canons qu'ils avaient tirés des vaisseaux du port.

Le sieur duc de Mercœur l'alla assiéger par terre, à l'instante prière des habitants de Hennebond, qui lors tenaient son parti, d'autant qu'aucune commodité de la mer ne leur pouvait venir pendant qu'ils seraient d'un parti contraire à la ville. A l'arrivée de l'armée, ils firent bonne contenance de résister, et ils s'y employèrent brusquement pour un temps, et soutinrent l'assaut quelques heures avec grande perte des assaillants, parce que la situation est en lieu plein où il n'y a moyen de se garantir ni se couvrir. Les femmes y firent paraître leur courage, car elles jetaient pierres, boisages, eau chaude et toutes sortes de matériaux qui acccablaient les assaillants, dont ils se ressentirent incontinent après. Comme ils étaient occupés de part et d'autre à se battre, voici le seigneur de Lansac qui arrive par mer avec trois ou quatre grands vaisseaux de guerre, chargés de soldats du parti du duc de Mercœur, et mouillent audit havre, assez près de terre, sans qu'aucun autre vaisseau du port lui osât donner aucun empêchement, décharge ses gens en des chaloupes et baille telle épouvante à ceux de la place, qui n'attendaient rien moins, qu'ils se mirent tous en fuite, chacun tâchant de se sauver de son mieux. Les tranchées demeurant dénuées de défenses, les assiégeants y entrent, et poursuivant de grande furie, tuaient tout ce qu'ils rencontraient, sans discrétion d'âge ou de sexe. Il n'y avait d'autre moyen de se sauver que dans des bateaux, car du côté de la terre était l'armée du duc

de Mercœur. Les ennemis étant ainsi poursuivis de tous côtés de leurs ennemis, ils se jetaient à corps perdu dans les bateaux, à si grande foule que lesdits bateaux coulaient à fond (1). Les femmes et les enfants se jetaient à corps perdu dedans la mer pour éviter le glaive, et périssaient ainsi plutôt que de rester entre les mains de leurs ennemis. Quelques bateaux se sauvèrent heureusement jusques à l'autre côté devers Vannes. D'autres se cachaient dans les maisons, attendant le coup de la mort du soldat victorieux. Les gens de guerre qui étaient dedans n'ayant moyen de se sauver ni par mer ni par terre, se firent tuer en combattant.

L'insolence de ceux de l'union fut grande, car étant d'assaut, ils passaient tout au fil de l'épée, se souvenant des maux qu'ils avaient reçus aux tranchées, aux assauts, et quelques capitaines qu'ils avaient perdus qu'ils regrettaient fort.

Le sieur de Coëtcourson, chef auteur de toute cette révolte, fut pris vif prisonnier et rendu à Nantes, en intention, comme on le croyait, de le faire mourir. Cependant, après une longue prison, et par le moyen de puissants amis, il fut tenu comme prisonnier de guerre et mis à rançon de huit mille écus, qu'il paya, puis après fut mis en liberté, à condition de ne porter les armes, sous un certain temps, contre son altesse.



(1) Un historien raconte que, pendant le sac de Blavet, quarante jeunes filles se jetèrent dans [illegible] navire pour se soustraire à la brutalité [illegible] ies, elles se prirent toutes [illegible] mer.

Ladite année 1590, le duc de Mercœur étant avec son armée à Auray, quatre lieues de Vannes, apprit que M. le prince de Dombes, fils aîné du duc de Montpensier, gouverneur pour le parti du roi en Bretagne, venait l'attaquer; ce qui le fit se retirer en grande hâte à Vannes, où l'autre le suivit et fit des efforts pour prendre d'arrivée les faubourgs; mais il fut brusquement repoussé à sa courte honte, car le baron de Joué y fut tué entre la Magdelaine et Nazareth, avec plusieurs autres des plus vaillants qu'il eut. Cette perte le rendit plus lent, et se retirèrent en arrière en la lande, où ils se rangèrent en bataille, pensant que le duc de Mercœur, enflé à leur avis de ce petit succès, sortirait pour les combattre; mais ayant demeuré sous les armes et sous l'extrême chaleur qu'il faisait, car c'était sur la fin de juillet, ils se retirèrent en se moquant d'eux-mêmes d'être demeurés si long-temps à languir pendant que le duc de Mercœur était à couvert à boire du vin frais.

Cependant j'ai ouï dire au sieur de Kerbérec, de Léon, cadet de Kerlec'h, au retour de cette boutade du prince de Dombes, d'où il venait, que si le sieur de Mercœur eût sorti sur eux, que fort peu eussent été en état de rendre combat, tant ils étaient faibles de la grande chaleur.



garder de la fureur rustique, puisqu'il n'en pouvait sauver d'autre. Et cependant, entre le fer et le feu, cette pauvre et infortunée troupe fut toute tuée, sans qu'aucun échappât, que cette jeune dame, qui n'était qu'un enfant; et aussi la fille de la dame de la maison, qui était héritière, âgée de neuf ans, qui fut jetée dans un fossé, d'où elle fut retirée vive et préservée de ce massacre. Il y mourut en tout, compris ceux de la maison, plus de quatre-vingt-dix personnes, dont il y avait soixante gentilshommes et nombre de chefs de maisons, la plupart de Léon, parents, alliés dudit sieur de Kerlec'h, les noms desquels je n'ai appris. De Cornouaille il fut tué le sieur du Hirgars, de Crozon; le sieur abbé de Saint-Morice (1), en surnom de Vieux-Chastel, de la maison de Kersal, près Carhaix; le sieur de Kerlouët (2), du même canton, et plusieurs autres, avec nombre de demoiselles et autres femmes et filles, sans miséricorde de personne, pour la grande haine que la commune portait à la dame du lieu, qui les menaçait de les faire brûler en leurs maisons; mais Dieu tourna le malheur sur elle et sa maison. L'année d'auparavant, ceux de Pleyben avaient tué un sieur neveu de cette dame, appelé de Kerguelen, en seigneurie de Châteaunoir, et depuis elle se vantait d'en faire une sanglante vengeance, et l'on était persuadé que cette troupe

(1) L'abbé de Saint-Morice, de Carnoët, se nommait Pierre de Vieux-Chastel. Il était du très petit nombre des ecclésiastiques qui suivaient alors le parti du roi en Bretagne.

(2) Le sieur de Kerlouët était des environs de Carhaix; son nom de famille était Canabert.

mis en une garnison par ledit de Mercœur, de laquelle il se portait gouverneur, jusques à ce que les seigneurs du pays, voyant que c'était un trop gros morceau pour lui, duquel les plus grands se trouveraient honorés, délibèrent de l'en mettre hors par le moyen qui s'ensuit. Dans la maison de Quinipily ou d'Aradon, l'une des meilleures de l'évêché de Vannes, il y avait cinq fils, tous braves et généreux, très affectionnés au parti de l'union, ayant toujours été bons catholiques. Toutes les maisons de Vannes leur touche de parenté ou d'alliance. Leurs noms sont les sieurs de Quinipily, Du Plessix, d'Aradon, de Camors et de la Grandville, lesquels ont tous fait parler d'eux avec honneur en cette guerre, comme nous le ferons voir en son lieu. Cette féconde semence, proche de la ville de Vannes, avide d'honneurs qui s'acquièrent par la vertu, et de laquelle, de père en fils, ceux de cette famille ont été émulateurs, et étant fâchés de voir cet étranger commander en cette place, en demandèrent le gouvernement au seigneur de Mercœur, s'assurant qu'ils ne seraient pas refusés, comme il advint; car son altesse, considérant leur noblesse et alliances, richesses, les grands services reçus d'eux, et qu'il pouvait recevoir dans la suite en leur accordant ce gouvernement, il s'assurait de tout l'évêché, rempli d'une belle noblesse; et, en les refusant, il était à craindre qu'il les mécontentât tous, ce qui eût fort reculé ses affaires en toute la province. Il [illegible] donc le gouvernement au sieur d'Aradon (1), [illegible] fils, car [illegible],

[illegible]

(1) Des frères d'Aradon, le sieur [illegible] lais[illegible] dans la personne de Renée d'Aradon, qu[illegible] de [illegible]

appelé le sieur Du Plessix, en était évêque. Son altesse mande donc La Cointerie, lui déclarant qu'il le voulait retenir près de sa personne, où il jugeait lui être plus utile qu'en une garnison, et lui ordonne de le venir trouver avec son régiment au lieu qu'il lui assigna. Ce fut un crève-cœur à La Cointerie de quitter son gouvernement, qui était beau, pour le bailler à un autre ; il ne fit pas semblant et dissimula, trouva tout bon pour le présent, jusques à trouver l'occasion de s'en ressentir, ainsi que lui-même m'en a fait le récit tout au long, l'an 1594, en cette ville de Quimper, où il était en garnison, lors pour le roi, après la reddition de la ville au maréchal d'Aumont. Il cacha ce désir de se venger pour quelques temps, sans que son altesse se doutât d'aucun ressentiment. Ayant donc su que l'intention du prince de Dombes était d'attaquer Guingamp, il y envoie La Cointerie, le croyant fidèle comme il l'avait été au passé, avec son régiment; lui, bien joyeux de cette commission, non à dessein de rendre service à son maître, comme son devoir l'obligeait, mais pour y faire éclore ses mauvais desseins, et qu'il avait prémédités en l'ame, qui étaient de livrer la ville de son seigneur entre les mains de son ennemi et s'acquérir le nom de traître et une corde, enfin comme il arriva dans la suite quelques années après. Il se va donc jeter dedans Guingamp, où il fut bloqué dans peu de jours, et la batterie p[illegible] côté vers occident continua jusques à brèche. [illegible] du monde assez dedans pour la défendre,

Feue madam[illegible] le Liancourt était le dernier rejeton de [illegible] maison de L[illegible]

et bien affectionnés à son altesse comme étant ses vassaux; mais au lieu de se défendre La Cointerie leur conseilla de capituler; et les habitants n'en voulant rien faire, lui-même, avec quelques autres, qui n'étaient pas néanmoins de son intelligence, sortent et vont trouver le prince de Dombes, qui savait bien ses intentions d'auparavant par les lettres qu'il avait reçues de La Cointerie. Le prince, pour faire voir ses forces devant ceux qui sortaient, et afin de les étonner, les fit mettre en bataille, comme s'ils eussent voulu à l'heure même donner l'assaut général, ce qui se faisait pour les épouvanter, et ce qui se faisait par les conseils dudit La Cointerie, lequel étant devant le prince, ils eurent une grande conférence de part et d'autre; mais La Cointerie, à part, sans le su des autres, promet rendre la ville moyennant dix mille écus, desquels il reçut deux mille comptant, et le surplus sous le seing du prince de Dombes, à être payé dans un temps qui n'est encore échu et qui n'écherra jamais, quoique ladite promesse fût sous foi de prince, ainsi qu'il m'en a lui-même conté toute l'histoire; mais je lui dis que promesse de prince et argent comptant étaient deux choses bien différentes. La Cointerie donc étant de retour dans la ville, avec ceux qui l'avaient accompagné, commença à réciter aux habitants l'effet de sa légation; et leur remontrant les forces de l'ennemi et la faiblesse de leurs murailles, la brèche faite, le peu [illegible] tion qu'il voyait de la défendre, faisait le tout [illegible] côté [illegible] l'autre, tâchant d'étonner les p[illegible] et, [illegible] i, il était d'avis qu'il valait [illegible] que [illegible] et de rendre la ville plutôt [illegible] dre [illegible] d

nombre de gens de bien qui y étaient ; et si personnes disaient le contraire, il leur remontrait qu'ils ne pouvaient espérer aucun secours de la part du seigneur de Mercœur, qui était empêché ailleurs et n'était en état, dès long-temps, de leur donner aucun secours ; que le prince était tout résolu de ne bouger de là que la ville ne fût à lui ; qu'il valait beaucoup mieux expérimenter sa clémence par une bonne et avantageuse capitulation, telle qu'il l'offrait ; que la rigueur et la cruauté du soldat entrant de force n'y épargneraient ni bien ni honneur, de femmes ni de filles. Par ses belles paroles il étonna si bien ceux de la ville qu'ils consentirent tous à se rendre, étant persuadés que le traître leur disait la vérité. Le prince de Dombes entra donc dans la ville, la garnison en étant sortie bagues sauves. La Cointerie n'osa plus se retirer vers son premier maître, le sieur de Mercœur, sachant bien que sa trahison était découverte. Le duc de Mércœur fut très fâché de cette prise, ayant du secours tout prêt pour faire lever le siége, et encore plus fâché de ce que c'était par la trahison d'un des siens qu'il avait élevé et tant fait de bien. Il fit informer, par voie de justice, de la trahison, laquelle bien avérée s'ensuivit arrêt au parlement de Nantes, par lequel La Cointerie est atteint et convaincu de trahison en la reddition de Guingamp, et, pour réparation, est condamné à être tenaillé et puis pendu au Bouffay de Nantes. Mais cet [illegible] ne fut sitôt exécuté, car il ne tenait pas le conda[illegible] était demeuré, comme nous l'avons dit, en l'ar[illegible]ince de Dombes, sans avoir aucun comman[illegible] qualité de chevau-léger. Son régiment,

qu'il avait en la ville, ne voulut pas changer de parti et s'en retourna à l'armée du duc de Mercœur, où il accusait son capitaine. Il y avait un vieux soldat en la ville, cadet de la maison de Kergouanton, qui fut soupçonné d'être de la trahison de La Cointerie; mais il s'en purgea fort bien et ne voulut jamais prendre d'autre parti que de l'union, et se retira en cette ville après la prise de Guingamp.

# Chapitre XIV.

## Conspiration du baron de Crapado.

Environ ce temps, le prince étant à Auray découvrit une entreprise sur sa personne par une lettre qui fut trouvée sur un religieux cordelier qui allait et venait souvent de Vannes à Auray et de l'un à l'autre, ce qui le fit suspect, et étant fouillé, on lui trouve une lettre de quelqu'un du parti du duc de Mercœur, par laquelle l'on découvrait l'entreprise contre ledit prince. La lettre s'adressait au sieur de Rascol, de [illegible]m, qui était auprès du prince pour le tuer. Ledit sieur d[illegible]l (1) est aussitôt appréhendé, et soit

(1) Le sieur de [illegible]ait Keraldenet; cette famille, assez [illegible] dans l'évê[illegible]teinte par sa mort.

qu'il fût coupable ou non, il eut la tête tranchée et le moine fut pendu.

Cette même année, si bien me souviens, fut aussi découverte une entreprise sur la ville de Rennes, de laquelle le seigneur de Crapado (1) était le chef, qui était de rendre la ville au seigneur de Mercœur en saisissant la porte de Toussaint. Les troupes de l'union s'avançaient vers Rennes par divers endroits, et dans vingt-quatre heures se devait jouer la tragédie, lorsque quelqu'un découvrit le tout. Le sieur de Crapado est saisi, mis prisonnier, et la chose étant avérée, il fut trouvé coupable et comme tel condamné à être traîné sur une claie, à la queue d'un cheval, jusques au Champ-Jacquet, et là y avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté. Et encore que l'offense fût grande, néanmoins plusieurs en eurent compassion de voir traîner un vieillard de quatre-vingts ans, des meilleures familles de France, et qui même touchait de parenté au seigneur de Dombes, qui assista à sa mort, auquel il reprocha qu'il le traitait en faquin, quoiqu'il fût son parent, et ne se plaignait pas tant de mourir que d'être ainsi traîné en chemise, pieds et tête nus; mais le prince ne s'en émut pas pour toute cette remontrance, aussi n'était-il qu'un enfant

(1) Le baron de Crapado se nommait Angier de Lohéac. Il était député de la noblesse des états de Bretagne vers le roi lorsqu'il fut arrêté et jugé par un conseil de guerre. Il avait été chargé de porter au roi les plaintes de la noblesse contre le prince de Dombes.

La condamnation du baron de Crapado, prononcée par [illegible] de guerre, souleva toute la Bretagne d'indignation; [illegible] l'apprit, il blâma hautement ce déni de justice.

de vingt ans. Ce qui plongea ce seigneur en ce malheur sur ses vieux jours, ce fut la nécessité, qui est un mal extrême en une personne de condition : voilà cependant la fin de ce brave seigneur.



à la vérité des fortes, ne redoutant aucun ennemi, dépitait la puissance du seigneur de Mercœur et vomissait injures et opprobres contre sa personne; courait à toute heure jusques aux portes de Nantes, tant de jour que de nuit,

du château de Blain, et demande à parler à son frère, puis lui dit, les yeux en pleurs, qu'à son occasion son père, leur [illegible] et [illegible] mêmes étaient absolument perdus, qu'elle avait été [illegible] prisonnière à Nantes, d'où s'étant échappée elle était résolue de venir vivre avec lui. Pendant ce discours, ayant insensiblement gagné le bord du fossé, elle se jette dedans au pied du ravelin, vers la porte, où s'étant fait jeter une corde avec un bâton à travers, elle se fit hisser à 45 pieds de haut dans la cour du château. Du Goust prit ombrage de l'arrivée de la demoiselle; il la fit arrêter ainsi que son frère, puis, tant par menaces que par les insinuations du ministre protestant, elle avoua qu'entre plusieurs avantages que lui avait promis le duc de Mercœur, si son frère livrait le château aux assiégeants, elle serait mariée en lui donnant une dot de 10,000 livres.

Lors Du Goust lui dit qu'elle avait bien le moyen de se venger de ceux qui avaient voulu prostituer tout à la fois son honneur et son âme. Elle consent à tout ce qu'il demande, et s'étant fait descendre du château par le même bâton qui l'y avait portée, se rend au camp des assiégeants, auxquels elle persuade que s'ils veulent la suivre, elle les introduira de nuit dans le château, par l'instrument de locomotion qu'elle avait employé pour y entrer et en sortir.

Le 2 juin suivant, mademoiselle de la Salmonnaye remonte au château sur la même monture, qu'on redescend dans le fossé et qui rapporte dans le château le capitaine Guillarderie. On le mène immédiatement voir la chambre qui leur est destinée quand ils seront en assez grand nombre; il la trouve bien ordonnée. Plein de confiance, il donne le mot d'ordre pour monter à ceux qui étaient dans le fossé. A cet instant l'on se dispute les tours, et cependant 67 des assiégeants

que vaillant, comme il arrive ordinairement, car un homme généreux n'est jamais cruel, au contraire, il n'est de cruàuté que de poltron.

Ce gentilhomme se voyant en cette bonne place, qui était

pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus, venait de lui donner un ennemi naturel pour voisin. Sa plainte n'ayant pas été admise, il fut lui-même mettre le feu au château du Gavre, dont les débris servirent à augmenter les fortifications de Blain.

Les ligueurs avaient pris le château de Blain en novembre 1585.

Voici comment le capitaine du Goust reprit cette forteresse, au nom du duc de Rohan, et comment il parvint à s'y maintenir jusqu'à ce que le duc de Mercœur ne s'en rendit maître de nouveau, comme le raconte ici le chanoine Moreau.

Le duc de Mercœur, forcé de rassembler la plus grande partie de ses troupes sous les murs de Vitré, n'avait laissé dans Blain qu'un gouverneur et 25 hommes. Du Goust, comptant sur l'appui des habitants de la petite ville de Blain, s'embusqua, lui huitième, un matin, dans le grand jeu de paume qui touchait à l'entrée du château. Vers midi on abattit le grand pont pour recevoir plusieurs charrettes. S'étant précipité lui et les siens dans le corps-de-garde, il poursuivit les hommes de garde, qui s'enfuirent jusques dans le petit château, qui est séparé par un profond fossé de la première enceinte; le gouverneur n'eut que le temps de se réfugier lui-même dans la tour de l'horloge. Bientôt les amis de Du Goust et les habitants de Blain étant venus le renforcer, ils se trouvèrent dans la place 45 hommes de garnison. Mais dans le même moment passait à Blain deux compagnies de cavalerie, qui, apprenant la prise du château par les royaux, en commencèrent le siége. Le sieur de Guébriant vint le lendemain le renforcer de plusieurs compagnies.

[illegible] fille de [illegible] os, mademoi[illegible] [illegible]lmonnaye, dont le frère [illegible] [illegible]ntrescarpe en face

à la vérité des fortes, ne redoutant aucun ennemi, dépistait la puissance du seigneur de Mercœur et vomissait des injures et opprobres contre sa personne ; courait à toute heure jusques aux portes de Nantes, tant de jour que de nuit,

du château de Blain, et demande à parler à son frère ; elle lui dit, les yeux en pleurs, qu'à son occasion son père, leur maison et eux-mêmes étaient absolument perdus, qu'elle avait été menée prisonnière à Nantes, d'où s'étant échappée elle était résolue de venir mourir avec lui. Pendant ce discours, ayant insensiblement gagné le bord du fossé, elle se jette dedans au pied du ravelin, vers le parc, où s'étant fait jeter une corde avec un bâton à travers, elle se fit hisser à 45 pieds de haut dans la cour du château. Du Goust prit ombrage de l'arrivée de la demoiselle ; il la fit arrêter ainsi que son frère, puis, tant par menaces que par les insinuations du ministre protestant, elle avoua qu'entre plusieurs avantages que lui avait promis la duchesse de Mercœur, si son frère livrait le château aux assiégeants, elle l'eût mariée en lui donnant une dot de 10,000 livres.

Lors Du Goust lui dit qu'elle avait bien le moyen de se venger de ceux qui avaient voulu prostituer tout à la fois son honneur et son ame. Elle consent à tout ce qu'il demande, et s'étant fait descendre du château par le même bâton qui l'y avait portée, se rend au camp des assiégeants, auxquels elle persuade que s'ils veulent la suivre, elle les introduira de nuit dans le château, par l'instrument de locomotion qu'elle avait employé pour y entrer et en sortir.

Le 2 juin suivant, mademoiselle de la Salmonnaye remonte au château sur la même monture, qu'on redescend dans le fossé et qui rapporte dans le château le capitaine Guillarderie. On le mène immédiatement voir la chambre qui leur est destinée quand ils seront en assez grand nombre ; il la trouve bien ordonnée. Plein de [illegible] il donne le mot d'ordre pour monter à ceux qui étaient dans [illegible] A cet instant l'on se dispute les tours, et cependant 67 des [illegible]

appelé le sieur Du Plessix, en était évêque. Son altesse mande donc La Cointerie, lui déclarant qu'il le voulait retenir près de sa personne, où il jugeait lui être plus utile qu'en une garnison, et lui ordonne de le venir trouver avec son régiment au lieu qu'il lui assigna. Ce fut un crève-cœur à La Cointerie de quitter son gouvernement, qui était beau, pour le bailler à un autre ; il ne fit pas semblant et dissimula, trouva tout bon pour le présent, jusques à trouver l'occasion de s'en ressentir, ainsi que lui-même m'en a fait le récit tout au long, l'an 1594, en cette ville de Quimper, où il était en garnison, lors pour le roi, après la reddition de la ville au maréchal d'Aumont. Il cacha ce désir de se venger pour quelques temps, sans que son altesse se doutât d'aucun ressentiment. Ayant donc su que l'intention du prince de Dombes était d'attaquer Guingamp, il y envoie La Cointerie, le croyant fidèle comme il l'avait été au passé, avec son régiment; lui, bien joyeux de cette commission, non à dessein de rendre service à son maître, comme son devoir l'obligeait, mais pour y faire éclore ses mauvais desseins, et qu'il avait prémédités en l'ame, qui étaient de livrer la ville de son seigneur entre les mains de son ennemi et s'acquérir le nom de traître et une corde, enfin comme il arriva dans la suite quelques années après. Il se va donc jeter dedans Guingamp, où il fut bloqué dans peu de jours, et la batterie posée du côté vers occident continua jusques à brèche. Il y avait du monde assez dedans pour la défendre,

Feue madame la duchesse de Liancourt était le dernier rejeton de la maison de Lannion.

occasion gratifier la place principale de son parti, et quoique la saison fût fâcheuse pour le siége.

Néanmoins, au mois de novembre 1591, assisté des troupes espagnoles et autres de son parti, tant de pied que de cheval, investit le château, et la nuit en suivant pointe son canon, au nombre de douze doubles pièces en batterie, entre la grosse tour qui était très forte, et telle que les assiégés se moquaient de leurs entreprises, disant qu'ils blessaient leurs murailles avec leurs canons, et avançaient des mouchoirs ou linges au bout des perches et frottaient l'endroit où le canon battait. Cette musique de canonnade dura depuis le point du jour jusques au lendemain, nuit et jour sans discontinuation, avec telle furie que les assiégés commencèrent à s'en étonner. Le deuxième jour, ladite tour ayant été tant battue par le milieu, vint à tomber, et de sa chute comble les fossés, et par cet endroit fait une assez grande ouverture par où on pouvait facilement aller à l'assaut. Les assiégés, étonnés de cette ruine, et voyant qu'ils ne pouvaient soutenir, députent un de leurs capitaines pour capituler, lequel ayant un grand panache blanc au chapeau et un javelot à la main, s'achemine superbement vers son altesse, qui le voyant venir avec cet air bravache, lui envoya un capitaine, disant : Dites à ce maître sot qu'il se retire au plus tôt, ou je le ferai tout présentement pendre. A quel ordre il ne fut pas rétif, et se retire dedans le château.

Quelque temps après, un Espagnol montant sur la ruine de la brèche, s'avance jusques au haut, et regardant dedans le château, ne vit personne aux environs de la brèche ni en la grande cour, qui fut cause qu'il appela

ses compagnons espagnols qui étaient là pour s'avancer, ce qu'ils firent, et, le tout en confusion, entrèrent sans résistance dedans, les assiégés s'étant retirés, le courage leur ayant manqué, et laissèrent lâchement prendre le château sans rendre aucun combat.

Les gens du duc investirent incontinent le donjon du château, où s'était retirée la garnison, ce qui les étonna fort, et demandèrent composition, qui leur fut accordée comme à des lâches qu'ils étaient, et non comme à gens de guerre. Les soldats avec l'arquebuse, et les capitaines, demeurent prisonniers. S'il y eût eu gens de résolution en cette place, ils eussent bien donné des affaires au duc de Mercœur, même après la brèche faite, et quand bien la brèche eût été forcée, le donjon était pour résister long-temps. Mais leurs cruautés passées les avaient tous efféminés, et ils ne firent paraître aucun semblant de se défendre, ce qui leur fut souvent reproché par les assiégeants. Le sieur Du Goust, capitaine et chef de la place, avec quelques autres, furent rendus prisonniers au château de Nantes, où il demeura quelques années, puis en sortit payant rançon.

Le siége porta de la ruine à Blain de plus de cent mille écus. C'était la demeure seule en Bretagne des seigneurs de Rohan qui était logeable et qu'ils chérissaient de tout temps, et l'avait beaucoup embellie la dame douairière, car les enfants étaient encore bien petits et jeunes. Elle fut très mécontente du seigneur Du Goust, de ce qu'il s'était opiniâtré jusques à brèche, disant qu'il savait bien sa volonté, qui était de plutôt rendre la place entre les mains de l'ennemi que s'opiniâtrer de résister

qu'il avait en la ville, ne voulut pas changer de parti et s'en retourna à l'armée du duc de Mercœur, où il accusait son capitaine. Il y avait un vieux soldat en la ville, cadet de la maison de Kergouanton, qui fut soupçonné d'être de la trahison de La Cointerie; mais il s'en purgea fort bien et ne voulut jamais prendre d'autre parti que de l'union, et se retira en cette ville après la prise de Guingamp.

# Chapitre XIV.

## Conspiration du baron de Crapado.

Environ ce temps, le prince étant à Auray découvrit une entreprise sur sa personne par une lettre qui fut trouvée sur un religieux cordelier qui allait et venait souvent de Vannes à Auray et de l'un à l'autre, ce qui le fit suspect, et étant fouillé, on lui trouve une lettre de quelqu'un du parti du duc de Mercœur, par laquelle l'on découvrait l'entreprise contre ledit prince. La lettre s'adressait au sieur de Rascol, de Léon, qui était auprès du prince pour le tuer. Ledit sieur de Rascol (1) est aussitôt appréhendé, et soit

(1) Le sieur de Rascol se nommait Keraldanet; cette famille, assez puissante dans l'évêché de Léon, fut éteinte par sa mort.

qu'il fût coupable ou non, il eut la tête tranchée et le moine fut pendu.

Cette même année, si bien me souviens, fut aussi découverte une entreprise sur la ville de Rennes, de laquelle le seigneur de Crapado (1) était le chef, qui était de rendre la ville au seigneur de Mercœur en saisissant la porte de Toussaint. Les troupes de l'union s'avançaient vers Rennes par divers endroits, et dans vingt-quatre heures se devait jouer la tragédie, lorsque quelqu'un découvrit le tout. Le sieur de Crapado est saisi, mis prisonnier, et la chose étant avérée, il fut trouvé coupable et comme tel condamné à être traîné sur une claie, à la queue d'un cheval, jusques au Champ-Jacquet, et là y avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté. Et encore que l'offense fût grande, néanmoins plusieurs en eurent compassion de voir traîner un vieillard de quatre-vingts ans, des meilleures familles de France, et qui même touchait de parenté au seigneur de Dombes, qui assista à sa mort, auquel il reprocha qu'il le traitait en faquin, quoiqu'il fût son parent, et ne se plaignait pas tant de mourir que d'être ainsi traîné en chemise, pieds et tête nus; mais le prince ne s'en émut pas pour toute cette remontrance, aussi n'était-il qu'un enfant

(1) Le baron de Crapado se nommait Angier de Lohéac. Il était député de la noblesse des états de Bretagne vers le roi lorsqu'il fut arrêté et jugé par un conseil de guerre. Il avait été chargé de porter au roi les plaintes de la noblesse contre le prince de Dombes.

La condamnation du baron de Crapado, prononcée par un conseil de guerre, souleva toute la Bretagne d'indignation; lorsque Henri IV l'apprit, il blâma hautement ce déni de justice.

réservait à une punition plus exemplaire, digne récompense de tant de maux qu'il fit depuis, sans comprendre ceux qu'il avait déjà faits qui méritaient la roue.

Le duc de Mercœur ayant en diligence assemblé son armée, les états finis, s'achemine au rendez-vous et de là vers Craon, que l'ennemi tenait si étroitement assiégé qu'il n'en pouvait sortir ni entrer une ame; si bien que ceux de dedans, n'ayant nouvelle d'aucun secours, étaient près de se rendre; ce que croyant, son altesse s'avançait à grandes journées; et étant arrivée à quatre lieues près, en plaine neuve, fit tirer trois ou quatre coups de canon pour avertir ceux de la ville que leur secours était près de se rendre, lesquels coups bien ouïs donnèrent courage aux assiégés, si bien qu'il ne fallait plus parler de composition. L'armée était composée de trois ou quatre mille hommes Français du pays, dont les capitaines étaient les seigneurs de Goulaine, du Faouët son frère; de Talhoët Kerédern, capitaine de Redon; Lézonnet, gouverneur de Concarneau; de Saint-Laurent, gouverneur de Josselin; les sieurs de Quinipily, d'Aradon son frère, et plusieurs autres, avec autant ou plus d'Espagnols. L'ennemi était fort de huit à dix mille hommes, compris cinq mille Anglais nouvellement descendus, qui ne demandaient que besogne; leurs chefs, le prince de Conty et le prince de Dombes, depuis duc de Montpensier; les sieurs de Rochepôt, gouverneur du château d'Angers, et Pichery, gouverneur de la ville d'Angers, et la Tremblaye, du Liscoët de Tréguier, de La Bastinaye, [illegible] [illegible]ullac, de plusieurs autres, [illegible] [illegible]is, sous la



conduite du général Norris, et les Espagnols étaient conduits par Don Juan d'Acquilla, tous deux grands capitaines. L'ennemi savait bien la venue du duc de Mercœur et s'était fortifié et pris les endroits avantageux pour combattre l'ennemi. Le lendemain les deux armées apparurent l'une à la vue de l'autre, et s'approchant pour s'escarmoucher, les avant-coureurs ne laissaient pas de se bien attaquer et se bien défendre entre les deux gros rangés en bataille chacun de son côté. Son altesse néanmoins approchant toujours de son ennemi, ayant été ainsi quelque temps aux attaques, le capitaine Talhoët Kerédern, ainsi appelé parce qu'il était issu cadet de la maison de Kerédern en Vannes, comme étant homme expérimenté en la guerre et vieux capitaine, étant avec sa compagnie en l'avant-garde, aperçut du remuement au camp de l'ennemi, qu'il connut incontinent être épouvanté. Il en donne d'abord avis au duc de Mercœur, par l'un de ses cavaliers, qui lui fit entendre que le camp de l'ennemi était en désordre et que sans doute il prenait l'épouvante, et que s'il voulait s'avancer avec l'armée il en aurait bon marché. Le duc de Mercœur, prenant garde à sa contenance, fit avancer son avant-garde et conséquemment toute l'armée, en bel ordre, vers l'ennemi, sur lequel il donna furieusement et augmenta tellement leur épouvante que, sans grande résistance, ils furent mis en déroute avec tel désordre qu'il n'y eut moyen de les rallier, et aussi leur chaussa-t-on les éperons de bien près, quelque effort que fît le sieur du Liscoët, bas-breton, pour les rallier, et la Tremblaye, maître de camp, pour les soutenir, qui firent tous devoir de bons capitaines dignes du rang qu'ils tenaient. Ils ne purent venir à bout,

et si le désordre n'eût procédé des chefs, le tout ne fût passé ainsi. Néanmoins les deux capitaines susdits, avec leur cavalerie, firent une belle retraite, faisant tête à tout moment en se retirant, qu'ils empêchèrent bien d'être forcés par plus forts qu'eux, sans laquelle les Français fuyards eussent été de bonne heure enfoncés et défaits. Mais ce n'était pas aux Français que son altesse en voulait; car sitôt que l'armée ennemie fut en déroute, il fit crier en son camp, à son de trompe, qu'on eût à sauver les Français et se ruer sur les Anglais, ce qui fut fait par ce moyen. Le reste de l'armée des princes eut tout loisir de se retirer, partie à Châteaugontier, partie à Rennes, et ailleurs aux places de retraite.

Le prince de Conty se retira à Angers par Châteaugontier. En arrivant à Châteaugontier, il avait tellement peur qu'il n'osa y demeurer cette nuit; il ne fit que passer sans s'arrêter, tant il était épouvanté et craignait d'y être assiégé. Aussi était-il vivement poursuivi, et sans le canon dudit prince, qui demeura embourbé en un chemin assez étroit, qui retarda les poursuivants, les obligeant de prendre un autre chemin, ils auraient pris le prince de Conty. Quant au prince de Dombes, qui portait titre de gouverneur de province pour le roi, il prit le chemin de Rennes, où il arriva bien harassé et triste, ne pensant à rien moins, et les Rennois aussi, d'être bloqués et assiégés par le vainqueur. Et de fait, plusieurs ont cru que si son altesse, poursuivant sa victoire, se fût aussitôt présentée devant la ville, qu'elle se fût rendue sans difficulté, tant ils furent effrayés de cette défaite, joint que la plupart du menu peuple et quelques-uns des plus relevés affectionnaient

fort le parti des catholiques et son altesse leur chef.

Tout le fait de cette bataille porta enfin sur les Anglais, qui étaient environ cinq mille, desquels il ne resta que ceux qui, à la faveur des blés déjà mûrs et prêts à couper, s'y purent cacher, attendant la nuit, et encore en fut-il tué un grand nombre par la commune, qui les haïssait à mort, pour être les anciens ennemis du pays. Les Espagnols ne pardonnaient à aucun desdits Anglais, les tuant jusques entre les bras des Français. Il en fut tué un grand nombre; l'on estime qu'ils y perdirent cinq mille hommes. Pas un ne fut réservé par les Espagnols pour prisonnier, se souvenant de beaucoup de maux qu'ils avaient reçus des Anglais en l'embrasement de Cadix par le capitaine Dracke, amiral de l'armée anglaise, et de la grande perte qu'ils reçurent quatre ans auparavant à la côte d'Angleterre, en 1588, lorsque, sous la conduite du duc de Modène, lieutenant-général de Don Philippe, roi d'Espagne, l'armée navale dudit roi, la plus belle armée qui fût vue voguer sur l'Océan de cent ans auparavant, voulant prendre terre en Angleterre, fut toute défaite par lesdits Anglais. Tous les appareils de guerre et équipages des royaux furent perdus et gagnés par le duc de Mercœur, que l'on rendit pour la plupart à Nantes avec les prisonniers, au nombre desquels il y en avait quinze ou vingt de considérables, desquels étaient les seigneurs de Rochepôt et Pichery, et nombre d'autres desquels je n'ai pu savoir les noms, quoique je les visse arriver à Nantes, où j'étais en ladite année 1592, au mois d'août.

On y rendit ensemble huit grosses pièces de batteries, plusieurs couleuvrines avec les attelages, des guidons et

enseignes en grand nombre, sans comprendre ce qui fut envoyé ailleurs, comme à Craon, Saint-Malo, Dol, Fougères. Cette déroute rabaissa tellement le parti du roi en Bretagne qu'il quitta la campagne pour un temps, mettant des garnisons dans les places de son parti (1).

Le duc de Mercœur, poursuivant le parti et cours de sa victoire, alla assiéger Châteaugontier, sur les frontières du Maine et d'Anjou, et par ce moyen délivra les Rennois d'une grande peur où ils étaient, craignant que ce fût à eux que l'on se fût premièrement adressé.

Cependant ils eurent le temps de résoudre et se renforcer, et envoyer vers le roi pour demander secours. Ils eurent réponse que dans peu ils seraient secourus d'un renfort considérable, avec exhortation de persévérer toujours en leur fidélité passée. Ce qui donna occasion au duc de Mercœur d'aller plutôt asssiéger Châteaugontier qu'autre place, c'est qu'on lui avait donné à entendre que les princes de Conty et de Dombes, et plusieurs chefs, s'y étaient retirés et y attendaient le siége ; mais, comme on l'a dit ci-dessus, on les avait chaussés les éperons de si près qu'ils n'eurent pas seulement l'assurance d'y tarder deux heures en passant Châteaugontier, ne se voulant opiniâtrer à soutenir un siége sans espérance d'un prompt secours, et de se rendre par composition, comme avait fait Laval.

(1) Ce fut après la déroute de Craon que Henri IV envoya le maréchal d'Aumont comme lieutenant-général en Bretagne, pour [illegible] les fautes du duc de Montpensier et du prince de Dombes.

# Chapitre XVII.

## Prise de Rostrenen et de Corlay par les Royaux.

En l'année susdite 1592, sur la fin du mois de juin, le château de Rostrenen, au pays de Carhaix, appartenant au seigneur baron du Pont, où il y avait quelque garnison pour son altesse, fut pris par les royaux, et on y mit pour commander un gentilhomme voisin et vassal, le sieur de Meneheu. Je n'ai pu savoir les particularités de cette prise, mais j'estime que le sieur de Meneheu fut l'entrepreneur, et que ce fut par son intelligence qu'il fut pris; aussi était-il homme d'esprit et vaillant.

Les royaux prirent en même temps le château de Corlay, éloigné de trois à quatre lieues de Rostrenen,

appartenant au seigneur du Guémené; et d'autant qu'il était ruineux et peu tenable, ils le firent fortifier de retranchements et terrasses, et de manière qu'ils en firent une assez bonne place de défense.

Tout le pays fut fort ruiné et incommodé par la garnison, d'autant que tout le quartier tenait le parti contraire; ils n'eussent pu sortir du château qu'ils étaient en pays ennemi, sur lequel ils faisaient de grands ravages.

Le duc de Mercœur, importuné de leur ôter cette épine du pied, vint avec son armée, composée en partie d'Espagnols, fit assiéger ledit château de Rostrenen, qui se rendit à Don Juan d'Acquilla, chef desdits Espagnols, après six à sept jours de siége. Et parce que ledit château était plus préjudiciable qu'utile au pays, les chefs y firent mettre le feu et le ruinèrent à ce que personne des gens de guerre ne s'y pussent plus loger à l'avenir.

Il y a à Callac, distant de quatre lieues de Carhaix, une vieille ruine d'un ancien château, sans aucune maison ni apparence qu'il n'y en eût jamais, dans lequel quelques gens d'armes s'étaient nichés, et se fortifièrent en peu de temps de retranchements, en y bâtissant quelques maisonnettes pour y être à couvert, et de là ravageaient tout le plat pays, si bien qu'on eût dit qu'on n'en voulait qu'aux pauvres paysans seulement, car le débordement fut si grand qu'on eût dit que l'on n'en voulait qu'au bon homme. Ces sortes de gens n'allaient jamais chercher l'ennemi, ce n'était pas ce qu'ils voulaient; ils se contentaient de la petite guerre, comme ils l'appelaient, c'est-à-dire de la [illegible]. Ils se disaient du parti du roi, parce

que le pays des environs tenait pour le parti de l'union des catholiques, duquel était chef le seigneur de Mercœur.

Après la prise de Rostrenen, Don Juan d'Acquilla, étant averti des grands ravages que faisaient ces bandits du château de Callac, délibéra d'en purger le pays et s'y rendit pour l'assiéger; mais ils se rendirent incontinent, et les fortifications et maisonnettes qu'ils avaient faites furent brûlées pour ne donner occasion aux autres de s'y loger.

# Chapitre XVIII.

**Siége et reddition du château de Quintin au duc de Mercœur.**

Pendant qu'une partie de l'armée du duc de Mercœur avec les Espagnols assiégeaient les petites bicoques, ledit seigneur était à Nantes. Pourvoyant aux affaires de son parti par toute la province, selon les occurences, délibéra de réduire à son obéissance le château de Quintin, appartenant lors au seigneur comte de Laval, qui depuis mourut sans hoirs en Hongrie contre les Turcs ; et voyant que sa présence était requise, parce que le sieur du Liscoët, qui y commandait, ne s'étonnait pas pour le bruit, comme à la vérité il [illegible] cavalier, commanda donc à son armée [illegible] allac et réduire Corlay [illegible] e au rendez-

vous avec sa cavalerie, qu'il avait auprès de lui. La ville n'était pas forte, n'étant fermée que de vieilles douves et de barrières. Ayant donc été bloquée et disputée pendant quelques jours, les assiégés se retirèrent au château, qui était fortifié par la garnison, mais non pas en état de tenir contre une armée qui traînait un gros attirail de canons. Le sieur du Liscoët, après dix ou quinze jours de siége, et après avoir fait tout ce qu'un homme de valeur était obligé de faire en une si pauvre place, étant sans espérance de secours, rendit le château par capitulation et bagues sauves.

Ayant le duc de Mercœur mis ses gens en garnison audit château, sous le commandement d'un capitaine, licencia son armée dans les garnisons et se retira de rechef à Nantes. Les habitants de Quintin, craignant d'être blâmés par leur seigneur de Laval d'être d'un contraire parti à lui qui était de celui du roi t de sa religion, pour faire les bons valets, pratiquent une intelligence avec un gentilhomme nommé le sieur de la Giffardière, normand de nation, marié à la dame de Robien, tout auprès de Quintin, qui, en plein jour, surprit la ville, et voici comment.

Les habitants de l'intelligence, sachant le jour et l'heure que la Giffardière leur avait donnés pour jouer son jeu, se mirent à jouer aux cartes avec la garde et à boire excessivement pour amuser pendant que la Giffardière, qui était avec cinquante ou soixante chevaux près de la ville, à la faveur d'un bois, fondit sur eux lorsqu'ils doutaient le moins, et se saisit tant de la ville que du château par la trahison de ceux de la ville. Quelques-uns furent tués d'arrivée, les autres furent retenus à rançon, les autres furent laissés s'en aller.

réservait à une punition plus exemplaire, digne récompense de tant de maux qu'il fit depuis, sans comprendre ceux qu'il avait déjà faits qui méritaient la roue.

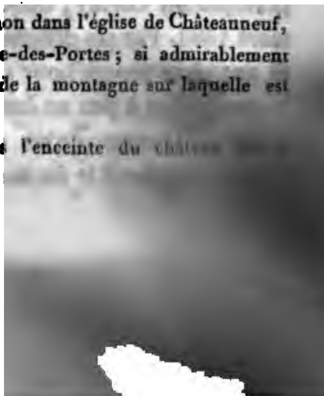
Le duc de Mercœur ayant en diligence assemblé son armée, les états finis, s'achemine au rendez-vous et de là vers Craon, que l'ennemi tenait si étroitement assiégé qu'il n'en pouvait sortir ni entrer une ame; si bien que ceux de dedans, n'ayant nouvelle d'aucun secours, étaient près de se rendre; ce que croyant, son altesse s'avançait à grandes journées; et étant arrivée à quatre lieues près, en plaine neuve, fit tirer trois ou quatre coups de canon pour avertir ceux de la ville que leur secours était près de se rendre, lesquels coups bien ouïs donnèrent courage aux assiégés, si bien qu'il ne fallait plus parler de composition. L'armée était composée de trois ou quatre mille hommes Français du pays, dont les capitaines étaient les seigneurs de Goulaine, du Faouët son frère; de Talhoët Kerédern, capitaine de Redon; Lézonnet, gouverneur de Concarneau; de Saint-Laurent, gouverneur de Josselin; les sieurs de Quinipily, d'Aradon son frère, et plusieurs autres, avec autant ou plus d'Espagnols. L'ennemi était fort de huit à dix mille hommes, compris cinq mille Anglais nouvellement descendus, qui ne demandaient que besogne; leurs chefs, le prince de Conty et le prince de Dombes, depuis duc de Montpensier; les sieurs de Rochepôt, gouverneur du château d'Angers, et Pichery, gouverneur de la ville d'Angers, et la Tremblaye, du Liscoët de Tréguier, de La Bastinaye, de Montbarrot, baron de Moullac, de plusieurs autres, tant Français que Bretons et Anglais, sous la

du même mois de mars, accompagné d'environ trois ou quatre cents hommes, sur l'aube du jour, arriva à Châteauneuf-du-Faou, où il entra par surprise, y fit beaucoup d'insolences et de cruautés, tout comme il avait fait trois ans auparavant à Carhaix, comme nous l'avons dit ci-dessus. Plusieurs des habitants et réfugiés y furent tués, les autres qui pouvaient payer rançon retenus prisonniers, et fit mettre le feu aux plus belles maisons de la ville, qui causa une grande ruine. Les ecclésiastiques y furent maltraités, d'autant que ledit du Liscoët et tous ses gens étaient hérétiques calvinistes, naturellement ennemis des prêtres.

Je ne veux pas passer sous silence une chose qui y arriva. Lorsque les soldats pillaient l'église de Châteauneuf (1), l'un d'eux alla au sacraire, où il trouva le saint ciboire, dans lequel il y avait une hostie sainte, suivant la coutume d'y en tenir toujours une pour subvenir aux maladies quand la nécessité le demande; ledit ciboire était d'argent. Les soldats hérétiques, ennemis du saint-sacrement de l'autel, l'ayant premièrement pris, et, par leurs mains sacriléges, jetèrent ladite hostie par terre à leurs pieds, tenant un des prêtres de ladite église prisonnier, présent à ce spectacle, qui, ne pouvant endurer

(1) Ce meurtre sacrilége eut lieu, non dans l'église de Châteauneuf, mais dans la chapelle de Notre-Dame-des-Portes; si admirablement placée sur l'arète regardant l'ouest de la montagne sur laquelle est bâti Châteauneuf.

Cette chapelle était comprise dans l'enceinte du [illegible] donné son nom à cette petite ville.



et si le désordre n'eût procédé des chefs, le tout ne fût passé ainsi. Néanmoins les deux capitaines susdits, avec leur cavalerie, firent une belle retraite, faisant tête à tout moment en se retirant, qu'ils empêchèrent bien d'être forcés par plus forts qu'eux, sans laquelle les Français fuyards eussent été de bonne heure enfoncés et défaits. Mais ce n'était pas aux Français que son altesse en voulait; car sitôt que l'armée ennemie fut en déroute, il fit crier en son camp, à son de trompe, qu'on eût à sauver les Français et se ruer sur les Anglais, ce qui fut fait par ce moyen. Le reste de l'armée des princes eut tout loisir de se retirer, partie à Châteaugontier, partie à Rennes, et ailleurs aux places de retraite.

Le prince de Conty se retira à Angers par Châteaugontier. En arrivant à Châteaugontier, il avait tellement peur qu'il n'osa y demeurer cette nuit; il ne fit que passer sans s'arrêter, tant il était épouvanté et craignait d'y être assiégé. Aussi était-il vivement poursuivi, et sans le canon dudit prince, qui demeura embourbé en un chemin assez étroit, qui retarda les poursuivants, les obligeant de prendre un autre chemin, ils auraient pris le prince de Conty. Quant au prince de Dombes, qui portait titre de gouverneur de province pour le roi, il prit le chemin de Rennes, où il arriva bien harassé et triste, ne pensant à rien moins, et les Rennois aussi, d'être bloqués et assiégés par le vainqueur. Et de fait, plusieurs ont cru que si son altesse, poursuivant sa victoire, se fût aussitôt présentée devant la ville, qu'elle se fût rendue sans difficulté, tant ils furent effrayés de cette défaite, joint que la plupart du menu peuple et quelques-uns des plus relevés affectionnaient

# Chapitre XX.

### Prise du Granec (1) par La Fontenelle.

Ladite année 1593, environ le mois de juin, le manoir ou château du Granec fut surpris par les gens du capitaine La Fontenelle. Cette maison appartenait au sieur de Pratmaria, qui se nommait en ce temps Vincent de Coatanezre, et y faisait sa continuelle résidence, à cause de quoi il chérissait ladite maison et l'avait fait fortifier de bons fossés et levées de terre par dedans, flanquée de

(1) Le château du Granec était situé au nord-ouest du bourg de Landeleau, dans la paroisse de ce nom. On y trouve encore les fortifications en terre, quoique dégradées; tout ce qui était en maçonnerie a disparu.

quatre tourelles aux quatre coins de l'enclos, se tenant en cet endroit pendant la guerre, avec quinze ou vingt hommes pour sa garde particulière et à ses frais. Cette maison était enviée par les gens de guerre. Ils étaient venus avec grandes troupes, les sieurs du Liscoët, Kergourmarc'h et autres royaux, en intention de s'en emparer, sans la résistance qu'ils y trouvèrent. Aussi n'était-il pas aisé sans canon de l'emporter qu'avec bonne force et beaucoup de perte d'hommes. Quant au corps-de-logis, il était composé d'un grand corps de maisons ayant à chaque bout un pavillon rond, et en chacun d'eux trois chambres carrées. Le corps-de-logis entre les deux tours contenait deux belles salles, l'une basse et l'autre haute, et toutes les chambres et salles toutes tapissées de laine et cuir doré à mi-espace. Entre les deux pavillons, devers le midi sud-est joignant ladite salle, s'élevait une tour de pierre de dix étages, en laquelle on entrait des salles; sur icelle il y avait cinq ou six pièces de canon de fonte verte. Bref, la maison était forte et bien flanquée pour tenir contre les coups de main. Mais le bruit était encore plus grand de la forteresse de cette maison.

Le capitaine La Fontenelle cherchait en ses temps-là tous les moyens possibles d'avoir une retraite dans un pays qui n'eût encore été ruiné ; il désirait donc cette place, mais il n'avait pas d'assez grandes forces pour l'emporter. Il essaya de la surprendre par ruse, et voici comment. Les royaux, conduits par les sieurs de Kergourmarc'h et du Lisco[illegible] avaient ve[illegible] surprendre avec des garnisons de [illegible] la [illegible] savait bien que le seigneu[illegible] de Carné et



gouverneur à Morlaix, était grand ami audit sieur du Granec, et se confiait fort en lui, et que sur le bruit de siége il demanderait secours audit sieur de Rosampoul, ou que sans lui demander ledit sieur de Rosampoul lui en enverrait. La Fontenelle, prenant cette occasion, envoie dix de ses soldats approcher du Granec, avec ordre de faire entendre audit seigneur que le sieur de Rosampoul, sur les avis qu'il avait eus de fort bonne part qu'il devait être assiégé en deux jours, lui envoyait cette petite troupe le renforcer, et qu'ils avaient ordre de vivre et mourir avec lui pour la défense de sa maison. S'étant donc présentés avec le faux ordre à la porte du château, le seigneur du lieu, trop crédule, fit incontinent abattre le pont, lui joyeux de leur venue et se réputant beaucoup obligé au sieur de Rosampoul qui l'assistait ainsi avant qu'il eût été requis; les fit entrer tous ensemble, ayant tous l'arquebuse amorcée et la mèche allumée, et commanda qu'on leur baillât à dîner. Les soldats de la garnison, croyant qu'ils fussent amis, mirent tous leurs armes au corps-de-garde sur une table. Les nouveaux hôtes tenaient toujours les leurs sur leurs épaules, et lorsqu'ils virent qu'on se doutait le moins d'eux, partie se saisirent des armes du corps-de-garde et les jettent d'un côté et d'autre, cantonnent la maison l'arquebuse en joue, criant que si personne bougeait il était mort. Et ainsi prennent le seigneur de la maison et puis tous les autres, qu'ils lièrent et mirent prisonniers dedans la grande tour, d'où il leur était impossible d'en sortir, et déclarent qu'ils tenaient la maison pour leur capitaine, le sieur de La Fontenelle, lequel, averti,

arriva en trois ou quatre jours après ; et quoiqu'ils fussent d'un même parti, ils firent au sieur du Granec perdre tout ce qu'il avait en sa maison, meubles et munitions, qui valaient beaucoup, et fut mis le seigneur du Granec hors de la maison, sans qu'il lui fût permis de rien emporter.

Il faut remarquer qu'un mois après que la maison fut prise, la commune des paroisses voisines vint l'assiéger, sachant bien le peu d'hommes qui était dedans, et y demeure nuit et jour à l'entour l'espace de huit à dix jours, pensant contraindre la garnison de se rendre faute de vivres et secours. Mais un certain jour, lorsque cette paysantaille non aguerrie se doutait le moins, et qu'ils dormaient comme il leur semblait être en toute sûreté, voici que La Fontenelle, accompagné de cinquante ou soixante cavaliers venant du côté de Morlaix, du côté de Trefflec'h, fond sur eux à l'improviste, environ une demi-heure avant le jour, et forçant les retranchements que les paysans avaient faits sur les chemins, qui étaient mal gardés, en firent un carnage de sept à huit cents et davantage, ne cessant de les poursuivre et tuant jusques à plus d'une heure de jour ; et sans que ce pays est fort couvert, il en fût demeuré beaucoup davantage. Or la cruauté de ce barbare fut si grande qu'il ne permit que les parents des décédés vinssent quérir leurs corps et qu'ils reconnussent leurs morts, et les faisait garder de nuit pour empêcher de leur rendre les derniers devoirs, et par ainsi demeurèrent corrompre sur la face de la terre, sans que person[illegible] [illegible]vrir la bouche. Un certain jour, se promenan[illegible] de[illegible] [illegible]ur de La Fon-

tenelle, le sieur de Pratmaria (1) et d'autres, le sieur de Pratmaria lui dit : Comment pouvez-vous supporter la puanteur de ces corps morts tout pourris? Il répondit que l'odeur des ennemis morts était suave et douce. C'était une grande compassion de voir ces pauvres rustiques ainsi massacrés qui pourrirent et furent mangés des chiens et la nuit des loups ; car si aucun des parents venait de nuit pour enlever un mort, il était tué sur-le-champ.

La Fontenelle s'étant ainsi rendu maître de cette maison forte, la fortifia de plus belle, faisant creuser et élargir les douves, et fit des plates-formes de terre en y mettant des troncs d'arbres de long et de travers, et la rendit assez forte même contre le canon. Il y avait force bois de chêne de haute futaie qui donnait jusques auprès des douves, qui y fut tout employé, au grand dégât de la maison. Ce capitaine voleur ayant ainsi pris logement en ce bon nid, au milieu d'un quartier non encore ruiné, où il y avait en ce temps bien des gens riches, près de plusieurs villes champêtres et bons bourgs, comme Châteauneuf, Châteaulin, le Faou, Douarnenez, Locronan, Landerneau et autres, il prit résolution de s'y tenir pour un temps, pendant lequel il se fortifiait de plus en plus de plusieurs endroits, comme Carhaix, en l'église de Saint-Trémeur ; Crémenec, près le Faouët, maison appartenant lors au sieur de Kerservant, et à Corlay, qu'il trouva moyen de surprendre sur les royaux, et tenait

(1) La Fontenelle avait probablement permis au sieur de Pratmaria de venir en Granec pour ses affaires.

presque tout l'évêché sous sa subjection, allant et venant sans cesse, lui ou les siens, de l'une garnison à l'autre. Et comme il était au milieu du pays, faisait des courses presque jusques cette ville de Quimper, Quintin, Morlaix, même jusques à Vannes, Tréguier et Léon, et partout fit de grands ravages avec peu d'honneur, d'autant qu'il ne s'envisageait jamais avec des gens de guerre; mais aux paysans ou communautés, et par surprise ordinairement. Il demeura ainsi au Granec jusques à l'an 1694, comme nous le dirons ci-après.

Pendant lequel temps il pilla plusieurs villes et gros bourgs, outre ceux que nous avons nommés. De Lannion en Tréguier même traversa tout Léon jusques à Roscoff, où il lui fallu néanmoins se retirer, après une grande boucherie de paysans qui s'étaient joints avec Anne de Sanzay, comte de la Maignane, et quelques autres seigneurs. Quant au plat pays, il y apporta telle ruine qu'il est impossible de l'exprimer, n'y demeurant ni hommes, ni bêtes, ni maisons où il n'eût facile accès, le restant du peuple étant obligé de se cacher parmi les landes, genêts, broussailles, où par la rigueur et nécessité du temps ils mourraient et demeuraient en proie aux loups, qui en faisaient leur curée vifs ou morts.

Après avoir tout ravagé en la haute Cornouaille, il avait grand désir de descendre plus bas et y avoir quelques logements ou retraites assurés et port de mer, pour courir sur la mer et sur la terre; mais le pays, pré- [illegible] mit quelq[illegible] [illegible]péchements pour un temps, [illegible] d'un gentilhomme de [illegible] [illegible]nnec, sieur de La

vous avec sa cavalerie, qu'il avait auprès de lui. La ville n'était pas forte, n'étant fermée que de vieilles douves et de barrières. Ayant donc été bloquée et disputée pendant quelques jours, les assiégés se retirèrent au château, qui était fortifié par la garnison, mais non pas en état de tenir contre une armée qui traînait un gros attirail de canons. Le sieur du Liscoët, après dix ou quinze jours de siége, et après avoir fait tout ce qu'un homme de valeur était obligé de faire en une si pauvre place, étant sans espérance de secours, rendit le château par capitulation et bagues sauves.

Ayant le duc de Mercœur mis ses gens en garnison audit château, sous le commandement d'un capitaine, licencia son armée dans les garnisons et se retira de rechef à Nantes. Les habitants de Quintin, craignant d'être blâmés par leur seigneur de Laval d'être d'un contraire parti à lui qui était de celui du roi t de sa religion, pour faire les bons valets, pratiquent une intelligence avec un gentilhomme nommé le sieur de la Giffardière, normand de nation, marié à la dame de Robien, tout auprès de Quintin, qui, en plein jour, surprit la ville, et voici comment.

Les habitants de l'intelligence, sachant le jour et l'heure que la Giffardière leur avait donnés pour jouer son jeu, se mirent à jouer aux cartes avec la garde et à boire excessivement pour amuser pendant que la Giffardière, qui était avec cinquante ou soixante chevaux près de la ville, à la faveur d'un bois, fondit sur eux lorsqu'ils s'en doutaient le moins, et se saisit tant de la ville que du château par la trahison de ceux de la ville. Quelques-uns furent tués d'arrivée, les autres furent retenus à rançon, les autres furent laissés s'en aller.

# Chapitre XIX.

*Reprise de Corlay par du Liscoët.*

Le sieur du Liscoët se voyant chassé de Quintin et sans aucun logement, et qui n'aimait guère à se tenir en sa maison du Bois de la Roche, près Guingamp, s'imaginait tous les jours les moyens qu'il pourrait trouver pour surprendre quelques places aussi bonnes ou meilleures que celle de Quintin qu'il avait perdue. Il fit tant par ses amis qu'il pratique sur Corlay, duquel il se saisit par surprise, en mars 1593. Par ses diligences, la fortifia si bien qu'il en fit une place propre pour ses desseins, qui étaient de tirer la guerre peu à peu au bas pays, où l'oie était encore grasse, d'autant qu'on n'y avait pas encore fait la guerre, comme il le fut incontinent fait après; car, le 23

du même mois de mars, accompagné d'environ trois ou quatre cents hommes, sur l'aube du jour, arriva à Châteauneuf-du-Faou, où il entra par surprise, y fit beaucoup d'insolences et de cruautés, tout comme il avait fait trois ans auparavant à Carhaix, comme nous l'avons dit ci-dessus. Plusieurs des habitants et réfugiés y furent tués, les autres qui pouvaient payer rançon retenus prisonniers, et fit mettre le feu aux plus belles maisons de la ville, qui causa une grande ruine. Les ecclésiastiques y furent maltraités, d'autant que ledit du Liscoët et tous ses gens étaient hérétiques calvinistes, naturellement ennemis des prêtres.

Je ne veux pas passer sous silence une chose qui y arriva. Lorsque les soldats pillaient l'église de Châteauneuf (1), l'un d'eux alla au sacraire, où il trouva le saint ciboire, dans lequel il y avait une hostie sainte, suivant la coutume d'y en tenir toujours une pour subvenir aux maladies quand la nécessité le demande; ledit ciboire était d'argent. Les soldats hérétiques, ennemis du saint-sacrement de l'autel, l'ayant premièrement pris, et, par leurs mains sacriléges, jetèrent ladite hostie par terre à leurs pieds, tenant un des prêtres de ladite église prisonnier, présent à ce spectacle, qui, ne pouvant endurer

(1) Ce meurtre sacrilége eut lieu, non dans l'église de Châteauneuf, mais dans la chapelle de Notre-Dame-des-Portes; si admirablement placée sur l'arète regardant l'ouest de la montagne sur laquelle est bâti Châteauneuf.

Cette chapelle était comprise dans l'enceinte du château qui a donné son nom à cette petite ville.

une si grande impiété faite contre le saint-sacrement, touché du zèle de Dieu, se prosterna avec grande humilité à terre, adorant par une brève oraison le *corpus domini*, le lève avec une humble révérence de terre, et le mettant en la bouche l'avale. De quoi l'hérétique sacrilége, qui le tenait prisonnier, ému de rage, tire son épée, et disant ces mots : Eh quoi! misérable, tu idolâtres encore en ma présence! le traversa de part en part de son épée et le tua sur-le-champ. Ainsi mourut ce bon prêtre, duquel je n'ai encore su le nom pour l'honneur dû à notre rédemption.

## Chapitre XX.

---

### Prise du Granec (1) par La Fontenelle.

---

Ladite année 1593, environ le mois de juin, le manoir ou château du Granec fut surpris par les gens du capitaine La Fontenelle. Cette maison appartenait au sieur de Pratmaria, qui se nommait en ce temps Vincent de Coatanezre, et y faisait sa continuelle résidence, à cause de quoi il chérissait ladite maison et l'avait fait fortifier de bons fossés et levées de terre par dedans, flanquée de

(1) Le château du Granec était situé au nord-ouest du bourg de Landeleau, dans la paroisse de ce nom. On y [illegible] fortifications en terre, quoique dégradées; tout [illegible] maçonnerie a disparu.

quatre tourelles aux quatre coins de l'enclos, se tenant en cet endroit pendant la guerre, avec quinze ou vingt hommes pour sa garde particulière et à ses frais. Cette maison était enviée par les gens de guerre. Ils étaient venus avec grandes troupes, les sieurs du Liscoët, Kergourmarc'h et autres royaux, en intention de s'en emparer, sans la résistance qu'ils y trouvèrent. Aussi n'était-il pas aisé sans canon de l'emporter qu'avec bonne force et beaucoup de perte d'hommes. Quant au corps-de-logis, il était composé d'un grand corps de maisons ayant à chaque bout un pavillon rond, et en chacun d'eux trois chambres carrées. Le corps-de-logis entre les deux tours contenait deux belles salles, l'une basse et l'autre haute, et toutes les chambres et salles toutes tapissées de laine et cuir doré à mi-espace. Entre les deux pavillons, devers le midi sud-est joignant ladite salle, s'élevait une tour de pierre de dix étages, en laquelle on entrait des salles; sur icelle il y avait cinq ou six pièces de canon de fonte verte. Bref, la maison était forte et bien flanquée pour tenir contre les coups de main. Mais le bruit était encore plus grand de la forteresse de cette maison.

Le capitaine La Fontenelle cherchait en ses temps-là tous les moyens possibles d'avoir une retraite dans un pays qui n'eût encore été ruiné ; il désirait donc cette place, mais il n'avait pas d'assez grandes forces pour l'emporter. Il essaya de la surprendre par ruse, et voici comment. Les royaux, conduits par les sieurs de Kergourmarc'h et du Lisc[illegible] [illegible]vaient venir la surprendre avec des gar[illegible]s de [illegible] La Fontenelle, qui savait bien que [illegible] qui était fils de Carné et

gouverneur à Morlaix, était grand ami audit sieur du Granec, et se confiait fort en lui, et que sur le bruit de siége il demanderait secours audit sieur de Rosampoul, ou que sans lui demander ledit sieur de Rosampoul lui en enverrait. La Fontenelle, prenant cette occasion, envoie dix de ses soldats approcher du Granec, avec ordre de faire entendre audit seigneur que le sieur de Rosampoul, sur les avis qu'il avait eus de fort bonne part qu'il devait être assiégé en deux jours, lui envoyait cette petite troupe le renforcer, et qu'ils avaient ordre de vivre et mourir avec lui pour la défense de sa maison. S'étant donc présentés avec le faux ordre à la porte du château, le seigneur du lieu, trop crédule, fit incontinent abattre le pont, lui joyeux de leur venue et se réputant beaucoup obligé au sieur de Rosampoul qui l'assistait ainsi avant qu'il eût été requis; les fit entrer tous ensemble, ayant tous l'arquebuse amorcée et la mèche allumée, et commanda qu'on leur baillât à dîner. Les soldats de la garnison, croyant qu'ils fussent amis, mirent tous leurs armes au corps-de-garde sur une table. Les nouveaux hôtes tenaient toujours les leurs sur leurs épaules, et lorsqu'ils virent qu'on se doutait le moins d'eux, partie se saisirent des armes du corps-de-garde et les jettent d'un côté et d'autre, cantonnent la maison l'arquebuse en joue, criant que si personne bougeait il était mort. Et ainsi prennent le [illegible] de la [illegible] et puis tous les autres, qu'ils lièren[illegible] dedans la grande tour, d'où il [illegible] sortir, et déclarent qu'ils tenaien[illegible] capitaine, le sieur de La Fonten[illegible]

# Chapitre XVIII.

*Siége et reddition du château de Quintin au duc de Mercœur.*

Pendant qu'une partie de l'armée du duc de Mercœur avec les Espagnols assiégeaient les petites bicoques, ledit seigneur était à Nantes. Pourvoyant aux affaires de son parti par toute la province, selon les occurences, délibéra de réduire à son obéissance le château de Quintin, appartenant lors au seigneur comte de Laval, qui depuis mourut sans hoirs en Hongrie contre les Turcs; et voyant que sa présence était requise, parce que le sieur du Liscoët, qui y commandait, ne s'étonnait pas pour le bruit, comme à la vérité il était brave et vaillant cavalier, commanda donc à son armée de s'acheminer du côté de Callac et réduire Corlay en passant, ce qu'il fit, et lui se trouve au rendez-

tenelle, le sieur de Pratmaria (1) et d'autres, le sieur de Pratmaria lui dit : Comment pouvez-vous supporter la puanteur de ces corps morts tout pourris? Il répondit que l'odeur des ennemis morts était suave et douce. C'était une grande compassion de voir ces pauvres rustiques ainsi massacrés qui pourrirent et furent mangés des chiens et la nuit des loups; car si aucun des parents venait de nuit pour enlever un mort, il était tué sur-le-champ.

La Fontenelle s'étant ainsi rendu maître de cette maison forte, la fortifia de plus belle, faisant creuser et élargir les douves, et fit des plates-formes de terre en y mettant des troncs d'arbres de long et de travers, et la rendit assez forte même contre le canon. Il y avait force bois de chêne de haute futaie qui donnait jusques auprès des douves, qui y fut tout employé, au grand dégât de la maison. Ce capitaine voleur ayant ainsi pris logement en ce bon nid, au milieu d'un quartier non encore ruiné, où il y avait en ce temps bien des gens riches, près de plusieurs villes champêtres et bons bourgs, comme Châteauneuf, Châteaulin, le Faou, Douarnenez, Locronan, Landerneau et autres, il prit résolution de s'y tenir pour un temps, pendant lequel il se fortifiait de plus en plus de plusieurs endroits, comme Carhaix, en l'église de Saint-Trémeur; Créménec, près le Faouët, maison appartenant lors au sieur de Kerservant, et à Corlay, qu'il trouva moyen de surprendre sur les royaux, et tenait

(1) La Fontenelle avait probablement permis au sieur de Pratmaria de venir au Granec pour ses affaires.

presque tout l'évêché sous sa subjection, allant et venant sans cesse, lui ou les siens, de l'une garnison à l'autre. Et comme il était au milieu du pays, faisait des courses presque jusques cette ville de Quimper, Quintin, Morlaix, même jusques à Vannes, Tréguier et Léon, et partout fit de grands ravages avec peu d'honneur, d'autant qu'il ne s'envisageait jamais avec des gens de guerre; mais aux paysans ou communautés, et par surprise ordinairement. Il demeura ainsi au Granec jusques à l'an 1694, comme nous le dirons ci-après.

Pendant lequel temps il pilla plusieurs villes et gros bourgs, outre ceux que nous avons nommés. De Lannion en Tréguier même traversa tout Léon jusques à Roscoff, où il lui fallu néanmoins se retirer, après une grande boucherie de paysans qui s'étaient joints avec Anne de Sanzay, comte de la Maignane, et quelques autres seigneurs. Quant au plat pays, il y apporta telle ruine qu'il est impossible de l'exprimer, n'y demeurant ni hommes, ni bêtes, ni maisons où il n'eût facile accès, le restant du peuple étant obligé de se cacher parmi les landes, genêts, broussailles, où par la rigueur et nécessité du temps ils mourraient et demeuraient en proie aux loups, qui en faisaient leur curée vifs ou morts.

Après avoir tout ravagé en la haute Cornouaille, il avait grand désir de descendre plus bas et y avoir quelques logements ou retraites assurés et port de mer, pour courir sur la mer et sur la terre; mais le pays, prévoyant cela, y [illegible] empêchements pour un temps, [illegible] [co]nduite d'un gentilhomme de [illegible] Quellennec, sieur de La

du même mois de mars, accompagné d'environ trois ou quatre cents hommes, sur l'aube du jour, arriva à Châteauneuf-du-Faou, où il entra par surprise, y fit beaucoup d'insolences et de cruautés, tout comme il avait fait trois ans auparavant à Carhaix, comme nous l'avons dit ci-dessus. Plusieurs des habitants et réfugiés y furent tués, les autres qui pouvaient payer rançon retenus prisonniers, et fit mettre le feu aux plus belles maisons de la ville, qui causa une grande ruine. Les ecclésiastiques y furent maltraités, d'autant que ledit du Liscoët et tous ses gens étaient hérétiques calvinistes, naturellement ennemis des prêtres.

Je ne veux pas passer sous silence une chose qui y arriva. Lorsque les soldats pillaient l'église de Châteauneuf (1), l'un d'eux alla au sacraire, où il trouva le saint ciboire, dans lequel il y avait une hostie sainte, suivant la coutume d'y en tenir toujours une pour subvenir aux maladies quand la nécessité le demande; ledit ciboire était d'argent. Les soldats hérétiques, ennemis du saint-sacrement de l'autel, l'ayant premièrement pris, et, par leurs mains sacriléges, jetèrent ladite hostie par terre à leurs pieds, tenant un des prêtres de ladite église prisonnier, présent à ce spectacle, qui, ne pouvant endurer

(1) Ce meurtre sacrilége eut lieu, non dans l'église de Châteauneuf, mais dans la chapelle de Notre-Dame-des-Portes; si admirablement placée sur l'arète regardant l'ouest de la montagne sur laquelle est bâti Châteauneuf.

Cette chapelle était comprise dans l'enceinte du château qui a donné son nom à cette petite ville.

# Chapitre XXI.

**De la venue du comte de La Maignane (1) en ce pays bas.**

La basse Cornouaille, savoir depuis Châteauneuf, Châteaulin, jusques à la mer vers l'occident et le midi, avait seulement ouï parler de la guerre et désolation des autres pays, mais n'en avait encore expérimenté les effets. Il

(1) Il paraît, d'après les mémoires de la maison du Bot en Quimerc'h, près le Faou, que le comte de La Maignane fit prisonnier le sieur du Bot et son frère. Pour payer leur rançon, ils se virent obligés d'aliéner la terre du Bot, qu'ils n'ont rachetée que cent ans après.

A deux portées de fusil du bourg de Quimerc'h, on montre un camp retranché ... d'un parallélogramme, qu'il... t, disent les gens du



semblait que Dieu voulait préserver cette petite pointe de pays de ce ravage général qui avait couru par tous les autres, comme si nous eussions été plus gens de bien que les autres pays pour mériter cette exemption de la part de Dieu ; mais afin de nous faire connaître que nous n'étions pas plus favorisés que nos autres compatriotes, Dieu voulut nous faire part de ce breuvage. Ce fut par le moyen d'Anne de Sanzay, comte de la Maignane, lors marié à la dame de Penmarc'h en Léon, tenant le parti de l'union dite catholique, sous l'autorité du duc de Mercœur. Ayant quelques troupes de gens ramassés, arrive de nuit de devers Morlaix en la ville du Faou, qu'il prend et pille, et y prit des prisonniers, et se tint là quatre à cinq jours attendant de trouver les moyens de passer la rivière de Châteaulin pour entrer en la juridiction de Quimper, où il savait le pillage être bon ; mais voyant les passages bien gardés par le sieur de La Villeneuve, avec ses rogues villageois, qui avaient aussi fait rompre les ponts de dessus ladite rivière, sans lesquels il lui était impossible de passer à pied ni à cheval, attendu que c'était au mois de décembre, il s'avisa d'écrire à trois personnes de la ville de Quimper, l'évêque, le sénéchal, le procureur de ville. L'évêque était

pays, ce qui est impossible. L'étendue de ce retranchement contient environ quatre journaux. Il est situé au sommet d'un sillon d'où l'on domine le nord et le sud de la Basse-Bretagne.

Anne de Sanzay, comte de La Maignane, descendant des anciens comtes de Poitou, avait épousé une fille de la maison de Penmarc'h. Henri III l'avait fait mettre pendant un an à la Bastille pour ses pillages sur mer et sur terre.

messire Charles du Liscoët ; le sénéchal, maître Guillaume Le Baud, sieur de Créac'hmarc'h ; le procureur de ville était maître Jean Capitaine, procureur postulant au siége présidial. Pendant que son messager allait et venait, la commune se mit en armes et vint attaquer le comte et ses gens au Faou, à leur mode, sans ordre ni discipline, et vinrent par deux endroits, la plus grande part du côté de Léon, et les autres du côté de Rosnoen, qui avaient passé Treisguennel pour avoir, comme il leur semblait, part au butin. Mais des deux côtés ils furent repoussés plus vitement qu'ils y étaient venus, et en fut fait une très grande tuerie de plus de six à sept cents, et pillèrent tout le pays dans les paroisses circonvoisines, où ils firent de grands maux.

De là s'en vint à Châteaulin, où il espérait passage par beau ou par force, où il fut de rechef attaqué par les paysans, qui furent encore repoussés avec perte.

Le messager envoyé à Quimper présenta ses lettres aux trois personnes ci-dessus, lesquelles étaient remplies de beau langage. Comme c'était un homme qui jouait bien de la langue, représentait qu'il n'y avait pas lieu de se défier de lui, qui était du pays et toujours porté pour le saint parti de l'union, bon et fidèle serviteur dudit parti et de monsieur le duc de Mercœur, qui lui avait commandé de venir rafraîchir ses troupes en ce pays bas, attendant son commandement ; qu'il était tout dévoué à leur conservation, tant en particulier qu'en général ; que lui ni ses gens ne prendraient pas la valeur d'un œuf sans le payer ; concluait qu'on lui laissât le libre passage de Châteaulin pou[illegible]t que l'on fît, de l'autorité de

la ville et de la justice, défense au sieur de La Villeneuve et à ses paysans de lui empêcher le passage; et puis, y mêlant des menaces, ajoutait que s'il ne lui accordait le passage, qu'il avait des forces assez suffisantes pour s'ouvrir le chemin, et ce qu'il en faisait était pour l'honneur et le respect qu'il portait aux personnes et citoyens de la ville; que si, par leur refus, il était obligé d'user de force et qu'il en advînt de l'inconvénient tant au général qu'aux particuliers, qu'ils ne s'en prissent pas à lui, qui avait au préalable tenté toutes les voies de douceur, mais à leur opiniâtreté, qui l'avait obligé d'en venir aux dernières extrémités, à son grand regret; qu'il était bien difficile, même impossible de contenir le soldat irrité, de l'empêcher de commettre plusieurs insolences, s'il vient à avoir l'avantage, et les priait d'écrire au sieur de La Villeneuve et autres capitaines de la commune de se retirer et lui laisser le passage de la rivière libre, et mettre les armes bas pour son regard, attendu qu'il était d'un même parti, promettant de sa part vivre sans fouler la populace, et de faire à ses gens payer tout ce qu'ils prendraient.

Les lettres examinées par les particuliers de la chambre du conseil du siége de la maison de ville furent trouvées par les uns raisonnables, par les autres suspectes, dont j'étais l'un aussi. Il n'y avait pas beaucoup d'apparence de s'y fier, le comte de La Maignane étant toujours connu pour un bon et ancien voleur tant sur mer que sur terre, à cause de quoi le défunt roi Henri le fit mettre prisonnier à la Bastille, à Paris, l'an 1586, où il resta un an; et il n'en fût jamais sorti, sans le baron de Mollac, qui

employa son crédit pour lui sauver la vie. Néanmoins, la conclusion de l'assemblée, conduite par l'avis des principaux, dont j'en ai nommé trois, soit qu'ils fussent gagnés ou qu'ils ajoutassent trop de foi aux serments d'un homme sans parole, il fut donc résolu qu'on laisserait le passage libre au comte de La Maignane et à ses troupes, pour venir se rafraîchir en cette juridiction de Quimper, et que l'on eût à écrire au sieur de La Villeneuve à ce qu'il eût à retirer ses paysans sans donner empêchement audit comte. Le sénéchal lui écrivit donc de la part de la ville qu'il y obéît incontinent. Je dis au sénéchal, à l'issue de l'assemblée de la ville : Vous avez ouvert une porte que vous ne fermerez jamais ; nous avons ouï jusques à présent parler de la guerre, mais de ce jour vous nous l'avez jetée sur les bras. Si vous connaissiez si bien le comte de La Maignane que moi, vous croiriez tout le contraire de ce qu'il vous proteste; mais la barrière est franchie, nous sommes désormais en proie à tout venant.

Le sieur de La Villeneuve ayant reçu les lettres de la ville, écrites par le sénéchal Guillaume Le Baud, fut très étonné d'une telle résolution, car il ne demandait ni secours d'hommes, ni argent, que quelques munitions de poudre et de balles en payant, et n'était en rien onéreux à la ville, et se faisait fort d'empêcher tous les efforts du comte à la faveur de cette rivière, et il eût été obligé de se retirer sur ses pas. Il obéit néanmoins aux ordres de la ville, mais à regret, et ne disait pas ce qui lui en semblait, aussi bien que plusieurs autres qui murmuraient beaucoup de cette permission contre ceux qui la moyennèrent.

Le comte, bien ra[illegible] obtenu ce qu'il demandait,

passe la rivière à Châteaulin et fait marcher ses gens deux ou trois lieues sans faire tort à personne ni à leurs moyens, et s'ils prenaient quelque chose ils le payaient, au dire de ceux à qui il appartenait. Les paysans voyant leurs douceurs ne cachaient rien, aussi les soldats le faisaient à cette fin pour qu'ensuite venant à l'improviste tout d'un coup ils trouvassent le tout à leur commodité, comme il arriva. Car, le lendemain, il fit tourner ses gens tout d'un coup sur les paroisses qu'ils avaient passées le jour précédent, comme Dinéault, Châteaulin, Plomodierne, Plounévez, Quéménéven, et jusques à Locronan, et en firent une telle cure et pillage qu'ils ne laissaient après eux que ce qui était trop chaud ou trop pesant. Il fit un très grand butin, car, par la longue paix qu'avait eue cette contrée, les paysans étaient riches en meubles. Il y avait peu de familles où il n'y eut force hanaps d'argent : cela veut dire des tasses, qui étaient grandes et larges, dont plusieurs étaient dorées ; il y en avait de trois à quatre marcs. En peu d'heures le comte et ses gens en rafflèrent un nombre innombrable et de très grande valeur, avec une infinité d'autres meubles assez riches, comme des habits et semblables. Mais surtout il désarma la populace, qui était assez bien fournie tant d'armes à feu que de longs bois.

Voilà la première expédition faite en cette juridiction, non par l'ennemi du parti contraire, mais par ceux qui se disaient être les protecteurs de l'union [illegible]

Le comte ayant séjourné quinze jours [illegible] ces quartiers, mandé par le duc de Merc[illegible] déjà été averti de ses voleries, se retira [illegible]

pouilles, comme s'il fût venu de quelque nouvelle conquête, se moquant de ceux qui avaient été trop crédules à ses vaines paroles. On se repentait, mais trop tard, de la légèreté qu'on avait eue en ses promesses. Depuis ce temps-là, la populace par où passa le comte n'eut le moyen de lever les cornes, et quand ils n'eussent vu que deux cavaliers passer le chemin, ils se cachaient dans les fossés et dans les landes pour se sauver. Aussi le sieur de La Villeneuve ne s'embarrassa plus d'aider le pays ni le défendre, si bien que le tout demeura en proie à tous ceux qui voulaient venir, et sans aucun péril; de façon que les casaniers, qui ne cherchaient que la petite guerre, autrement la picorée, faisaient bien leurs affaires parmi cette paysantaille épouvantée.

# Chapitre XXII.

## Descente du sieur de Guengat à Douarnenez.

Dès le commencement de la guerre, le sieur de Guengat, qui avait nom Jacques de Guengat, s'étant retiré à Brest, qui était la plus prochaine retraite de ceux qui servaient le parti appelé le parti du roi, était en ce temps un hérétique. Ledit sieur de Guengat ayant donc demeuré quelques temps en cette retraite, ne faisant peur ni mal à personne, ambitieux cependant que le comte de la Maignane avait fait de bonnes rafles dans le pays armorique, eut aussi envie d'y faire quelque exploit, sans beaucoup se risquer et dans le dessein de s'acquérir parmi les autres quelque réputation, quoiqu'il n'y eût aucune guerre commencée.

Il se met en l'imagination que Douarnenez pouvait aisément être surpris par mer, d'autant qu'on y pouvait aisément mettre pied à terre en plusieurs endroits. Il demanda, pour venir à bout de son dessein, certains nombres des gens de guerre du seigneur de Sourdéac, gouverneur dudit Brest, et des barques et pataches pour les porter. Avec ces nombres de soldats il y eut plusieurs réfugiés volontaires qui se mirent de la partie, à dessein de bien faire leurs orgies, comme ils l'eussent fait s'ils eussent été prévoyants et sur leurs gardes, car Douarnenez était lors habité par gens riches et plein de réfugiés qui y avaient apporté leurs moyens.

Cette belle flotte de dix à douze barques, faisant bien trois à quatre cents hommes, sous la conduite du sieur de Guengat, arriva au port de Douarnenez, environ deux heures avant le jour, et y trouvèrent une si pauvre garde qu'ils mirent le pied à terre avant d'être découverts, et ayant cantonné tout le bourg à ce que personne des habitants n'eût bougé, ils se jettent au pillage et à faire bonne chère.

Cependant l'alarme se donnait aux champs dans les prochaines paroisses, où on sonna le tocsin, et où il se trouva, en moins de deux heures, un grand nombre de populace que le comte n'avait pas encore désarmée, et se jette en foule dedans le bourg, où était l'ennemi, qui ne craignait rien, et le charge si brusquement qu'ils les obligent, en confusion, de courir à leurs barquerolles plus vite qu'ils n'étaient venus. Malheureusement pour eux ils avaient abordé [illegible] et ils ne furent pas assez prudents pour y [illegible] ur les tenir



semblait que Dieu voulait préserver cette petite pointe de pays de ce ravage général qui avait couru par tous les autres, comme si nous eussions été plus gens de bien que les autres pays pour mériter cette exemption de la part de Dieu; mais afin de nous faire connaître que nous n'étions pas plus favorisés que nos autres compatriotes, Dieu voulut nous faire part de ce breuvage. Ce fut par le moyen d'Anne de Sanzay, comte de la Maignane, lors marié à la dame de Penmarc'h en Léon, tenant le parti de l'union dite catholique, sous l'autorité du duc de Mercœur. Ayant quelques troupes de gens ramassés, arrive de nuit de devers Morlaix en la ville du Faou, qu'il prend et pille, et y prit des prisonniers, et se tint là quatre à cinq jours attendant de trouver les moyens de passer la rivière de Châteaulin pour entrer en la juridiction de Quimper, où il savait le pillage être bon; mais voyant les passages bien gardés par le sieur de La Villeneuve, avec ses rogues villageois, qui avaient aussi fait rompre les ponts de dessus ladite rivière, sans lesquels il lui était impossible de passer à pied ni à cheval, attendu que c'était au mois de décembre, il s'avisa d'écrire à trois personnes de la ville de Quimper, l'évêque, le sénéchal, le procureur de ville. L'évêque était

pays, ce qui est impossible. L'étendue de ce retranchement contient environ quatre journaux. Il est situé au sommet d'un sillon d'où l'on domine le nord et le sud de la Basse-Bretagne.

Anne de Sanzay, comte de La Maignane, descendant des anciens comtes de Poitou, avait épousé une fille de la maison de Penmarc'h, Henri III l'avait fait mettre pendant un an à la Bastille pour ses pillages sur mer et sur terre.

# Chapitre XXI.

## De la venue du comte de La Maignane (1) en ce pays bas.

La basse Cornouaille, savoir depuis Châteauneuf, Châteaulin, jusques à la mer vers l'occident et le midi, avait seulement ouï parler de la guerre et désolation des autres pays, mais n'en avait encore expérimenté les effets. Il

(1) Il paraît, d'après les mémoires de la maison du Bot en Quimerc'h, près le Faou, que le comte de La Maignane fit prisonnier le sieur du Bot et son frère. Pour payer leur rançon, ils se virent obligés d'aliéner la terre du Bot, qu'ils n'ont rachetée que cent ans après.

A deux portées de fusil du bourg de Quimerc'h, on montre un camp retranché construit en terre, dans la forme d'un parallélogramme, qu'éleva le comte de La Maignane, dans une nuit, disent les gens du

semblait que Dieu voulait préserver cette petite pointe de pays de ce ravage général qui avait couru par tous les autres, comme si nous eussions été plus gens de bien que les autres pays pour mériter cette exemption de la part de Dieu ; mais afin de nous faire connaître que nous n'étions pas plus favorisés que nos autres compatriotes, Dieu voulut nous faire part de ce breuvage. Ce fut par le moyen d'Anne de Sanzay, comte de la Maignane, lors marié à la dame de Penmarc'h en Léon, tenant le parti de l'union dite catholique, sous l'autorité du duc de Mercœur. Ayant quelques troupes de gens ramassés, arrive de nuit de devers Morlaix en la ville du Faou, qu'il prend et pille, et y prit des prisonniers, et se tint là quatre à cinq jours attendant de trouver les moyens de passer la rivière de Châteaulin pour entrer en la juridiction de Quimper, où il savait le pillage être bon ; mais voyant les passages bien gardés par le sieur de La Villeneuve, avec ses rogues villageois, qui avaient aussi fait rompre les ponts de dessus ladite rivière, sans lesquels il lui était impossible de passer à pied ni à cheval, attendu que c'était au mois de décembre, il s'avisa d'écrire à trois personnes de la ville de Quimper, l'évêque, le sénéchal, le procureur de ville. L'évêque était

pays, ce qui est impossible. L'étendue de ce retranchement contient environ quatre journaux. Il est situé au sommet d'un sillon d'où l'on domine le nord et le sud de la Basse-Bretagne.

Anne de Sanzay, comte de La Maignane, descendant des anciens comtes de Poitou, avait épousé une fille de la maison de Penmarc'h, Henri III l'avait fait mettre pendant un an à la Bastille pour ses pillages sur mer et sur terre.

messire Charles du Liscoët ; le sénéchal, maître Guillaume Le Baud, sieur de Créac'hmarc'h ; le procureur de ville était maître Jean Capitaine, procureur postulant au siége présidial. Pendant que son messager allait et venait, la commune se mit en armes et vint attaquer le comte et ses gens au Faou, à leur mode, sans ordre ni discipline, et vinrent par deux endroits, la plus grande part du côté de Léon, et les autres du côté de Rosnoen, qui avaient passé Treisguennel pour avoir, comme il leur semblait, part au butin. Mais des deux côtés ils furent repoussés plus vitement qu'ils y étaient venus, et en fut fait une très grande tuerie de plus de six à sept cents, et pillèrent tout le pays dans les paroisses circonvoisines, où ils firent de grands maux.



De là s'en vint à Châteaulin, où il espérait passage par beau ou par force, où il fut de rechef attaqué par les paysans, qui furent encore repoussés avec perte.

Le messager envoyé à Quimper présenta ses lettres aux trois personnes ci-dessus, lesquelles étaient remplies de beau langage. Comme c'était un homme qui jouait bien de la langue, représentait qu'il n'y avait pas lieu de se défier de lui, qui était du pays et toujours porté pour le saint parti de l'union, bon et fidèle serviteur dudit parti et de monsieur le duc de Mercœur, qui lui avait commandé de venir rafraîchir ses troupes en ce pays bas, attendant son commandement ; qu'il était tout dévoué à leur conservation, tant en particulier qu'en général ; que lui ni ses gens ne prendraient pas la valeur d'un œuf sans le payer ; concluait qu'on lui laissât le libre passage de Châteaulin pour y passer, et que l'on fit, de l'autorité de

semblait que Dieu voulait préserver cette petite pointe de pays de ce ravage général qui avait couru par tous les autres, comme si nous eussions été plus gens de bien que les autres pays pour mériter cette exemption de la part de Dieu; mais afin de nous faire connaître que nous n'étions pas plus favorisés que nos autres compatriotes, Dieu voulut nous faire part de ce breuvage. Ce fut par le moyen d'Anne de Sanzay, comte de la Maignane, lors marié à la dame de Penmarc'h en Léon, tenant le parti de l'union dite catholique, sous l'autorité du duc de Mercœur. Ayant quelques troupes de gens ramassés, arrive de nuit de devers Morlaix en la ville du Faou, qu'il prend et pille, et y prit des prisonniers, et se tint là quatre à cinq jours attendant de trouver les moyens de passer la rivière de Châteaulin pour entrer en la juridiction de Quimper, où il savait le pillage être bon; mais voyant les passages bien gardés par le sieur de La Villeneuve, avec ses rogues villageois, qui avaient aussi fait rompre les ponts de dessus ladite rivière, sans lesquels il lui était impossible de passer à pied ni à cheval, attendu que c'était au mois de décembre, il s'avisa d'écrire à trois personnes de la ville de Quimper, l'évêque, le sénéchal, le procureur de ville. L'évêque était

pays, ce qui est impossible. L'étendue de ce retranchement contient environ quatre journaux. Il est situé au sommet d'un sillon d'où l'on domine le nord et le sud de la Basse-Bretagne.

Anne de Sanzay, comte de La Maignane, descendant des anciens comtes de Poitou, avait épousé une fille de la maison de Penmarc'h, Henri III l'avait fait mettre pendant un an à la Bastille pour ses pillages sur mer et sur terre.

employa son crédit pour lui sauver la vie. Néanmoins, la conclusion de l'assemblée, conduite par l'avis des principaux, dont j'en ai nommé trois, soit qu'ils fussent gagnés ou qu'ils ajoutassent trop de foi aux serments d'un homme sans parole, il fut donc résolu qu'on laisserait le passage libre au comte de La Maignane et à ses troupes, pour venir se rafraîchir en cette juridiction de Quimper, et que l'on eût à écrire au sieur de La Villeneuve à ce qu'il eût à retirer ses paysans sans donner empêchement audit comte. Le sénéchal lui écrivit donc de la part de la ville qu'il y obéît incontinent. Je dis au sénéchal, à l'issue de l'assemblée de la ville : Vous avez ouvert une porte que vous ne fermerez jamais ; nous avons ouï jusques à présent parler de la guerre, mais de ce jour vous nous l'avez jetée sur les bras. Si vous connaissiez si bien le comte de La Maignane que moi, vous croiriez tout le contraire de ce qu'il vous proteste ; mais la barrière est franchie, nous sommes désormais en proie à tout venant.

Le sieur de La Villeneuve ayant reçu les lettres de la ville, écrites par le sénéchal Guillaume Le Baud, fut très étonné d'une telle résolution, car il ne demandait ni secours d'hommes, ni argent, que quelques munitions de poudre et de balles en payant, et n'était en rien onéreux à la ville, et se faisait fort d'empêcher tous les efforts du comte à la faveur de cette rivière, et il eût été obligé de se retirer sur ses pas. Il obéit néanmoins aux ordres de la ville, mais à regret, et ne disait pas ce qui lui en semblait, aussi bien que plusieurs autres qui murmuraient beaucoup de cette permission contre ceux qui la moyennèrent.

Le comte, bien ravi d'avoir obtenu ce qu'il demandait,

passe la rivière à Châteaulin et fait marcher ses gens deux ou trois lieues sans faire tort à personne ni à leurs moyens, et s'ils prenaient quelque chose ils le payaient, au dire de ceux à qui il appartenait. Les paysans voyant leurs douceurs ne cachaient rien, aussi les soldats le faisaient à cette fin pour qu'ensuite venant à l'improviste tout d'un coup ils trouvassent le tout à leur commodité, comme il arriva. Car, le lendemain, il fit tourner ses gens tout d'un coup sur les paroisses qu'ils avaient passées le jour précédent, comme Dinéault, Châteaulin, Plomodierne, Plounévez, Quéménéven, et jusques à Locronan, et en firent une telle cure et pillage qu'ils ne laissaient après eux que ce qui était trop chaud ou trop pesant. Il fit un très grand butin, car, par la longue paix qu'avait eue cette contrée, les paysans étaient riches en meubles. Il y avait peu de familles où il n'y eut force hanaps d'argent : cela veut dire des tasses, qui étaient grandes et larges, dont plusieurs étaient dorées; il y en avait de trois à quatre marcs. En peu d'heures le comte et ses gens en rafflèrent un nombre innombrable et de très grande valeur, avec une infinité d'autres meubles assez riches, comme des habits et semblables. Mais surtout il désarma la populace, qui était assez bien fournie tant d'armes à feu que de longs bois.

Voilà la première expédition faite en cette juridiction, non par l'ennemi du parti contraire, mais par ceux qui se disaient être les protecteurs de l'union.

Le comte ayant séjourné quinze jours ou environ en ces quartiers, mandé par le duc de Mercœur, qui avait déjà été averti de ses voleries, se retira chargé de dé-

employa son crédit pour lui sauver la vie. Néanmoins, la conclusion de l'assemblée, conduite par l'avis des principaux, dont j'en ai nommé trois, soit qu'ils fussent gagnés ou qu'ils ajoutassent trop de foi aux serments d'un homme sans parole, il fut donc résolu qu'on laisserait le passage libre au comte de La Maignane et à ses troupes, pour venir se rafraîchir en cette juridiction de Quimper, et que l'on eût à écrire au sieur de La Villeneuve à ce qu'il eût à retirer ses paysans sans donner empêchement audit comte. Le sénéchal lui écrivit donc de la part de la ville qu'il y obéît incontinent. Je dis au sénéchal, à l'issue de l'assemblée de la ville : Vous avez ouvert une porte que vous ne fermerez jamais ; nous avons ouï jusques à présent parler de la guerre, mais de ce jour vous nous l'avez jetée sur les bras. Si vous connaissiez si bien le comte de La Maignane que moi, vous croiriez tout le contraire de ce qu'il vous proteste; mais la barrière est franchie, nous sommes désormais en proie à tout venant.

Le sieur de La Villeneuve ayant reçu les lettres de la ville, écrites par le sénéchal Guillaume Le Baud, fut très étonné d'une telle résolution, car il ne demandait ni secours d'hommes, ni argent, que quelques munitions de poudre et de balles en payant, et n'était en rien onéreux à la ville, et se faisait fort d'empêcher tous les efforts du comte à la faveur de cette rivière, et il eût été obligé de se retirer sur ses pas. Il obéit néanmoins aux ordres de la ville, mais à regret, et ne disait pas ce qui lui en semblait, aussi bien que plusieurs autres qui murmuraient beaucoup de cette permission contre ceux qui la moyennèrent.

Le comte, bien ravi d'avoir obtenu ce qu'il demandait,

# Chapitre XXII.

## Descente du sieur de Guengat à Douarnenez.

Dès le commencement de la guerre, le sieur de Guengat, qui avait nom Jacques de Guengat, s'étant retiré à Brest, qui était la plus prochaine retraite de ceux qui servaient le parti appelé le parti du roi, était en ce temps un hérétique. Ledit sieur de Guengat ayant donc demeuré quelques temps en cette retraite, ne faisant peur ni mal à personne, ambitieux cependant que le comte de la Maignane avait fait de bonnes raffles dans le pays armorique, eut aussi envie d'y faire quelque exploit, sans beaucoup se risquer et dans le dessein de s'acquérir parmi les autres quelque réputation, quoiqu'il n'y eût aucune guerre commencée.

Il se met en l'imagination que Douarnenez pouvait aisément être surpris par mer, d'autant qu'on y pouvait aisément mettre pied à terre en plusieurs endroits. Il demanda, pour venir à bout de son dessein, certains nombres des gens de guerre du seigneur de Sourdéac, gouverneur dudit Brest, et des barques et pataches pour les porter. Avec ces nombres de soldats il y eut plusieurs réfugiés volontaires qui se mirent de la partie, à dessein de bien faire leurs orgies, comme ils l'eussent fait s'ils eussent été prévoyants et sur leurs gardes, car Douarnenez était lors habité par gens riches et plein de réfugiés qui y avaient apporté leurs moyens.

Cette belle flotte de dix à douze barques, faisant bien trois à quatre cents hommes, sous la conduite du sieur de Guengat, arriva au port de Douarnenez, environ deux heures avant le jour, et y trouvèrent une si pauvre garde qu'ils mirent le pied à terre avant d'être découverts, et ayant cantonné tout le bourg à ce que personne des habitants n'eût bougé, ils se jettent au pillage et à faire bonne chère.

Cependant l'alarme se donnait aux champs dans les prochaines paroisses, où on sonna le tocsin, et où il se trouva, en moins de deux heures, un grand nombre de populace que le comte n'avait pas encore désarmée, et se jette en foule dedans le bourg, où était l'ennemi, qui ne craignait rien, et le charge si brusquement qu'ils les obligent, en confusion, de courir à leurs barquerolles plus vite qu'ils n'étaient venus. Malheureusement pour eux ils avaient abordé en pleine mer, et ils ne furent pas assez prudents pour y laisser des gens dedans pour les tenir

toujours à flot à mesure que la mer se retirait, si bien que se voulant sauver, poursuivis par la commune et les habitants, qui avaient pris courage, ils trouvèrent partie de leurs vaisseaux sur le sec, entre autres les plus petits, et les plus grands étaient plus avant dans la mer, où ils ne pouvaient atteindre sans péril de se noyer, et ayant l'ennemi assez farouche en queue, et la mer élément sans miséricorde de l'autre; de quelque part qu'ils se tournassent, ils ne voyaient que l'image de la mort, et, fuyant, se jetaient à corps perdus à la nage, pensant gagner quelques-unes de leurs chaloupes; les uns, ayant plus d'horreur de la mer que du fer, attendaient le coup et étaient massacrés sur la grève.

Le sieur de Guengat avec plusieurs autres attrapèrent de bonne heure l'une des barques, où il se sauva; en une autre, il y entra tant de soldats en foule qu'elle enfonça et furent tous noyés. Ceux qui se sauvèrent de cette entreprise s'en retournèrent avec leur capitaine à Brest, plus chargés de confusion que d'honneurs, et furent assez tristement reçus du sieur de Sourdéac, qui était bien fâché d'avoir perdu un si grand nombre d'hommes en une si chétive expédition. Mais ce n'était que la coutume dudit sieur de Guengat d'être malheureux à la guerre, combien que d'ailleurs il vivait en réputation d'homme de bien.

# Chapitre XXIII.

## Construction du fort de Crozon.

Sur la fin du mois de mars 1594, les troupes espagnoles venues de l'année précédente au secours des catholiques, et qui suivaient le parti du duc de Mercœur, vinrent en intention d'incommoder le château de Brest, qui tenait le parti contraire, jusques à la côte de la mer, en une petite paroisse nommée Camaret (1), et sur une

(1) Ce fort n'était situé ni sur la paroisse de Camaret ni sur celle de Crozon, mais bien à la pointe nord-ouest de la paroisse de Roscanvel, faisant alors partie du comté de Crozon. Un fort qui croise ses feux avec le fort du Portzic, fort tracé sur les plans de Vauban pour la défense de la rade de Brest, et un château de retraite, bâti en

montaignette au bord de la rivière, dans la baie de Brest, et font en diligence y bâtir un fort de terre, et aussi des maisonnettes pour le logement d'une garnison. En moins de quatre mois le fort fut mis en état de défense pour soutenir le siége d'une grosse armée, comme il fit la même année, comme nous le dirons ci-après. Il n'était pas mal aisé de rendre ladite place forte, attendu la nature du lieu, étant bâtie sur le sommet d'un rocher qui s'avance en forme de pointe dans ladite baie, qui la garantit d'escalade et autres approches de tous côtés, à la réserve du côté de la terre, où ils avaient coupé le roc et retranché la colline, si bien qu'il était de difficile accès et que cette place était fortifiée par la nature du lieu. Ce fort fut appelé tantôt le fort de Camaret, d'autant qu'il était bâti en une petite paroisse de ce nom; tantôt de Crozon, qui est une autre paroisse joignant, et qui est fort grande et contient presque toute cette vaste pointe de terroir situé entre la baie de Douarnenez et la rivière de Brest, en forme de péninsule.

Pendant qu'ils se fortifiaient ainsi, ils étaient fort doux pour les gens du pays, et les priaient de leur venir vendre leurs denrées devant ledit fort, comme en une ville, en payant très bien ce qu'ils prenaient, et ne manquaient d'aucunes commodités; et il y avait un marché devant ledit fort comme dans une ville, sans aucun em-

1808, ont remplacé la forteresse que prit le maréchal d'Aumont. On donne encore à ce coin de terre le nom de *Pointe-Espagnole*.

Ce fort, construit par les Espagnols, était triangulaire; la base du triangle touchait seule le continent.

pêchement de personne, comme étant tous du parti du duc de Mercœur, qui était le parti des catholiques, pour lequel lesdits Espagnols étaient venus. Ils mirent dans le fort trois à quatre cents hommes de combat, gens aguerris, qui avaient été aux armées de Flandre, commandés par le vaillant et renommé capitaine Praxède, que le seigneur Don Juan d'Acquilla, chef de l'armée espagnole en Bretagne, y mit comme de celui de la fidélité et de la valeur, duquel il ne doutait pas, et qui n'entrait jamais dans une place que pour la défendre ou mourir, comme il fit.

L'intention des Espagnols était, après avoir achevé le fort de Camaret, d'en bâtir un autre de l'autre côté de la rivière, en Léon, vis-à-vis de celui-ci, par ce moyen empêcher que rien ne pût entrer par mer pour aller à Brest, Landerneau, Daoulas, le Faou, Châteaulin, Landévénec, car toutes ces villes ont même entrée au bras de mer, qui se divise après en plusieurs branches. Ils n'eurent pas le loisir de construire du côté de Léon, ni même d'achever celui qui était commencé à Camaret, que le parti contraire ayant pris haleine et renfort de la prise de Morlaix, Guingamp et aussi Quimper, qui se rendit, vinrent l'assiéger, comme nous le dirons ci-après lorsque nous aurons dit ce qui advint à Quimper et aux environs pendant que l'on bâtissait le fort de Camaret.

montaignette au bord de la rivière, dans la baie de Brest, et font en diligence y bâtir un fort de terre, et aussi des maisonnettes pour le logement d'une garnison. En moins de quatre mois le fort fut mis en état de défense pour soutenir le siége d'une grosse armée, comme il fit la même année, comme nous le dirons ci-après. Il n'était pas mal aisé de rendre ladite place forte, attendu la nature du lieu, étant bâtie sur le sommet d'un rocher qui s'avance en forme de pointe dans ladite baie, qui la garantit d'escalade et autres approches de tous côtés, à la réserve du côté de la terre, où ils avaient coupé le roc et retranché la colline, si bien qu'il était de difficile accès et que cette place était fortifiée par la nature du lieu. Ce fort fut appelé tantôt le fort de Camaret, d'autant qu'il était bâti en une petite paroisse de ce nom; tantôt de Crozon, qui est une autre paroisse joignant, et qui est fort grande et contient presque toute cette vaste pointe de terroir situé entre la baie de Douarnenez et la rivière de Brest, en forme de péninsule.

Pendant qu'ils se fortifiaient ainsi, ils étaient fort doux pour les gens du pays, et les priaient de leur venir vendre leurs denrées devant ledit fort, comme en une ville, en payant très bien ce qu'ils prenaient, et ne manquaient d'aucunes commodités; et il y avait un marché devant ledit fort comme dans une ville, sans aucun em-

1808, ont remplacé la forteresse que prit le maréchal d'Aumont.

On donne encore à ce coin de terre le nom de *Pointe-Espagnole*.

Ce fort, construit par les Espagnols, était triangulaire; la base du triangle touchait seule le continent.

Le seigneur duc de Mercœur avait avis de tout, et s'imaginant que le seigneur de Saint-Quèrec opinait avec ceux qui lui étaient suspects, il pourvut le seigneur de Goulaine du gouvernement de Quimper, qui y vint et y présente lesdites lettres, lesquelles vues et lues à l'assemblée de la ville, il y eut une grande contrariété, car tous les suspects de la religion prétendue réformée, dont il y avait bon nombre des principaux, se rendirent forts et fermes pour s'opposer que ledit sieur de Goulaine ne fût reçu, suivant ses lettres au gouvernement de la ville, et tous d'une voix dirent qu'il ne fallait pas changer, que les habitants étaient assez capables pour se garder; et quand bien il eût été nécessaire d'en pourvoir un autre, il le fallait prendre du diocèse ou du langage du pays, et non pas un étranger, ainsi appelaient-ils le sieur de Goulaine, qui peut-être ôterait la liberté aux habitants et les rendrait de libres esclaves, et plusieurs autres raisons tendant toutes à la rejection du sieur de Goulaine, ce qui fut le commencement de la ruine du pays et de la ville; car si le sieur de Goulaine eût été reçu gouverneur, le sieur de Lézonnet capitaine de Concarneau, le maréchal d'Aumont n'eût osé les attaquer, ni assiéger la ville, comme il fit tôt après; et c'était ce que considéraient lesdits partisans et les traîtres de la ville, qui avaient bien de la peine à trouver ledit maréchal disposé à descendre si bas, et d'engager son armée dans ce coin du monde.

Le seigneur de Goulaine voyant les obstacles qui se présentaient à le recevoir, et ne voulant cette charge sans la bienveillance des habitants, joint qu'il connaissait le dessein de plusieurs, qu était d'appuyer le parti des

royalistes, se retira sans faire aucune instance, et la ville demeura sans garnison comme auparavant.

Il est à remarquer que le sieur de Lézonnet, lors capitaine de la forteresse de Concarneau, distante de quatre lieues de Quimper, avait nouvellement changé de parti, après avoir bien-fait ses affaires au service du duc de Mercœur, duquel il avait tant reçu d'honneurs et de profits qu'il en était envié par les autres seigneurs, et pratiqué par certains charlatans, qui promettaient des montagnes d'or à un avare, tourne casaque et se déclare du parti des royalistes. C'est le naturel des gens du monde, qui n'ont d'autre dieu ni religion que leur bourse; il se promettait un grand avancement et reconnaissance du roi en le faisant, et une plus grande liberté de ravager; mais, par un juste jugement de Dieu, le tout alla au rebours, comme nous verrons.

Il y avait en la place de Concarneau une belle garnison d'une compagnie de chevau-légers et un régiment de gens de pied, et avec cela il tenait tout le pays en subjection; de quel côté qu'il eût tourné il ne fallait le contredire; et de fait, pendant qu'il fut du parti du duc de Mercœur, il commandait à Quimper comme à Concarneau; le tout se faisait par son avis, parce qu'étant un de ses favoris, on était assuré que tout se fût trouvé bon par ledit seigneur, si Lézonnet y eût parlé. Il connaissait les humeurs de tous les habitants, si bien que tous ceux qui lui étaient suspects, étant du premier parti, lui furent grands amis.

Il commença donc, par le moyen de ceux-là, qui étaient plus de trente à quarante des principaux de la ville, sans y comprendre les moindres, à entreprendre sur la ville :

mais avant d'en venir à l'exécution, et pour en passer si faire se pouvait à l'amiable, parce que les traîtres ne voulaient pas qu'il y eût du sang répandu, il tâcha par tous les moyens de pratiquer que d'un commun consentement de la ville les portes lui fussent ouvertes. Il fait donc sonder la volonté d'un chacun par ceux de son intelligence, et ayant reconnu que le nombre des catholiques était beaucoup plus grand que les autres, et qu'il était impossible de rien faire par beau, il manda les principaux de le venir trouver à la sourdine à Concarneau, pour conférer avec lui des moyens de l'introduire dedans la ville, leur promettant des grandes récompenses du roi, comme s'il l'eût eu à sa dévotion, et de même en gagna plusieurs qui furent tous néanmoins trompés. Les plus signalés de l'entreprise étaient maître Yves Allanou, avocat au présidial, homme libertin et factieux, propre pour entreprendre, que je mets le premier, non pour aucune qualité qu'il eût, car il était fils d'un pauvre maréchal de la paroisse de Plonéis : c'était le plus méchant et audacieux qu'il y eût en cette ville; Guillaume Le Baud, sieur de Créac'hmarc'h, à la Terre-au-Duc, lors sénéchal du siége, laquelle charge le duc de Mercœur lui avait donnée gratuitement pour se le rendre serviteur assuré; mais il lui fut des premiers perfide. Il tenait cette charge par l'absence de maître Jacques Laurent, qui s'était enfui de la ville lorsqu'elle se déclara pour la sainte union contre les hérétiques. Le nouveau sénéchal, Guillaume Le Baud, fut aisé à gagner par la promesse que lui faisait Lézonnet qu'il serait maintenu par le roi en son état, et maître Jacques Laurent aurait un état de conseiller au parlement en récompense.

Cette ambition de se conserver le fit conspirer contre son bienfaiteur le duc de Mercœur, lequel, outre les autres bienfaits, avait encore payé sa rançon en 1592, qu'il fut prisonnier à Blain, et contre sa religion et pays natal. La cupidité fut la plus forte; bref, Le Baud, avec l'autorité de sénéchal, pouvait beaucoup, joint qu'il était en plus grande réputation d'habile homme qu'il n'était en effet. Il m'en parla quelque jour en la chambre du conseil, et entre autre, pour m'attirer, me dit que le sieur de Lézonnet promettait de nous faire continuer en nos offices, car la charge que je possédais était aussi par l'absence d'un conseiller huguenot qui s'était aussi enfui. Je lui répondis qu'il n'était pas en la puissance de Lézonnet de tenir sa promesse, et qu'il n'y avait que le roi seul qui le pût, lequel n'eût jamais consenti que ceux qui lui avaient été toujours fidèles serviteurs, et qui avaient quitté femmes, enfants et les émoluments de leurs états, et épousé tant de fatigues et de pertes pour suivre son parti, en demeurassent honteusement frustrés pour y maintenir des rebelles; que je m'étonnais beaucoup que lui, qui était homme sur l'âge et expérimenté, se laissait ainsi mener par le bec, et que de ma part je ne m'y joindrais jamais, et que la considération de mon office ne me ferait jamais rien faire contre ma religion ni la foi promise. Après lui avoir dit ces raisons, ledit Le Baud me quitta assez brusquement sans répliquer, et qui rapporta le tout fidèlement au sieur de Lézonnet, qui fut cause, après la reddition de la ville au sieur maréchal d'Aumont, qu'il m'accusa audit maréchal comme ayant voulu empêcher la reddition de la place au roi. Toutefois ledit maréchal ne fit pas état

de ses paroles ; maître Mathieu Lohéac, procureur du roi au présidial, originaire de Quimperlé ; maître François Kerguelen, sieur de Kernallec, juge criminel, homme de bien et bon citoyen, sans lequel les factieux eussent fait de la sédition, mais sa prudence modéra beaucoup la conduite de la trahison du siége ; il y en avait beaucoup, et presque tous, savoir : maître Jacques Le Borigné, lieutenant particulier ; Ollivier Berthault, doyen des conseillers ; Barnabé le Gallays, sieur de Mascosquer ; Jacques Lézandevez, sieur du Rubien ; Thomas L'honnoré, conseillers, et plusieurs autres avocats et marchands bourgeois ; Corentin Le Baron, beau-frère dudit Allanou, étant marié à Marie Le Baron, sœur dudit Corentin, le plus séditieux mutin de tous les habitants ; Michel Le Marec, sieur de Kerbasquen ; Ollivier Endroit, messager et député ordinaire de ceux de l'intelligence vers le maréchal d'Aumont ; Corentin Calvez, Corentin Saulles, Jean Le Marec, Le Soyer, Philippe Le Fur, et nombre d'autres pratiqués ; maître Robert Beaudoin, apothicaire, nommé Castille, et plusieurs autres gagnés par argent et le vin.

Lézonnet ayant tous ceux-ci à sa dévotion, trouva que son affaire s'acheminait assez heureusement et ne semblait plus que prendre jour et l'heure pour l'exécution de l'entreprise. A cette fin, il manda ledit Allanou, Baud, Berthault, Kerguelen et Endroit à Concarneau, qui étaient les principaux marchands, pour prendre les moyens de livrer la marchandise, qui était la ville, et l'acheteur Lézonnet. Il n'y eut pas grande difficulté, car aussi bien les vendeurs que [illegible] y étaient tous portés. Ils firent leur voyage en

un jour, et tenant la chose fort secrète entre eux du jour arrêté pour la livraison de la ville sans que l'on pût s'en apercevoir, ce qui fut cause que l'on pensa être surpris, car on vit plutôt l'ennemi que l'on en sut la venue. Nos entrepreneurs donc, étant de retour de Concarneau, riches en promesses, que le roi, par l'entremise de Lézonnet, leur faisait, tous grands repas de ces fumets de cour, disposaient toutes leurs affaires pour ce jour-là, qui n'était connu que d'eux; et afin d'y parvenir plus doucement et sans effusion de sang, s'il était possible, ils travaillaient à gagner les cœurs tant des habitants que de la noblesse réfugiée, dont il y avait grand nombre.

Un certain jour de lundi, tous les juges présidiaux étant en la chambre du conseil, dont j'étais du nombre, ledit Le Baud nous tint un discours des malheurs que la guerre apporte, et combien les divisions civiles étaient ruineuses en ce pays et ailleurs; des grands biens que la paix cause; et quoique notre prétexte ait été spécieux de prendre les armes pour la défense de notre religion, que par succession de temps l'expérience nous avait fait connaître qu'il n'y avait que de l'ambition parmi les chefs; qu'il fallait une fois revenir au principe de reconnaître un roi; que c'était le vrai moyen de nous délibérer de tous nos maux; que la plupart de toutes les autres villes de la province s'étaient déclarées pour le roi, comme Saint-Malo, Dinan, Hennebond, Guingamp, Morlaix, Redon et autres, même messieurs les ducs de Guise, de Mayenne, qui étaient les principaux chefs du parti en France qui avaient reconnu le roi; et notre voisin le sieur de Lézonnet, disait-il, voyant bien que le duc de Mercœur n'avait les moyens de résister à la

puissance du roi, s'était retiré et s'était rendu avec la place de Concarneau sous l'obéissance du roi, et nous conseillait-il aussi d'en faire le semblable sans attendre d'être forcés, ce que nous ne pouvions éviter, si nous ne nous rendions à ses conseils; qu'il ne respirait que notre bien, qu'il avait toujours bien affectionné, et en ce cas s'assurait de moyenner envers le roi que chacun demeurerait en ses charges sans aucune finance, outre que la ville pourrait obtenir quelques priviléges par rapport à sa prompte obéissance, et avec d'autres belles raisons qu'il nous allégua. Tous les juges approuvèrent ces belles raisons. Ollivier Berthault et Barnabé le Gallays dirent qu'il était plus que temps de se rendre. Il y eut seulement maître Tanguy de Botmeur et moi qui nous moquâmes de toutes les belles promesses de Lézonnet, qu'il n'eût jamais pu effectuer, alléguant des raisons au soutien de ce que nous avancions; mais la pluralité nous obligea à nous taire. Oyant leur opiniâtreté, nous sortîmes de la chambre.

Le même jour lundi arriva le sieur de Kergournadec'h, à Quimper, venant de Concarneau, qui nous fit pareille sommation de la part de Lézonnet, mêlant des menaces dans ses discours, que nous eussions présentement à nous résoudre, faute de quoi il nous ferait la guerre ouverte comme l'ennemi du roi. Mais il ne remporta aucune réponse, sinon des traîtres, qui était de persévérer toujours aux promesses qu'ils avaient faites audit de Lézonnet, et qu'il n'en doutât aucunement.

Cependant les manants sollicitaient un chacun, et surtout ceux qui y [illegible] quelque chose, comme la noblesse réfugiée, [illegible] qu'ils savaient être fa-

un jour, et tenant la chose fort secrète entre eux du jour arrêté pour la livraison de la ville sans que l'on pût s'en apercevoir, ce qui fut cause que l'on pensa être surpris, car on vit plutôt l'ennemi que l'on en sut la venue. Nos entrepreneurs donc, étant de retour de Concarneau, riches en promesses, que le roi, par l'entremise de Lézonnet, leur faisait, tous grands repas de ces fumets de cour, disposaient toutes leurs affaires pour ce jour-là, qui n'était connu que d'eux; et afin d'y parvenir plus doucement et sans effusion de sang, s'il était possible, ils travaillaient à gagner les cœurs tant des habitants que de la noblesse réfugiée, dont il y avait grand nombre.

Un certain jour de lundi, tous les juges présidiaux étant en la chambre du conseil, dont j'étais du nombre, ledit Le Baud nous tint un discours des malheurs que la guerre apporte, et combien les divisions civiles étaient ruineuses en ce pays et ailleurs; des grands biens que la paix cause; et quoique notre prétexte ait été spécieux de prendre les armes pour la défense de notre religion, que par succession de temps l'expérience nous avait fait connaître qu'il n'y avait que de l'ambition parmi les chefs; qu'il fallait une fois revenir au principe de reconnaître un roi; que c'était le vrai moyen de nous délibérer de tous nos maux; que la plupart de toutes les autres villes de la province s'étaient déclarées pour le roi, comme Saint-Malo, Dinan, Hennebond, Guingamp, Morlaix, Redon et autres, même messieurs les ducs de Guise, de Mayenne, qui étaient les principaux chefs du parti en France qui avaient reconnu le roi; et notre voisin le sieur de Lézonnet, disait-il, voyant bien que le duc de Mercœur n'avait les moyens de résister à la

puissance du roi, s'était retiré et s'était rendu avec la place de Concarneau sous l'obéissance du roi, et nous conseillait-il aussi d'en faire le semblable sans attendre d'être forcés, ce que nous ne pouvions éviter, si nous ne nous rendions à ses conseils; qu'il ne respirait que notre bien, qu'il avait toujours bien affectionné, et en ce cas s'assurait de moyenner envers le roi que chacun demeurerait en ses charges sans aucune finance, outre que la ville pourrait obtenir quelques priviléges par rapport à sa prompte obéissance, et avec d'autres belles raisons qu'il nous allégua. Tous les juges approuvèrent ces belles raisons. Ollivier Berthault et Barnabé le Gallays dirent qu'il était plus que temps de se rendre. Il y eut seulement maître Tanguy de Botmeur et moi qui nous moquâmes de toutes les belles promesses de Lézonnet, qu'il n'eût jamais pu effectuer, alléguant des raisons au soutien de ce que nous avancions; mais la pluralité nous obligea à nous taire. Oyant leur opiniâtreté, nous sortîmes de la chambre.

Le même jour lundi arriva le sieur de Kergournadec'h, à Quimper, venant de Concarneau, qui nous fit pareille sommation de la part de Lézonnet, mêlant des menaces dans ses discours, que nous eussions présentement à nous résoudre, faute de quoi il nous ferait la guerre ouverte comme l'ennemi du roi. Mais il ne remporta aucune réponse, sinon des traîtres, qui était de persévérer toujours aux promesses qu'ils avaient faites audit de Lézonnet, et qu'il n'en doutât aucunement.

Cependant les manants sollicitaient un chacun, et surtout ceux qui y pouvaient quelque chose, comme la noblesse réfugiée, les artisans qu'ils savaient être fa-

ciles à remuer, et tous ceux qui voulaient bien prêter attention à leurs discours.

Quelques temps auparavant tout ceci, il se fit une menée par un certain nombre de la noblesse réfugiée, assistée secrètement de quelques habitants qui savaient bien déjà la volonté de Lézonnet de se saisir de la tour Bihan, qui est la plus forte place de la ville, et qui a au pied d'icelle une des principales portes; l'exécution se devait faire sur la brune. Les principaux de cette entreprise étaient les sieurs de Kerservant, de Beaucours, qui était marié à l'héritière de Kerbullic, du Granec et de Pratmaria, fort jeune mais courageux; de Brinavec, de Lestrediagat (1) de Kerdégace, et son gendre le sieur de la Fontaine Bouché (2), natif de Tréguier, et plusieurs autres; et de la ville, ledit Allanou, qui était toujours le premier en tête contre les catholiques; Michel Le Marec, les deux Soyer, et Baudouin Castille, soldat marié à Quimper, tous pleins d'audace. Ils se trouvent à la place publique une heure avant soleil couché, se promenant deux à deux en grande conférence, et ne s'accostaient que de ceux de leurs coteries que nous connaissions tous être tels. Cette nouvelle façon de faire étant remarquée sembla suspecte. Le sieur de Saint-Quèrec, gouverneur de la ville en est averti, qui ne négligea pas cet avis, étant homme de guerre et vieux capitaine; et se doutant de

(1) Les sieurs de Lestrediagat étaient du Haffond en leur nom; il ne faut pas les confondre avec les sieurs de Lestialla, dont le nom était Le Heuc.

(2) Le nom de famille des sieurs de la Fontaine Bouché était Henry. Le fils de celui dont il est ici question épousa, dans Crozon, Marie, dame de Kerhoantenant.

ce qu'ils pourraient faire, fit mettre soudainement douze ou quinze habitants, auxquels il se fiait, avec quatre ou cinq de ses gens ordinaires, qui secrètement vont se jeter dans ladite tour Bihan, où il n'y avait eu jusques alors aucune garnison. Cela vint bien à propos, et pour le repos de la ville et pour l'assurance du sieur de Saint-Quèrec, qui pouvait être chassé du jour au lendemain de ladite ville par le moyen de ladite tour. Sitôt que ceux du capitaine Saint-Quèrec furent dedans, les conspirateurs n'en sachant rien, arrivant par divers chemins à la porte de la tour, pensent s'y loger; mais ils furent étonnés quand on commença à crier : Qui va-là? qui êtes-vous? retirez-vous! et feignant de ne les point connaître, tirent un coup ou deux en l'air, ce qui les fit se retirer plus vite que le pas, désirant bien n'être reconnus, ayant manqué leur coup. Ceci arriva environ la volée de la bécasse, et ne se trouvèrent plus pour ce soir à la conférence de la place publique. Craignant quelque affront de la ville à la campagne du sieur de Kerservant (1), le lendemain toute cette noblesse et les réfugiés sortirent et s'en allèrent au Pont-l'Abbé, où il n'y avait personne, d'autant que le château avait été tout ruiné depuis le siége qui y fut mit, en 1590, contre Trogoff. Ils se mirent dedans le château et le réparèrent en diligence, et y firent leur logement jusques à la fin de la guerre, favorisés de ceux de la ville, qui étaient de ce même parti, à cause de leur

(1) Le sieur de K[illegible] [illegible] la Coudraye, en Tréméoc. C'est [illegible] [illegible]eux que le chanoine Mo[illegible]

seigneur baron du Pont, qui en avait toujours été. Cette entreprise sur la tour Bihan fut sur la fin de juillet 1594.

Cependant Lézonnet faisant de son côté toute diligence de se trouver au jour entre eux arrêté à Quimper, bien accompagné, afin d'arrêter les plus hardis s'ils faisaient contenance de se défendre quand ils verraient si grand nombre de gens de guerre dehors et des conspirateurs au dedans, il manda donc les garnisons des places de son parti, comme Guingamp, Quintin, Corlay, Dinan, Comper, qui est un château en la forêt de Montfort, appartenant à la seigneurie de Laval, et plusieurs autres lieux, si bien qu'ils se trouvèrent en un même jour à Concarneau plus de huit cents hommes de combat, tous cavaliers, joints avec ceux que l'on tira de la garnison de Concarneau, faisant en tout mille bons hommes, qui le lendemain marchèrent sous la conduite de Lézonnet à Quimper.

On ne se douta de rien ce jour-là, non plus que les autres, et il n'y avait que quatre à cinq hommes à la porte de la rue Neuve au corps-de-garde, qui était un jour de lundi: Un des habitants, nommé Jean L'honnoré, sieur de Kerambiguette, payait à déjeûner ce jour-là au manoir de l'évêché, près ladite porte, à tous les principaux presque de la ville, où étaient tous messieurs les juges du présidial et bonne troupe de marchands. Étant assis à table à faire bonne chère, voici un de la garde de ladite porte qui accourut à nous, disant qu'Annibal était à la porte, [illegible] l'ennemi ; un autre arrive, disant qu'ils avaient [illegible] pied à terre au Dourguen, et, s'étant mis en [illegible] cheminaient par divers endroits vers la ville, les [illegible] pied, partie par la montagne, partie par le chemi[illegible]

la cavalerie, desquels il y avait neuf à dix à pieds, armés de pied en cap avec la rondache et le coutelas. Incontinent le sieur de Saint-Quèrec, gouverneur de la ville, qui était de la fête, nous fit aller, partie à la porte, partie sur la muraille, et autre partie leur bailla la liberté de sortir avec un habitant, qui s'appelait Alain Chevillart, homme de courage, au-devant d'eux. La barrière de la rue Neuve à la Magdelaine fut incontinent fermée, ce qui eût arrêté l'ennemi pour un temps, sinon que ceux qui venaient par-dessus la montagne se laissaient couler à bas, tâchant de couper chemin aux nôtres, qui se reculèrent, joint aussi que bon nombre des assaillants s'avançaient par les prairies entre la ville et le faubourg de la rue Neuve, pour devancer les habitants que conduisait ledit Chevillart, et, sans leur retraite, ils étaient enclos. L'ennemi n'ayant plus d'empêchement à la barrière de la Magdelaine, il marche, en entrant en tête avec les huit rondaches, tous armés, jusques à une barricade qu'on avait faite en diligence, au croissant de ladite rue, comme on détourne pour venir à la porte, où il y eut un habitant, nommé Jean Richard, qui, seul, eut l'assurance de les attendre et de se battre main à main contre lesdits rondachiers, et ne se fût encore retiré jusques à ce qu'il vit déjà plusieurs soldats qui, entrés par derrière, étaient entre la porte et lui, et encore ne perdit-il point courage, ainsi tête baissée, n'ayant que son épée à la main, se jeta à corps perdu et passa par le milieu d'eux, nonobstant les arquebusades, et se sauva loin derrière une autre barricade qui venait d'être dressée au bout du pont, devant l'hôpital de Sainte-

Catherine, où il y avait nombre d'autres habitants, qui avaient suivi Chevillart et quelques-uns de la garde, entre lesquels était Tanguy de Botmeur, sieur de Kerynaire, conseiller au siége, celui qui, dans la chambre du conseil, avait ensemble avec moi contredit au sénéchal Le Baud sur la remontrance qu'il nous fit de rendre la ville à Lézonnet. L'ennemi tenant les faubourgs se saisit des maisons, et, par les chambres hautes, des coups d'arquebuses contraignaient les nôtres de quitter ladite barricade; et ledit sieur de Botmeur ayant le mousquet couché en joue, pour tirer à coups perdus parmi plusieurs qui étaient dans la rue, il fut frappé au bras droit, près l'épaule, où la balle demeura si bien que son mousquet lui tomba des mains, et, le retenant de la main saine, le donna à celui qui était auprès de lui, en lui disant : Décharge mon mousquet sur ces gens-là et tiens bon ; je m'en va me faire panser. Et, sans montrer aucun signe de douleur, tenait son bras rompu avec l'autre, encourageant ceux qu'il trouvait à bien faire, et que ce n'était rien que sa blessure. Néanmoins il en mourut cinq à six jours après, la gangrène s'étant mise dans la plaie.

Lézonnet s'étant fait maître du faubourg de la rue Neuve, fait le même jour un détachement des siens par la rabine du Pinity, pour passer au pont de Locmaria, lequel, en passant la rabine, reçut une salve d'arquebusade de dessus la muraille des Cordeliers. Ce fut à eux de hâter le pas, laissant deux de leurs gens sur la place et plusieurs blessés. Ils ne se hasardèrent plus ce jour-là. Un autre de leurs soldats avait été aussi tué au [illegible] de la ville, en descendant avec plusieurs autres par [illegible]



pierre de la montagne de Saint-Laurent en la Magdelaine. La nuit venue, la Terre-au-Duc fut prise sans résistance, d'autant que les habitants s'étaient retirés dans la ville avec leurs biens qu'ils purent transporter. La ville ne fut bloquée que par la rue Neuve, les Regaires, Terre-au-Duc; du côté de St.-Nicolas, St.-Antoine, il n'y avait aucun ennemi. En cet endroit on descend deux messagers l'un après l'autre, et qui ne s'entresavaient pas au long de la muraille, entre la tour Bihan et St.-Antoine, avec des lettres au sieur de Quinipily, gouverneur de Hennebond, qui était la plus proche garnison catholique que nous eussions, représentant par icelles la prise de nos faubourgs et le siége de la ville par Lézonnet, accompagné de mille hommes, et requerrions de lui un prompt secours, d'autant que nous craignions qu'il n'y eût quelque intelligence dans la ville, si soudainement on n'y pourvoyait.

Les piétons firent la meilleure diligence qu'ils purent, et, le lendemain au matin, le premier ayant passé Quimperlé, vers Pontscorf, rencontre la garnison de Hennebond, environ 30 ou 40 sallades et environ 150 arquebusiers à cheval, qui battaient l'estrade, sous la conduite du sieur de Grandville, frère dudit sieur de Quinipily, jeune gentilhomme et presque encore écolier, n'ayant pas plus de 20 ans, mais plein de belles qualités, doux, humble, vaillant et courageux. Ce jeune seigneur ayant rencontré notre messager et interrogé où il allait, d'où il venait, à quoi le messager ayant répondu et montré ses lettres, le sieur de Grandville met sur-le-champ en délibération s'il devait tout de ce pas s'acheminer au secours; et afin d'y incliner plus tôt ses gens, lui-même dit tout le premier son opinion

que, sans hésiter, il fallait aller aider leurs voisins, ce qu'ils firent sans débrider, craignant d'être tard.

Nous avons dit aussi que la nuit étant venue, l'ennemi s'était saisi de la Terre-au-Duc, ce qu'il n'avait osé faire le jour, d'autant qu'on les escarmouchait de près, qu'aucun ne montrait le nez qu'il ne fût tué ou blessé de dessus la muraille, qui était bordée de bons arquebusiers, au nombre de mille ou douze cents. Les conspirateurs se trouvaient tout étonnés, ne sachant à quel saint se vouer, car d'un côté les ennemis, pensant qu'ils eussent changé de volonté, les appelaient traîtres et perfides à leurs promesses, les nommant par leurs noms : traître Allanou, traître sénéchal, et les menaçant de s'en venger ; ils craignaient que leur entreprise venant à faillir, et l'ennemi s'étant retiré, l'on ne fît recherche d'eux et qu'ils fussent punis comme ils le méritaient bien, ou qu'il ne se fît quelque émotion populaire contre eux, ce qui était assez à craindre. Tout cela leur faisait faire bonne mine et se montrèrent vigilants à la défense de la ville, se tenant néanmoins toujours par troupe, et principalement au tour d'Allanou, qui était leur capitaine. Ils faisaient la ronde comme les autres, et voulurent que l'on crut qu'ils étaient les plus gens de bien du monde ; mais ils étaient éclairés de bien près et ne pouvaient rien attenter sans être retenus. Mais l'on pourrait ici demander, puisqu'on les connaissait pour tel, pourquoi ne les chassait-on pas hors de la ville ? Pour réponse, l'on dira qu'ils étaient des mieux apparentés de la ville, lesquels dans le parti étaient aimés et respectés. Leurs [illegible] et alliés n'eussent jamais souffert qu'ils eussent eu [illegible] dés-grément, s'il n'eussent commencé les prem[illegible]

auquel cas ils n'eussent épargné personne. Les conspirateurs raisonnaient aussi de leur côté de la même sorte, et savaient bien que, en cas de violence, leurs parents, alliés et leurs amis, bref toute la patrie, eussent indifféremment couru la même fortune. C'est pourquoi chacun se tenait sur la défensive en cas d'attaque, et non autrement, se voyant les uns et les autres, buvant tous les jours ensemble sans querelles ni disputes, que rarement. Cette nuit se passa de la façon, en armes, les murailles bien bordées d'arquebusiers, qui ne manquaient d'escarmoucher en toute occasion, et aussi tant de jour que de nuit, plusieurs des ennemis; et pour empêcher qu'ils n'approchassent de la muraille sans être découverts, on jetait de la ville force brandons de feu artificiel qui éclairait le long des douves. Le jour venu, on met en délibération si l'on ferait quelque sortie sur eux, d'autant que l'on voyait bien de dessus les murailles qu'ils n'étaient bien barricadés. Mais il fut arrêté que non, craignant que quand les meilleurs hommes seraient sortis, ceux de l'intelligence ne jouassent leur partie.

Tout le lendemain se passa en escarmouches, et toujours on tuait quelques-uns du parti ennemi et pas un de la ville, jusques environ les six heures de l'après-midi, le sixième dudit mois de septembre, que ceux qui étaient sur les murs et la tour Bihan virent un gros de cavalerie qui venait par chemins détournés, du côté de Kerfeuntum, par Kerallan et Penruic, vers la porte Bihan. On crie l'alarme si chaude par toute la ville que l'on pensait qu'elle était déjà prise. C'était à l'heure du souper; chacun se jette à la rue et aux

murailles, entre autres vers la tour Bihan, où l'on entendait tirer les arquebusiers, et croyait-on qu'ils fussent aux mains. Les cavaliers approchaient toujours, faisant leurs signes accoutumés d'amitié; mais les habitants non aguerris ne les entendant pas, croyant que c'était du secours à l'ennemi, de Brest ou de Morlaix, où était alors le maréchal d'Aumont, qui l'assiégeait avec de grandes forces, ceux qui étaient à la tour Bihan tiraient aussi de leurs arquebuses, et avaient affûté nombre de pièces de fonte de fer pour décharger sur cette troupe qui venait au petit pas, lorsqu'un cavalier s'avança, au grand hasard de sa vie, portant un mouchoir au bout de son épée pour signe d'amitié, criant que c'était la garnison de Hennebond venue à leur secours, et en nomma plusieurs de la ville qui le connaissaient bien. Le tout bien reconnu, furent les très bien venus; ils mirent tous pied à terre et font descendre leurs chevaux dedans les douves, si las et si harassés qu'ils ne pouvaient se soutenir, et non sans raison, ayant fait ce jour-là seize lieues sans repaître, et avaient fait de grands détours pour se rendre plus à couvert ici; car si les ennemis les eussent aperçus, ils en eussent eu bon marché, ne pouvant soutenir combat tant ils étaient fatigués, et c'est étonnant que de tant de coups qui leur fut tirés il n'y en eut jamais un de blessé. Il est vrai que les cuirassiers qui étaient devant reçurent force coups dedans leurs cuirasses, mais pas un en leurs corps. Ayant mis tous pied à terre, on parle de les faire entrer, ce qui ne se pouvait sitôt faire, d'autant que la porte Bihan et

celle de Saint-Antoine étaient toutes deux condamnées. On délibéra de faire ouvrir celle de Saint-Antoine, ce que Allanou, qui était là avec une rondache, un coutelas et un morion, voulut empêcher, disant que c'étaient gens inconnus et qu'ils n'entreraient pas ; mais on lui répondit qu'il eût à se taire, et qu'ils entreraient malgré tous ceux qui en seraient marris. Et pendant que l'on démaçonnait la porte Saint-Antoine, les nouveaux hôtes, voyant de dessus les douves de la tour Bihan que l'ennemi se remuait fort à la rue Neuve, se doutèrent qu'ils s'apprêtaient pour les venir charger, ce qui était vrai. Ils mirent leurs arquebusiers en haie le long de la douve, et les cavaliers se promenaient sur la contrescarpe, sous la faveur de la courtine, leurs pistolets à la main. Incontinent voilà force arquebusiers de l'ennemi qui se répandirent depuis le moulin de Kerheusen (1) dans les champs d'environ Kerallan et au-dessous, voltigeant et s'écartant dans les haies, parce que nos habitants, de dessus les murailles, et ceux du dehors, qui étaient affûtés, tiraient incessamment sur ceux qui tâchaient d'attaquer notre secours ; mais ils n'osaient approcher de plus près de deux cents pas, et firent retraite par le même chemin qu'ils étaient venus. Mais voici un autre gros d'environ

(1) Le manoir de Kerheusen, qui depuis est devenu le séminaire de Quimper, en est aujourd'hui l'hôpital.

On l'appelait plus ordinairement Crécheusen.

Le sieur de Ke[illegible]st question dans cette histoire, se nommait Al[illegible]

deux cents arquebusiers à pied, conduits par un cavalier qui les encourage d'avance, venant par la rue au-dessus des Regaires, qui conduit de Kerheusen droit à la douve, vis-à-vis de Toul-a-Laër; et d'autant que tous ceux qui étaient sur les murs de ce côté, les voyant venir, les arquebusiers et mousquetaires se rangeaient de ce côté-là pour empêcher leur approche, qui ne manquèrent de les saluer si dru qu'ils voulurent tourner bride avant d'être sous la portée de l'arquebuse; mais un cavalier qui était derrière, l'épée nue au poing, les contraignait d'avancer. Et incontinent nous vîmes à cheval ce cavalier se détourner tout court, et un bruit qui courut : le cheval grison est blessé, pensant que ce fût le cheval, et c'était le cavalier, qui était Lézonnet, qui avait reçu un coup de balle dans la gorge, duquel coup il fut long-temps malade, et enfin en mourut, fort peu regretté au pays. Ayant reçu le coup, il s'en retourne à la rue Neuve à son gros, et tous les arquebusiers, d'où il fit avertir ses gens, qui étaient à la Terre-au-Duc, de se retirer et de lever le siége, ce qui fut fait à l'heure même et avec un tel désordre que si on eût sorti et donné sur la queue, on en eût bien escarmouché; mais le nouveau secours était tant travaillé qu'on ne voulut leur permettre de faire sortie, joint que nous ne savions pas que le chef fût celui qui fut blessé, et nous étions si aises d'être délivrés de ce siége que cela nous contentait. Voilà l'issue de la boutade de Lézonnet contre Quimper, qui lui coûta la vie de plus de cinquante de ses gens et de lui-même. Enfin il en fût mort davantage sans les traîtres qui étaient mêlés parmi les autres habitants, lesquels, lors-

qu'ils voyaient un beau coup à tirer, ils s'avançaient devant tous les autres, disaient-ils, pour tirer, et cependant ils ne mettaient pas de plomb en leurs arquebuses, comme ils s'en vantèrent puis après, sans laquelle trahison leur perte eût été bien plus grande. Il y mourut un gentilhomme, oncle de M. de Laporte-Neuve, nommé le sieur des Onchères, qui fut fort regretté, et de la ville le sieur de Botmeur de Kerynaire (1), qui y fut blessé et y mourut peu après.

Cependant notre secours entra par la porte Saint-Antoine, qui fut démaçonnée à cette fin, et ils furent fort chéris, principalement le chef, qui était le sieur de la Grandville Quinipily, et avec justice. La vérité est que s'il ne fût venu, l'ennemi se fût emparé de la ville par le moyen de ses intelligences, qui épiait les occasions de la lui livrer par beau, si faire se pouvait, si que non par toute autre voie.

Lézonnet, demi-enragé d'avoir reçu cet affront à Quimper, et perte de ses gens, n'avait recours qu'aux menaces, disant : Ceux de Quimper m'ont égratigné, mais je les écorcherai. Et de fait, il y mit tous ses efforts, comme il sera dit ci-après.

Sitôt que notre secours fut entré, on condamne aussitôt la porte Saint-Antoine, car attendu le grand circuit de la ville, c'est-à-dire des murailles, qui sont de grande garde, et que ladite ville n'est pas peuplée par le haut,

(1) Les Botmeur, dont la terre du [illegible] nt dans Braspartz, étaient [illegible] de la ville de Q[illegible]

les deux portes Bihan et Saint-Antoine ne s'ouvraient pas pendant la guerre, ni celle des Regaires, ni celle du Parc-ar-Cos-Ty, mais seulement celle de la rue Neuve et celle de Médard.

## Chapitre XXV.

### Commencement du siège de Morlaix (1).

En ce temps-là le sieur maréchal d'Aumont, gouverneur pour le roi en son armée de Bretagne, était lors à Morlaix, assiégeant le château qui est dedans la ville, qui s'était rendue à lui un peu auparavant, et voici comment.

(1) Voici comment les principaux habitants de Morlaix se détachèrent du parti de la Ligue. Cette ville était la seule place importante de l'évêché de Léon que l'activité de Sourdéac, gouverneur de Brest, n'eut pas [illegible] à l'autorité du roi. Le duc de Mercœur ne se conservait plus [illegible] depuis que toute la France était pacifiée, [illegible]'en assurant [illegible] sœur, veuve de Henri III, tra-[illegible] à une paix [illegible] [illegible]é du duc [illegible] maltraité plusieurs des princi-

Le seigneur de Mercœur avait envoyé un de ses gens vers les habitants, homme reconnu de petite étoffe de son extraction, et qui par succession de temps s'était avancé en crédit auprès dudit seigneur de Mercœur, son maître, si bien qu'il était quelquefois employé par lui aux affaires de grandes conséquences, comme au fait qui s'offre; que ledit seigneur duc étant assuré que l'armée du roi, sous

paux habitants, et particulièrement le sénéchal, changea les dispositions que l'espérance d'un arrangement fait par la reine douairière avait entretenu chez les habitants en faveur du duc de Mercœur.

Dans une assemblée de l'hôtel de ville, qui fut tenue pour répondre aux envoyés du duc d'Aumont, qui n'était plus qu'à deux lieues de la ville, du côté de Lanmeur, le sieur de Rosampoul put juger que la plus grande partie des bourgeois étaient résolus de se soumettre à l'autorité du roi.

Cependant, ne voulant point se rendre sans conditions, ils s'assemblèrent secrètement douze ou treize, et députèrent quatre d'entre eux vers le maréchal d'Aumont. Dans une seconde assemblée de l'hôtel de ville, le sénéchal engage les habitants à offrir 10,000 écus au maréchal pour ne point entrer dans Morlaix. Il se trouva que le choix des députés tomba sur quatre membres de l'assemblée secrète. Le gouverneur, qui n'avait point assisté à cette séance de l'hôtel de ville, craignant quelque trahison de leur part, envoya des gens de guerre à leur poursuite; mais ces députés, ayant par précaution pris des chemins de traverse, portèrent au duc d'Aumont un projet de capitulation qui n'avait point été délibéré à l'hôtel de ville, qu'il signa de suite et qui lui donna le lendemain entrée dans la ville.

Il paraît que le sénéchal, tenant à ses engagements antérieurs, ne fut pour rien dans cet arrangement. C'est un des ancêtres de MM. Le Bihan de Pennelé.

la conduite du sieur maréchal, était à Guingamp, et qu'il se pouvait faire quelques pratiques à son préjudice sur les villes voisines qui étaient de son parti, envoya, comme nous venons de le dire, le prétendu gentilhomme à Morlaix, pour toujours maintenir les habitants en leur devoir; car il savait bien qu'il n'y avait pas bon ménage entre le gouverneur du château, qui était le sieur de Rosampoul, et eux, et de prendre garde à tout ce qui se passerait pour lui en donner avis. Etant donc arrivé là, il se porta arrogamment vers les citoyens, et gourmanda beaucoup les particuliers, des principaux fort indignement, même le sénéchal, qui était un vénérable vieillard, l'un des plus anciens juges de la province, qu'il outragea de paroles jusques à lui dire qu'il l'eût fait pendre. Le sénéchal, qui se nommait Le Bihan, lui répliqua que sans le respect qu'il portait à son maître, auquel il était bien serviteur, que sans aucune forme de procès il l'eût fait tout à l'heure attacher à un gibet. Plusieurs, indignés de l'affront fait à leurs juges et à eux-mêmes, se résolurent le même jour de changer de parti, et d'envoyer vers le sieur maréchal à Guingamp pour le prier de venir ou d'envoyer, et qu'on lui ouvrirait les portes de la ville, ce qui fut fait sans le su du capitaine du château, que ledit maréchal assiégea, comme il sera dit après.

Lézonnet envoie donc là se trouver, et aussi ceux de l'intelligence de Quimper, qui y envoyèrent Ollivier Endroit, leur courrier ordinaire, le priant d'envoyer forces ou venir en personne avec l'armée pour recevoir ladite ville, qui étaient la plupart des gens de qualité très affectionnés au

service du roi, mais que quelques mutins et rebelles empêchaient, et qu'à la vue de quelques forces ils se résoudraient, remontrant que ladite ville était de grande conséquence, tant pour faciliter la réduction des autres que pour s'assurer du plat pays. Le maréchal leur promit assistance passé le siége de Morlaix, s'il en avait l'issue qu'il espérait, et après avoir beaucoup loué la bonne volonté des habitants de Quimper, et prié de persévérer en cette sainte résolution, congédia lesdits députés de Concarneau et ledit Endroit.

Mais puisque l'occasion se présente dudit siége de Morlaix, j'en dirai en passant quelque chose. On a dit ci-dessus la cause de leur révolte, qui fut l'insolence d'un glorieux et sot serviteur, qui, sorti de peu de choses, voulait audacieusement trancher du grand; c'est la coutume, comme dit le proverbe. La guerre fut longue de ce mécontentement des citoyens et juges de Morlaix, car outre que cela enfla le courage audit sieur maréchal, elle fut la perte de toutes les places et havres que ledit sieur de Mercœur tenait en ce pays bas, et de a défiance qu'eurent les Espagnols de son altesse et des Français.

Le château étant assiégé, le sieur de Rosampoul, qui était dedans bien étonné, n'entendant rien de tout cela, se trouva surpris et sa place mal avitaillée des choses nécessaires pour soutenir un siége. Il voulut, comme l'ennemi entrait aux faubourgs, faire à la hâte transporter de la ville quelques provisions et y faire rouler quelques vins, mais auparavant qu'ils y fussent par[illegible] l'ennemi fond sur eux, et furent obligés de faire [illegible] de leurs [illegible]ques de vin, qui furent toutes [illegible]

sades qu'on leur tira de la ville, et furent obligés de se retirer sans en profiter. Le comte de la Maignane, en surnom Anne de Sanzay, étant lors avec ses troupes en Tréguier, se vint jeter dans le château avec 400 hommes, sachant bien qu'il y aurait besoin d'un secours. Cela était fort à propos, et pour rendre encore tous les efforts du maréchal inutiles, s'il y eût eu dedans des vivres suffisants pour les nourrir. Le gouverneur fut beaucoup blâmé d'avoir été si négligent, ou, comme disent d'autres, si avare que, pour remplir sa bourse, il aurait laissé la place si dégarnie; car quelques mois auparavant il avait touché deux mille écus du duc de Mercœur, pour être expressément employés en provisions pour icelle, comme j'ai ouï par après ledit seigneur lui reprocher à Quimper. Les assiégés se barricadent contre la ville, font des retranchements, plates-formes et autres fortifications qui se voient encore à présent. Les assiégeants de l'autre part en font aussi, viennent aux approches jusques au pied des tranchées, font des mines sous terre. Bref, ni les uns ni les autres n'oublient rien tant à l'attaque qu'à la défense. Les assiégés, pressés de toutes parts de l'ennemi, tant par dedans la ville que par dehors, où le canon les battait encore qu'ils fussent bien à l'étroit des vivres, supportaient d'un grand courage tous les maux avec patience sur l'espérance du secours qu'ils attendaient et dont un gentilhomme du duc de Mercœur, nommé La Vallée, du Maine, qui entra de nuit dans le château, pendant ledit siége, les avait assurés, ce qui résolut les assiégés de soutenir jusques à l'extrê... y mangèrent après tous autres vivres leurs ch... ne de Rosampoul, fille héri-...re de la mais... en Vannes, était dedans



Le seigneur de Mercœur avait envoyé un de ses gens vers les habitants, homme reconnu de petite étoffe de son extraction, et qui par succession de temps s'était avancé en crédit auprès dudit seigneur de Mercœur, son maître, si bien qu'il était quelquefois employé par lui aux affaires de grandes conséquences, comme au fait qui s'offre; que ledit seigneur duc étant assuré que l'armée du roi, sous

paux habitants, et particulièrement le sénéchal, changea les dispositions que l'espérance d'un arrangement fait par la reine douairière avait entretenu chez les habitants en faveur du duc de Mercœur.

Dans une assemblée de l'hôtel de ville, qui fut tenue pour répondre aux envoyés du duc d'Aumont, qui n'était plus qu'à deux lieues de la ville, du côté de Lanmeur, le sieur de Rosampoul put juger que la plus grande partie des bourgeois étaient résolus de se soumettre à l'autorité du roi.

Cependant, ne voulant point se rendre sans conditions, ils s'assemblèrent secrètement douze ou treize, et députèrent quatre d'entre eux vers le maréchal d'Aumont. Dans une seconde assemblée de l'hôtel de ville, le sénéchal engage les habitants à offrir 10,000 écus au maréchal pour ne point entrer dans Morlaix. Il se trouva que le choix des députés tomba sur quatre membres de l'assemblée secrète. Le gouverneur, qui n'avait point assisté à cette séance de l'hôtel de ville, craignant quelque trahison de leur part, envoya des gens de guerre à leur poursuite; mais ces députés, ayant par précaution pris des chemins de traverse, portèrent au duc d'Aumont un projet de capitulation qui n'avait point été délibéré à l'hôtel de ville, qu'il signa de suite et qui lui donna le lendemain entrée dans la ville.

Il paraît que le sénéchal, tenant à ses engagements antérieurs, ne fut pour rien dans cet arrangement. C'est un des ancêtres de MM. Le Bihan de Pennelé.

la conduite du sieur maréchal, était à Guingamp, et qu'il se pouvait faire quelques pratiques à son préjudice sur les villes voisines qui étaient de son parti, envoya, comme nous venons de le dire, le prétendu gentilhomme à Morlaix, pour toujours maintenir les habitants en leur devoir; car il savait bien qu'il n'y avait pas bon ménage entre le gouverneur du château, qui était le sieur de Rosampoul, et eux, et de prendre garde à tout ce qui se passerait pour lui en donner avis. Etant donc arrivé là, il se porta arrogamment vers les citoyens, et gourmanda beaucoup les particuliers, des principaux fort indignement, même le sénéchal, qui était un vénérable vieillard, l'un des plus anciens juges de la province, qu'il outragea de paroles jusques à lui dire qu'il l'eût fait pendre. Le sénéchal, qui se nommait Le Bihan, lui répliqua que sans le respect qu'il portait à son maître, auquel il était bien serviteur, que sans aucune forme de procès il l'eût fait tout à l'heure attacher à un gibet. Plusieurs, indignés de l'affront fait à leurs juges et à eux-mêmes, se résolurent le même jour de changer de parti, et d'envoyer vers le sieur maréchal à Guingamp pour le prier de venir ou d'envoyer, et qu'on lui ouvrirait les portes de la ville, ce qui fut fait sans le su du capitaine du château, que ledit maréchal assiégea, comme il sera dit après.

Lézonnet envoie donc là se trouver, et aussi ceux de l'intelligence de Quimper, qui y envoyèrent Ollivier Endroit, leur courrier ordinaire, le priant d'envoyer forces ou venir en personne avec l'armée pour recevoir ladite ville, qui étaient la plupart des gens de qualité très affectionnés au

ses belles qualités, avait été honoré de cette charge, que plusieurs gentilshommes et vieux soldats se fussent trouvés bien contents de posséder, lesquels néanmoins n'en furent jaloux, la voyant donner à celui-ci qui la méritait bien. Cette brave compagnie de cavaliers, sans aucuns carabins ni gens de pied, s'acheminèrent vers Pontivy, étant à une demi-lieue près un pont proche du bourg de la Houssaye, de grand jour, pouvant atteindre Pontivy avant la nuit, ce que le sieur de Kercourtois, leur capitaine, voulait. Mais ils n'y voulurent obéir, disant que chacun n'avait pas d'argent pour vivre en hôtellerie, et qu'il ne leur coûterait rien aux champs. Ainsi se logent en un village, au bout du pont du côté de l'occident, ayant mis leurs sentinelles à cheval assez loin de l'autre côté du pont, et ailleurs sur les avenues, ainsi que le demande la discipline militaire, et se reposèrent cette nuit.

Le lendemain matin, la sentinelle d'au-delà du pont n'était pas levée dans le temps précis, étant demeurée plus de deux heures en faction, voyant qu'il était grand jour, s'en retourna, de sa propre autorité, retrouver le gros audit village, où elle trouva la compagnie, partie levée, partie qui se levait; les autres se promenaient par le village en leurs bonnets de nuit, sans aucune crainte de l'ennemi, qu'ils avaient bien ouï dire qui rôdait bien souvent en ce pays-là. Il n'y avait pas un de tous qui eût eu le soin de s'armer, hors ledit Kercourtois, qui avait la cuirasse endossée. La sentinelle ne fut pas plutôt jointe au gros, que voici arriver le sieur de Camors, l'un des frères du sieur de Quinipily et Grandville, avec six ou sept cents hommes, tous arquebusiers, qui ne furent jamais aperçus, quoiqu'ils

suivissent la sentinelle pas à pas, et se hâtèrent à s'emparer du Pont, et commencent, à coups d'arquebuses, à chasser les Conquernois, qui courent à leurs chevaux, mais ce n'était pas pour faire ferme, mais pour s'enfuir comme des lâches.

Le sieur de Kercourtois avait de belle heure pris son cheval, et avant aucun autre se présente seul sur le pont, et à grand coup d'épée les fait reculer. Les arquebusades pleuvaient sur lui comme la grêle, mais aucun coup ne porta, aussi avait-il un cheval qui se maniait des mieux ; et ne cessait de crier à ses compagnons : Çà, çà, mes amis, à moi, courage ; voici une belle occasion d'acquérir de l'honneur. Mais pas un de la compagnie ne voulut rendre combat, s'enfuirent tous, laissant leur capitaine engagé au combat ; qui avait en bien faisant donné tout loisir de prendre les armes et chevaux ; et s'ils eussent été gens de bien et de courage, Camors et sa troupe eussent été défaits sans doute. Kercourtois se fût sauvé cent fois pour une s'il eût voulu, mais plutôt la mort. Il s'opiniâtra tout seul à la défense de ce pont, pensant que ses gens, qu'il voyait s'enfuir, confus de honte de laisser leur chef à la boucherie, se fussent ralliés et fussent revenus, après s'être un peu rassurés, le secourir ; mais en vain, il fut abandonné de tous. Or, voulant encore faire un dernier effort pour chasser au-delà du pont, s'avança de furie, et par malheur son cheval eut un des pieds du derrière entre deux planches du pont et tomba sous lui. Dans le moment accourut un soldat, et lui donna, au défaut de la cuirasse, de son épée au travers du corps, et lors il se rendit. Le sieur de Camors l'ayant reconnu pour être le [illegible] le Kercourtois, le re-

avec son mari, gouverneur de la place. Elle était fort grosse et prête à accoucher. Le sieur maréchal n'ignorant pas la disette des vivres, et qu'il y avait déjà quelque temps qu'ils ne vivaient que de chair de cheval, eut pitié de ladite dame, encore fort jeune, et lui envoie trois ou quatre moutons, de la volaille, avec trois ou quatre perdrix, qui était une grande courtoisie d'ennemi. Quand cela lui fut présenté, elle remercia le sieur maréchal et lui renvoie ses présents, ajoûtant qu'elle ne voulait d'autre viande que celle dont son mari mangeait : parole généreuse et d'un grand cœur; et non-seulement en cela se montra-t-elle courageuse, mais tant que continua le siége elle se montra si résolue à encourager le soldat, sans aucune apparence ni signe d'étonnement, qu'elle plantait le cœur au ventre du plus lâche, ainsi que j'ai ouï le capitaine Rostin, qui était dedans la place durant le siége, homme fort vaillant, en faire le récit au seigneur duc de Mercœur, peu après, en cette ville de Quimper, disant merveille de résolution de cette jeune dame.

# Chapitre XXV.

## Commencement du siège de Morlaix (1).

En ce temps-là le sieur maréchal d'Aumont, gouverneur pour le roi en son armée de Bretagne, était lors à Morlaix, assiégeant le château qui est dedans la ville, qui s'était rendue à lui un peu auparavant, et voici comment.

(1) Voici comment les principaux habitants de Morlaix se détachèrent du parti de la Ligue. Cette ville était la seule place importante de l'évêché de Léon que l'activité de Sourdéac, gouverneur de Brest, n'eut pas soumise à l'autorité du roi. Le duc de Mercœur ne se conservait plus de partisans, depuis que toute la France était pacifiée, qu'en assurant que la reine sa sœur, veuve de Henri III, travaillait à une paix générale.

L'envoyé du duc à Morlaix, ayant maltraité plusieurs des princi-

Le seigneur de Mercœur avait envoyé un de ses gens vers les habitants, homme reconnu de petite étoffe de son extraction, et qui par succession de temps s'était avancé en crédit auprès dudit seigneur de Mercœur, son maître, si bien qu'il était quelquefois employé par lui aux affaires de grandes conséquences, comme au fait qui s'offre; que ledit seigneur duc étant assuré que l'armée du roi, sous

paux habitants, et particulièrement le sénéchal, changea les dispositions que l'espérance d'un arrangement fait par la reine douairière avait entretenu chez les habitants en faveur du duc de Mercœur.

Dans une assemblée de l'hôtel de ville, qui fut tenue pour répondre aux envoyés du duc d'Aumont, qui n'était plus qu'à deux lieues de la ville, du côté de Lanmeur, le sieur de Rosampoul put juger que la plus grande partie des bourgeois étaient résolus de se soumettre à l'autorité du roi.

Cependant, ne voulant point se rendre sans conditions, ils s'assemblèrent secrètement douze ou treize, et députèrent quatre d'entre eux vers le maréchal d'Aumont. Dans une seconde assemblée de l'hôtel de ville, le sénéchal engage les habitants à offrir 10,000 écus au maréchal pour ne point entrer dans Morlaix. Il se trouva que le choix des députés tomba sur quatre membres de l'assemblée secrète. Le gouverneur, qui n'avait point assisté à cette séance de l'hôtel de ville, craignant quelque trahison de leur part, envoya des gens de guerre à leur poursuite; mais ces députés, ayant par précaution pris des chemins de traverse, portèrent au duc d'Aumont un projet de capitulation qui n'avait point été délibéré à l'hôtel de ville, qu'il signa de suite et qui lui donna le lendemain entrée dans la ville.

Il paraît que le sénéchal, tenant à ses engagements antérieurs, ne fut pour rien dans cet arrangement. C'est un des ancêtres de MM. Le Bihan de Pennelé.

la conduite du sieur maréchal, était à Guingamp, et qu'il se pouvait faire quelques pratiques à son préjudice sur les villes voisines qui étaient de son parti, envoya comme nous venons de le dire, le prétendu gentilhomme à Morlaix, pour toujours maintenir les habitants en leur devoir; car il savait bien qu'il n'y avait pas bon ménage entre le gouverneur du château, qui était le sieur de Rosampoul, et eux, et de prendre garde à tout ce qui se passerait pour lui en donner avis. Etant donc arrivé là, il se porta arrogamment vers les citoyens, et gourmanda beaucoup les particuliers, des principaux fort indignement, même le sénéchal, qui était un vénérable vieillard, l'un des plus anciens juges de la province, qu'il outragea de paroles jusques à lui dire qu'il l'eût fait pendre. Le sénéchal, qui se nommait Le Bihan, lui répliqua que sans le respect qu'il portait à son maître, auquel il était bien serviteur, que sans aucune forme de procès il l'eût fait tout à l'heure attacher à un gibet. Plusieurs, indignés de l'affront fait à leurs juges et à eux-mêmes, se résolurent le même jour de changer de parti, et d'envoyer vers le sieur maréchal à Guingamp pour le prier de venir ou d'envoyer, et qu'on lui ouvrirait les portes de la ville, ce qui fut fait sans le su du capitaine du château, que ledit maréchal assiégea, comme il sera dit après.

Lézonnet envoie donc là se trouver, et aussi ceux de l'intelligence de Quimper, qui y envoyèrent Ollivier Endroit, leur courrier ordin[illegible]iant d'envoyer forces ou venir en personne avec l[illegible] recevoir ladite ville, qui étaient la plupart de[illegible]lité très affectionnés au

service du roi, mais que quelques mutins et rebelles empêchaient, et qu'à la vue de quelques forces ils se résoudraient, remontrant que ladite ville était de grande conséquence, tant pour faciliter la réduction des autres que pour s'assurer du plat pays. Le maréchal leur promit assistance passé le siége de Morlaix, s'il en avait l'issue qu'il espérait, et après avoir beaucoup loué la bonne volonté des habitants de Quimper, et prié de persévérer en cette sainte résolution, congédia lesdits députés de Concarneau et ledit Endroit.

Mais puisque l'occasion se présente dudit siége de Morlaix, j'en dirai en passant quelque chose. On a dit ci-dessus la cause de leur révolte, qui fut l'insolence d'un glorieux et sot serviteur, qui, sorti de peu de choses, voulait audacieusement trancher du grand; c'est la coutume, comme dit le proverbe. La guerre fut longue de ce mécontentement des citoyens et juges de Morlaix, car outre que cela enfla le courage audit sieur maréchal, elle fut la perte de toutes les places et havres que ledit sieur de Mercœur tenait en ce pays bas, et de a défiance qu'eurent les Espagnols de son altesse et des Français.

Le château étant assiégé, le sieur de Rosampoul, qui était dedans bien étonné, n'entendant rien de tout cela, se trouva surpris et sa place mal avitaillée des choses nécessaires pour soutenir un siége. Il voulut, comme l'ennemi entrait aux faubourgs, faire à la hâte transporter de la ville quelques provisions et y faire rouler quelques vins, mais auparavant qu'ils y fussent parvenus l'ennemi fond sur eux, et furent obligés de faire barricades de leurs barriques de vin, qui furent toutes écoulées par les arquebu-

sades qu'on leur tira de la ville, et furent obligés de se retirer sans en profiter. Le comte de la Maignane, en surnom Anne de Sanzay, étant lors avec ses troupes en Tréguier, se vint jeter dans le château avec 400 hommes, sachant bien qu'il y aurait besoin d'un secours. Cela était fort à propos, et pour rendre encore tous les efforts du maréchal inutiles, s'il y eût eu dedans des vivres suffisants pour les nourrir. Le gouverneur fut beaucoup blâmé d'avoir été si négligent, ou, comme disent d'autres, si avare que, pour remplir sa bourse, il aurait laissé la place si dégarnie; car quelques mois auparavant il avait touché deux mille écus du duc de Mercœur, pour être expressément employés en provisions pour icelle, comme j'ai ouï par après ledit seigneur lui reprocher à Quimper. Les assiégés se barricadent contre la ville, font des retranchements, plates-formes et autres fortifications qui se voient encore à présent. Les assiégeants de l'autre part en font aussi, viennent aux approches jusques au pied des tranchées, font des mines sous terre. Bref, ni les uns ni les autres n'oublient rien tant à l'attaque qu'à la défense. Les assiégés, pressés de toutes parts de l'ennemi, tant par dedans la ville que par dehors, où le canon les battait encore qu'ils fussent bien à l'étroit des vivres, supportaient d'un grand courage tous les maux avec patience sur l'espérance du secours qu'ils attendaient et dont un gentilhomme du duc de Mercœur, nommé La Vallée, du Maine, qui entra de nuit dans le château, pendant ledit siége, les avait assurés, ce qui résolut les assiégés de soutenir jusques à l'extrémité, et y mangèrent apr[illegible]tres vivres leurs chevaux. La dame de Ros[illegible]i-tière de la maison de Cattelan en [illegible]

avec son mari, gouverneur de la place. Elle était fort grosse et prête à accoucher. Le sieur maréchal n'ignorant pas la disette des vivres, et qu'il y avait déjà quelque temps qu'ils ne vivaient que de chair de cheval, eut pitié de ladite dame, encore fort jeune, et lui envoie trois ou quatre moutons, de la volaille, avec trois ou quatre perdrix, qui était une grande courtoisie d'ennemi. Quand cela lui fut présenté, elle remercia le sieur maréchal et lui renvoie ses présents, ajoûtant qu'elle ne voulait d'autre viande que celle dont son mari mangeait : parole généreuse et d'un grand cœur; et non-seulement en cela se montra-t-elle courageuse, mais tant que continua le siége elle se montra si résolue à encourager le soldat, sans aucune apparence ni signe d'étonnement, qu'elle plantait le cœur au ventre du plus lâche, ainsi que j'ai ouï le capitaine Rostin, qui était dedans la place durant le siége, homme fort vaillant, en faire le récit au seigneur duc de Mercœur, peu après, en cette ville de Quimper, disant merveille de résolution de cette jeune dame.

# Chapitre XXVI.

## De la vaillance et de la mort du sieur de Kercourtois.

Je suis ici obligé de faire une digression pour reprendre une chose que j'avais oubliée. C'est que la même année 1594, auparavant que Lézonnet eût changé de parti, la semaine sainte, les députés de ce pays, voulant s'acheminer aux états de ce parti, qui étaient, si bien m'en souviens, cette année-là à Lamballe, se rendirent à Concarneau pour avoir escorte du capitaine Lézonnet, à cause du danger des chemins. Lézonnet leur bailla sa compagnie de gens d'armes, qui était de 150 salades, sous la conduite du sieur de Kercourtois, son lieutenant, jeune gentilhomme, nommé René du Dresnay, âgé de vingt-quatre ou vingt-cinq ans, vaillant et fort brave, [illegible] me de bien, qui, pour

ses belles qualités, avait été honoré de cette charge, que plusieurs gentilshommes et vieux soldats se fussent trouvés bien contents de posséder, lesquels néanmoins n'en furent jaloux, la voyant donner à celui-ci qui la méritait bien. Cette brave compagnie de cavaliers, sans aucuns carabins ni gens de pied, s'acheminèrent vers Pontivy, étant à une demi-lieue près un pont proche du bourg de la Houssaye, de grand jour, pouvant atteindre Pontivy avant la nuit, ce que le sieur de Kercourtois, leur capitaine, voulait. Mais ils n'y voulurent obéir, disant que chacun n'avait pas d'argent pour vivre en hôtellerie, et qu'il ne leur coûterait rien aux champs. Ainsi se logent en un village, au bout du pont du côté de l'occident, ayant mis leurs sentinelles à cheval assez loin de l'autre côté du pont, et ailleurs sur les avenues, ainsi que le demande la discipline militaire, et se reposèrent cette nuit.

Le lendemain matin, la sentinelle d'au-delà du pont n'était pas levée dans le temps précis, étant demeurée plus de deux heures en faction, voyant qu'il était grand jour, s'en retourna, de sa propre autorité, retrouver le gros audit village, où elle trouva la compagnie, partie levée, partie qui se levait; les autres se promenaient par le village en leurs bonnets de nuit, sans aucune crainte de l'ennemi, qu'ils avaient bien ouï dire qui rôdait bien souvent en ce pays-là. Il n'y avait pas un de tous qui eût eu le soin de s'armer, hors ledit Kercourtois, qui avait la cuirasse endossée. La sentinelle ne fut pas plutôt jointe au gros, que voici arriver le sieur de Camors [illegible] l'un des frères du sieur de Quinipily et Grandville [illegible] six ou sept cents hommes, tous arquebusiers, qui [illegible] quoiqu'ils

suivissent la sentinelle pas à pas, et se hâtèrent à s'emparer du Pont, et commencent, à coups d'arquebuses, à chasser les Conquernois, qui courent à leurs chevaux, mais ce n'était pas pour faire ferme, mais pour s'enfuir comme des lâches.

Le sieur de Kercourtois avait de belle heure pris son cheval, et avant aucun autre se présente seul sur le pont, et à grand coup d'épée les fait reculer. Les arquebusades pleuvaient sur lui comme la grêle, mais aucun coup ne porta, aussi avait-il un cheval qui se maniait des mieux; et ne cessait de crier à ses compagnons : Çà, çà, mes amis, à moi, courage; voici une belle occasion d'acquérir de l'honneur. Mais pas un de la compagnie ne voulut rendre combat, s'enfuirent tous, laissant leur capitaine engagé au combat; qui avait en bien faisant donné tout loisir de prendre les armes et chevaux; et s'ils eussent été gens de bien et de courage, Camors et sa troupe eussent été défaits sans doute. Kercourtois se fût sauvé cent fois pour une s'il eût voulu, mais plutôt la mort. Il s'opiniâtra tout seul à la défense de ce pont, pensant que ses gens, qu'il voyait s'enfuir, confus de honte de laisser leur chef à la boucherie, se fussent ralliés et fussent revenus, après s'être un peu rassurés, le secourir; mais en vain, il fut abandonné de tous. Or, voulant encore faire un dernier effort pour chasser au-delà du pont, s'avança de furie, et par malheur son cheval eut un des pieds du derrière entre deux planches du pont et tomba sous lui. Dans le moment accourut un soldat, et lui donna, au défaut de la cuirasse, de son épée au travers du corps, et lors il se rendit. Le sieur de Camors l'ayant reconnu pour être le sieur de Kercourtois, le re-

gretta beaucoup et pleura son désastre, et ayant pris parole de lui que s'il retournait à convalescence le viendrait trouver comme son prisonnier, le laissa aller vers Hennebond avec son gentilhomme et laquais; mais il n'alla pas une demi-lieue qu'il ne trépassât à cheval, sur celui même qui avait combattu. Son corps fut rendu à Quimper et enterré aux Cordeliers, avec une grande magnificence et beaucoup de pleurs de toutes sortes de gens, car il était fort aimé. Or, sitôt que les soldats eurent le pont libre, ils coururent tout le village, où ils trouvèrent encore les députés de Quimper, qui n'avaient pu fuir en pensant qu'en payant rançon ils en seraient quittes, et que la commission paierait tout. Ils furent pris; ils étaient trois: celui du clergé était chanoine de Quimper, nommé Jean de la Garenne, qui ne manquait pas de courage, comme il l'avait fait souvent paraître en bon lieu avant d'être attaché au bréviaire; l'un de ceux des bourgeois s'appelait Guégant; l'autre s'appelait le Guirieuc de Bonescat. Étant pris, ils furent donnés en garde à deux ou trois soldats pendant que les autres fouillaient le village, et la cavalerie suivait les fuyards qui se sauvaient à Pontivy. La Garenne voyant qu'ils n'avaient que leurs gardiens autour d'eux, dit à ses deux autres compagnons, en langage breton: Y a-t-il pas moyen de nous sauver des mains de ces coquins? Guégant lui répond: Quel moyen? ils nous tireront à coups d'arquebuses, et s'ils nous reprennent ils nous tuerons; il vaut mieux payer rançon que de mourir de leurs mains. La Garenne ne répliqua rien à tant de langage non entendu et fort suspects aux soldats qui les gardaient; mais, sans prendre aucun avis, prend son temps, et tout-à-coup

un grand coup de poing dans le côté de l'un des soldats et un autre à l'autre qui était à son autre côté, les jettent par terre, et à celui qui était devant lui le bouleverse aussi par terre pareillement, le tout en un instant, et saute tout botté et éperonné dedans la rivière, qui était auprès et guéable, et passe de l'autre côté. Les soldats s'écrient que les prisonniers s'échappent, dont voici une troupe qui arrive, qui accompagnent les fuyards d'une grêle d'arquebusade, mais pas un coup ne porta, et ils ne suivirent pas plus loin les prisonniers, qui se sauvèrent à Pontivy. Peut-être ne savaient-ils pas que c'étaient des députés, comme ils surent après. Ledit la Garenne, par son évasion, gagna trois ou quatre mille écus au clergé de la Cornouaille, qu'il eût payés pour sa rançon.

Voilà ce qui arriva à la garnison de Concarneau, qui à la vérité tenait lors le parti du duc de Mercœur, quoique Lézonnet eût déjà arrêté dans son esprit de tourner jacquette, ce qu'il exécuta tôt après. Et possible que Dieu, qui savait son dessein, le punissait déjà de sa perfidie. Toutefois, la honte fut plus grande que la perte; car encore qu'ils fussent plus qu'assez forts pour défaire leurs ennemis, qui n'avaient guère que de l'infanterie, en pays découvert, la cavalerie en eût eu bon marché, si le chef eût été suivi comme ils le devaient faire; mais ils se montrèrent si lâches que pas un n'eut assez de courage d'assister son capitaine en ce besoin, sans lequel ils eussent été tous tués ou pris, au lieu desquels lui seul demeura. Cependant beaucoup d'eux, à les entendre parler, avaient bien du courage et eussent attaqué un César tout armé, mais au fait n'avaient que du vent.

Le sieur de Lestialla (1), cousin du sieur de Kercourtois, et qui avait plus de sujet de l'assister, tourna les talons des premiers, comme il avait fait quelques années auparavant à Plestin, près Morlaix, quand l'arrière-ban de Cornouaille fut défait par la garnison de Tonquédec, en 1590, comme nous avons dit ci-dessus. Kercourtois paya l'écot pour tous, et en bien faisant, au dire même de son ennemi, qui ne l'avait jamais connu que par réputation. C'était un gentilhomme rempli de belles qualités entre la noblesse et plus parmi les gens de guerre; vaillant de sa personne autant qu'autre le pouvait être; discret, parlant peu, mais bien à propos; ne jurant jamais; ne s'adonnant pas aux femmes comme la plupart des autres recherchent si curieusement; ne manquant de remplir son devoir de bon chrétien, jeûnait le carême, même à la campagne, ce qu'il faisait quand il fut tué, qui fut la semaine devant Pâques, le jeudi absolu ou le jour de devant. Mais il semble que Dieu le voulait à lui, le trouvant disposé à jouir de la gloire éternelle. Il laissa sa veuve, dame des Salles et de Kercourtois, bien désolée, avec une seule fille, héritière d'un beau bien, en fort bas âge, qui depuis épousa un conseiller au parlement de Paris, fils aîné de la maison de Bragelonne (2), l'une des

(1) Nous avons déjà dit que le sieur de Lestialla, qui se sauve toujours, se nommait Charles le Heuc.

(2) D'après Moréri, la maison de Bragelonne, si ancienne dans la robe à Paris, descendrait d'un fils puîné de Landry, comte de Nevers et d'Auxerre, et de Mathilde de Bourgogne-Comté.

Marguerite du Dresnay, dame de Kercourtois, près Carhaix, fille

pagnols vers Quimperlé, en passant par le Granec, où ledit duc dîna, où commandait pour La Fontenelle le capitaine . . . . . . . et en partit le même jour. Considérant combien de maux et de ruines il avait apportés au quartier, c'est-à-dire La Fontenelle; et qu'il pouvait apporter à l'avenir, il commanda y mettre le feu, ce qui fut fait à l'instant. Ainsi ce beau château fut anéanti environ quarante ans après qu'il fut rebâti tout de neuf par feu chevalier Guillaume de Coatanezre, sieur en son vivant dudit lieu et de Pratmaria, qui fut un grand dommage, mais un bien signalé pour le pays.

Les assiégés, qui pensaient être délivrés de toutes craintes, se voyant frustrés de leurs espérances, et qu'il leur manquait de tout pour soutenir davantage, demandèrent à capituler, qui leur fut accordé assez rigoureusement. Savoir, que les capitaines Rosampoul, gouverneur de la place, le comte de la Maignane et le capitaine Rostin, demeureraient prisonniers de guerre pour payer la rançon qui leur serait abuttée, ou être rendus pour d'autres; les soldats et autres moindres capitaines sortiraient avec l'épée seule, sans aucun bagage; ce qui fut proclamé aux assiégés à son de trompe avant qu'ils sortissent, qu'aucun n'eût à transporter aucune chose sous peine d'être dévalisé, et permis aux soldats du siége de fouiller toutes personnes de quelque qualité qu'elles fussent, même les dames et les demoiselles, par des femmes d'honneur.

Cette bannie fut cause qu'il demeura dans le château un grand butin, tant en or qu'en argent, joyaux, que autres richesses qui se pouvaient porter en cachette. Tout

## Chapitre XXVII.

### De la venue des Espagnols à Rosporden.

En la même année 1594, au commencement du mois d'août, l'armée des Espagnols, qui se tenait aux environs de Blavet, où elle avait sa retraite, avertie que le sieur de Lézonnet avait tourné jacquette au parti du seigneur de Mercœur, et avait embrassé celui des royaux, vint, sous la conduite de Don Juan d'Acquilla, leur colonel, jusques à Rosporden, où il demeura dix à douze jours, attendant quelque occasion d'entreprendre sur la ville et château de Concarneau, distant d'une lieue, ou bien espérant que les catholiques et habitants, le voyant si près avec forces, se fussent soulevés contre la garnison. Mais en vain, parce qu'ils n'étaient pas les plus forts, où il y avait une grosse garde et un capitaine vigilant.

le sieur maréchal. Ils emportèrent le logement après quelques légères escarmouches et résistances, et tuèrent un bon nombre, prirent plusieurs prisonniers; le surplus se sauva, tout leur bagage y demeura. Le seigneur de Lesmais, de Tréguier, y fut tué, sans perte de la part des assaillants, qui donna comme des arrhes d'une bonne issue du reste et leva beaucoup le courage des vainqueurs, et au contraire abattit celui des ennemis, de manière que plusieurs faisaient déjà marcher leurs bagages vers Guingamp, qui était leur plus proche retraite, tout étonnés d'une telle perte et de si braves hommes. Il en mourut en cette surprise plus de cinquante, et bien soixante prisonniers.

Le maréchal fut conseillé de lever le siége et se retirer vers Guingamp pendant qu'il en avait le loisir, ce qu'il ne voulut faire, et se fortifia contre son ennemi, prenant avantage du lieu, délibéré de combattre. Cependant l'armée du duc s'approchait, et étant à deux lieues de Morlaix, il assemble ses capitaines, tant français qu'étrangers, et leur remontra ce qu'un bon chef a accoutumé de faire en ces occasions; et trouvant les Français disposés à bien faire et prêts d'obéir à ses commandements, et puis s'adressant à Don Juan, chef des Espagnols, lui demanda s'il n'était pas d'avis de donner sur l'ennemi. Don Juan lui réplique : Non, monseigneur; comment voudriez-vous donner? Le duc lui répond : Je me mettrai à pied, à la tête de trois cen[illegible]tilshommes, qui, tous la pique à la main, donner[illegible]ée, et nous suivrez seulement avec les vôtres. [illegible]i dit : Ma troupe ne donne pas tête baissée, [illegible]ane; et, quelque raison

## Chapitre XXVIII.

### Reddition du château de Morlaix.

Reprenons maintenant nos premiers errements, et revenons au siége de Morlaix, duquel nous nous sommes un peu écartés.

Le duc de Mercœur, bien instruit de la disette et nécessité des assiégés, et qui avait l'armée du maréchal sur les bras plus de cinq semaines y avait, faisait en diligence un appareil pour venir faire lever le siége. Ayant donc fait un gros de toutes ses forces, tant françaises qu'espagnoles, s'achemine vers Morlaix, et ayant passé La Feuillée et Huelgoat, tirant vers Le Relliec, ses chevau-légers entreprennent sur un quartier de l'ennemi, où il y avait deux à trois cents cavaliers des meilleurs qu'eût

le sieur maréchal. Ils emportèrent le logement après quelques légères escarmouches et résistances, et tuèrent un bon nombre, prirent plusieurs prisonniers; le surplus se sauva, tout leur bagage y demeura. Le seigneur de Lesmais, de Tréguier, y fut tué, sans perte de la part des assaillants, qui donna comme des arrhes d'une bonne issue du reste et leva beaucoup le courage des vainqueurs, et au contraire abattit celui des ennemis, de manière que plusieurs faisaient déjà marcher leurs bagages vers Guingamp, qui était leur plus proche retraite, tout étonnés d'une telle perte et de si braves hommes. Il en mourut en cette surprise plus de cinquante, et bien soixante prisonniers.

Le maréchal fut conseillé de lever le siége et se retirer vers Guingamp pendant qu'il en avait le loisir, ce qu'il ne voulut faire, et se fortifia contre son ennemi, prenant avantage du lieu, délibéré de combattre. Cependant l'armée du duc s'approchait, et étant à deux lieues de Morlaix, il assembla ses capitaines, tant français qu'étrangers, et leur remontra ce qu'un bon chef a accoutumé de faire en ces occasions; et trouvant les Français disposés à bien faire et près d'obéir à ses commandements, et puis s'adressant à Don Juan, chef des Espagnols, lui demanda s'il n'était pas d'avis de donner sur l'ennemi. Don Juan lui réplique : Non, monseigneur; comment voudriez-vous donner? Le duc lui répond : Je me mettrai à pied, à la tête de trois cents gentilshommes, qui, tous la pique à la main, donneront tête baissée, et nous suivrez seulement avec les vôtres. Et Don Juan lui dit : Ma troupe ne donne pas tête baissée, mais piane-piane; et, quelque raison

que lui proposa son altesse, il ne put le résoudre à faire autre chose, comme s'il eût eu des défiances, craignant que les Français, le voyant engagé, ne les eussent abandonnés. Ce fut, à ce que j'ai appris depuis, une ruse du maréchal d'Aumont, qui trouva moyen, par gens intéressés, de faire entendre à Don Juan qu'il ne se fiât pas trop aux Français ni en monsieur de Mercœur, qui avait promis au roi de se défaire des Espagnols de Bretagne pour faire la paix avec sa majesté; ce qui n'était pas sans apparence combien que faux, car la paix étant générale par toute la France, et ne restant seulement que la Bretagne, en laquelle le parti de son altesse diminuait tous les jours et en voie de diminuer de plus en plus, il y avait quelque occasion de penser que ledit sieur duc eût désiré se remettre en grace avec le roi par quelque signalé service, qui ne pouvait être plus à propos pour lors que par exterminer ses ennemis, qui étaient les Espagnols. Mais ce bon prince n'y songea jamais; il était trop généreux et trop homme de bien pour penser à une telle trahison, qui eût été à jamais un reproche à sa réputation. Depuis il ne se fia jamais aux Espagnols, ayant éprouvé en eux une si grande lâcheté en un si grand besoin, et qu'il ne pouvait rien faire sans eux, qui faisaient les meilleures de ses forces. Il fut obligé de s'en retourner et abandonner les pauvres assiégés, bien affligés de la faim outre les autres fatigues, car il y avait déjà long-temps qu'ils ne vivaient que de chair de cheval, encore petitement, sans un morceau de pain. Le sieur duc ne pouvant faire autre chose par rapport à la lâcheté des Espagnols, tourna visage et tira vers Quimper-Corentin, et les Es-

pagnols vers Quimperlé, en passant par le Granec, où ledit duc dîna, où commandait pour La Fontenelle le capitaine . . . . . . . . et en partit le même jour. Considérant combien de maux et de ruines il avait apportés au quartier, c'est-à-dire La Fontenelle ; et qu'il pouvait apporter à l'avenir, il commanda y mettre le feu, ce qui fut fait à l'instant. Ainsi ce beau château fut anéanti environ quarante ans après qu'il fut rebâti tout de neuf par feu chevalier Guillaume de Coatanezre, sieur en son vivant dudit lieu et de Pratmaria, qui fut un grand dommage, mais un bien signalé pour le pays.

Les assiégés, qui pensaient être délivrés de toutes craintes, se voyant frustrés de leurs espérances, et qu'il leur manquait de tout pour soutenir davantage, demandèrent à capituler, qui leur fut accordé assez rigoureusement. Savoir, que les capitaines Rosampoul, gouverneur de la place, le comte de la Maignane et le capitaine Rostin, demeureraient prisonniers de guerre pour payer la rançon qui leur serait abuttée, ou être rendus pour d'autres; les soldats et autres moindres capitaines sortiraient avec l'épée seule, sans aucun bagage; ce qui fut proclamé aux assiégés à son de trompe avant qu'ils sortissent, qu'aucun n'eût à transporter aucune chose sous peine d'être dévalisé, et permis aux soldats du siége de fouiller toutes personnes de quelque qualité qu'elles fussent, même les dames et les demoiselles, par des femmes d'honneur.

Cette bannie fut cause qu'il demeu[illegible] le château un grand butin, tant en or qu'en [illegible], que autres richesses qui se pouva[illegible]

fut, après la mort de son père, duc de Retz, et qui fut quelques années après tué à la porte du Mont-Saint-Michel en Normandie, fort désastreusement; le sieur de Talhoët Kerédern, gouverneur de Redon, et plusieurs autres. Je me mis aussi parmi les autres; et d'autant que j'étais seul de la ville près de lui, il m'interrogea du nom des portes, du nombre et de la forteresse, et entra dans la tour Bihan, où il y avait garnison d'habitants, desquels l'un, maître Etienne Hamon, notaire, lui dit : Monseigneur, vous plaît-il de goûter le vin de nos pauvres soldats ? A quoi il ne fit que sourire, et le sieur de Talhoët, qui suivait, dit audit Hamon : Demandez plutôt le vin à monsieur que de lui en offrir. S'étant promené tout à l'entour de ladite tour par les guérites, en sortant il bailla six écus aux soldats, et acheva son tour de la ville. Etant arrivé aux degrés près de la muraille de la porte de la rue Neuve, il était presque nuit, il me demanda où était la porte des Regaires, de laquelle vous m'avez parlé ; je lui dis qu'il l'avait déjà passée. Lui montrant l'endroit : voyons-la, dit-il encore, et s'en va tout seul, suivi seulement de moi, jusques à la porte des Regaires, par-dessus la muraille, qu'il regarde assez long-temps, comme aussi la tour du coin (1) qui était plate-formée de fortes planches, où il y avait dessus des pièces de fonte verte, couleuvrines, et quelques-unes de fer. Il monta dessus ladite plate-forme, appuyé sur mon épaule, et descendit de même, n'ayant personne avec lui que moi, jusques à ce que, retournant près de l'évêché, trouva ses gens, à qui il

(1) Appelée la tour Furic.

# Chapitre XXIX.

## Le duc de Mercœur passe par Quimper.

Le duc de Mercœur se rendit à Quimper, n'ignorant rien de ce qui se brassait, et peut-être lui avait-on donné à entendre que difficilement lui donnerait-on entrée en la ville, tant les habitants pour la plupart étaient détournés de son parti. Il y fut néanmoins reçu avec honneur, avec tant de gens qui y voulurent entrer, qui fut une grande partie de sa cavalerie. Il fut logé à l'évêché. Ayant diné, il fut faire le tour des murailles avec grand nombre des siens, entre autres le marquis de Belle-Isle (1), qui

(1) Charles de Gondy, marquis de Belle-Isle [illegible] 1596, en voulant surprendre le Mont-Saint-Michel, [illegible] père; il avait épousé Antoinette d'Orléans-L[illegible] succéda au duché de Retz, à la mort [illegible]

fut, après la mort de son père, duc de Retz, et qui fut quelques années après tué à la porte du Mont-Saint-Michel en Normandie, fort désastreusement; le sieur de Talhoët Kerédern, gouverneur de Redon, et plusieurs autres. Je me mis aussi parmi les autres; et d'autant que j'étais seul de la ville près de lui, il m'interrogea du nom des portes, du nombre et de la forteresse, et entra dans la tour Bihan, où il y avait garnison d'habitants, desquels l'un, maître Etienne Hamon, notaire, lui dit : Monseigneur, vous plaît-il de goûter le vin de nos pauvres soldats ? A quoi il ne fit que sourire, et le sieur de Talhoët, qui suivait, dit audit Hamon : Demandez plutôt le vin à monsieur que de lui en offrir. S'étant promené tout à l'entour de ladite tour par les guérites, en sortant il baille six écus aux soldats, et acheva son tour de la ville. Etant arrivé aux degrés près de la muraille de la porte de la rue Neuve, il était presque nuit, il me demanda où était la porte des Regaires, de laquelle vous m'avez parlé ; je lui dis qu'il l'avait déjà passée. Lui montrant l'endroit : voyons-la, dit-il encore, et s'en va tout seul, suivi seulement de moi, jusques à la porte des Regaires, par-dessus la muraille, qu'il regarde assez long-temps, comme aussi la tour du coin (1) qui était plate-formée de fortes planches, où il y avait dessus des pièces de fonte verte, couleuvrines, et quelques-unes de fer. Il monta dessus ladite plate-forme, appuyé sur mon épaule, et descendit de même, n'ayant personne avec lui que moi, jusques à ce que, retournant près de l'évêché, trouva ses gens, à qui il

(1) Appelée la tour Furic.

tardait qu'il ne retournait, car il était nuit. Et étant descendu, ils allèrent souper, pendant lequel quelques-uns de la ville l'entretinrent de propos touchant la boutade de Lézonnet aux faubourgs de cette ville, depuis les trois semaines ou un mois précédent; et comme il avait pensé demeurer sur la place d'un coup d'arquebuse qu'il reçut à la gorge, dont il n'était encore guéri, alors le seigneur duc, qui n'avait rien dit: C'eût été dommage qu'un si méchant homme fût mort d'une si belle mort; sa fortune l'appelle sur un échafaud pour y mourir de la main d'un bourreau. Pendant le souper arrivèrent les sieurs comte de La Maignane, de Rosampoul et de Rostin, qui venaient de Morlaix avec la permission du maréchal, qui les avait laissés aller sur leur bonne foi, à la charge de se trouver à leur prison au premier avis de la part de monsieur le maréchal. Ledit sieur duc fut fort triste toute cette soirée, qui donna occasion au sieur Talhoët de dire aux autres capitaines: Je vois monsieur tout triste contre nous; que je lui aille demander la cause, ce sera bien fait. A donc le sieur de Talhoët lui dit: Monseigneur, nous vous voyons ce soir plus triste que de coutume, ce de quoi mes compagnons et moi sommes marris. Ledit duc répondit, en se détournant à demi vers le sieur de Talhoët qui lui parlait: Que direz-vous de cet Espagnol qui n'a pas voulu donner, et qui nous a fait perdre une si belle occasion? Lors le sieur de Talhoët lui répliqua: Monseigneur, acceptez les offres que vous fait le roi de quitter l'étranger. A quoi son altesse ne fit aucune répartie. Or les offres que le roi faisait étaient, entre autres, que, se rendant à lui, il serait continué dans son

gouvernement de Bretagne, et qu'il aurait main-levée de toutes ses terres et seigneuries, de la confiscation jadis faite par le duc Jean pour le crime de félonie, jadis commis par la dame duchesse de Penthièvres, quand elle fit prendre prisonniers le duc Jean et son frère Richard, à Chantoceaux, près de Nantes, en février 1419, pour lequel crime tous les biens de ladite dame de Penthièvres furent confisqués au duc. Et combien que long-temps après elle et les siens fussent remis en possession de partie d'iceux, ce néanmoins les meilleures pièces demeurèrent, comme Châteaulin (1), Goélo, Concarneau, Fouesnant, Rosporden, Clisson, Chantoceaux, où fut commis la félonie, la châtellenie de Torfou et plusieurs autres. C'étaient les offres que faisait le roi au duc de Mercœur, desquelles entendait parler le sieur de Talhoët, qui étaient à la vérité très-belles et très-avantageuses pour ledit sieur duc de Mercœur ; et s'il y eût voulu entendre, la guerre était finie en Bretagne, et ce pays bas eût évité les ruines qu'il encourut de là en avant, car ledit duc ne fut pas plutôt retiré de cette ville que ledit pays fut suivi d'un déluge de misères.

(1) Châteaulin-sur-Trieuc.

# Chapitre XXX.

## Siége de Quimper par le maréchal d'Aumont.

Le sieur de Lézonnet, bouffi de dépit, ne respirant que vengeance contre la ville de Quimper, qui l'avait disait-il égratigné, assisté des conspirateurs, n'oubliait rien pour faire au sieur maréchal d'Aumont descendre de Morlaix en ce bout du monde, lui remontrant que Quimper était la meilleure ville du pays bas, sur un beau port de mer, bien murée et forte; siége épiscopal et présidial, de laquelle ressortissaient beaucoup d'autres ports, havres et villes; que le roi en retirerait de grandes commodités et lui-même aussi; que la plupart des principaux habitants étaient très affectionnés au parti, et ne demandaient que de les soutenir par quelques forces de plus; qu'au simple

bruit de sa venue, la ville s'y rendrait sans que personne y osât mettre empêchement aucun, d'autant plus que les ligueurs de la place, et ainsi appelaient-ils les catholiques, savaient bien qu'à raison de mauvais ménage qu'il y avait entre Don Juan et le seigneur duc, ils ne pouvaient espérer aucun secours; qu'il n'y avait aucune garnison de gens de guerre que les habitants, seuls gens non expérimentés aux armes et qui au seul bruit de son armée tremblaient déjà.

D'une autre part, par une correspondance et bonne intelligence des conspirateurs de la ville, envoient aussi leur député, qui s'appelait Ollivier Endroit, procureur postulant au siége de Quimper, jeune homme le plus imprudent séditieux qui fût dans le pays, qui confirma les propositions de Lézonnet; ajoutant encore de plus du sien, fit entendre audit sieur maréchal la bonne volonté de la plupart des habitants et des principaux, qui n'osaient néanmoins mettre à exécution de peur de la populace, s'ils n'étaient assistés de quelque force; que le duc de Mercœur se retirant de la ville n'y avait laissé que cent hommes de garnison. Ledit Ollivier Endroit montrait aussi la liste de ceux de l'entreprise, qu'ils appelaient bons serviteurs du roi; que la ville et la conséquence d'icelle méritait d'être secourue, et qu'il y allait du service du roi plus qu'à Morlaix. Bref, ils firent tant par leurs allées et venues que ledit maréchal leur donna promesse de descendre avec son armée jusques-là, après avoir mis ordre à Morlaix, qui serait dans trois ou quatre jours; ce qu'il fit.

Cependant Ollivier Endroit, enflé de ce que ses ambassades s'avançaient si heureusement, vint en diligence à

Quimper assurer ses confrères conspirateurs de ces bonnes nouvelles, qui, frétillants de joie, ne purent rien tenir du secret que nous n'en fussions aussi informés de tous les faits du voyage; et puis ledit Endroit, si bavard qu'il ne pouvait rien céler, plus insolent que de coutume, ne parlait que ruine, faire pendre tous ceux qui avaient eu tant soit peu de grabuge avec lui, ayant ses bons marchands de la ville de Quimper. Attendu que ledit sieur maréchal étant parti de Morlaix s'achemine vers ce pays bas, renvoie de rechef leur faux messager, ledit Endroit, le trouver à Braspartz, l'assurant de plus en plus de la fidélité de la ville. Il attendait tout de ses compagnons, le suppliant de ne manquer de les assister au plus tôt que faire se pourrait, de peur de perdre une si belle occasion de rendre service au roi; et quant à telles affaires, le moindre retardement est souvent préjudiciable. Le sieur maréchal leur tenait compte d'un réitéré et assure promesse qu'en peu de jours il serait devant la ville, et loue fort leur résolution et les exhorte de persévérer; qu'il avertirait le roi de tout leur bon devoir et service qu'ils avaient pour lui, avec quelque promesse de courtisan et récompense.

Endroit de retour avec ses patentes lève les cornes de ses compagnons d'un demi-pied de plus qu'auparavant, et tous les jours les principaux de cette ligue s'assemblaient, ou chez Allanou, en sa maison au marché du pain, sur la grande place, vis-à-vis de la grande porte de Saint-Corentin; ou chez un cabaretier huguenot, près de la porte de la rue Neuve, et parlaient des moyens de recevoir le maréchal dans la ville, et des gratifications qu'ils espéraient de lui, et de l'issue de leurs trahisons.



*Noblesse réfugiée à Quimper, quitte la ville et se retire au Pont, et comme ladite ville de Quimper fut assiégée et rendue au maréchal d'Aumont.*

---

J'ai déjà dit ci-dessus que la noblesse de ce pays voisin réfugiée à Quimper, sachant les desseins de Lézonnet et l'assurance qu'il leur avait donnée que le sieur maréchal, qui était lors à Morlaix, devait infailliblement descendre ici bas après le siége fini, s'était retirée de la ville, faisant les bons valets, et se logea au château du Pont, d'où le sieur de Kerservant se porta capitaine et y demeura avec plusieurs autres long-temps après la reddition de Quimper; il fit fortifier la place du mieux qu'il put et que la brièveté du temps le lui permit, étant de même intelligence que Lézonnet; et les factieux de Quimper avaient informé le sieur maréchal de tout ceci, et le sollicitaient instamment de s'approcher, l'assurant que toute la noblesse de Cornouaille était toute portée au service du roi.

Cependant le sieur maréchal s'avançait peu à peu de Braspartz au Faou, et de là à Châteaulin, faisant toujours marcher son canon devant lui. Là vint derechef, et pour la troisième fois, Ollivier Endroit le trouver, pour lui répéter les mêmes protestations qu'il avait faites aux précédents, au nom de tous les habitants et bons serviteurs du roi à Quimper, et qu'il pouvait s'assurer que sitôt que ses avant-coureurs paraîtraient qu'on leur ouvrirait les portes de la ville et y seraient reçus avec tout applaudissement.

Or, quoique le maréchal eût la volonté assez disposée de venir jusques ici, comme il fit, il désirait aussi chasser

l'Espagnol du fort de Camaret en Crozon, qui était une chose plus difficile, attendu qu'il y avait pour le moins quatre cents hommes dedans, gens d'élite, vieux guerriers, tous résolus de tenir la place ou mourir, comme ils firent, ainsi qu'il sera dit ci-après, commandés par un soldat, capitaine fort vaillant, nommé Praxède, qui ne manquerait pas de bien vendre sa peau si on l'attaquait. Ce néanmoins ledit maréchal se réputant à grand honneur s'il en pouvait venir à bout, et se résolut de l'assiéger, et par même aussi cette ville de Quimper. Car s'il fût venu premièrement ici qu'à Crozon, il eût laissé l'ennemi à dos, qui l'eût molesté et se fût toujours de jour à autre fortifié de retranchements et d'hommes ; et s'il fût venu droit à Crozon, l'armée espagnole se fût rendue à Quimper, qui lui eût empêché les vivres et peut-être fait lever le siége, comme il y avait apparence. Pour obvier à tout cela, il fait bloquer Crozon ou Camaret par une partie de son armée, entre lequel était le sieur du Liscoët, maréchal de camp, avec quatre cents chevaux et nombre d'infanterie, et lui-même avec le surplus vint assiéger Quimper, où il arriva le lundi au soir, ou plutôt le dimanche matin, environ les trois à quatre heures après minuit, 9 octobre 1594, par Kerfeuntum, et pour s'entre attendre et ranger les gens, mirent tous pied à terre en la rabine de Missirien, depuis la Croix au Gardien jusques au faubourg, tenant un grand silence, pensant par ce moyen cacher l'heure de leur arrivée, que toutefois nous savions bien, et étions sur les murailles en grand nombre, doutant qu'ils eussent plutôt attaqué la ville par



Les conspirateurs, qui savaient très bien les démarches de l'ennemi, étaient aussi sous les armes, faisant les rondes par bandes où aucuns n'étaient reçus qu'ils ne fussent de leur farine ; entre autres se faisait paraître ledit Yves Allanou, à la tête des autres, toujours accompagné de quinze ou vingt des siens. Cet Allanou étant depuis tombé en crime, et plaidant en la cour du parlement de Rennes, sentant ses affaires aller mal, trouva moyen d'évoquer en la chambre mi-partie de catholiques et huguenots à Paris, s'étant lui-même défini tel, quoiqu'il ne fût que libertin, où il alla à la sollicitation; mais n'en pouvant espérer une honnête issue, de fatigue et d'appréhension tomba malade, et mourut de mort naturelle, qu'il méritait violente et honteuse s'il eût encore guère vécu.

C'était celui, comme nous avons dit, qui était le chef de l'entreprise de Quimper, et en faisant leurs rondes ils épiaient l'heure et le moyen de jouer leur jeu, et, comme Judas, *querebant opportunitatem tradendi civitatem.*

L'ennemi ayant resté environ une heure dans le chemin de Kerfeuntum, commença à déplacer en trois troupes, de quoi nous eûmes aussitôt avis par les paysans dudit lieu, qui, sous la faveur de la nuit, se cachaient derrière les haies et observaient sans être aperçus les actions des gens-de guerre, et nous les rapportaient par-dessus les douves, nous étant sur les murailles entre la tour Bihan et la porte St.-Antoine.

Ayant donc reçu cet avis que l'ennemi s'avançait avec toutes ses forces vers la ville, je fis avertir en diligence tous les corps-de-garde, et envoyai faire sonner le tocsin et aussi avertir le sieur de Saint-Quèrec, gouverneur, qui s'était allé reposer quelques heures, et fis à maître Jean

de la Verdure, huissier, qui était auprès de moi sur le mur, tirer un coup de mousquet pour mettre l'alarme partout, tellement qu'incontinent, au bruit du mousquet et de la grosse cloche, les murailles furent bordées de gens tous habitants, car la garnison, qui était de cent hommes seulement, qu'avait laissés le duc de Mercœur, était au faubourg de la rue Neuve, se doutant bien que l'ennemi s'en irait en cet endroit premièrement pour être à couvert.

Nous nous attendions d'être attaqués à cette muraille, entre Saint-Antoine et la tour Bihan, par échelles, c'est pourquoi nous étions sur nos gardes, en résolution de lui bien disputer l'entrée; mais ils n'y vinrent point, mais seulement s'allèrent jeter sur la rue Neuve, qu'ils emportèrent après quelque résistance. Aussi n'était-il facile à si peu de gens de se défendre contre tant de forces qui avaient entré par tant d'endroits dudit faubourg, par les prairies et la montagne, où si les nôtres eussent guère tardé ils se fussent trouvés enclos en un instant et le chemin coupé entre la ville et eux, tellement qu'ils firent leur retraite entre les deux portes. Ceci fut le dimanche matin, environ le point du jour, neuf octobre, comme dit est ci-dessus. Et incontinent après les autres faubourgs, comme la Terre-au-Duc et les Regaires, furent pris et la ville sommée de se rendre. A quoi ne voulant entendre, le sieur maréchal mande en diligence à Crozon lui envoyer le canon, qui arriva le lundi au soir, et fut mis à la place Saint-Mathieu, et pendant que l'on attendait le canon, qui fut le dimanche jour de l'entrée aux faubourgs, ledit sieur maréchal écrivait à la ville lui envoyer des députés, et en même temps donna la liste des noms de ceux qu'il voulait

lui être envoyés, qui étaient tous de l'intelligence, savoir: maître Yves Allanou, avocat ; maître François de Kerguelen, greffier; maître Guillaume Le Baud, sénéchal; maître Ollivier Berthault ; maître Barnabé Le Gallays, sieur de Mascosquer, conseillers, et Corentin le Baron (1).

On fait assemblée de ville le lendemain matin, savoir si on devait envoyer des députés, et si ceux qu'il demandait y devaient aller seuls. Ladite congrégation fut tenue au logis du capitaine, qui demeurait lors vis-à-vis de la croix Maubert. Tous les conspirateurs furent d'avis de l'alternative, sans balancer; les autres, et en plus grand nombre, opinaient qu'il n'était pas à propos d'y envoyer ceux-là sans quelque autre qui ne fût de leurs opinions, de crainte qu'aveuglés de leurs opinions, passions, ou de quelques profits particuliers, ils n'accordassent choses préjudiciales aux autres, et qu'ils ne donnassent instructions à l'ennemi, comme ils pouvaient s'emparer de la ville et se venger de ceux qu'ils eussent possible nommés. On nomma donc d'abondant maître Alain Le Baud, sieur de Pratanros, homme d'affaire et expérimenté, bien affectionné serviteur du duc de Mercœur. Cependant on tirait toujours sans cesse de la ville et non sans effet de ceux de l'ennemi, et même ledit sieur maréchal faillit d'être tué (2).

Près de lui, par sur son épaule, lors dit à Lézonnet, qui était présent : Vous m'aviez dit qu'il n'y avait dans cette ville que des habitants ; mé Dieu ! c'est ainsi qu'il jurait,

(1) Un des ancêtres de MM. le Baron de Boisjaffray.

(2) Le maréchal d'Aumont était à l'angle sud-est de la place Terre-au-Duc, au faubourg Saint-Mathieu, dans un enfoncement qui joint la rivière et regarde la partie encore existante des murs de Quimper, lorsqu'il fut effleuré d'un coup d'arquebuse tiré des murs de la ville.

vous êtes un affronteur, et si vous me fâchez, je vous ferai un mauvais tour. Lézonnet répond : Monseigneur, sur ma vie et mon honneur, il n'y a autre chose que ce que je vous ait dit. Mé Dieu ! dit le maréchal, quels habitants ! ce sont gens de guerre et habitants ! Et à la vérité la ville le pouvait et était en état de fournir douze à treize cents hommes, tous arquebusiers bien en ordre, et qui avaient de la résolution plus qu'on ne pouvait attendre des gens non aguerris et forcés devant une mauvaise bicoque. Pas un ne se voyait étonné ni parlait de se rendre, fors ceux de la trahison ou leurs adhérents, qui ne cessaient de pratiquer toute sorte de gens, leur remontrant qu'il était plus que temps de penser à se rendre sous l'obéissance du roi, qui était encore lors calviniste ; que si on s'opiniâtrait, que ce serait la totale ruine de la ville et des habitants ; que c'était folie de vouloir entreprendre de tenir en une si pauvre place où il n'y avait garnison, et quand il y en aurait eu, la ville étant battable de tous côtés, rien ne résisterait au canon, qui était tout prêt à tirer, ce qui était faux ; que le maréchal était bénin ; qu'il nous octroierait une capitulation honorable ; chacun demeurerait en ses priviléges et libertés ; que si nous l'irritions par nous opiniâtrer, il ne nous recevrait possible pas à aucune composition ; qu'il ne fallait espérer aucun secours du duc de Mercœur, qui n'avait forces battantes, puisque les Espagnols l'avaient abandonné ; et plusieurs autres raisons. Bref, que le maréchal, quand nous ne le voudrions pas, avait assez de gens pour nous forcer, les troupes françaises à la Terre-au-Duc et rue Neuve, les troupes anglaises aux Regaires et Locmaria, sous la conduite du général Norris,
[illegible] capitaine

Toutes ces remontrances faites en une assemblée, devant le crucifix, à Saint-Corentin, où étaient tous les ordres de la ville, chacun dit son opinion, et premièrement messieurs de l'église, par la bouche de messire Guillaume de Buys, archidiacre de Poher et grand vicaire de l'évêché, déclara que tous les ecclésiastiques étaient d'avis que l'on eût tenu bon, et s'offrant tous à la défense de la ville que qui que ce soit, jusques au retour du sieur de Talhoët Kerédern, qui était allé vers ledit seigneur duc de Mercœur. Pour bien entendre ceci, faut considérer que trois ou quatre jours devant le bloquement, le sieur de Talhoët était parti de cette ville, qui avait averti les habitants qu'ils seraient assiégés, mais qu'ils eussent à tenir bon jusques à ce qu'il eût vu le sieur duc, et qu'il y avait trève qu'il allait faire signer, et serait de retour en cinq jours, lesquels cinq jours achevaient lorsqu'on délibérait la reddition de la ville.

Ceux de la justice tenaient pour la plupart de l'opinion contraire, comme gens qui ne se souciaient pas tant de la religion que de leurs profits particuliers et de la conservation de leurs ambitions, entre lesquels étaient les nommés Guillaume Le Baud, sénéchal par l'absence de maître Jacques Laurent, qui pensait se maintenir audit état moyennant la reddition de la ville, comme lui avait promis Lézonnet; Ollivier Berthault, doyen des conseillers du siége; Barnabé le Gallays, maître Jean Rosiers, maître Mathieu Lohéac, procureur du roi; maître Alain Le Guiriec de Bonescat, avocat du roi; maître Jacques Borigné, lieutenant; maître Noël de Cléchunan, conseiller; maître Jacques de Lézandevez, aussi conseiller, et quelques autres, qui in-

sistaient qu'il se fallait rendre, assistés de plusieurs particuliers de la ville de leur menée, dont j'en ai nommé partie ci-dessus, entre lesquels le sieur Allanou se faisait remarquer comme capitaine et chef de la trahison, ayant autour de lui une suite de tous les plus impudents de la ville, qui faisaient autant de bruit qu'une troupe de Raguattières.

La jeunesse en corps, qui faisait le nombre de trente ou trente-cinq, se présente et fait pareilles déclarations et promesses que les ecclésiastiques, remontrant aussi la promesse qu'avait faite le sieur de Talhoët quand il partit, que quand bien l'ennemi aurait fait brèche quand il arriverait, il serait contraint de cesser et lever le siége, et qu'il serait ce soir même sans faute de retour, comme il le fut aussi; mais le maréchal, contre tout droit de guerre, l'arrêta vingt-quatre heures au camp, sans vouloir voir la trève que la ville ne fût rendue; qu'il n'y avait aucun danger de soutenir jusques au lendemain, même quand la batterie serait commencée, ce qu'elle n'était, ni même le canon affûté. Bref, ils s'offraient à tout événement, même à sortir au besoin, ou se présenter à la brèche jusques avoir parlé audit sieur de Talhoët. Ainsi l'assemblée se départit avec cette résolution, ce qui faisait enrager les traîtres.

Cependant les députés sortent de la ville pour aller trouver le maréchal, qui était en une maison sur le quai appelée l'Isle (1), lequel les reçut d'assez bon œil, parce

(1) C'est sur l'emplacement du manoir de l'Isle qu'a été bâtie l'abbaye de Kerlot, dont une partie des bâtiments avait été brûlée à [illegible] la paroisse de Plom[illegible]

que par réputation il les reconnaissait ses biens affectionnés, et partant avait mandé les lui envoyer, fors maître Alain Le Baud, que nous avions nommé en outre qui était avec les autres, ayant au col l'enseigne du parti du duc de Mercœur, qui était une écharpe de couleur, car les huguenots et leurs partisans portaient l'écharpe blanche. Ledit Le Baud fut injurié et menacé, appelé traître au roi, et en sa présence accusé par ses compagnons députés, qui requirent le maréchal qu'il ne fût reçu à parler, n'étant mandé par lui. Ledit Le Baud voulut représenter qu'il était venu en cette qualité sous la foi publique, qui avait toujours été inviolable, même parmi les plus barbares nations ; qu'il ne devait pas trouver étrange qu'il portât l'enseigne de son parti, qu'il s'était dès le commencement voué au seigneur de Mercœur, auquel il était beaucoup obligé ; que si ledit maréchal n'avait agréable sa députation, il était tout prêt à s'en retourner d'où il était venu. Alors le maréchal entre en une si grande colère qu'il répartit : Mé Dieu ! car il jurait ainsi, tu ne t'en retourneras pas, car toi et les tiens seront pendus tout présentement. Toutefois Lézonnet parla pour ledit Le Baud et modéra la colère du maréchal, si bien qu'il fut renvoyé avec les autres. Mais il n'assista pas au complot qu'ils firent de vendre la ville, et ne sut rien alors de ce qu'ils avaient arrêté entre eux.

J'oubliais de dire que sitôt que nous fûmes bloqués, prévoyant bien que si l'on battait à la brèche, ce serait à l'endroit des jardins du couvent de monsieur Saint-François, qui était l'endroit le plus faible. C'est pourquoi on avait commencé un retranchement tout le long dudit jardin, où on travaillait jour et nuit ; mais à cause du mau-

vais ordre et diverses opinions, on travaillait fort lentement, parce que ceux qui désiraient la reddition ne voulaient aucunement aider, ni d'hommes, ni de fascines, ni d'outils, qui retardait beaucoup la besogne. L'ennemi, pour empêcher ledit retranchement, avait fait monter quelques petites pièces de canon et longues arquebuses sur la montagne, au coin du parc, devers le levant, où sont les fourches patibulaires ; de là tirait incessamment sur ceux qui travaillaient audit retranchement, mais avec peu de fruit. Le gardien dudit couvent, nommé La Villeneuve, gentilhomme de Léon, qui travaillait aussi au retranchement comme beaucoup d'autres de qualité, y fut blessé au talon de quelque coup, par sa négligence, et faute d'y remédier, comme il était bien facile, il en mourut environ deux mois après ; un jeune garçon y fut aussi blessé à la fesse, où la balle demeura entière la longueur d'un doigt ; voilà tout le mal qu'ils firent.

Cependant les députés retournant d'avec monsieur le maréchal rapportèrent des grandes promesses qu'ils faisaient aux habitants de les conserver en leur état, en leurs priviléges et immunités, de rien transporter de la ville, n'imposer aucune levée de deniers et ni laisser aucune garnison. Mais il fit tout le contraire, comme il sera dit ci-après. A ces nouvelles tous les factieux du maréchal disaient qu'il fallait sans plus tarder se rendre ; les autres au contraire disaient qu'il ne fallait pas s'y fier, car des promesses si avantageuses n'étaient qu'eau bénite de cour et des attrapes lourdauds ; que quand la ville se serait une fois rendue, il [illegible] 'apparence de la laisser sans garnison, et si [illegible] était suspecte, elle

le pouvait être à tous ; qu'il fallait tenir bon jusques au retour du sieur Talhoët, qui possible était déjà à vue au camp de l'ennemi. Le capitaine de cent hommes que le duc avait laissés dans la ville en garnison se présente, exhorte les habitants de tenir bon, n'étant demeuré en cette place que pour mourir en la leur conservant; qu'il s'offrait à tenir la brèche, seulement priait les habitants de défendre l'escalade. La jeunesse répète de rechef son ordre conformément à celui du capitaine de se prêter à toute occurrence nécessaire, soit à la brèche ou ailleurs, jusques à l'arrivée du sieur de Talhoët. En tout cas, nous demanderons d'Alain Le Baud, qu'avions député parmi les autres, ce qui avait été résolu envers monsieur le maréchal. Mais il n'en savait rien non plus qu'eux, d'autant qu'il ne lui avait été permis d'assister avec les autres, ni être présent sur la délibération qu'ils avaient eue.

Les marchands de la ville voyant qu'ils ne pouvaient avoir moyen de livrer leur marchandise, et craignant que l'arrivée du sieur de Talhoët, que nous attendions de jour à autre, n'eût rompu tous leurs desseins, et que le maréchal, s'en retournant sans avoir la ville, ne donnât occasion au duc de Mercœur de faire recherche et punition d'eux, ils s'avisèrent donc de faire une assemblée la plus secrète qu'ils purent au-dessus de Guéodet, où ils font leur chambre de ville (1). Là ils se trouvèrent tous, où

(1) L'ancien hôtel de ville de Quimper était au-dessus de l'église du Guéodet, dont les arceaux très-élevés en soutenaient le plancher. Cette église, bâtie en pierre, telle qu'elle a été démolie il y a peu d'années, en 1371, était celle de la cité; elle servait pour ainsi dire de vestibule

la plupart d'eux, avec le capitaine de la ville, le sieur de Saint-Quèrec, qui n'était ni chaud ni froid ; il s'y trouva aussi quelques autres sans savoir de quoi il était question. Lors lesdits conjurés étant les plus forts, commencent à crier que tous ceux du parti du roi eussent tous à se mettre d'un côté et ceux de la Ligue de l'autre ; lors ils s'avisèrent sans plus tarder d'envoyer chez le sieur maréchal l'assurer que la ville était disposée de se rendre, et lui porter les clefs, et qu'il eût à envoyer quelque homme de créance dedans la ville pour faire les articles de la capitulation. Ce qu'il fit en y envoyant le président Lagrée Lourmais (2), d'auprès la Roche-Bernard, nommé en surnom Avril. Il arriva sur la vêprée, lundi dixième octobre 1594 ; il était auvergnat de nation.

Celui-ci (Saint-Quèrec) croyant la résolution prise de se rendre, prit congé des habitants, disant quant à eux ils pouvaient demeurer dans le parti nouveau, mais non pas lui, parce qu'on le voudrait obliger de prêcher le contraire de ce qu'il avait auparavant fait, lequel ne ferait jamais, plutôt mourir de mille morts, et suppliait les habitants de lui faire avoir un passeport de monsieur le maréchal. Une demi-heure après voici un homme envoyé par le maréchal, qui dit audit Saint-Quèrec qu'il eût dans le moment à venir parler au maréchal, à Loc-

à l'hôtel de ville, car il fallait la traverser pour arriver à l'escalier en spirale par lequel on montait dans la grande salle de l'hôtel de ville, qui avait la même longueur que l'église.

(2) Jean Avril, sieur de Lagrée, [illegible] président de la chambre des comptes de Bretagne.

maria, où il était logé au prieuré. Ledit Saint-Querec s'y en alla sur-le-champ, où le maréchal lui ayant fait quelques réprimandes d'avoir prêché contre le roi et avoir opiniâtré le peuple dans la rébellion, l'autre lui ayant répondu qu'il avait trouvé les habitants dans le même parti quand il était venu, il ne pouvait faire moins que de les y conserver. Le maréchal le retint avec lui, sans vouloir permettre qu'il eût rentré davantage en ville.

Il y eut cessation d'armes tant au camp que dedans la ville; néanmoins ledit maréchal avertit les habitants de faire bonne garde sur les murailles, entre autres vers le canton des Anglais, sur lequel, disait-il, je n'ai pas tant de commandement que sur les Français, et que s'ils pouvaient entrer par surprise il serait impossible d'empêcher qu'ils ne pillassent la ville, quand bien même il y aurait dix capitulations; que c'étaient des gens fort cupides. Comme de fait, ils avaient fait l'offre au maréchal de forcer la ville à coup de main moyennant le pillage, et qu'il leur avait répondu : Que le roi n'avait que faire de villes désertes, et que son intention était de conserver ses sujets et non de les détruire, tellement qu'ils s'étaient retirés un peu mal satisfaits de cette réponse, et partant ne fallait pas trop s'y fier.

Les articles dressés par les mains du sénéchal Le Baud, et portés au sieur maréchal, il n'y eut pas grande difficulté pour les faire passer et accepter selon leur forme et teneur, le tout toutefois sous le bon plaisir du roi.

Le sieur de Talhoët, suivant sa promesse, était arrivé le lundi au soir au camp du maréchal, avec la trêve signée et garantie; mais le maréchal le fit arrêter qu'il ne vînt d...



Le canon joua toute la nuit, et le jour venu, toutes les compagnies se disposèrent à un assaut général, car ce jour-là il fallait vaincre ou mourir; et s'ils eussent pu soutenir le quatrième assaut, le maréchal et son armée étaient défaits, et le fort serait encore en main étrangère. Mais Dieu assista le pays; il permit que le vaillant capitaine Praxède, qui commandait au fort, fut au troisième assaut emporté d'un coup de canon, la pique en main sur la brèche, ce qui abaissa bien le courage des Espagnols.

Quatre assauts furent donnés ce jour-là, qui durèrent depuis le matin jusques à la nuit, où les Français et Anglais firent grand devoir d'attaquer et les autres de défendre, et n'y eut assaut qui ne dura plus de deux heures; mais enfin les assiégeants furent toujours repoussés.

Il y avait encore quelques compagnies, que le sieur maréchal gardait pour la bonne bouche contre leur gré, car il n'était pas fils de bonne mère qui ne sautillât de marcher des premiers, et qui ne réputât à un grand affront d'être retardé; entre ces derniers était le capitaine Romégou, gascon de nation, avec son régiment, qui étaient gens de main et qui avaient toujours bien fait dans les occurences. Ledit Romégou estimait que ledit maréchal lui faisait un extrême déshonneur de le réserver; or, ayant eu congé de combattre, il déclare à ses soldats qu'il entrerait mort ou vif dedans, que l'on eût à le suivre, et que si d'aventure il était tué avant que d'y arriver, qu'ils eussent à jeter son [illegible] dans, ne leur demandant pour les derniers [illegible] autre



maître Ollivier Endroit venait d'être tué d'un coup sur ladite muraille au-dessus de la porte, et voici comme. Ledit Endroit, procureur postulant au siége présidial, comme j'ai dit ci-dessus qu'il avait été l'ambassadeur des habitants vers le maréchal, le plus insolent, arrogant, superbe et vilain qu'il y eût au pays, voyant que le tout réussissait selon son désir, provoquait et injuriait un chacun qu'il rencontrait du parti de l'union, et non content allait les trouver de gaieté de cœur pour les attaquer. Et de fait, sachant qu'il y en avait plusieurs au corps-de-garde sur la porte de la rue Neuve, il y alla et commença à les menacer d'en faire pendre plus de vingt; qu'il était si heureux d'être venu à bout de son entreprise, qu'il avait gagné cette obligation sur la ville en dépit des fichus ligueurs (ainsi les appelait-il par le gros mot), mais que, par la mort, par la chair, par la tête, il les ferait se repentir avant que fût trois jours. Ainsi blasphêmant et reniant, dansait sur la muraille comme un fou, sans que personne lui daignât répondre un seul mot, encore qu'ils sussent bien que les menaces s'adressaient à eux qui ne craignaient en rien. Voici donc, comme il continuait ces joyeuses folies, il avance un peu la tête sur le parapet en disant: Bonjour, frères, en parlant à ceux du dehors. Il y avait un arquebusier posté en une lucarne de l'hôpital de Sainte-Catherine, situé auprès de ladite porte, qui le tire et lui donne droit en la tête, et lui ouvre tout le crâne et le renverse mort sans qu'il remuât ni pieds ni jambes. Jamais homme n'alla au diable plus joyeusement. Voilà la fin du traître Endroit. Cela nous étant rapporté, ses compagnons le regrettèrent, entre autres Allanou et Kerguelen. Nous

autres nous admirions les jugements de Dieu qui punit les méchants par les leurs mêmes et par ceux en qui ils mettent leur confiance au préjudice de l'honneur de Dieu, et lorsqu'ils pensent être au-dessus des vents, ils se trouvent très éloignés de leur but; car cet homme, faisant gloire et trophée de sa trahison par une impudence écervelée, fut réellement et de fait écervelé, car du coup la cervelle lui sauta hors de la tête contre la muraille, et son dernier *in manus* fut ses exécrations et blasphêmes en menaçant les gens de bien.

Pendant le siége aucun de la ville ne fut tué, que celui-ci qui avait tramé la perte des catholiques, mais lui seul fut la victime, à l'exception d'une servante, laquelle, le lundi, portant la paillasse de son maître du corps-de-garde de la porte des Regaires à sa maison, par dessus la muraille s'amusa un peu à regarder une pièce de canon qui était là. Les Anglais la tirèrent et tuèrent d'un coup d'arquebusade. Mais de l'ennemi il en mourut un grand nombre, car si peu que quelques-uns se découvraient tant soit peu, ils étaient emportés morts ou blessés. Et il en fut mort davantage, n'eût été que les conspirateurs se trouvant empêchaient que l'on eût tiré, et s'avançant disaient : Laissez-nous faire, et cependant il n'y avait que de la poudre en leurs arquebuses, comme eux-mêmes s'en vantaient puis après, ce qui sauva la vie à un grand nombre devant la ville.

La mort d'Ollivier Endroit ne fut guère pleurée que de sa veuve, ni regrettée que [illegible] son parti ou intelligence, non plus n'en avai[illegible] bien que ses compagnons, ayant [illegible]
et des champs des en[illegible]

qu'il est impossible de le rapporter par écrit, et si elle se pouvait exprimer personne ne le croirait; et la vérité est que la guerre ne fût descendue si bas si les misérables habitants de Quimper, c'est-à-dire les conspirateurs, ne l'y eussent entraînée. Je sais bien que rien ne se fait sans la permission de Dieu, et que n'étant pas en ce quartier plus gens de bien qu'ailleurs qui avaient rudement senti les verges et châtiment de Dieu, il semble qu'il s'est voulu servir des méchants pour châtier ceux qu'il lui plaît. Le duc de Mercœur leur avait bien prédit, le jour qu'il partit de cette ville, qu'ils ne feraient venir l'ennemi qu'à leur ruine. Mais après le fait, sage breton. Le mardi donc les portes furent ouvertes au maréchal d'Aumont, auquel la ville se rendit, le douzième octobre 1594, les articles de la capitulation préalablement signés, dont voici la teneur.

*Articles de la capitulation d'entre le sieur maréchal d'Aumont et les habitants de Quimper-Corentin, des réponses par le roi sur icelle.*

---

Articles accordés à messieurs les nobles, bourgeois et habitants de Quimper par monsieur le maréchal d'Aumont, gouverneur pour le roi en Dauphiné, et lieutenant-général pour le roi en ses armées et pays de Bretagne, étant au camp devant ladite ville, au moyen du serment de fidélité par les habitants fait au roi aux mains dudit seigneur, l'onzième jour du mois d'octobre 1594.

ARTICLE PREMIER.

Que dans tout l'évêché de Cornouaille il ne se fera au-

cun exercice de religion que de la catholique, apostolique et romaine, et seront tous autres défendus ; que toutes personnes ecclésiastiques seront maintenues en leurs priviléges et bénéfices, et en taut qu'ils en aient été désaisis, remis et réintégrés suivant l'édit général fait par sa majesté.

« Le roi, craignant altérer l'état présent de ses affaires, ne peut accorder le présent article au préjudice de l'édit de 1578, lequel il veut être suivi et observé constamment aux déclarations sur ce faites par sa majesté, attendu que le tout a été en son parlement vérifié, et que sous le bénéfice dudit édit ses sujets ont auparavant lesdits troubles longuement demeuré en paix et tranquillité. »

ARTICLE II.

Comme aussi tous officiers, tant de judicature, de guerre, de finance et autres, seront de la religion catholique, sans qu'aucun d'autre religion puisse à l'avenir y être pourvu.

ARTICLE III.

Et pareillement que tous lesdits officiers qui ont été pourvus par le roi soient maintenus et confirmés en leurs charges et dignités, sans payer finances et sans être contraints de prendre titres de confirmation.

« Le roi ne peut, sans préjudice [illegible] son autorité, dispenser les officiers de ladite com[illegible] pouvant autrement être honorés de cell[illegible] la suite,

marque et reconnaissance de son autorité, voulant que lesdits officiers soient tenus de prendre lettres pour ce nécessaires, ainsi qu'il est accoutumé. »

ARTICLE IV.

Que toute provision d'officiers de judicature, notaires, sergents et autres, par mort et assignation, faite par M. de Mercœur, demeurent et sortent leurs effets, prenant nouvelles provisions de sa majesté, sans payer finances, et pour le regard de ceux qui ont été pourvus en la place de personnes vivantes, ne pourront être recherchés pour l'exercice desdits états.

« Le roi a agréable de gratifier d'états et d'offices vaquants par mort ou résiliation les personnes qui étaient en ladite ville, ceux auxquels le duc de Mercœur les a donnés et qui ont été pourvus en iceux; que la fonction et exercice se fasse en ladite ville, à la charge de rapporter les prétendants dudit duc de Mercœur l'acte de réception pour leurs dits offices, pour leur en être délivré d'autres par sa majesté, sans pour cela payer finances, demeurant dès-à-présent tout autre au préjudice de l'autorité de sa majesté cassé et révoqué. »

ARTICLE V.

Que tous les jugements, sentences, commissions, exécution d'icelles, contrats et autres actes de justice donnés et faits entre personnes d'un même parti et autres qui auraient protesté par-devant lesdits officiers et autres des-

dites juridictions, exercé en ladite ville durant les présents troubles, sortiront leurs effets, sauf aux parties à se pourvoir contre lesdites sentences et jugements par les voies de droit et d'appel comme de coutume.

ARTICLE VI.

Que le baillage de Châteaulin et autres unis à la juridiction de Quimper demeureront et s'exerceront par lesdits officiers de la justice en l'auditoire dudit Quimper, comme se font à présent.

« L'exercice de la juridiction se fera ainsi qu'auparavant les présents troubles. »

ARTICLE VII.

Que ladite ville sera remise en tant qu'il y aurait eu altération en toutes les immunités, priviléges, franchises et libertés, et que la mémoire de tout ce qui s'est passé depuis le commencement des présents troubles jusques à présent demeurera et demeure jusques à présent éteinte et assoupie, tant en la prise des armes, forcément de châteaux, forteresses, maisons et démolition d'iceux, prise de deniers de recettes générales et particulières, et des décimes, que de toute autre levée de deniers faite en ladite icelle imposition sur les marchandises et denrées, ventes des biens meubles, coupes de bois taillis et haute futaie, butins, [illegible] actes d'hostilité, et toutes autres choses avenues [illegible] des présents troubles, sans qu'il puisse à l'a[illegible] aucune poursuite ou recherche, vérifiant a[illegible]

rité particulière, comme volerie, assassinats, ravagement et brûlement de maisons.

« Pour ce qui a été fait pendant les présents troubles. »

ARTICLE VIII.

Que les receveurs fermiers des deniers royaux, domaines, saisies, pancartes et autres, demeureront quittes des paiements faits sans fraude au parti de l'union apparaissant aveu du seigneur de Mercœur et quittance desdits paiements, et ne seront en façon quelconque recherchés ni inquiétés pour aucun acte fait en exécution des commissions dudit seigneur de Mercœur et des commissaires du siége présidial de ladite ville pour parvenir au paiement desdites terres saisies et autres recettes.

« Accordé en conséquence du précédent, à la charge de rendre compte et où il appartiendra. »

ARTICLE IX.

Que les receveurs fermiers de tous deniers, de quelque nature qu'ils soient, seront arrêtés en ladite ville jusques à avoir baillé état de leurs recettes et dépenses.

« Accordé. »

ARTICLE X.

Que les gens de guerre étant en ladite ville en garnison, tant de cheval que de pied, sortiront avec leurs armes et

équipages, bagages et chevaux, la mèche allumée, leurs tambours et enseignes, lesquels néanmoins ils pourront arborer et battre le tambour à demi-lieue de ladite ville, et seront conduits là où bon leur semblera, avec toutes sûretés et passeports, et pourront les malades et blessés demeurer en ladite ville jusques à parfaite santé.

« Le roi a agréable ce qui a été sur ce fait par monsieur le maréchal d'Aumont. »

ARTICLE XI.

Que monsieur le maréchal fera lever son camp de devant la ville sans aucun frais, et ne permettra pas que aucuns gens de guerre y entrent, ni qu'il soit fait aucun tort sur le plat pays en faisant la retraite, ni qu'on eût à vexer ni fouler le général ni le particulier, et ne laissera aucune garnison dans la ville ni dans les faubourgs.

« Accordé. »

ARTICLE XII.

Que toutes barques, marchandises et prises faites pendant ledit siége, des vaisseaux appartenant auxdits habitants de ladite ville, et autres biens qui se trouveront en essence, seront rendus aux propriétaires.

« Accordé. »

ARTICLE XIII.

Que les gentilshommes, officiers et autres réfugiés

ladite ville, et habitants d'icelle, tant de cet évêché que d'autres, de quelque qualité et condition qu'ils soient, faisant le serment de fidélité, jouiront entièrement de leurs biens meubles, héritages et revenus d'iceux depuis le jour dudit serment, et ceux qui ont devant ce jour prêté ledit serment jouiront entièrement de leurs biens depuis le serment par eux prêté.

« Accordé. »

ARTICLE XIV.

Et pour le regard des autres se retireront dès lundi, à dix heures du matin, aux villes du parti de la Ligue, et pourront emporter leurs armes, meubles, équipages et bagages dans un mois, sans retourner toutefois en ladite ville; et pour cet effet leur seront délivrés passeports, et pourront lesdits habitants absents de ladite ville retourner en icelle en deux mois, et en ce faisant jouiront du bénéfice de la présente capitulation, faisant le serment de fidélité comme dessus, par-devant les juges, suivant l'édit du roi.

« Accordé. »

ARTICLE XV.

Que le sieur de Saint-Quèrec, commandant en la ville, se retirera en sa maison (1) en ce jour, et pourra emporter ses biens meubles, papiers, lettres et garants, tout son

(1) Au château du Hilguy, en Plogastel-St.-Germain.

équipage, bagage, mener ses chevaux, traîner avec telle charrette et pour tel temps qu'il demandera ; et pour ce faire lui est baillé le temps de deux mois.

« Accordé. »

ARTICLE XVI.

Et au regard des garnisons du Pont, Botigneau (1) et autres maisons fortifiées durant les présents troubles, pour les démolitions d'icelles, y sera pourvu par monseigneur le maréchal à la moindre foule et oppression du peuple que faire se pourra.

« Le roi remet à monsieur le maréchal à y pourvoir. »

ARTICLE XVII.

Le trafic sera et est dès-à-présent libre par mer et par terre, tant dedans que dehors le royaume, suivant les ordonnances.

« Accordé pour les marchandises et durant le traité. »

ARTICLE XVIII.

Pour autoriser et faire avoir pour agréable à sa majesté les articles ci-dessus, M. le maréchal a promis et promet assister lesdits habitants, inclinant à l'humble requête qu'ils lui en ont faite, reconnaissant ce qui s'est passé,

(1) Le château de Botigneau était [illegible] Fouesnant. Il n'en reste qu'un pavillon et une [illegible]

lesdits bourgeois et habitants y avoir été poussés par zèle et affection pour leur religion catholique, apostolique et romaine.

Fait et accordé ledit vingtième jour d'octobre 1594. Ainsi signé d'Aumont, et plus bas, par monseigneur duc Prié, et à côté, Rolland Le Denic, procureur syndic, et Denis Le Stang, greffier.

Les présents articles ont été vus et répondus par le roi, étant à Saint-Germain-en-Laye, le huitième jour de novembre 1594. Signé : Henry, et plus bas, Pottier.

Cette capitulation fut aisément accordée par le maréchal d'Aumont, ne se souciant pas beaucoup de garder aux habitants sa parole; laquelle capitulation il demandait pour parvenir à ses fins et s'emparer de la ville avant qu'on y sût la venue du sieur de Talhoët, porteur de la trève, qui était il y avait deux jours retenu au camp, sachant bien aussi que le tout était sous le bon plaisir du roi, et que ce qu'il eût accordé pouvait être corrigé par sa majesté, comme il le fut aussi; joint qu'ayant déjà bloqué le fort de Camaret, qu'on appelle aussi de Crozon ou Roscanvel, tenu par les Espagnols, il lui était très difficile de l'emporter par un siége, Quimper étant du parti contraire, tant à cause des vivres, rafraîchissements des malades et blessés, que de peur que les ennemis se fussent assemblés pour lever le siége. C'est pourquoi le maréchal, vieux capitaine, ne voulait laisser une telle retraite derrière lui. Toutefois, sans la division qui était entre les habitants, on lui eût donné des affaires, et qu'ils étaient assez résolus d'endurer une batterie et même une brèche que l'ennemi se proposait de

faire entre la porte Médard et les Cordeliers. Mais ayant l'ennemi dehors et dedans, et n'ayant pas grande espérance de secours de la part du sieur de Mercœur, ils craignaient être surpris par l'intelligence de leurs concitoyens, qui sans doute eussent hasardé le paquet plutôt qu'une si belle occasion se fût passée sans effectuer une si longue entreprise ; aussi bien y avait-il du hasard pour eux d'être recherchés, si le maréchal se fût retiré, et peut-être d'être punis comme gens de leur métier.

Le seigneur de Mercœur, averti que le sieur de Talhoët, son député, avait été frauduleusement retenu par le sieur maréchal et empêché d'entrer dans la ville, en faveur de laquelle il avait principalement accordé la trève, lui en écrivit, lui en faisant reproche, et disant entre autres choses qu'il était marri qu'il n'avait affaire à un prince qui fût homme de parole, mais qu'il n'avait affaire qu'à un courtisan qui n'avait ni foi ni parole, et qu'il faisait le contraire de ce qu'il promettait ; ce qui se trouva très véritable, comme nous expérimentâmes le même jour, car il était dit que le sieur maréchal ferait retirer ses troupes des environs de Quimper, et qu'il ne les y laisserait entrer de peur de fouler le peuple ou de quelque insolence du soldat ; et néanmoins, le même jour, et ensemble avec lui, entrèrent tous ceux qui voulurent, tant Français qu'Anglais, indifféremment, qu'il ne tenait qu'à eux que la ville ne fût pillée, étant les plus forts, et n'était au pouvoir dudit maréchal de les empêcher, ce que les habitants craignaient beaucoup, [illegible] que la capitulation, combien qu'arrêtée verbal[illegible] en-core publiée que de bouche en bou[illegible]

# Chapitre XXXIII.

*Grande mortalité à Quimper, l'an 1594 et l'année suivante.*

Le sieur maréchal d'Aumont, revenant de Roscanvel avec une armée victorieuse, se rendit à Quimper et aux environs, tant Français qu'Anglais, où s'engendra incontinent parmi eux et puis le reste du peuple une maladie inconnue, mais contagieuse, qui ne produisait aucune marque extérieure ni aux malades ni aux morts, et emportait son homme en vingt-quatre heures, et s'il passait le troisième jour en échappait. C'était un mal de tête et de cœur seulement. La ville pensa demeurer déserte de tout âge et de tout sexe, et y mourut un si grand nombre que l'on ne trouvait à peine place dans les églises et les cimetières de la ville et faubourgs pour les inhumer; et on trouva, de

compte fait, qu'en trois mois, depuis le 11 d'octobre que le maréchal entra en cette ville jusques au mois en suivant, on enterra dans la ville et fauboargs dix-sept cents, tous de cette maladie, sans y comprendre les soldats qui furent tués pendant le siége, ni aussi ceux qui n'eurent sépulture en terre bénite, qui furent plus d'autant; car cette maladie fut encore plus cruelle sur les Anglais que sur les autres, qui, étant logés en la rue Neuve et aux Regaires, mouraient en si grand nombre que leurs gens les enterraient à monceaux dedans les jardins, et n'allaient chercher églises ni prêtres.

Tous les chefs de famille, hommes et femmes, moururent lors, et ne demeura que des jeunes gens et enfants que fort peu, et entre autres presque ceux de l'intelligence. Les catholiques disaient, et possible avec vérité, que Dieu nous punissait parce que nous avions laissé son parti adhérer au roi, qui lors était encore calviniste.

La même opinion eurent ceux d'Orléans, qui s'étaient rendus au roi en 1593, aussi par force, et toutes leurs vignes furent prodigieusement gelées, si bien qu'il y eut grande stérilité de vin audit pays, et le peuple disait que c'était punition divine pour ce qu'il s'était rangé du parti du roi hérétique, combien que malgré eux.

Cette maladie à Quimper continua pendant tout l'hiver, et craignait-on que sur le commencement du printemps elle se fût renforcée, ce qu'elle ne fit pas, mais cessa au tout.

Le sieur maréchal est encore louable en ce qu'il n'y eut la moindre insole[illegible] les soldats à l'endroit des femmes, quoiq[illegible]bourgs et environs fussent pleins de ge[illegible]rses nation[illegible]

# Chapitre XXXIV.

## Le maréchal d'Aumont part de Quimper.

Voyant le maréchal, son armée, et principalement les Anglais qui en faisaient la meilleure partie, se consommer par la maladie, joint qu'il eut avis que le sieur duc de Mercœur tenait la campagne, et tournait la tête de ses troupes vers Moncontour et Lamballe, part de Quimper avec toutes ses forces et se met aux champs, y laissant une forte garnison de quinze ou seize compagnies, mal complètes toutefois, sous la conduite du capitaine Prez, gascon, et du sieur de Kermoguer, gouverneur de ladite ville, établi par le maréchal, qui s'achemine avec l'armée à Carhaix. Et voyant que le duc de Mercœur n'entreprenait rien, il assiège Corlay en passant, où com-

mandait un jeune folâtre du pays, nommé Guy Eder, de la maison de Beaumanoir en Bothoa, qui s'appelait en seigneurie le sieur de La Fontenelle, qui avait un peu auparavant commandé au Granec, comme nous avons dit ci-dessus, et en avait été délogé par ledit seigneur de Mercœur, revenant de Morlaix à Quimper, qui y fit mettre le feu à cause de la ruine qu'il apportait au plat pays.

Il s'était donc fortifié à Corlay, mais se voyant investi de si belles forces que celles du maréchal, il se rendit de bonne heure sans attendre à être forcé par le canon.

La Fontenelle se voyant sans logement, se vint planter avec ses troupes au manoir de Crémének, près le Faouët, où il continua ses pilleries et ravages accoutumés.

Le maréchal traversant toujours pays vers Rennes, s'en alla, en faveur de la dame de Laval, assiéger Comper, qui est un château en la forêt de Montfort, où il y avait garnison pour la Ligue. Là, le maréchal fut blessé d'une arquebusade et vint mourir à Rennes, encore que de soi le coup ne fût mortel, s'il eût bien voulu se gouverner (1).

Telle fut la fin du maréchal d'Aumont, lieutenant-

(1) Le maréchal mourut des suites de sa blessure, le 19 août 1593, à l'âge de 73 ans. Il fut poursuivi avant sa mort de brocards placardés à sa [illegible]. Le chanoine Moreau les cite textu[illegible]ent, mais leur indécence [illegible] à l'impressi[illegible]ue nous nous soyons [illegible] impri[illegible]crit tel que nous l[illegible]

général du roi en Bretagne, où il acquit plus d'honneur qu'il n'avait fait toute sa vie, car il réduisit toute la Cornouaille, la plupart de Tréguier, de Saint-Brieuc, à son parti, non tant par sa valeur que par la disposition du peuple. Sans les défiances qui étaient parmi les Espagnols, qui ne se fiaient plus aux Français, croyant que le sieur duc de Mercœur fût d'accord avec le roi, moyennant qu'il abandonnât au besoin les étrangers à la boucherie, ce qui était très faux; néanmoins, cette crainte s'imprima tellement chez les Espagnols qu'ils ne voulurent depuis combattre parmi les Français, comme il a été dit ci-dessus, et c'est ce qui ruina le parti dudit duc de Mercœur et avança celui du maréchal.

aimait et hantait familièrement, il y fut blessé à mort, et décéda quelques jours après, en la ville de Rennes.

Mais retournons encore à Quimper. Quelques temps après qu'il fut entré dans la ville, il fait aux habitants faire le serment de fidélité, et de ce serment personne ne fut exempt, car il y avait condamnation aux refusants d'être retenus prisonniers de guerre; ce qui troubla beaucoup de consciences scrupuleuses, qui trouvaient un grand forfait de jurer obéissance à un prince et roi hérétique, car lors le roi était encore hérétique calviniste. Toutefois, environ un an après, il abjura son hérésie et eut absolution de Rome, du pape Clément. Il vécut le reste de son âge fort catholiquement et en très bon prince.

Un vénérable vieillard, chanoine de Saint-Corentin et archidiacre de Poher en ladite église, nommé messire Guillaume de Buys, gascon de nation, celui que nous avons dit auparavant qui déclara au nom du clergé de ladite église qu'il ne se fallait rendre jusques à la venue du sieur de Talhoët, étant contraint de signer, pour éviter les menaces de faire le serment, il fut à l'instant saisi d'un tel crève-cœur qu'étant à l'heure même pris d'une fièvre, en mourut de déplaisir.

pagne plus fort que lui du parti contraire en toute la Cornouaille, faisait des courses par tout l'évêché, même jusques à Quimper et au-dessous, quoiqu'il y eût une grande garnison de 16 à 17 compagnies, comme nous l'avons dit, commandée par le capitaine Prez. Mais plus habitué à la petite guerre, c'est-à-dire à ravager le bonhomme (1), qu'à envisager l'ennemi, La Fontenelle n'en faisait pas grand état.

Sur la fin de mai 1595, de Crémének vint avec ses gens, passe à Locrenan au point du jour, donne dans Douarnenez et par même en l'île Tristan (1), et se saisit de tous les deux, non sans quelque effusion de sang des habitants; ravagea le tout, et envoya tous ceux qui avaient quelques moyens prisonniers à Crémének. Le sieur de Guengat, nommé Jacques de Guengat, se portant capitaine de l'île et du bourg pour le parti du roi, s'étant quelque temps auparavant mis avec quelque nombre de soldats en garnison, et logeait en l'île même pour plus grande sûreté, comme il lui paraissait, de sa personne. Mais ayant été aussi négligent que ceux du bourg, dor-

(1) Ce sont les paysans que le chanoine Moreau appelle *le bonhomme.*

(2) L'île Tristan, à l'embouchure de la très petite rivière de Pouldavid, qui se jette dans la baie de Douarnenez, à l'ouest même de la ville de Douarnenez, est un rocher de 300 pieds de long, assez étroit et dominé par les forts qui existent actuellement à Douarnenez. A marée basse, on s'y rend de terre à pied sec. On conçoit très difficilement comment La Fontenelle a pu en faire une place assez forte pour tenir plusieurs années contre des attaques successives.

mant à la française, fut pris prisonnier dedans son lit, car en même temps l'île et le bourg furent pris, ce qui trompa le sieur de Guengat, qui faisait son compte que, en cas de danger, le bourg devait être le premier attaqué, et que le bruit qu'on y eût fait eût mis ceux de l'île sur leurs gardes. Mais La Fontenelle, qui avait bien prévu cela, y procéda comme nous avons dit, qui fut un trait d'homme de guerre. Car si le sieur de Guengat eût eu le moindre avis, ou qu'il eût ouï le moindre bruit, ou il se fût assuré à la défense de l'île, ou se fût sauvé au plus tôt par mer, comme il l'avait fait une autre fois, comme nous l'avons dit dans le précédent.

Ces vaines conceptions leur faisaient aussi prendre leurs aises sans crainte, en quoi il fut aussi peu assisté de bonheur, comme il l'avait été au passé et tout depuis, quoiqu'il fût homme de bien et craignant Dieu; si n'a-t-il jamais eu aucun bon succès pendant qu'il a été audit parti, encore que le courage ne lui manquât aucunement, et semble que Dieu ne permit pas qu'un si homme de bien eût aucun bonheur au parti qui était pour lors réprouvé de l'église. Il fut par deux ou trois fois prisonnier du parti de l'union, pour laquelle rançon il paya plus de dix mille écus, sans y comprendre plusieurs autres grandes pertes de bagages à ses maisons, qui furent pillées et ruinées.

La Fontenelle, après avoir fait curée de Douarnenez et de l'île, où il trouva un grand butin, d'autant qu'il y avait nombre de riches m[illegible]rchands, et que ceux du plat [illegible] et autres, [illegible]ent rendu tout leur plus [illegible] grande s[illegible] leur semblait.

Ayant aussi remarqué ladite île de situation très forte, commença à penser à sa retraite, chargé de dépouilles et de prisonniers en grand nombre, prenant le chemin de Créménec, à la connaissance de toute la garnison de Quimper et de leur capitaine Prez et du sieur de Kermoguer, gouverneur de ladite ville, qui ne s'en remuèrent non plus que des souches. C'est pourquoi le roi, de ce averti, et ledit Prez étant peu après à Paris, commanda à son prévôt de le pendre sans autre forme de procès. Toutefois, à la prière de quelques grands, il eut la vie sauve, par la promesse qu'il fit au roi de remettre ladite île en son obéissance, ou y mourir. Nous en pourrons parler ci-après.

Les prisonniers de Douarnenez, rendus à Créménec, furent traités à la turque et même plus barbarement, par tourments et toute sorte de pauvreté et de disette, pour tirer plus grande rançon d'eux que ne montait tout leur bien. Et ainsi les mettant à l'impossible, mouraient misérables dedans les cachots et cloaques. Ceux qui, pour éviter les tourments, avaient, au moyen de leurs amis et parents, pu trouver promptement leur rançon, sortaient demi-morts, semblant plutôt à des anatomies ou spectres hideux, n'ayant que la peau et les os, chargés de puanteur et de vermine, lesquels, sitôt qu'ils étaient à changer d'air et de viandes, mouraient pauvrement d'une enflure. A tout quoi eût pu remédier la casanière garnison de Quimper et leur capitaine Prez, s'ils eussent eu du courage, car ils n'étaient pas moins de douze à quinze cents hommes, et surent assez à temps la venue de La Fontenelle à Douarnenez, pour lui couper chemin

contre son retour, ne passant qu'à deux lieues de Quimper. Ils connaissaient bien ses forces et pouvaient bien penser qu'il lui eût été impossible de se défendre et conserver son butin et ses prisonniers, au moins eût quitté l'un pour sauver l'autre; même croyait-on qu'il était bien aisé de le défaire, prenant son temps bien à propos, par embûches ou autrement; et par ce moyen ils eussent obvié à la ruine que La Fontenelle peu après apporta en la Basse-Bretagne, entre autre en Cornouaille, qui fut si grande qu'il serait incroyable la réciter; et c'est pour ce sujet que le roi voulut faire pendre Prez, et encore ne fut-il sauvé qu'à la condition de regagner l'île ou de mourir dans la peine.

Le premier lui était impossible, eût-il eu cinquante mille hommes; le second, fort facile, qui était de mourir, comme à la vérité il fit aussi mal à propos qu'homme eût su le faire : car, étant de retour de Paris, et désireux de montrer avoir envie d'effectuer la promesse qu'il avait faite au roi, assembla quelques garnisons avec celle de Quimper, jusques à huit cents ou mille hommes, et s'en va avec cette ridicule poignée de gens témérairement se présenter devant ladite île, autrement nommée le fort de Douarnenez, où la mer était lors, si bien qu'on ne pouvait approcher par terre; s'avança le premier sur le sablon qui est entre l'île et la terre ferme, quand la mer s'est retirée, faisant voltiger son cheval, provoquant l'ennemi de sortir à l'escarmouch[illegible]s premiers coups de mousquet le capit[illegible]rre mort sur la place. Ainsi s'a[illegible]eau roi, à Paris, de [illegible]us se

contentèrent de perdre leur capitaine, et s'en retournèrent sans hasarder davantage.

Mais reprenons le fil de notre discours de l'an 1595, duquel nous avons fait digression de choses hors de son lieu.

La Fontènelle, comme a été dit, après qu'il eut reconnu l'île Tristan pour une bonne place de retraite, et qu'il y avait moyen, en y ajoutant un peu d'œuvres de mains, de la rendre imprenable et sans beaucoup de peine; rendu qu'il eut ses prisonniers et son butin à Créménec, près le Faouët, s'en retourne quatre ou cinq jours après à Douarnenez, avec forces bagages et appareils, et se va loger dedans l'île, laissant partie de ses gens au bourg, le tout au vu et su de la garnison de Quimper, de Concarneau, de Pont-l'Abbé et de Brest, sans qu'aucun se remuât; et quand on en faisait remontrance aux capitaines, et qu'il était aisé au commencement d'y remédier et d'empêcher, mais qu'après s'être fortifié il serait impossible, ils répondirent qu'il était nécessaire d'avoir l'ennemi logé près de soi, afin que le soldat eût de quoi s'exercer, qui autrement s'alentirait. Ce logement de La Fontenelle à Douarnenez fut au commencement de juin 1595.

La commune voyant de quelle importance était cette place au pays, si l'ennemi s'y fortifiait, et que les garnisons n'en faisaient aucun semblant, se mit sous les armes de toutes parts et se prépare pour les venir assiéger.

Ils font leur gros à Saint-Germain-Plougastel. La Fontenelle, averti, les vint rencontrer avec une bonne partie de sa garnison, sachant que la populace n'est rien contre des gens de guerre, et entre des haies fait marcher ses gens à couvert, fors dix ou douze qu'il envoie devant pour

attirer les paysans à jeu en la lande qui était près. Sitôt que ses cavaliers parurent, la commune, sans ordre ni discrétion, confusément, se débande après ses hurlements horribles et accoutumés, sans songer qu'il pouvait y en avoir d'autres. Ces cavaliers, se voyant suivis d'un nombre des manants, font semblant d'avoir peur et se retirent le grand pas. Les autres suivent, et étant au milieu de la lande, voilà trois ou quatre cents chevaux qui viennent fondre sur eux et sans aucune résistance en font tel carnage qu'ils veulent, prennent le sieur du Granec (1), l'un de leurs conducteurs, prisonnier, qu'ils mènent à Douarnenez. Il fut tué plus de mille cinq cents paysans; les autres se sauvèrent à la faveur des haies, et désormais lesdits paysans n'osèrent rien entreprendre contre La Fontenelle.

Ce qui avait fait à ce jeune gentilhomme, le sieur du Granec, se faire capitaine de cette commune, contre ledit La Fontenelle, était, croyant se venger de lui de ce qu'il s'était emparé de sa maison du Granec, et en avait chassé le seigneur et retenu ses meubles qui étaient beaux, et à cause de quoi ce jeune seigneur lui voulait un grand mal, et d'autant plus qu'ils étaient tous deux d'un même parti lorsque ladite maison fut prise. Il fut quelque temps à Douarnenez prisonnier, puis en sortit sans rançon, tant par amis qu'en considération des grands maux que ledit La Fontenelle lui avait faits et à son père; les autres disent qu'il s'échappa de prison.

(1) [illegible] Pratmaria, auquel La Fon[illegible] de la vie de ce bri-[illegible]d.

La Fontenelle par cette défaite de St.-Germain, rabattit si bien le courage des paysans qu'il demeura maître de la campagne, et tous les jours ses troupes augmentaient en nombre, d'autant que son logement était grand et capable, qu'il était seul en pays ennemi, n'y ayant que lui en tout le pays bas qui tint lors contre le parti du roi. Et énorgueilli de cela, commença à imposer tailles sur toutes les paroisses, six ou sept lieues à la ronde, jusques aux portes de Quimper, en la juridiction de Concarneau, Châteaulin, et jusques à Châteauneuf.

Les habitants de Penmarc'h, lors en grand nombre, et qui se glorifiaient en leurs forces, car ils pouvaient bien fournir deux mille cinq cents arquebusiers, comme voulant faire une république à part, pensant seulement à leur particulière conservation, sans se soucier de leurs voisins, et pour se prévaloir et défendre contre La Fontenelle, comme à la vérité il leur était tout naturel, ils font deux forts audit Penmarc'h, l'un en l'église de Tréoultré, l'autre à Kerity, en une maison séparée, qu'ils environnent de retranchements et de palissades, et dedans les deux forts retirèrent leurs personnes et leurs fortunes, se croyant bien en sûreté de tous les efforts de La Fontenelle, comme à la vérité ils étaient s'ils se fussent armés de courage, d'expérience, lesquels tous deux leur manquèrent au besoin, comme nous dirons ci-après ; et combien qu'ils aient la réputation d'être bons soldats en mer, si ne firent-ils aucun devoir à terre.

La Fontenelle ayant su qu'ils se fortifiaient ainsi, se feignant leur grand ami, vint certain jour en petite compagnie de quinze à vingt les voir, et se rendit tant leur fa-

milier et en apparence bienveillant, qu'il se mit à boire avec eux et puis à jouer aux quilles pour leur ôter tout soupçon, néanmoins remarquait et faisait remarquer par ses gens l'état de leurs forts, la contenance et le nombre qu'ils pouvaient être de défense. Quelques-uns des plus modérés, se doutant assez qu'il n'était pas venu là pour leur bien, mais pour épier les moyens de leur ruine, comme il était vrai, commencèrent à faire un secret complot par entre eux qu'il fallait y obvier de belle heure et sans grand hasard, que puis après ne l'avoir fait et s'en repentir, et en vinrent jusques-là qu'il fut sur-le-champ conclu de le tuer et tous les siens en ce jeu de quilles. Mais comme on s'acheminait à l'exécution, parmi grand nombre fort résolus s'en trouva un qui était d'autorité parmi eux qui saigna du nez et empêcha une défaite qui eût sauvé deux cents mille écus de dommage en Cornouaille et la vie à trente mille ames, dont La Fontenelle est coupable devant Dieu.

Retourné qu'il fut à Douarnenez, il n'y fut que quelques mois qu'il ne retournât voir ses bons amis de Penmarc'h, autrement accompagné que le premier voyage, aussi n'y vint-il pas pour jouer aux quilles. Les habitants, sachant sa venue, se retirèrent dans leurs forts. La Fontenelle y étant, demande à parler, et y étant reçu, leur fait remontrer qu'il n'était point venu pour leur faire aucun mal, mais pour voir la côte, et que ses compagnies qu'il avait étaient pour se garantir de la populace, qui s'était tant de fois soulevée contre lui; qu'il était leur ami [illegible], et autres semblables discours flatteurs. Ce[illegible] fort de Tréoultré, qui était beaucoup [illegible]

général du roi en Bretagne, où il acquit plus d'honneur qu'il n'avait fait toute sa vie, car il réduisit toute la Cornouaille, la plupart de Tréguier, de Saint-Brieuc, à son parti, non tant par sa valeur que par la disposition du peuple. Sans les défiances qui étaient parmi les Espagnols, qui ne se fiaient plus aux Français, croyant que le sieur duc de Mercœur fût d'accord avec le roi, moyennant qu'il abandonnât au besoin les étrangers à la boucherie, ce qui était très faux; néanmoins, cette crainte s'imprima tellement chez les Espagnols qu'ils ne voulurent depuis combattre parmi les Français, comme il a été dit ci-dessus, et c'est ce qui ruina le parti dudit duc de Mercœur et avança celui du maréchal.

# Chapitre XXXV.

## Faits et gestes de La Fontenelle.

Mais revenons à La Fontenelle (1), qui fut chassé de Corlay par le maréchal et vint se loger à Créménec, où, ayant ruiné tout le quartier, minutait en son cerveau les moyens d'entreprendre sur quelques places fortes de retraite plus commode et plus assurée; et, n'ayant à la cam-

(1) Ce folâtre Guy Eder, sieur de La Fontenelle, n'avait d'autre rapport avec la maison de Beaumanoir, célèbre par le combat des Trente, que d'être né dans un château de ce nom qui appartenait à sa famille.

Ce château est situé près de Quintin, dans la paroisse du vieux bourg de Quintin, en la trève du Leslay, et non dans celle de Bothoa. Un Eder avait été coadjuteur de Quimper.

pagne plus fort que lui du parti contraire en toute la Cornouaille, faisait des courses par tout l'évêché, même jusques à Quimper et au-dessous, quoiqu'il y eût une grande garnison de 16 à 17 compagnies, comme nous l'avons dit, commandée par le capitaine Prez. Mais plus habitué à la petite guerre, c'est-à-dire à ravager le bonhomme (1), qu'à envisager l'ennemi, La Fontenelle n'en faisait pas grand état.

Sur la fin de mai 1595, de Crémènec vint avec ses gens, passe à Locrenan au point du jour, donne dans Douarnenez et par même en l'île Tristan (1), et se saisit de tous les deux, non sans quelque effusion de sang des habitants; ravagea le tout, et envoya tous ceux qui avaient quelques moyens prisonniers à Crémènec. Le sieur de Guengat, nommé Jacques de Guengat, se portant capitaine de l'île et du bourg pour le parti du roi, s'étant quelque temps auparavant mis avec quelque nombre de soldats en garnison, et logeait en l'île même pour plus grande sûreté, comme il lui paraissait, de sa personne. Mais ayant été aussi négligent que ceux du bourg, dor-

(1) Ce sont les paysans que le chanoine Moreau appelle *le bonhomme*.

(2) L'île Tristan, à l'embouchure de la très petite rivière de Pouldavid, qui se jette dans la baie de Douarnenez, à l'ouest même de la ville de Douarnenez, est un rocher de 300 pieds de long, assez étroit et dominé par les forts qui existent actuellement à Douarnenez. A marée basse, on s'y rend de terre à pied sec. On conçoit très difficilement comment La Fontenelle a pu en faire une place assez forte pour tenir plusieurs années contre des attaques successives.

matin, s'imaginaient que prenant courage à ce seu jour qui était presque passé, ils étaient au surplus en repos, leurs ennemis étant contraints la même nuit de trousser bagage; si bien qu'ils prenaient double courage, s'exhortant les uns et les autres, tant au service de leur prince contre les luthériens, qu'ils appelaient les royaux, que pour venger la mort de leur tant renommé capitaine Praxède, qui avait été tué à l'assaut précédent. Mais la force, la multitude des assiégeants l'emporta, comme il a été dit.

Les assiégés ayant perdu grand nombre des leurs durant le siége, et surtout aux assauts de ce jour-là, tous les Espagnols qui se trouvèrent furent tués, de tout âge ou sexe qu'ils fussent, car il y avait presque autant de femmes que de soldats. Néanmoins la faveur de la nuit donna moyen à quelques-uns de se musser sous quelques rochers, qui furent trouvés partie le soir même. La furie étant en partie passée, ceux qui tombaient entre les mains des Français étaient humainement retenus prisonniers; mais les Anglais, ennemis jurés des Espagnols, ne pardonnaient pas à un seul, et qui pis est, s'ils en voyaient quelques-uns prisonniers des Français, ils se ruaient dessus et les tuaient entre leurs bras, se ressouvenant de la défaite de Craon, qui leur avait coûté si cher, deux ans auparavant, comme nous l'avons dit ailleurs.

Le lendemain il en fut trouvé parmi les rochers, dans les précipices du côté de la mer, quatorze ou quinze, par les Français, qui les rendirent au sieur maréchal, qui, les ayant considérés, les renvoya humainement sans rançon, prenant compassion de leurs désastres, à leur chef Don Juan, avec lettres testimoniales de leur vertu et du grand

devoir qu'ils avaient fait à la défense de la place. Don Juan les voyant, leur demanda : D'où venez-vous, misérables? Ils répondirent par la bouche d'un : Nous venons de parmi les morts. Or, dit-il, vous ne devez pas survivre ; je ne vous y avais là mis que pour mourir, et peu s'en fallut qu'il ne les fît pendre.

Voilà la fin du siége de Roscanvel, que l'on appelle tantôt Crozon ou Camaret, qui fut le 15 novembre 1594, honorable au maréchal d'Aumont, et comme le chef-d'œuvre de tous ses exploits de guerre, non-seulement en Bretagne, mais en toute la France, et depuis qu'il commençait à porter les armes, faute aux assiégés de pouvoir soutenir une demi-heure davantage, car la nuit s'obscurcissait fort lorsque Romégou se jeta dedans.

A Quimper, où nous étions pour lors, nous savions la journée de l'assaut, parce que le temps était très beau et calme. Nous étions nombre qui nous promenions sur la montagne de Frugy, d'où nous entendions aussi à clair les canonnades que si c'eût été à deux lieues de nous, quoiqu'il y en avait onze. Environ la volée de la bécasse, les canonnades cessèrent tout-à-coup, dont je dis aux autres : le fort est pris par les nôtres, ou la retraite sonne. Chacun le jugea de même. Environ la minuit, la dame de Tyvarlen (1), qui était à Rosmadec en Telgruc, nous en-

(1) La dame de Tyvarlen était en son nom Marguerite de Beaumanoir. Elle était veuve de Tanguy de Rosmadec, baron de Mollac, banneret de Tyvarlen, et mère de Sébastien de Rosmadec, baron de Mollac, qui se distingua au siége du fort de Crozon. Il mourut en 1629, au moment où il allait recevoir le bâton de maréchal de France.

matin, s'imaginaient que prenant courage à ce seu jour qui était presque passé, ils étaient au surplus en repos, leurs ennemis étant contraints la même nuit de trousser bagage; si bien qu'ils prenaient double courage, s'exhortant les uns et les autres, tant au service de leur prince contre les luthériens, qu'ils appelaient les royaux, que pour venger la mort de leur tant renommé capitaine Praxède, qui avait été tué à l'assaut précédent. Mais la force, la multitude des assiégeants l'emporta, comme il a été dit.

Les assiégés ayant perdu grand nombre des leurs durant le siége, et surtout aux assauts de ce jour-là, tous les Espagnols qui se trouvèrent furent tués, de tout âge ou sexe qu'ils fussent, car il y avait presque autant de femmes que de soldats. Néanmoins la faveur de la nuit donna moyen à quelques-uns de se musser sous quelques rochers, qui furent trouvés partie le soir même. La furie étant en partie passée, ceux qui tombaient entre les mains des Français étaient humainement retenus prisonniers; mais les Anglais, ennemis jurés des Espagnols, ne pardonnaient pas à un seul, et qui pis est, s'ils en voyaient quelques-uns prisonniers des Français, ils se ruaient dessus et les tuaient entre leurs bras, se ressouvenant de la défaite de Craon, qui leur avait coûté si cher, deux ans auparavant, comme nous l'avons dit ailleurs.

Le lendemain il en fut trouvé parmi les rochers, dans les précipices du côté de la mer, quatorze ou quinze, par les Français, qui les rendirent au sieur maréchal, qui, les ayant considérés, les renvoya humainement sans rançon, prenant compassion de leurs désastres, à leur chef Don Juan, avec lettres testimoniales de leur vertu et du grand

contentèrent de perdre leur capitaine, et s'en retournèrent sans hasarder davantage.

Mais reprenons le fil de notre discours de l'an 1595, duquel nous avons fait digression de choses hors de son lieu.

La Fonténelle, comme a été dit, après qu'il eut reconnu l'île Tristan pour une bonne place de retraite, et qu'il y avait moyen, en y ajoutant un peu d'œuvres de mains, de la rendre imprenable et sans beaucoup de peine; rendu qu'il eut ses prisonniers et son butin à Créménec, près le Faouët, s'en retourne quatre ou cinq jours après à Douarnenez, avec forces bagages et appareils, et se va loger dedans l'île, laissant partie de ses gens au bourg, le tout au vu et su de la garnison de Quimper, de Concarneau, de Pont-l'Abbé et de Brest, sans qu'aucun se remuât; et quand on en faisait remontrance aux capitaines, et qu'il était aisé au commencement d'y remédier et d'empêcher, mais qu'après s'être fortifié il serait impossible, ils répondirent qu'il était nécessaire d'avoir l'ennemi logé près de soi, afin que le soldat eût de quoi s'exercer, qui autrement s'alentirait. Ce logement de La Fontenelle à Douarnenez fut au commencement de juin 1595.

La commune voyant de quelle importance était cette place au pays, si l'ennemi s'y fortifiait, et que les garnisons n'en faisaient aucun semblant, se mit sous les armes de toutes parts et se prépare pour les venir assiéger.

Ils font leur gros à Saint-Germain-Plougastel. La Fontenelle, averti, les vint rencontrer avec une bonne partie de sa garnison, sachant que la popu[illegible] n'est rien contre des gens de guerre, et entre des [illegible] fait marcher [illegible] gens à couvert, fors dix ou dou[illegible]

attirer les paysans à jeu en la lande qui était près. Sitôt que ses cavaliers parurent, la commune, sans ordre ni discrétion, confusément, se débande après ses hurlements horribles et accoutumés, sans songer qu'il pouvait y en avoir d'autres. Ces cavaliers, se voyant suivis d'un nombre des manants, font semblant d'avoir peur et se retirent le grand pas. Les autres suivent, et étant au milieu de la lande, voilà trois ou quatre cents chevaux qui viennent fondre sur eux et sans aucune résistance en font tel carnage qu'ils veulent, prennent le sieur du Granec (1), l'un de leurs conducteurs, prisonnier, qu'ils mènent à Douarnenez. Il fut tué plus de mille cinq cents paysans; les autres se sauvèrent à la faveur des haies, et désormais lesdits paysans n'osèrent rien entreprendre contre La Fontenelle.

Ce qui avait fait à ce jeune gentilhomme, le sieur du Granec, se faire capitaine de cette commune, contre ledit La Fontenelle, était, croyant se venger de lui de ce qu'il s'était emparé de sa maison du Granec, et en avait chassé le seigneur et retenu ses meubles qui étaient beaux, et à cause de quoi ce jeune seigneur lui voulait un grand mal, et d'autant plus qu'ils étaient tous deux d'un même parti lorsque ladite maison fut prise. Il fut quelque temps à Douarnenez prisonnier, puis en sortit sans rançon, tant par amis qu'en considération des grands maux que ledit La Fontenelle lui avait faits et à son père; les autres disent qu'il s'échappa de prison.

(1) C'étai[illegible] du sieur de Coatanezre de Pratmaria, auquel La Fontenelle [illegible]é le Granec : petit épisode de la vie de ce bri[illegible]and que [illegible]oir se renouveler en grand.

La Fontenelle par cette défaite de St.-Germain, rabattit si bien le courage des paysans qu'il demeura maître de la campagne, et tous les jours ses troupes augmentaient en nombre, d'autant que son logement était grand et capable, qu'il était seul en pays ennemi, n'y ayant que lui en tout le pays bas qui tint lors contre le parti du roi. Et énorgueilli de cela, commença à imposer tailles sur toutes les paroisses, six ou sept lieues à la ronde, jusques aux portes de Quimper, en la juridiction de Concarneau, Châteaulin, et jusques à Châteauneuf.

Les habitants de Penmarc'h, lors en grand nombre, et qui se glorifiaient en leurs forces, car ils pouvaient bien fournir deux mille cinq cents arquebusiers, comme voulant faire une république à part, pensant seulement à leur particulière conservation, sans se soucier de leurs voisins, et pour se prévaloir et défendre contre La Fontenelle, comme à la vérité il leur était tout naturel, ils font deux forts audit Penmarc'h, l'un en l'église de Tréoultré, l'autre à Kerity, en une maison séparée, qu'ils environnent de retranchements et de palissades, et dedans les deux forts retirèrent leurs personnes et leurs fortunes, se croyant bien en sûreté de tous les efforts de La Fontenelle, comme à la vérité ils étaient s'ils se fussent armés de courage, d'expérience, lesquels tous deux leur manquèrent au besoin, comme nous dirons ci-après ; et combien qu'ils aient la réputation d'être bons soldats en mer, si ne firent-ils aucun devoir à terre.

La Fontenelle ayant su qu'ils se fortifiaient ainsi, se feignant leur grand ami, vint certain jour en petite compagnie de quinze à vingt les voir, et se rendit tant fami-

milier et en apparence bienveillant, qu'il se mit à boire avec eux et puis à jouer aux quilles pour leur ôter tout soupçon, néanmoins remarquait et faisait remarquer par ses gens l'état de leurs forts, la contenance et le nombre qu'ils pouvaient être de défense. Quelques-uns des plus modérés, se doutant assez qu'il n'était pas venu là pour leur bien, mais pour épier les moyens de leur ruine, comme il était vrai, commencèrent à faire un secret complot par entre eux qu'il fallait y obvier de belle heure et sans grand hasard, que puis après ne l'avoir fait et s'en repentir, et en vinrent jusques-là qu'il fut sur-le-champ conclu de le tuer et tous les siens en ce jeu de quilles. Mais comme on s'acheminait à l'exécution, parmi grand nombre fort résolus s'en trouva un qui était d'autorité parmi eux qui saigna du nez et empêcha une défaite qui eût sauvé deux cents mille écus de dommage en Cornouaille et la vie à trente mille ames, dont La Fontenelle est coupable devant Dieu.

Retourné qu'il fut à Douarnenez, il n'y fut que quelques mois qu'il ne retournât voir ses bons amis de Penmarc'h, autrement accompagné que le premier voyage, aussi n'y vint-il pas pour jouer aux quilles. Les habitants, sachant sa venue, se retirèrent dans leurs forts. La Fontenelle y étant, demande à parler, et y étant reçu, leur fait remontrer qu'il n'était point venu pour leur faire aucun mal, mais pour voir la côte, et que ses compagnies qu'il avait étaient pour se garantir de la populace, qui s'était tant de fois soulevée contre lui ; qu'il était leur ami et protecteur, et autres semblables [illegible] flatteurs. Ceci se faisait au fort de Moultré, qui [illegible] plus grand que l'autre, car



toute l'église et cimetière étaient retranchés. Et pendant que le capitaine du sieur de La Fontenelle haranguait aux Penmarc'hins, tous ceux du fort se mirent sur la tranchée pour entendre le jargon de ce harangueur, tous d'un même côté, et l'autre demeurant dégarni de gens. Les ennemis montent promptement, sans être aperçus qu'ils ne fussent parmi les écouteurs de harangue, desquels ils en tuèrent tant qu'il leur plut, et le reste fut retenu prisonniers. Ayant donc à si bon marché et sans résistance gagné le premier fort, qui pouvait tenir contre toute la puissance de La Fontenelle, s'il y eût eu avec ces badauds six ou sept hommes de guerre, ils s'en vont de ce pas à celui de Kerity, qui se rendit tout aussitôt à vies sauves.

Le butin de l'ennemi fut grand, car tous les plus riches dudit lieu, dont il y avait grand nombre, se confiant en leur courage et leurs ouvrages, nombre de gens de marine étaient en ces forts et n'avaient daigné se retirer ailleurs, comme plusieurs autres avaient fait, entre autres ceux d'Audierne et de tout le Cap-Sizun, qui s'étaient réfugiés à Brest; si bien qu'ils perdirent tout ce qu'ils avaient, et surtout grande quantité de navires, bateaux et barques plus de trois cents de tous volumes, dans lesquels La Fontenelle ayant fait charger le butin, les fit rendre à son fort de Douarnenez.

Je n'ai pas su le nombre des morts de Penmarc'h, tant il y a que la plupart de la tuerie fut dans l'église, qui faisait comme le donjon de leurs forts; et il semble que ce fut par un juste jugement de Dieu pour les irrévérences que lesdits habitants y commettaient, car ils avaient leurs lits tout à l'entour de la nef, et jusques assez près du

# Chapitre XXXII.

*Après la prise du fort de Crozon, le maréchal d'Aumont se retire à Quimper avec l'armée.*

Le maréchal ayant pris le fort de Camaret, fit raser et applanir cette forteresse, tellement qu'il ne reste plus aucun vestige de forteresse, ni qu'il y eut jamais eu aucune habitation comme il se voit aujourd'hui. Il s'en retourne à Quimper, ramenant son armée, sur la fin de décembre, bien harassée des fatigues souffertes pendant le siége, et demeura se rafraîchir pendant quelques semaines en la ville et environs, où furent aussi rendus les blessés pour se faire panser. Pendant lequel temps le maréchal, possible se doutant de la fidélité des habitants, à mon avis sans sujet, qui étaient très catholiques, qui n'aimaient guère les hérétiques, desquels l'armée était

toute pleine, sans y comprendre les Anglais, qui étaient tous de cette nouvelle religion, délibéra de les brider par une citadelle, qu'il entreprit de bâtir au haut de la ville, à la portée de la tour Bihan, de grand circuit, la moitié dedans ladite ville, la moitié dehors, la tour Bihan demeurant au milieu en forme de donjon. Or, dedans la ville, pour avoir l'espace requis, il convenait abattre plusieurs maisons de grand prix, entre autres une belle maison prébendale, qui était à quatre-vingts ou cent pas de la tour Bihan, qu'on disait être de fondation ducale, avec un jardin et verger de grande étendue, dont les emplacements seraient depuis la rue Obscure jusques à la rue Saint-Antoine, sur laquelle il ouvrait, s'appelle encore aujourd'hui le jardin du Chapitre (1). Aussi y avait-on miné, un peu devant le siége, plusieurs belles maisons en la Terre-au-Duc, près les fossés de la ville, même une rue entière et rangée de maisons qui étaient devant la porte Médard, et entre autres un beau corps-de-logis ou auditoire, où se tenaient les audiences tant civiles que criminelles de la juridiction du roi, où étaient aussi les prisons royales. Car anciennement, et jusques à notre temps, la ville close était au fief des Regaires, comme elle est encore à présent; ne se faisait en la ville autre exercice de justice que celle de l'évêque, séculière et ecclésiastique, et celle du roi s'exerçait hors la ville, en la Terre-au-Duc, en l'auditoire susdit; et même les exécutions criminelles, en fait de punitions corporelles, se faisaient aux Patibulaires, sur la montagne de Frugy ou la place Saint-Mathieu, même les

(1) Sur l'emplacement du jardin du collége.

tant que toute la ville n'était tenable, n'étant pas fermée de murailles, et espéraient bien par ce moyen se défendre autrement que n'avaient fait leurs voisins à Saint-Germain, quelques semaines auparavant.

La Fontenelle, bien averti du tout, s'achemine avec toutes ses troupes de cette part. Les paysans, ayant appris sa marche, firent sonner le tocsin par toutes les paroisses aux environs, et s'assemblèrent en très grand nombre de tous côtés, en la ville de Pont-Croix, qu'ils barricadent comme ils peuvent, ce qui ne leur servit guère, car l'ennemi survenant, saute leurs tranchées et barricades, les met sans guère de résistance en déroute; d'autres se sauvèrent à travers pays, les autres en l'église dudit Roscudon, en la tour d'icelle, d'entre lesquels était le sieur de la Villerouault, mari de l'héritière de Kerbullic, capitaine de la populace, les plus apparents de la ville et des environs, quelques gentilshommes et le recteur de la paroisse de Pouldreuzic, natif dudit Pont-Croix, qui se nommait messire Jean le Cosquer, homme capable et qui avait fait de bonnes études. L'ennemi s'étant fait maître de la ville et de toute la paysantaille effarée, vint soudainement investir ladite église, qui était assez bien retranchée, mais mal flanquée, qui fut en partie cause qu'elle fut plutôt forcée et prise le même jour, d'autant que ceux qui étaient dedans étaient si éperdus d'étonnement qu'ils ne faisaient pas grande défense, joint qu'ils n'avaient les armes et munitions à suffire contre tant d'assaillants. L'église forcée, les assiég[illegible] retirèrent en la tour, où ils [illegible]ent à se bien [illegible] ; ce qui leur était fort [illegible] la tour [illegible] contre tout coup de

main, étant de belle pierres de taille, à une seule entrée bien étroite, que deux ou trois hommes peuvent garder contre plusieurs troupes. La Fontenelle la fit attaquer, mais en vain, car ses gens ne pouvaient monter que un à un par le degré, qui était fort étroit, et étaient repoussés par ceux de la tour, qui leur laissaient couler de grosses pierres qui les accablaient ; ce que voyant ; l'ennemi fit faire force fumée de genêt vert dedans le degré, pensant, par ce moyen, suffoquer les pauvres assiégés et les contraindre de se rendre à la merci, ce qui ne lui servit non plus.

Or, considérant qu'il n'y avait moyen de forcer ladite tour sans canon ou famine, qui eût été chose trop longue, eut recours à ses frauduleuses astuces, et demande à parlementer, ce qu'on lui accorde. La conclusion fut, d'un commun consentement, que les assiégés sortiraient de ladite tour bagues et vies sauves, et conduits sûrement hors de tout danger, laquelle capitulation il confirma par serment solennel. Cela fait, le capitaine la Villerouault descend le premier, suivi de sa femme, dame de Kerbullic, de quelques-uns de sa suite et dudit Cosquer, recteur, et vinrent saluer La Fontenelle, laissant ses gens prendre possession de la tour et de l'église, qui, se jetant sur le butin, qui n'était pas petit, tant de ceux de la ville que des champs, qui y avaient tout resserré comme en lieu de sûreté à leur avis, ils ravirent ce qu'ils y trouvèrent. La Fontenelle, chrétien de nom et turc en effet, commande, parjure et perfide qu'il était, que lesdits Villerouault et Cosquer, avec quelques autres, fussent pendus à l'instant ; ce qui fut fait. Mais avant exécuter le commandement il voulut que

cette sienne cruelle infidélité fût encore accompagnée d'un acte sans comparaison, plus vilain et reprochable que les précédents; c'est qu'il fit, par les soldats et goujats, violer publiquement et en pleine rue, et à la face de son mari, ladite dame de Kerbullic, ce qui fut trouvé chose autant détestable qu'inhumaine; aussi fut-ce ce qui servit plus tard à la condamnation dudit La Fontenelle, deux ans ou environ après qu'il fut rompu sur la roue, comme il sera dit ci-après. Car encore qu'il y eût mille autres crimes sur lui, dont le moindre était capital, si trouvait-on quelques prétextes d'excuses sous le manteau de la guerre que celui-ci. Ce violement infame en la personne d'une demoiselle d'honneur ainsi perpétré, le mari fut pendu et quelques autres, et le reste de ceux qui tombèrent entre ses mains fut ou tué ou amené prisonnier à l'île Tristan, où leur condition fut beaucoup pire que s'ils eussent été tués comme les autres, car les uns moururent misérablement en des cachots infects, comme gardes-robes et latrines, et après une infinité de tourments qu'on leur faisait tous les jours, tantôt les faisant seoir sur un trépied à cuir nu, qui les brûlait jusques aux os, tantôt, au cœur de l'hiver et aux plus grandes froidures, les mettant tout nus dedans des pipes pleines d'eau gelée, comme dit l'écriture: *A callore nimium, a frigore nimium.* Et ceux qui avaient quelque moyen de payer rançon telle qu'il demandait, néanmoins étant dehors, ne pouvaient guère vivre pour les grands tourments qu'ils avaient endurés. Fort peu en échappaient qu'ils ne mourussent en prison, et ne pouvait autrement arriver s'ils y demeuraient trois [illegible] jours, car ils étaient si pressés du nombre,

qu'ils ne pouvaient aucunement se remuer et n'avaient autre chose à se reposer que sur leurs excréments, où ils trempaient bien souvent jusques aux genoux, et n'avaient autre sépulture après leur mort que le ventre des poissons ; car sitôt qu'ils étaient trépassés, leurs compagnons prisonniers étaient commandés de les jeter à la mer, si mieux n'aimaient laisser les corps pourrir parmi eux ; et ceux qui les traînaient ainsi étaient peu après eux-mêmes traînés morts par leurs compagnons.

Voilà les mortales actions de La Fontenelle et de ses gens de guerre, qui durèrent jusques à la paix et plus, qui fut l'an 1597 inclusivement, sans aucune distinction de personne, qualité, ni parti.

Ledit La Fontenelle se disait catholique du parti de l'union ou du seigneur de Mercœur ; tout le plat pays en était aussi, où il exerçait les cruautés susdites avec une si grande rigueur qu'on ne le saurait exprimer. Ayant donc ainsi dépeint ce tigre de ses couleurs, il me semble qu'il n'est pas hors de propos de représenter son origine et extraction.

Il se nommait Guy, ou Gouyon Eder, juveigneur de la maison de Beaumanoir-Eder, d'autant qu'il y a un autre Beaumanoir fort renommé aux histoires anciennes de cette province. Celui duquel nous parlons est de la paroisse de Bothoa, en Cornouaille.

Il avait un frère aîné, seigneur de sa maison, fort modeste gentilhomme, qui était bien marri des comportements de ce cadet, qu'il avait souvent essayé de ramener à son devoir; mais il avait pris le mors aux dents et ne suivait que les appétits de sa bouillante jeunesse, qui le conduisirent sur une roue, qu'il avait très bien méritée.

Dans le temps qu'il était écolier à Paris, au collége de Boncourt (1), où je le vis en l'an 1587, il montrait déjà des indices de sa future vie dépravée, étant toujours aux mains avec ses compagnons de classe. En 1589, il vendit ses livres et sa robe de chambre, et du provenu de l'argent acheta une épée et un poignard, se déroba dudit collége, et prend le chemin d'Orléans pour aller trouver l'armée de M. le duc de Mayenne, lors lieutenant-général de l'état et couronne de France, et chef du parti des catholiques; mais il n'alla guère loin qu'il ne fut dévalisé et dépouillé par quelques coureurs, si bien que la nécessité le contraignit de retourner à Paris à son premier maître de collége, où toutefois il ne tarda guère qu'il ne retournât en Bretagne.

(2) En 1589, que tout le royaume était en trouble et combustion, car le roi Henri III, jaloux de la vertu de ce grand duc de Guise, Henri de Lorraine, fils de François, qui fut tué au siége d'Orléans par Poltrot, et qui avait défait cette grande et effroyable armée de reitres, la plus grande que l'on ait jamais vu sortir des Allemagne, venue et levée de l'autorité secrète du roi pour ledit soutien de ceux qu'il devait plutôt exterminer, il proposa d'assouvir son envie et maltalent au sang dudit seigneur duc, et parce qu'il était très aimé du peuple, il ne trouvait pas de sûreté d'en pour-

(1) Le collége de Boncourt fut réuni, par édit de Louis XV, au collége de Navarre.

(2) Voulant publier ces mémoires du chanoine Moreau tels que [illegible] reçus de nos pères, nous avons préféré n'en pas sup-[illegible] A nos yeux c'est un monument de l'époque; [illegible] faire se peut

suivre l'exécution en tout lieu. Il trouva que le plus expédient était d'assembler les états généraux à Blois, ce qu'il fit au mois de décembre 1588, où il pensait bien attrapper tous ceux de Lorraine qui étaient en état de porter les armes. Là se trouvèrent ledit duc de Guise, son frère le cardinal, et le fils aîné dudit duc et le duc d'Elbeuf; mais les ducs de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, de Mercœur, gouverneur de Bretagne, d'Aumale, gouverneur de Paris, et le chevalier d'Aumale son frère, ne s'y voulurent trouver, prévoyant bien quelle en devait être l'issue. Mais ils ne purent empêcher le duc de Guise de s'y trouver, quelques remontrances qu'ils lui fissent que les états ne s'assemblaient à autres fins que pour l'attraper avec ceux qui lui appartenaient. Aussi bien en prit-il très mal, car ledit roi les fit massacrer en plein état, ledit duc et cardinal, savoir le duc le vendredi, et le cardinal le samedi en suivant, 24 décembre, qui était la veille de Noël 1588, et pour comble de sa cruauté commanda que leurs corps fussent publiquement brûlés en la grande cour du château de Blois. Le même jour du samedi, cette cruelle mort de ces princes lorrains, par un roi se disant très chrétien, fut incontinent portée par tout le royaume, car il y avait députés de tous les cantons, dont s'ensuivit une révolte générale en toutes les provinces et communautés, et n'y eut aucune ville qui demeurât en l'obéissance du roi, fors celles où il y avait des citadelles qui les bridaient. Encore y eût-il plusieurs villes qui contraignirent leurs châteaux de se rendre à elles, tant ils détestaient la cruauté du roi, qu'ils appelaient hérétique, tyran, et le publiaient indigne d'obéissance.

Les malheurs de la guerre s'enflammèrent encore da-

mandait un jeune folâtre du pays, nommé Guy Eder, de la maison de Beaumanoir en Bothoa, qui s'appelait en seigneurie le sieur de La Fontenelle, qui avait un peu auparavant commandé au Granec, comme nous avons dit ci-dessus, et en avait été délogé par ledit seigneur de Mercœur, revenant de Morlaix à Quimper, qui y fit mettre le feu à cause de la ruine qu'il apportait au plat pays.

Il s'était donc fortifié à Corlay, mais se voyant investi de si belles forces que celles du maréchal, il se rendit de bonne heure sans attendre à être forcé par le canon.

La Fontenelle se voyant sans logement, se vint planter avec ses troupes au manoir de Créménec, près le Faouët, où il continua ses pilleries et ravages accoutumés.

Le maréchal traversant toujours pays vers Rennes, s'en alla, en faveur de la dame de Laval, assiéger Comper, qui est un château en la forêt de Montfort, où il y avait garnison pour la Ligue. Là, le maréchal fut blessé d'une arquebusade et vint mourir à Rennes, encore que de soi le coup ne fût mortel, s'il eût bien voulu se gouverner (1).

Telle fut la fin du maréchal d'Aumont, lieutenant-

(1) Le maréchal mourut des suites de sa blessure, le 19 août 1593, à l'âge de 73 ans. Il fut poursuivi avant sa mort de brocards placardés à sa porte. Le chanoine Moreau les cite textuellement, mais leur indécence nous force à les supprimer à l'impression, quoique nous nous soyons fait une loi générale de faire imprimer son manuscrit tel que nous le possédons.

quelques domestiques de son frère aîné et d'autres jeunes gens de la commune qu'il connaissait plus.

Remuant et hardi à suivre les hasards de ses desseins, il commança à piller les bourgades, prendre prisonniers de quelques partis qu'ils fussent, s'ils avaient de l'argent, pour payer rançon, leurs prises étaient bonnes. Tous les mutins et bandits du pays se ralliaient auprès de lui, si bien qu'en peu de temps, ses troupes étant augmentées, il commença faire des courses dans les bourgades voisines, même jusques en l'évêché de Saint-Brieuc, Tréguier; donne plusieurs alarmes à Guingamp, dont le sieur de Kergoumar était gouverneur tenant pour le roi, encore que la ville fût au seigneur de Mercœur, de la part de sa femme, duchesse de Penthièvres; qui portait en surnom de Bretagne; mais ladite ville, qui tenait le parti de son maître au commencement, fut trahie par un capitaine dudit seigneur, nommé La Cointerie, natif d'Angers, qui la livra au seigneur prince de Dombes, gouverneur lors pour le roi en Bretagne, moyennant trente mille écus qu'il lui promit; desquels il n'en toucha jamais que deux mille. La Cointerie fut pendu, l'an 1595, à Nantes, pour ladite trahison. La Fontenelle tacha, par toute sorte de moyens, de surprendre cette place pour retraite et logement, et voyant qu'il y perdait son temps, tourne ses pensées ailleurs et surprend Coëtfrec, appartenant à la dame vicomtesse de Thouars, femme du seigneur baron d'Avaugour, qu'il fortifie comme il peut, faisant ses courses en un pays entier et non encore ruiné, s'enrichissait toujours et les siens. De plus, il ravage aussi Lannion, Paimpol et plusieurs autres bonnes bourgades; donne jusques en

Léon ; pille par surprise Landerneau et s'avança jusques en bas Léon, où il ne tarda guère, crainte de la garnison de Brest, qui tenait le parti contraire, aidé de la commune et noblesse du pays. Finalement, la garnison de Tréguier, voyant la ruine qu'il faisait au pays, s'assemble et le vient assiéger à Coëtfrec, d'où il fut chassé et en sortit par capitulation. Le logement perdu, il s'en retourna en Cornouaille, vint à Carhaix, fortifie l'église de Saint-Trémeur, de laquelle il se sert pour retraite, attendant mieux ; court, ravage et gâte le pays, quoique de même parti que lui. Il surprend le Granec, maison de simple gentilhomme, le sieur de Pratmaria, assez bonne et tenable pour coup de main, qu'il fortifia davantage, et s'en servit quelque temps pour principale retraite. Il se saisit aussi du château de Corlay, d'où il fut délogé par le maréchal d'Aumont, en 1595.

Etant là logé, en un bal qu'il donna le plancher de la salle rompit sous eux, et, tombant tous en bas, ledit La Fontenelle se rompt une jambe, qui ne fut jamais si bien guérie qu'il n'en demeurât toute sa vie boiteux. Ensuite il s'empare du manoir de Créménec, près le Faouët, appartenant au sieur de Kerservant, qu'il fortifia, et y laissa partie de ses gens, allant et venant de là à Carhaix et au Granec. De là vint à Douarnenez, où s'étant une fois établi, ne chercha plus autre retraite plus assurée ; aussi ne s'en pouvait-il trouver de meilleure, car il avait la mer et la terre. De là il exerça aux environs tous les beaux faits et cruautés qu'avons dit ci-dessus.

Je ne répèterai pas en cet endroit, crainte personne ; bien dirai-je qu'il fortifia tel

# Chapitre XXXVI.

## Autre cruauté de La Fontenelle en la ville de Pont-Croix.

Le canton de Cap-Sizun, depuis Pont-Croix et en avant, restait en son entier, et n'ayant encore senti les griffes de ce lionceau, et néanmoins se doutant assez que leur condition n'eût pas été meilleure que celle des autres, quoiqu'ils attendissent si par quelques précautions ils ne trouveraient pas moyen d'y remédier. Or ils avisèrent qu'il n'y avait plus bel expédient que de se fortifier en l'église de Notre-Dame de Roscudon (1), audit Pont-Croix, d'au-

(1) Notre-Dame de Roscudon de Pont-Croix est l'ancienne collégiale fondée par les seigneurs bannerets de Pont-Croix-Tyvarlen. C'est aujourd'hui la paroisse de la ville.

tant que toute la ville n'était tenable, n'étant pas fermée de murailles, et espéraient bien par ce moyen se défendre autrement que n'avaient fait leurs voisins à Saint-Germain, quelques semaines auparavant.

La Fontenelle, bien averti du tout, s'achemine avec toutes ses troupes de cette part. Les paysans, ayant appris sa marche, firent sonner le tocsin par toutes les paroisses aux environs, et s'assemblèrent en très grand nombre de tous côtés, en la ville de Pont-Croix, qu'ils barricadent comme ils peuvent, ce qui ne leur servit guère, car l'ennemi survenant, sauté leurs tranchées et barricades, les met sans guère de résistance en déroute; d'autres se sauvèrent à travers pays, les autres en l'église dudit Roscudon, en la tour d'icelle, d'entre lesquels était le sieur de la Villerouault, mari de l'héritière de Kerbullic, capitaine de la populace, les plus apparents de la ville et des environs, quelques gentilshommes et le recteur de la paroisse de Pouldreuzic, natif dudit Pont-Croix, qui se nommait messire Jean le Cosquer, homme capable et qui avait fait de bonnes études. L'ennemi s'étant fait maître de la ville et de toute la paysantaille effarée, vint soudainement investir ladite église, qui était assez bien retranchée, mais mal flanquée, qui fut en partie cause qu'elle fut plutôt forcée et prise le même jour, d'autant que ceux qui étaient dedans étaient si éperdus d'étonnement qu'ils ne faisaient pas grande défense, joint qu'ils n'avaient les armes et munitions à suffire contre tant d'assaillants. L'église forcée, les assiégés se retirèrent en la tour, où ils se disposèrent à se bien défendre; ce qui leur était fort aisé, parce que la tour est tenable contre tout coup de

main, étant de belle pierres de taille, à une seule entrée bien étroite, que deux ou trois hommes peuvent garder contre plusieurs troupes. La Fontenelle la fit attaquer, mais en vain, car ses gens ne pouvaient monter que un à un par le degré, qui était fort étroit, et étaient repoussés par ceux de la tour, qui leur laissaient couler de grosses pierres qui les accablaient ; ce que voyant ; l'ennemi fit faire force fumée de genêt vert dedans le degré, pensant, par ce moyen, suffoquer les pauvres assiégés et les contraindre de se rendre à la merci, ce qui ne lui servit non plus.

Or, considérant qu'il n'y avait moyen de forcer ladite tour sans canon ou famine, qui eût été chose trop longue, eut recours à ses frauduleuses astuces, et demande à parlementer, ce qu'on lui accorde. La conclusion fut, d'un commun consentement, que les assiégés sortiraient de ladite tour bagues et vies sauves, et conduits sûrement hors de tout danger, laquelle capitulation il confirma par serment solennel. Cela fait, le capitaine la Villerouault descend le premier, suivi de sa femme, dame de Kerbullic, de quelques-uns de sa suite et dudit Cosquer, recteur, et vinrent saluer La Fontenelle, laissant ses gens prendre possession de la tour et de l'église, qui, se jetant sur le butin, qui n'était pas petit, tant de ceux de la ville que des champs, qui y avaient tout resserré comme en lieu de sûreté à leur avis, ils ravirent ce qu'ils y trouvèrent. La Fontenelle, chrétien de nom et turc en effet, commande, parjure et perfide qu'il était, que lesdits Villerouault et Cosquer, avec quelques autres, fussent pendus à l'instant ; ce qui fut fait. Mais avant exécuter le commandement il voulut que

cette sienne cruelle infidélité fût encore accompagnée d'un acte sans comparaison, plus vilain et reprochable que les précédents; c'est qu'il fit, par les soldats et goujats, violer publiquement et en pleine rue, et à la face de son mari, ladite dame de Kerbullic, ce qui fut trouvé chose autant détestable qu'inhumaine; aussi fut-ce ce qui servit plus tard à la condamnation dudit La Fontenelle, deux ans ou environ après qu'il fut rompu sur la roue, comme il sera dit ci-après. Car encore qu'il y eût mille autres crimes sur lui, dont le moindre était capital, si trouvait-on quelques prétextes d'excuses sous le manteau de la guerre que celui-ci. Ce violement infame en la personne d'une demoiselle d'honneur ainsi perpétré, le mari fut pendu et quelques autres, et le reste de ceux qui tombèrent entre ses mains fut ou tué ou amené prisonnier à l'île Tristan, où leur condition fut beaucoup pire que s'ils eussent été tués comme les autres, car les uns moururent misérablement en des cachots infects, comme gardes-robes et latrines, et après une infinité de tourments qu'on leur faisait tous les jours, tantôt les faisant seoir sur un trépied à cuir nu, qui les brûlait jusques aux os, tantôt, au cœur de l'hiver et aux plus grandes froidures, les mettant tout nus dedans des pipes pleines d'eau gelée, comme dit l'écriture: *A callore nimium, a frigore nimium.* Et ceux qui avaient quelque moyen de payer rançon telle qu'il demandait, néanmoins étant dehors, ne pouvaient guère vivre pour les grands tourments qu'ils avaient endurés. Fort peu en échappaient qu'ils ne mourussent en prison, et ne pouvai[illegible] arriver s'ils y demeuraient trois ou quatre [illegible] si pressés du nombre,



qu'ils ne pouvaient aucunement se remuer et n'avaient autre chose à se reposer que sur leurs excréments, où ils trempaient bien souvent jusques aux genoux, et n'avaient autre sépulture après leur mort que le ventre des poissons ; car sitôt qu'ils étaient trépassés, leurs compagnons prisonniers étaient commandés de les jeter à la mer, si mieux n'aimaient laisser les corps pourrir parmi eux ; et ceux qui les traînaient ainsi étaient peu après eux-mêmes traînés morts par leurs compagnons.

Voilà les mortelles actions de La Fontenelle et de ses gens de guerre, qui durèrent jusques à la paix et plus, qui fut l'an 1597 inclusivement, sans aucune distinction de personne, qualité, ni parti.

Ledit La Fontenelle se disait catholique du parti de l'union ou du seigneur de Mercœur ; tout le plat pays en était aussi, où il exerçait les cruautés susdites avec une si grande rigueur qu'on ne le saurait exprimer. Ayant donc ainsi dépeint ce tigre de ses couleurs, il me semble qu'il n'est pas hors de propos de représenter son origine et extraction.

Il se nommait Güy, ou Gouyon Eder, juveigneur de la maison de Beaumanoir-Eder, d'autant qu'il y a un autre Beaumanoir fort renommé aux histoires anciennes de cette province. Celui duquel nous parlons est de la paroisse de Bothoa, en Cornouaille.

Il avait un frère aîné, seigneur de sa maison, fort modeste gentilhomme ; qui était bien marri des comportements de ce cadet, qu'il avait souvent essayé de ramener à son devoir; mais il avait pris le mors aux dents et ne suivait que les appétits de sa bouillante jeunesse, qui le conduisirent sur une roue, qu'il avait très bien mérité.

Dans le temps qu'il était écolier à Paris, au collége de Boncourt (1), où je le vis en l'an 1587, il montrait déjà des indices de sa future vie dépravée, étant toujours aux mains avec ses compagnons de classe. En 1589, il vendit ses livres et sa robe de chambre, et du provenu de l'argent acheta une épée et un poignard, se déroba dudit collége, et prend le chemin d'Orléans pour aller trouver l'armée de M. le duc de Mayenne, lors lieutenant-général de l'état et couronne de France, et chef du parti des catholiques ; mais il n'alla guère loin qu'il ne fut dévalisé et dépouillé par quelques coureurs, si bien que la nécessité le contraignit de retourner à Paris à son premier maître de collége, où toutefois il ne tarda guère qu'il ne retournât en Bretagne.

(2) En 1589, que tout le royaume était en trouble et combustion, car le roi Henri III, jaloux de la vertu de ce grand duc de Guise, Henri de Lorraine, fils de François, qui fut tué au siége d'Orléans par Poltrot, et qui avait défait cette grande et effroyable armée de reitres, la plus grande que l'on ait jamais vu sortir des Allemagne, venue et levée de l'autorité secrète du roi pour ledit soutien de ceux qu'il devait plutôt exterminer, il proposa d'assouvir son envie et maltalent au sang dudit seigneur duc, et parce qu'il était très aimé du peuple, il ne trouvait pas de sûreté d'en pour-

(1) Le collége de Boncourt fut réuni, par édit de Louis XV, au collége de Navarre.

(2) Voulant publier ces mémoires du chanoine Moreau tels que nous les avons reçus de nos pères, nous avons préféré n'en pas supprimer les redites. A nos yeux c'est un monument de l'époque ; nous [illegible] aussi entier que faire se peut

suivre l'exécution en tout lieu. Il trouva que le plus expédient était d'assembler les états généraux à Blois, ce qu'il fit au mois de décembre 1588, où il pensait bien attrapper tous ceux de Lorraine qui étaient en état de porter les armes. Là se trouvèrent ledit duc de Guise, son frère le cardinal, et le fils aîné dudit duc et le duc d'Elbeuf; mais les ducs de Mayenne, gouverneur de Bourgogne, de Mercœur, gouverneur de Bretagne, d'Aumale, gouverneur de Paris, et le chevalier d'Aumale son frère, ne s'y voulurent trouver, prévoyant bien quelle en devait être l'issue. Mais ils ne purent empêcher le duc de Guise de s'y trouver, quelques remontrances qu'ils lui fissent que les états ne s'assemblaient à autres fins que pour l'attraper avec ceux qui lui appartenaient. Aussi bien en prit-il très mal, car ledit roi les fit massacrer en plein état, ledit duc et cardinal, savoir le duc le vendredi, et le cardinal le samedi en suivant, 24 décembre, qui était la veille de Noël 1588, et pour comble de sa cruauté commanda que leurs corps fussent publiquement brûlés en la grande cour du château de Blois. Le même jour du samedi, cette cruelle mort de ces princes lorrains, par un roi se disant très chrétien, fut incontinent portée par tout le royaume, car il y avait députés de tous les cantons, dont s'ensuivit une révolte générale en toutes les provinces et communautés, et n'y eut aucune ville qui demeurât en l'obéissance du roi, fors celles où il y avait des citadelles qui les bridaient. Encore y eût-il plusieurs villes qui contraignirent leurs châteaux de se rendre à elles, tant ils détestaient la cruauté du roi, qu'ils appelaient hérétique, tyran, et le publiaient indigne d'obéissance.

Les malheurs de la guerre s'enflammèrent encore da-

vantage par la mort du roi, qui advint sept mois après, savoir le premier jour d'août suivant, étant à Saint-Cloud, au milieu d'une armée de trente à quarante mille hommes, en sa chambre, au logis de Gondy, fut frappé d'un coup de couteau par un jeune religieux jacobin, au petit ventre, dont il mourut le lendemain; ce jacobin s'appelait frère Jacques Clément, du couvent des jacobins de Paris.

Par la mort de ce roi, fort peu regretté, le royaume tomba à Henri de Bourbon, roi de Navarre, à présent régnant, lors encore hérétique calviniste, et maintenant, par la grace de Dieu, très chrétien, qui, lors présent en l'armée, devant Paris, se fit reconnaître pour tel par la noblesse, et se fit prêter serment de fidélité. Mais cette digression sera trouvée un peu hors de saison, vu que je ne veux m'arrêter à écrire ce qui advint lors, combien que j'en puisse parler pour être en ces temps au pays où elles advinrent; et il y en aura assez d'autres qui en écriront, sinon au vrai, du moins chacun suivant sa passion. La vérité se trouvera plutôt aux livres étrangers qu'en ceux du royaume.

La guerre commença de plus en plus après cette mort, et la confusion fut si universelle qu'il n'y eut aucun recoin en ce vaste royaume qui n'en fût affligé et à deux doigts près de sa dernière ruine.

En ces confusions, La Fontenelle, de retour en Bretagne et sur son fumier, lors âgé de quinze à seize ans, se mit parmi la populace, qui était sous les armes pour le parti des catholiques, qui en fit état, parce qu'il était de bonne maison et du p [illegible] voyant d'un esprit actif, lui obéissait fort vol [illegible] titre de La Fontenelle, maison noble de lo [illegible] e fit suivre de



quelques domestiques de son frère aîné et d'autres jeunes gens de la commune qu'il connaissait plus.

Remuant et hardi à suivre les hasards de ses desseins, il commança à piller les bourgades, prendre prisonniers de quelques partis qu'ils fussent, s'ils avaient de l'argent, pour payer rançon, leurs prises étaient bonnes. Tous les mutins et bandits du pays se ralliaient auprès de lui, si bien qu'en peu de temps, ses troupes étant augmentées, il commença faire des courses dans les bourgades voisines, même jusques en l'évêché de Saint-Brieuc, Tréguier; donne plusieurs alarmes à Guingamp, dont le sieur de Kergoumar était gouverneur tenant pour le roi, encore que la ville fût au seigneur de Mercœur, de la part de sa femme, duchesse de Penthièvres; qui portait en surnom de Bretagne; mais ladite ville, qui tenait le parti de son maître au commencement, fut trahie par un capitaine dudit seigneur, nommé La Cointerie, natif d'Angers, qui la livra au seigneur prince de Dombes, gouverneur lors pour le roi en Bretagne, moyennant trente mille écus qu'il lui promit, desquels il n'en toucha jamais que deux mille. La Cointerie fut pendu, l'an 1595, à Nantes, pour ladite trahison. La Fontenelle tacha, par toute sorte de moyens, de surprendre cette place pour retraite et logement, et voyant qu'il y perdait son temps, tourne ses pensées ailleurs et surprend Coëtfrec, appartenant à la dame vicomtesse de Thouars, femme du seigneur baron d'Avaugour, qu'il fortifie comme il peut, faisant ses courses en un pays entier et non encore ruiné, s'enrichissait toujours et les siens. De plus, il ravage aussi Lannion, Paimpol et plusieurs autres bonnes bourgades; donne jusques en

Léon ; pille par surprise Landerneau et s'avança jusques en bas Léon, où il ne tarda guère, crainte de la garnison de Brest, qui tenait le parti contraire, aidé de la commune et noblesse du pays. Finalement, la garnison de Tréguier, voyant la ruine qu'il faisait au pays, s'assemble et le vient assiéger à Coëtfrec, d'où il fut chassé et en sortit par capitulation. Le logement perdu, il s'en retourna en Cornouaille, vint à Carhaix, fortifie l'église de Saint-Trémeur, de laquelle il se sert pour retraite, attendant mieux ; court, ravage et gâte le pays, quoique de même parti que lui. Il surprend le Granec, maison de simple gentilhomme, le sieur de Pratmaria, assez bonne et tenable pour coup de main, qu'il fortifia davantage, et s'en servit quelque temps pour principale retraite. Il se saisit aussi du château de Corlay, d'où il fut délogé par le maréchal d'Aumont, en 1595.

Etant là logé, en un bal qu'il donna le plancher de la salle rompit sous eux, et, tombant tous en bas, ledit La Fontenelle se rompt une jambe, qui ne fut jamais si bien guérie qu'il n'en demeurât toute sa vie boiteux. Ensuite il s'empare du manoir de Créménec, près le Faouët, appartenant au sieur de Kerservant, qu'il fortifia, et y laissa partie de ses gens, allant et venant de là à Carhaix et au Granec. De là vint à Douarnenez, où s'étant une fois établi, ne chercha plus autre retraite plus assurée ; aussi ne s'en pouvait-il trouver de meilleure, car il avait la mer et la terre. De là il exerça aux environs tous les beaux faits et cruautés qu'avons dit ci

Je ne répèterai pas en ce [illegible] é d'ennuyer personne ; bien dirai-je qu [illegible] e place,



très forte de nature, qu'il la rendit imprenable; fit bâtir force maisons dedans l'île, qu'il semblait, à voir de loin, que ce fût une ville, ce qui fut fait en moins de sept ou huit mois, se servant des matériaux du bourg de Douarnenez, qu'ils démolirent pour la plupart, et les transportèrent par bateaux et charrettes dedans l'île. Ce qui leur fut aisé de faire, d'autant qu'ils contraignaient les habitants du pays de venir avec leurs attirails, sans rien débourser, et n'y avait capitaine, lieutenant ou homme de guerre qui n'eût son logement en cette île.

La Fontenelle étant ainsi bien logé, il devint plus audacieux qu'auparavant, et fit appeler l'île de son nom, la faisant nommer l'île Gouyon, qui s'appelait ci-devant l'île Tristan; se faisait aussi nommer monseigneur; ne redoutait aucune force qui le pût déloger, que la famine et trahison; et l'une ou l'autre était bien difficile, car, pour clore le passage aux vivres, il convenait avoir armée sur terre et sur mer, qui, n'ayant havre ni abri, que dans la rivière de Pouldavid, ne peut demeurer long-temps ailleurs sans péril de naufrage, tourmente advenant. Quant à la trahison ou surprise, aussi peu; car on ne pouvait, par terre, ni par mer, aborder que par un seul endroit, très fort et bien gardé, environné d'eau la plupart du temps; et de plus il y avait grosse garde, et l'on voyait ceux qui s'en approchaient de plus de six à sept cents pas.

Cette forte forteresse le rendit si insolent qu'il ne voulut dépendre de personne, et faisait fort peu de cas de mandements du duc de Mercœur. Il fait à la sourdine une course en Léon, bien accompagné, donne jusques à Mézarnou, et enlève la fille de la dame du lieu, de son pre-

mier mariage héritière de père et de mère riches de neuf à dix mille livres de rentes ; âgée seulement de huit à neuf ans, et la rendit à son île, la prit à femme aussi jeune, de laquelle toutefois il n'eut pas d'enfants, à cause qu'il mourut deux ans après, de la mort que nous avons dit.

Il arma quelques vaisseaux de nombre de voleurs, et, battant la mer, firent rencontre de certains vaisseaux anglais qu'ils prirent, jetèrent tous les matelots à fond, et s'en retournèrent chargés de dépouilles de grande valeur, toiles et autres marchandises de prix.

Il lui prend envie de faire un voyage à Nantes, vers le duc de Mercœur, soit qu'il y fût mandé, ou plutôt pour son plaisir, pour se montrer. Il ne pouvait bonnement y aller par terre, le pays étant tout presque réduit sous l'obéissance du roi. Il délibéra donc d'y aller par mer, et pour mieux paraître fit faire des habits somptueux, et entre autre un manteau venant jusques à la jarretière, fourré d'hermines, garni d'une infinité de perles et autres pierres précieuses, et était tel qu'un roi n'en eût eu un semblable, même en son sacre. Ce que voyant, le seigneur duc lui dit en le brocardant : M. de La Fontenelle, combien de gens ont aidé à payer ton manteau ? à quoi n'y eut d'autre réponse qu'un souris.

Pendant qu'il fut en ce voyage il y eut quelques intelligences sur la place, où il avait laissé pour son lieutenant le sieur de La Boulle, cordonnier de son état, toutefois déterminé soldat. Cette menée fut découverte et l'auteur puni, que l'on fit sauter dans la mer.

Il soutint quelques siéges. Le premier fut en 1595. Le roi étant averti q[illegible] [illegible] place, entouré de tous



côtés de garnisons de contraire parti, comme Concarneau, Brest, Quimper, Morlaix et plusieurs autres places qui tenaient pour le roi, commanda au gouverneur de l'en chasser, et particulièrement au seigneur de Sourdéac, gouverneur de Brest, qui avait le plus d'autorité, lequel se portait lieutenant pour le roi ès trois évêchés de Léon, Tréguier et Cornouaille, qui manda les garnisons des places de son parti, Guingamp, château de la Late, Tonquédec, Lannion, Morlaix, Corlay, Landtréguier, Saint-Brieuc, Quintin, Concarneau, Quimper, et quelques compagnies de Suisses qui étaient lors en Bretagne, qui tous ensemble pouvaient bien faire le nombre de trois à quatre mille hommes de pied et à cheval. Le seigneur de Sourdéac ayant tiré de Brest quelques canons, vint assiéger avec cet équipage le fort de Douarnenez, ou l'île Tristan. Les principaux chefs de cette exécution étaient les seigneurs de Sourdéac; le baron de Mollac, nommé Bastien de Rosmadec; de Kergournadeac'h, gouverneur de Guingamp; de la Tramblaye, poitevin; de la Bastinaye, gascon, et nombre d'autres.

Le siége continua environ cinq ou six semaines, sans autres effets que quelques escarmouches, qui se faisaient sur le sablon quand la mer était basse, où il en demeurait toujours quelques-uns d'un côté ou d'autre. Les assiégés firent aussi quelques sorties de nuit, mais avec peu d'effet. Il y avait dedans faute de vivres, et commençaient déjà les assiégeants les battre contre le ventre, contre quoi il n'y avait pas de défense, et la chose en vint au point qu'ils minutaient déjà de se rendre à quelque honorable composition, n'espérant aucun secours battant pour lever le siége, ce que ceux de dehors ignoraient, ce qui fut cause

qu'ils levèrent le siége mal à propos. Ces messieurs en furent très blâmés, comme gens qui ne savaient pas leur métier; et même les assiégés s'en moquaient, taxant la réputation des chefs. Cette levée de boucliers, qui semblait être entreprise par grande et mûre délibération, ne produisit autre fruit que ruine sur ruine au pays et évêché de Cornouaille, notamment à la ville de Quimper, qui seule demeura responsable des grands frais qu'il convint faire en ce siége, pour lequel elle fut l'espace de quinze à seize ans avant de pouvoir s'acquitter, joint que les intérêts desdites dettes étaient plus excessifs que l'ordonnance ne le permettait. Mais il en fallut passer par là, soit par force ou par justice, par exécution et par prison. Les pauvres habitants étaient fatigués tous les jours; que si quelqu'un de Quimper était rencontré, s'il avait tant soit peu de moyens, il était aussitôt rendu au château de Brest prisonnier, d'où il ne sortait qu'à bonnes enseignes.

Quant aux autres siéges qui furent mis devant l'île Tristan, nous en parlerons ci-après quand l'occasion se présentera. Seulement dirai-je qu'avant que le seigneur de Sourdéac la fît bloquer, il voulut premièrement faire dénicher garnison que La Fontenelle avait mise à Kerity en Penmarc'h, afin qu'ils n'incommodassent par derrière les assiégeants, ou quand ils couraient au fourrage. Il y alla donc en personne, et sommés de se rendre, n'en voulurent rien faire, encore que leur fort ne fût tenable que pour coups de mains, et fallut y mener quelques canons; ce que voyant, les assiégés demandèrent à capituler, et ne furent reçus; et emportés d'assaut, furent presque tous tués, et le reste pendu.

# Chapitre XXXVII.

## Infortunes du sieur de Coroarch.

Je ne veux ici oublier une chose assez notable qui se passa en ce temps sous le nom de guerre, quoique ce fût plutôt une querelle et haine particulière.

Nous avons dit ci-devant que, l'an 1594, la plupart de la noblesse de Cornouaille, dont il y avait grand nombre réfugiée en la ville de Quimper, et ébranlée par l'exemple du sieur de Lézonnet, capitaine de Concarneau, qui avait tout de nouveau changé de parti, pensant mieux faire ses orges au parti du roi qu'à celui du duc de Mercœur, ladite noblesse tourna jacquette, et ayant manqué de se rendre maître de Quimper, par l'occupation de la tour Bihan, qui commande à l'une des portes, ce qu'elle s'ef-

força de faire, n'osant plus demeurer dans la ville, crainte qu'on n'eût fait de plus près recherche de ses actions, se retire le lendemain à la file, les uns à leurs maisons, les autres à la campagne du sieur de Kerservant, au château du Pont, qu'ils fortifièrent au mieux qu'ils purent, et se tinrent là, attendant la venue du maréchal d'Aumont, qu'ils savaient bien devoir descendre de Morlaix avec son armée. Pendant qu'ils y furent, et quelques mois après que ledit maréchal entra en cette ville, fut faite une entreprise sur ledit château du Pont, qu'ils s'efforcèrent d'exécuter la huitaine du sacre 1595, non par ceux de divers partis, car tout le quartier était en l'obéissance du roi, mais par une mortelle haine que le sieur de Coroarch, nommé Rolland du Guermeur, portait au sieur de Kerservant, gouverneur dudit château, pour quelques tours lui faits. Et n'ayant pas les reins assez forts pour s'en venger ouvertement, eut recours aux ruses et embûches; mais afin d'entendre la source de cette histoire, il nous convient de prendre la chose dans son principe.

La cause donc de ce maltalent de Coroharch contre Kerservant était que, les années précédentes, l'un et l'autre étant avec leurs femmes et familles, réfugiés à Quimper à cause de la guerre, s'entrehantaient familièrement au commencement. Or Coroarch était marié à une héritière de Roscanou en Gouëzec, qui n'avait pas plus de quinze à seize ans, laquelle avait été sauvée par un grand hasard du sac de Roscarnou de parmi les flammes et plus de dix mille fourches de fer, en 1590, lorsque sa mère et grand nombre de noblesse de l'un et de l'autre sexe y furent brûlés et tués par les paysans, comme nous avons dit ci-devant ;

et cette demoiselle, ainsi jeune et en un âge d'être séduite, s'amouracha dudit Kerservant, si bien que la trop grande fréquentation, la privauté trop familière de l'un à l'autre, donnèrent occasion à plusieurs d'en mal parler, et spécialement à son mari d'en avoir une sinistre opinion et véhémente jalousie, joint que ses amis et parents lui en battaient souvent les oreilles, le priant d'y pourvoir pour son honneur, qui néanmoins lui était difficile d'y remédier, d'autant que le sieur de Kerservant, fort riche, était toujours bien suivi ; ce que n'avait pas Coroarch, simple gentilhomme.

Néanmoins cette passion chatouilleuse de jalousie lui entra si avant dans le cœur qu'il se résolut, quoi qu'il en pût arriver, de se venger sur celui qu'il estimait son rival, non publiquement, car il n'était pas assez fort, mais par quelque secrète entreprise. Or le sieur de Kerservant avait la coutume de venir les après-soupers passer le temps au logis de Coroarch, en la rue du Frout, qui conduit à la porte des Regaires, et faisait bien souvent y tenir le bal. Une nuit entre autres, l'amoureux y étant allé bien accompagné, Coroarch sort bien secrètement avec une bonne arquebuse bien chargée, et en un coin bien caché, la nuit étant bien obscure, attendant la sortie de Kerservant, lequel ne tarda guère qu'il ne sortît, devancé de forces flambeaux que portaient les laquais, et sitôt qu'il fut sur la rue, Coroarch tire son coup, pensant emporter son ennemi ; mais il ne lui donna que dans ses habits, sans aucunement le blesser, qui était bien loin de son intention, qui était de le tuer tout à fait.

Le sieur de Kerservant, étonné de ce coup, et tous ceux qui étaient avec lui, et ne sachant d'où il pouvait venir, que

par présomption, ne laissa dans la suite de prendre garde à lui, et n'alla point si librement la nuit hors de son logis, et remit ses visites au jour.

Cependant Coroarch s'évada par le bénéfice des ténèbres, et ne put être remarqué. On ne fit point de recherches de cela, aussi n'y avait-il pas grand moyen de faire preuve par témoins, ce qui ne put s'exécuter. Lors fut différé à une autre occasion plus opportune.

La maladie du poursuivant était la jalousie, qui croissait de jour à autre, bien certain qu'il était *trompé* (1); il commença à minuter nouveau moyen de mettre ce dessein à bout, qu'il avait ci-devant résolu. Or la noblesse réfugiée en cette ville s'étant déclarée du parti du roi, en 1594, comme a été dit ci-dessus, et qu'elle se fut retirée au château du Pont, avec le sieur de Kerservant, capitaine de la place, Coroarch, combien que voisin, ne se voulut retirer, ni même se déclarer du parti des autres, et demeura sous passe-ports neutres.

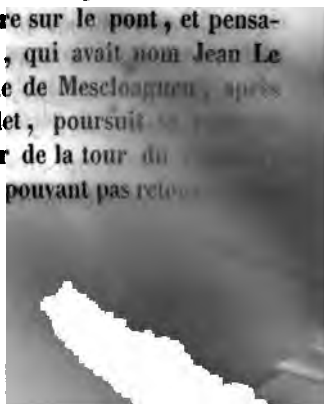
Cependant il se pourvoie de belles armes et de trois bons chevaux, se tenant tantôt à Coroarch, allant et venant en cette ville, tantôt à Douarnenez, où était La Fontenelle, jusques à l'an 1595, qu'ayant pratiqué quelque nombre d'hommes, fait entreprise sur le château du Pont, non à autre fin que son dessein réussissant, après avoir tué le sieur de Kerservant, qui était son principal but, il eût la place pour sûreté de sa personne.

Il avait monté partie de ses gens jusques à vingt-cinq, les autres étaient à pied [illegible] isés en habits de paysans,

(1) Nous [illegible] inal.

les uns ayant des faix de bois, les autres autres choses dessus leurs dos, et partie aussi vides, qui se devaient couler, comme ils firent, entre ceux qui étaient chargés dedans le château.

Le jour de l'exécution de cette entreprise fut assigné au jour du sacre, pendant que le peuple et possible une bonne partie de la garnison et le capitaine Kerservant même seraient en procession à conduire le sacre. Le jour et l'heure venus, Coroarch ne manqua pas, accompagné desdits cavaliers; les piétons s'étaient déjà avancés devant à la file, et arrivés qu'ils furent à la porte, s'avancèrent trois ou quatre ensemble, passant tout joignant ledit sieur de Kerservant, qui se promenait sur le pont du château, causant avec quelque autre de la garnison, sans prendre garde à ces prétendus paysans, et en passant l'un d'eux heurta le susdit de Kerservant assez rudement, sans y penser toutefois, lequel se détournant vers lui, dit: Qui est ce lourdaud qui me heurte ainsi? Et prenant garde de plus près, et le voyant toujours avancer dessus le pont pour entrer dedans le château, alla après demandant: Où vas-tu? viens-çà, pataud. L'autre, se détournant vers lui, lui tire un pistolet, pensant bien lui bailler dans la tête, mais le bonheur voulut qu'il ne fit que le blesser au côté de la gorge, assez légèrement, duquel coup ainsi favorable ledit Kerservant tomba par terre sur le pont, et pensa-t-on qu'il fût mort. Le soldat, qui avait nom Jean Le Guiriec, natif de Quimper, rue de Mesclo[illegible], après avoir tiré son coup de pistolet, poursuit [illegible] grande course, pensant se saisir de la tour du [illegible] mais trouvant le pont levé, [illegible] pouvant pas reto[illegible]



# Chapitre XXXVIII.

*Comme La Fontenelle entreprend sur Quimper et s'efforce d'exécuter son entreprise.*

Retournons à La Fontenelle. De ce que l'ennemi avait été contraint de lever le siége de devant l'île Tristan, et voyant la place si bonne qu'il n'y pouvait être forcé que par la famine ou trahison, qui entrent aussi bien aux fortes places qu'aux moindres, si la diligence et pourvoyance du capitaine n'y mettent ordre, lesquels deux points il avait déjà ressenti, les effets de la famine au premier siége, de la trahison depuis par un capitaine des siens, que l'on nommait La Boulle, il fait bonnes provisions pour longtemps de toutes choses nécessaires, et de plus commence à pratiquer une intelligence sur Quimper, par le moyen des gens de guerre de la garnison, qui étaient tous gens

bout d'une pique sur la muraille, et le tronc fut pendu. Il fit aussi en pendre quelques autres.

Quant à Coroarch, chef de l'entreprise, il fut poursuivi en justice par Kerservant; et, après un arrêt de prise de corps, le fit prendre et rendre en la prison de Rennes, où il resta long-temps en grand frais et misère, jusques à arrêt définitif, par lequel il fut atteint et convaincu de la trahison et attentat du Pont, et, pour réparation, condamné à faire trois années de service au roi, à des amendes et aux dépens de sa partie. Il craignait bien une pire issue, mais les grandes sollicitations et force dames lui sauvèrent la vie, contre l'attente de plusieurs.

Le seigneur de Saint-Luc (1) ayant eu avis de tout cela, en fit des réprimandes très sévères audit Clou, même jusques à le vouloir retenir prisonnier et le transférer pour être puni; mais il sut si bien jouer du plat de la langue, comme en effet c'était un beau discoureur, qu'il se sauva de cet inconvénient par la promesse qu'il fit audit seigneur de se saisir de La Fontenelle et le lui rendre prisonnier en cette ville; disant que personne ne devait avoir autre opinion de lui que de bon et loyal serviteur du roi, étant issu de famille assez connue au Poitou et ailleurs, de laquelle jamais traître ne serait sorti; et que bien qu'il aurait eu quelques conférences avec La Fontenelle, que c'était à autre fin qu'on ne pensait, et de ce en verrait-on en bref les effets; que les bons services qu'il avait rendus au roi de tout son temps le devaient rendre exempt de toute recherche et soupçon. Il supplia le seigneur de Saint-Luc de lui permettre la liberté et le temps de conduire son entreprise à bout, l'assurant par de grands serments qu'il ne ferait rien qu'à l'avantage du parti. Le seigneur de Saint-Luc lui ayant octroyé sa requête, il s'en retourne à sa garnison de Kerguelenen, bien disposé de satisfaire à ce

(1) François d'Epinay de Saint-Luc, lieutenant-général du roi en Bretagne, en même temps que le maréchal d'Aumont, dont il était le rival près de la comtesse de Laval. Si le maréchal conquerrait la Bretagne à Henri IV, Saint-Luc avait d'autres avantages à faire valoir. Il était, dit Brantôme, très gentil et accompli cavalier en tout, s'il en fût un à la cour, et qui est mort au siége d'Amiens, très regretté et en réputation d'un brave, vaillant et bon capitaine. Il fut grand maître de l'artillerie de France, en 1596.

ramassés, Normands, Poitevins, Gascons et Bretons. Ce qui lui fut bien aisé à faire, sur la crainte qu'ils avaient que la paix survenant, comme elle fit quelques temps après, ils se trouvassent dénués de moyens de vivre.

Picorée leur manquait, et croyant comme ils pourraient se rendre maîtres de la ville, ils y eussent trouvé, à leur avis, butin battant pour s'enrichir tous. Leur dessein, en ce cas, était de tuer les hommes et épouser les femmes et filles qui eussent eu quelques moyens.

De cette intelligence était fort soupçonné le capitaine Clou, gentilhomme poitevin, qui depuis épousa demoiselle Julienne de Coatanezre, dame des Salles, près de Quimper, douairière de Kercourtois (1). Le seigneur de Saint-Luc était lors lieutenant en l'armée du roi en Bretagne, lequel vint à Quimper pour connaître comme on s'y gouvernait; il fut imbu de ce soupçon d'intelligence d'entre Le Clou et La Fontenelle, comme en effet il y avait lieu de soupçon, d'autant que Le Clou se disait gentilhomme de bonne et ancienne noblesse, était nécessiteux et remuant; et puis il s'était retiré au manoir de Kerguelenen (2), cinq lieues de Quimper et une lieue de Douarnenez, avec son régiment, sous prétexte de tenir La Fontenelle en sujétion, avec lequel on disait qu'il conférait de nuit secrètement.

(1) Il paraît, d'après ceci, que Julienne de Coatanezre, veuve de René du Dresnay, sieur de Kercourtois, était aussi veuve du sieur Du Clou quand elle épousa M. de Bragelonne et devint belle-sœur de sa fille.

(2) C'est à Kerguelenen qu'est né le grand du Couëdic.

Le seigneur de Saint-Luc (1) ayant eu avis de tout cela, en fit des réprimandes très sévères audit Clou, même jusques à le vouloir retenir prisonnier et le transférer pour être puni ; mais il sut si bien jouer du plat de la langue, comme en effet c'était un beau discoureur, qu'il se sauva de cet inconvénient par la promesse qu'il fit audit seigneur de se saisir de La Fontenelle et le lui rendre prisonnier en cette ville ; disant que personne ne devait avoir autre opinion de lui que de bon et loyal serviteur du roi, étant issu de famille assez connue au Poitou et ailleurs, de laquelle jamais traître ne serait sorti ; et que bien qu'il aurait eu quelques conférences avec La Fontenelle, que c'était à autre fin qu'on ne pensait, et de ce en verrait-on en bref les effets ; que les bons services qu'il avait rendus au roi de tout son temps le devaient rendre exempt de toute recherche et soupçon. Il supplia le seigneur de Saint-Luc de lui permettre la liberté et le temps de conduire son entreprise à bout, l'assurant par de grands serments qu'il ne ferait rien qu'à l'avantage du parti. Le seigneur de Saint-Luc lui ayant octroyé sa requête, il s'en retourne à sa garnison de Kerguelenen, bien disposé de satisfaire à ce

(1) François d'Epinay de Saint-Luc, lieutenant-général du roi en Bretagne, en même temps que le maréchal d'Aumont, dont il était le rival près de la comtesse de Laval. Si le maréchal conquerrait la Bretagne à Henri IV, Saint-Luc avait d'autres avantages à faire valoir. Il était, dit Brantôme, très gentil et accompli cavalier en tout, s'il en fût un à la cour, et qui est mort au siége d'Amiens, très regretté et en réputation d'un brave, vaillant et bon capitaine. Il fut grand maître de l'artillerie de [illegible] en 1596.

qu'il avait promis à son supérieur, comme il fit; et minutant en soi-même les moyens d'y pouvoir parvenir, en feignant de continuer la trahison commencée sur Quimper, lui écrit (à La Fontenelle) qu'il avait été en ville, où il avait parlé à ceux de l'intelligence, qu'il avait trouvés bien disposés et en bon nombre; qu'il restait seulement de conférer tous deux de quelques petits points, le priant de se trouver au lieu accoutumé à telle heure le lendemain, à petit bruit, sans suite, où il ne manquerait de s'y trouver aussi avec un seul laquais.

La Fontenelle, fort aise de cet avis, et se tenant déjà comme assuré de Quimper, renvoie sur l'heure le porteur avec promesse de s'y trouver, comme il fit. Le Clou ayant eu la réponse de ce qu'il souhaitait, envoie la nuit vingt ou trente arquebusiers à pied au lieu où ils se devaient trouver, qui se cachèrent derrière les haies, à côté du chemin où se devait faire le pourparler, et Le Clou se trouva à l'heure assignée, ou un peu devant, pour être le premier audit lieu, crainte que ses gens ne fussent découverts en leur embuscade, et tôt après arriva La Fontenelle, accompagné du sieur de La Boulle, son lieutenant, qui incontinent mirent pied à terre de chaque part, laissant leurs chevaux aux laquais, entrent en conférence en l'endroit, et vis-à-vis des embûcheurs. Après s'être embrassés à la coutume, commencent à conférer de leurs affaires touchant la livraison de Quimper; mais Le Clou ayant donné le signal à ses gens cachés, firent pleuvoir leur escopetterie (1)

(1) Une escopetterie était une décharge simultanée d'escopettes (petites arquebuses) et de carabines.

et au même instant se saisit de La Fontenelle et le retint par le collet. La Boulle et quelques laquais épouvantés se sauvèrent, La Boulle à course de cheval, qu'il eut le loisir de monter, et les autres comme ils purent.

Le Clou ayant eu ce qu'il demandait, n'en fit aucune poursuite, et sans tarder fait marcher son prisonnier, qu'il rendit de ce pas à Quimper, au seigneur de Saint-Luc, qui fut prié par ceux de la ville de le rendre prisonnier en justice, attendu les maux et ruines qu'il avait faits; mais l'avarice d'avoir sa rançon! en le rendant à Rennes, la cour l'eût bientôt jugé conformément à la clameur du peuple, qui le voulait voir pendre. Mais Saint-Luc le retint prisonnier de guerre et en tira grande rançon.

Par ce moyen sortit libre, ce qui le rendit plus insolent que jamais, continuant de plus en plus en ses cruautés, qu'il exerça pour se faire rembourser de sa rançon. Dieu ne permit pas qu'il fût sitôt châtié de ses méfaits, mais qu'il fût réservé pour de rechef affliger son pauvre peuple, pour puis après faire de lui un exemplaire spectacle, sur une roue, comme il sera dit ci-après (1).

(1) Ce récit ne se trouve pas dans le manuscrit.



# Chapitre XXXIX.

## Autre pratique sur Quimper par La Fontenelle.

Ayant donc La Fontenelle payé sa rançon au seigneur de Saint-Luc, à qui Le Clou l'avait livré pour se purger du crime qu'on lui imputait, de retour qu'il fut en son île Tristan, tourne tous ses desseins et artifices sur Quimper.

Prévoyant que la guerre ne pouvait toujours durer, et même qu'il courait déjà quelques bruits de paix entre les deux partis, il désirait par un dernier coup de main faire curée et butin de ladite ville, se persuadant que toutes les commodités et richesses du plat pays y étaient resserrées. Ses capitaines l'invitaient fort à cette entreprise, se proposant de se faire à jamais riches du sac de cette ville s'ils y pouvaient entrer; que ce n'était chose si difficile,

n'étant forte ni curieusement gardée ; que la garnison était des gens de guerre ramassés, bien aisés à pratiquer sous l'espérance de bien faire leurs affaires ; que le capitaine de la ville, qui était le sieur de Kermoguer, nommé Julien du Pou, n'était pas homme de guerre, et n'avait pas de créance ni envers l'habitant, ni soldat.

Ils commencèrent donc, chacun de son côté, à faire leurs pratiques, et eurent sans grandes difficultés intelligences avec quelques capitaines de la garnison, entre autres au capitaine Baulieu, un autre nommé Lavallez, gascon, et quelques autres, et même quelques-uns de la ville, comme le lieutenant particulier du siége, nommé Jacques Le Borigné ; quelques-uns de l'église furent aussi suspects de savoir tout le complot : l'on m'en donnait aucun avis. On sut incontinent en cette ville qu'on y pratiquait intelligence, et que La Fontenelle y était du tout porté, mais ne sut-on sitôt ceux qui en étaient.

Il y avait un sergent-major en l'île, qu'on appelait le capitaine Marcille, italien napolitain, qui était marié à la sœur d'un chanoine de cette ville, qui se nommait maître Jacques Gavaing. Ce Marcille, en considération de cette alliance, par le moyen d'un prêtre réfugié en l'île, donnait avis au capitaine et au sénéchal de Quimper de tout ce qu'il pouvait découvrir de préjudiciable, et non sans grand danger de sa personne, s'il eût été découvert. Si bien que chacun jour on découvrait des nouvelles de ce que machinaient les ennemis, même tout le progrès de l'affaire, et avis de ne point trop se fier en la g[illegible] de regarder de près aux actions d'un chacun [illegible]utefois personne. Or tous les av[illegible]les

et rien par écrit, d'autant même que Marcille ne savait écrire, et on se rapportait au dire du prêtre.

Une fois entre autres, sur le soir, au mois d'avril 1597, le prêtre arriva en grande hâte, assurant le gouverneur que La Fontenelle avait fait, la même vêprée, monter presque toute la garnison à cheval, qui était de cinq à six cents hommes de main, avec appareil de trois à quatre charretées d'échelles, tant de bois que de cordes, qu'il amenait ici, et devait arriver sur la minuit ou environ, avec commandement d'y faire tous leurs efforts, leur abandonnant le pillage, et que leur résolution était de tuer tous les hommes et de se marier aux veuves et filles; avertit aussi le gouverneur de la grande intelligence qu'ils disaient avoir dedans la ville.

Comme il interrogeait de plus en plus le prêtre, voici arriver un autre prêtre, de la part dudit Marcille, qui assure que la compagnie et équipages qu'avons dit étaient partis avant lui, dudit Douarnenez avec force échelles; qu'ils s'étaient dérobés par des sentiers et chemins écartés pour n'être par eux découverts, et qu'ils devaient arriver par-devers le Stang-Bihan (1) pour plus secrètement faire leurs approches à la muraille d'entre Saint-Antoine et la tour Bihan, et en même temps devaient donner l'alarme du côté de la Terre-au-Duc et rue Neuve, pour y faire courir les habitants, afin que, pendant ce temps, leur intelligence leur eût donné moyen par les échelles d'occuper une des portes de la ville.

(1) Le Stang-Bihan est situé à un demi-quart de lieue au nord-ouest de Quimper, au-dessus de la rive gauche du Steir.

n'étant forte ni curieusement gardée ; que la garnison était des gens de guerre ramassés, bien aisés à pratiquer sous l'espérance de bien faire leurs affaires ; que le capitaine de la ville, qui était le sieur de Kermoguer, nommé Julien du Pou, n'était pas homme de guerre, et n'avait pas de créance ni envers l'habitant, ni soldat.

Ils commencèrent donc, chacun de son côté, à faire leurs pratiques, et eurent sans grandes difficultés intelligences avec quelques capitaines de la garnison, entre autres au capitaine Baulieu, un autre nommé Lavallez, gascon, et quelques autres, et même quelques-uns de la ville, comme le lieutenant particulier du siége, nommé Jacques Le Borigné ; quelques-uns de l'église furent aussi suspects de savoir tout le complot : l'on n'en donnait aucun avis. On sut incontinent en cette ville qu'on y pratiquait intelligence, et que La Fontenelle y était du tout porté, mais ne sut-on sitôt ceux qui en étaient.

Il y avait un sergent-major en l'île, qu'on appelait le capitaine Marcille, italien napolitain, qui était marié à la sœur d'un chanoine de cette ville, qui se nommait maître Jacques Gavaing. Ce Marcille, en considération de cette alliance, par le moyen d'un prêtre réfugié en l'île, donnait avis au capitaine et au sénéchal de Quimper de tout ce qu'il pouvait découvrir de préjudiciable, et non sans grand danger de sa personne, s'il eût été découvert. Si bien que chacun jour on découvrait des nouvelles de ce que machinaient les ennemis, même tout le progrès de l'affaire, et avis de ne point trop se fier en la garnison et de regarder de près aux actions d'un chacun, sans nommer toutefois personne. Or tous les avertissements étaient par paroles

viveforce, au moyen des traîtres qu'il entretenait toujours fort soigneusement à sa dévotion, les repaissant de nouvelles espérances. Le gouverneur de la ville connaissait bien les traîtres, tous les jours averti d'y mettre ordre et de pourvoir à sa sûreté propre et à celle de la ville; mais soit qu'il craignît quelque sédition, s'il eût rien remué, ou qu'il le fît par négligence et pusillanimité, comme il est plus vraisemblable, n'en faisait aucun compte, non pas seulement de leur en parler, et néanmoins leur dessein était de le poignarder le premier, si l'entreprise eût réussi.

La bonne garde que faisaient les habitants toutes les nuits, se défiant de la garnison, suppléait à la paresse du gouverneur, peu né pour la guerre. La Fontenelle voyant toutes ses entreprises, même les plus secrètes, tourner en fumée, sans savoir d'où venait son mal, propose en soi-même d'user d'autres voies, n'ayant rien plus à cœur qu'une fois se voir maître de Quimper, pour se venger de quelques particuliers, desquels il se sentait offensé, et entre autres du capitaine Clou, qui l'avait par trahison, et sous le nom d'ami, pris prisonnier, que pour aussi le riche butin et prisonniers de marque qu'il espérait y faire. Il entreprend d'être assez fort pour l'emporter d'abordage, voire en plein jour et enseignes déployées, étant secondé de son intelligence.

Pour y parvenir, il mande secrètement toutes les garnisons des places de son parti, comme Hennebond, Vannes, Pontivy, Comper, et de la tour de Cesson près St.-Brieuc, lesquelles, rendues à Douarnenez à jour certain, on en eut aussitôt avis à Quimper, par le moyen dudit [illegible] autrement être informé de leur dessein, que [illegible]

tion, que cette belle visite s'adressait pour la prochaine nuit.

A Quimper, cela étant passé, le lendemain, personne ne présumait qu'ils eussent eu l'audace de se présenter à découvert en plein jour. La nuit, on fit bonne garde aux murailles et aux places publiques de la ville, prévoyant aux périls de dehors et dedans. Le lendemain, qui fut le trentième de mai 1597, au matin, il fit (La Fontenelle) monter toutes ses troupes à cheval, tant argoulets que chevau-légers (1), avec ses gens de pied qui suivaient, le tout montant à mille ou douze cents hommes, et s'acheminent en désordre à Quimper, drapeaux au vent et tambours battant, avec une merveilleuse résolution de l'emporter; et de fait, sous cette folle assurance, ils firent partir par mer nombre de bateaux; et par terre force chariots pour en transporter le pillage à Douarnenez.

On n'attendait rien moins à Quimper, que ces hôtes nouveaux, croyant, comme dit est, qu'ils ne fussent jamais venus de jour, et toute cette matinée le fort avait été fermé, si bien que Marcille n'avait pu avertir comme il avait accoutumé, et n'en sut-on rien jusques à les voir aux rabines de Pratanras de dessus les murailles de la ville, qui se trouva un peu troublée au commencement, croyant le mal plus grand, c'est-à-dire les forces de l'ennemi qu'elles n'étaient. Chacun court aux armes, la muraille est bordée, les portes

(1) Les argoulets étaient, ou des arquebusiers ou des carabins. Ces derniers noms emportent avec eux leurs significations.

Un chevau-léger était alors un cavalier légèrement armé. Ce mot [illegible] pris par opposition [illegible] homme d'arme, qui devait être armé de [illegible]

fermées ; chacun faisait son devoir, mais il y avait lieu de prendre garde aussi bien à ceux du dedans qu'à ceux de l'ennemi que nous voyions approcher les enseignes arborées, car c'était chose assurée qu'il n'eût jamais entrepris d'y venir de jour, sans qu'il se tenait fort de quelques capitaines de la garnison dudit Quimper, Normands, Poitevins, Gascons, et entre autres du capitaine Beaulieu de Grenade et autres de même farine, comme Lavallez, gascon, lesquels et ceux de leur intelligence avaient avis du jour et l'heure que La Fontenelle et ses troupes devaient arriver à la vue de Quimper : c'est pourquoi on connaissait assez, à leur façon de faire, qu'il y avait quelques anguilles sous roche ; car, la plupart de la nuit et la matinée, ils se promenaient ensemble, allant, venant, faisant les empressés, mais tristes et comme éperdus, n'ayant en aucune façon résolution ni contenance, ce qui fut de bonne heure remarqué en eux. Cela faisait penser que tels étonnements ne leur venaient pas sans causes.

Ils voyaient les habitants si bien sur leurs gardes qu'ils craignaient que ne pouvant effectuer leur chef-d'œuvre, on en vint ensuite à les découvrir, qui eût été leur ruine. Et de fait, si, dans la suite, on eût voulu à Quimper en faire recherche, il y en eût eu bien en peine.

Environ les dix heures de ce dit jour, on aperçoit de dessus les murailles de ladite ville les troupes de La Fontenelle, aux rabines de Pratanras (1), qui venaient en assez

(1) Pratanras est un château sur la route de Quimper à Douarnenez, situé à trois quarts de lieues de cette première ville. Il a long-temps appartenu à la maison de Lesongar. Le comte De la Mark, descen-

bel ordre tenant leurs rangs, chacune compagnie sous son enseigne, comme s'ils eussent eu l'ennemi en tête, les tambours battants, ce qui étonna au commencement un peu, les croyant un peu plus forts qu'ils n'étaient, vu que son intelligence du dedans le rassurât.

Et de fait on avait reçu le jour précédent un avis de la part de la dame de Kerharo (1), assez confus toutefois. C'est que La Fontenelle étant avec nombre des siens au Guilguiffin, demeure ordinaire de ladite dame, on commença à parler de Quimper et de quelques menées que l'on disait y avoir. Et sur ce que ladite dame n'ajoutait pas beaucoup de foi à ce qu'il disait, il lui dit : Madame, Quimper est aussi bien à moi que la robe que vous portez est à vous ; et ne me tenez jamais pour honnête homme, si je ne vous en fais voir les effets plus tôt que vous ne pensez. Cet avis ne limitait temps, ni jour, ni heure, tellement que l'on ne s'y pouvait préparer qu'à l'aventure ; néanmoins cela servit beaucoup, car un chacun s'en rendit plus vigilant, le gouverneur de Quimper ayant assuré les habitants qu'il avait eu avis qu'il y avait une entreprise sur la ville.

Or, ce qui faisait à l'ennemi tant présumer d'emporter cette ville, était qu'il savait bien que la garnison était lors petite, dont il y avait une partie et des capitaines même de sa dévotion ; que le secours était loin ; qu'il n'y

dant immédiat du sanglier des Ardennes, dont la mère était bretonne, le vendit à M. De Ma[illegible]

(1) La dame de Kerharo [illegible] de Jean de Plœuc, du Brignou en Léon, à qui [illegible] avait apporté les terres de Kerharo et [illegible]

avait aucune cavalerie dans la ville, mais seulement quelques gens de pied ; que les habitants n'étaient aguerris et perdraient cœur sitôt qu'il verraient l'ennemi dehors et dedans ; que la ville est de grand circuit, mal peuplée et de grande garde ; et puis ceux de son intelligence devaient conseiller le gouverneur de faire faire une sortie sitôt que l'ennemi serait entré en la Terre-au-Duc, car il devait donner là premièrement, comme il fit, en laquelle sortie devait être part des traîtres qui feindraient être repoussés et en leur retraite donnaient entrée, tenant la porte ouverte à l'ennemi pour y entrer pêle-mêle, chose souvent arrivée ailleurs, même sans aucune intelligence.

La ville, émue de voir les troupes des ennemis s'approcher si brusquement, les uns couraient aux murailles, les autres aux portes, entre autre à la porte Médard, où semblait être le plus grand danger, ayant toujours l'œil sur ceux que l'on connaissait être soupçonnés de trahison, un chacun bien délibéré de faire bon devoir.

Mais, de bonne fortune, et comme d'une particulière permission divine, le seigneur de Kerollain, nommé Jean Jégado (1), brave et vaillant cavalier autant qu'autre de son temps, époux de la dame héritière de Trémillec, faisant sa demeure, en temps de paix, en sa maison de Kerlot, près de cette ville, et à cause de la guerre en celle de Concarneau, dont il était gouverneur, quelques-uns disent lieutenant du jeune Lézonnet, son neveu, pendant

(1) Suzanne le Prestre, sœur du sieur de Lézonnet, avait épousé Jean Jégado, sieur de Kerollain. Elle fut mère de Jean Jégado, sieur de Kerollain, qui sauva Quimper lors de cette entreprise.

son bas âge. Ledit de Kerollain, déjà parti ce jour-là de bon matin de Concarneau, lui septième, compris son trompette, arriva à Quimper pour quelques siennes affaires, environ les neuf heures, sans songer en aucune rencontre, ni rien savoir de ce qui se passait à Douarnenez. Il ne faisait que descendre en son auberge, au *Lion-d'Or*, près la porte Médard, dedans la ville, quand on commença à crier alarme. Il fut fort aise de s'être trouvé, quoique par hasard, en si belle occasion de faire à la ville et au public un si signalé service.

L'ennemi étant arrivé près de la chapelle de Saint-Sébastien, où sont à présent les capucins (1), les argoulets ou carabiniers à cheval mirent pied à terre et donnèrent furieusement à une barrière qui est à l'entrée du faubourg, vis-à-vis de la rue par laquelle on va à St.-Jean (2), et l'ayant gagnée poursuivirent leur pointe jusques à la place St.-Mathieu, donnent au travers à corps perdu. Le trompette sonna la charge si bien qu'il (Kerollain) les étonna, croyant qu'il eût quelque gros de cavalerie, de laquelle ceux qu'ils voyaient fussent les avant-coureurs, et ne pouvant soutenir davantage commencèrent la retraite.

Cependant un nombre de la jeunesse de la ville, environ quarante ou cinquante, qui suivaient la cavalerie de Kerollain, se ruent à la faveur des gens de cheval et tous ensemble les chargent si furieusement qu'ils prennent tout à fait l'épouvante, de telle sorte qu'ils laissèrent ---bre

(1) Aujourd'hui les dames du sacré cœur.

(2) La rue Vis.

de leurs bidets et armes. Il se trouva un d'entre eux qui était boiteux, qui, voyant le sieur de Kerollain venir à lui, au milieu de la place Saint-Mathieu, eut l'assurance de l'attendre de pied ferme, l'arquebuse en joue, et comme il lui allait fendre la tête de son épée, il le tira, comme l'on dit, à brûle-pourpoint, lui donnant dans la cuirasse, et lui brûla toute son écharpe qu'il portait par-dessus son habit. Le sieur de Kersandry, qui venait après le sieur de Kerollain, tua ledit soldat.

Un autre bonheur survint et arriva à ceux de la ville au même temps, c'est que le capitaine Magence, qui avait environ deux cents hommes de pied, était arrivé au faubourg de la rue Neuve, venant de devers Scaër ou le Faouët. Etant assez fatigué du chemin, se trouva à point pour avoir part au gâteau ; car oyant le bruit, et informé de ce que pouvait être, comme s'il fût venu tout exprès, et n'étant pas encore logé, ni la ville ne sachant pas sa venue, fit avancer ses gens en toute diligence, et partie par le pont de Locmaria, les autres par la rivière, commencent à charger et les fuyards et le gros même qui était à Saint-Sébastien, de manière qu'ils ne purent plus soutenir, et s'en retournèrent avec leur courte honte par le même chemin qu'ils étaient venus, ayant laissé de leurs gens plus de quarante de morts et plus de deux fois autant de blessés, qu'ils emmenèrent dedans des charrettes qu'ils avaient fait rendre pour transporter les dépouilles de Quimper.

Il fut aussi pris environ cinquante bidets et de belles armes.

Pendant que cette sortie durait, il y avait à la porte Médard une grande confusion d'hommes de tout âge qui

en un besoin eût été plus préjudiciable qu'aidant à la défense de la ville, en cas que l'ennemi eût repoussé les nôtres et qu'il se fût présenté à la porte, et aux conspirateurs de s'en emparer, car on était si pressé que l'on n'eût su tirer son épée, et en cette presse étaient les conspirateurs et suspects. Et y avait aussi le seigneur de Kermoguer, gouverneur lors de la ville, qui n'était pas grand guerrier, qui tenait toujours la grande porte à la poterne d'à côté toute ouverte, ce que le capitaine Lespine trouva mauvais, et dit au gouverneur : Monsieur, on craint qu'il n'y ait quelques intelligences céans; si ainsi, et que l'ennemi repousse nos gens, voilà le vrai moyen qu'ils entrent avec les fuyards, pour ce quoi obvier il est besoin que l'on ferme cette grande porte et laisser la poterne seulement ouverte; et cependant, s'ils repoussent les nôtres, ils se pourront retirer en sûreté dans cet éperon, sous la courtine. Ce qui fit que soudainément le pont fut levé et la grande porte fermée, qui donna une grande assurance à ceux de dedans, d'autant qu'il ne demeurait que la poterne ouverte par où il ne pouvait passer qu'un homme à la fois, encore à peine, et n'y eût su passer armé que bien difficilement.

J'ai dit ci-dessus que La Fontenelle s'assurait si infailliblement de Quimper qu'il avait fait amener charrettes par terre, gabares et bateaux par mer, pour emporter le butin de la ville; j'ai dit aussi que les charrettes s'en retournèrent chargées de blessés, et quant aux bateaux, étant déjà arrivés à Benaudet (1), et oyant comme le jour s'était passé,

(1) Benaudet est un port à l'embouchure de la rivière d'Od

frustrés de leurs espérances, s'en retournèrent à vides comme elles étaient venues.

La cavalerie de l'ennemi, pendant que les gens de pied avançaient leur retour, s'en va en un parc près de Créac'h-marc'h, à vue de la ville, pour faire quelques bravades, sur lesquels on tira de dessus les murailles de Saint-Nicolas trois coups de canon, qui ne firent aucun effet. Cela fait, ils se retirèrent, et pour soulager leurs blessés logèrent pour cette nuit à Pratanras, non sans crainte d'être attaqués par les nôtres, qui se contentèrent toutefois d'avoir repoussé, sans perte d'un seul homme, un si grand péril de vie et de bien, et avec une assez notable perte et honte de l'ennemi, qui furent un jour et une nuit morts tous nus en la place publique. Mais le lendemain on les fit enterrer dans le cimetière de Saint-Mathieu, ne leur refusant, les habitants, aucun devoir d'humanité.

L'honneur de cette journée, au jugement de tous, est dû au sieur de Kerollain, que Dieu suscita si à propos pour être le conservateur de la ville et des habitants, sans lequel sans doute elle eût été prise; et Dieu sait quelles cruauté et tyrannie y eût commises cette troupe de voleurs, qui ne respirait que le sac de cette pauvre communauté, en mettant, comme ils avaient entrepris, tous les hommes à mort, et des femmes et des filles mille insolences, ou du moins les prendre à femmes, et par ce moyen faire une nouvelle bourgeoisie de scélérats au lieu et place de

lieues de Quimper. La compagnie des Indes, au commencement du siècle dernier, balança long-temps pour y construire le port qu'elle fonda ensuite à Lorient.

bel ordre tenant leurs rangs, chacune compagnie sous son enseigne, comme s'ils eussent eu l'ennemi en tête, les tambours battants, ce qui étonna au commencement un peu, les croyant un peu plus forts qu'ils n'étaient, vu que son intelligence du-dedans le rassurât.

Et de fait on avait reçu le jour précédent un avis de la part de la dame de Kerharo (1), assez confus toutefois. C'est que La Fontenelle étant avec nombre des siens au Guilguiffin, demeure ordinaire de ladite dame, on commença à parler de Quimper et de quelques menées que l'on disait y avoir. Et sur ce que ladite dame n'ajoutait pas beaucoup de foi à ce qu'il disait, il lui dit : Madame, Quimper est aussi bien à moi que la robe que vous portez est à vous ; et ne me tenez jamais pour honnête homme, si je ne vous en fais voir les effets plus tôt que vous ne pensez. Cet avis ne limitait temps, ni jour, ni heure, tellement que l'on ne s'y pouvait préparer qu'à l'aventure ; néanmoins cela servit beaucoup, car un chacun s'en rendit plus vigilant, le gouverneur de Quimper ayant assuré les habitants qu'il avait eu avis qu'il y avait une entreprise sur la ville.

Or, ce qui faisait à l'ennemi tant présumer d'emporter cette ville, était qu'il savait bien que la garnison était lors petite, dont il y avait une partie et des capitaines même de sa dévotion ; que le secours était loin ; qu'il n'y

dant immédiat du sanglier des Ardennes, dont la mère était bretonne, le vendit à M. De Madec.

(1) La dame de Kerharo était la belle-mère de Jean de Plœuc, du Brignou en Léon, à qui sa fille, Anne de Tyvarleu, avait apporté les terres de Kerharo et du Guilguiffin.

# Chapitre XL.

## Douarnenez assiégé de rechef. (1)

La même année 1597, le pays ne pouvant plus supporter l'insolence, cruauté, barbarie de La Fontenelle, qui allaient de jour en jour en empirant, et que la perte et honte qu'il avait reçue aux faubourgs de Quimper le

(1) Le chanoine Moreau abandonne ici le héros de cette narration, sans raconter comment la justice humaine finit par l'atteindre et l'envoya devant Dieu chargé de tous ses crimes, en le faisant passer par le supplice de la roue.

Le duc de Mercœur ne voulut point qu'un tel brigand fût compris dans le traité qu'il passa avec Henri IV. Mais La Fontenelle n'ayant point rendu Douarnenez, devant qui trois expéditions avaient échoué, fit un traité particulier qui lui en conserva le commandement et d'au-

rendait comme enragé, on fut comme contraint de l'assiéger pour la seconde fois, où se trouvèrent les seigneurs de Sourdéac, le baron de Mollac de Kergournadeac'h (1), ayant appelé les garnisons des places de la Basse-Bretagne,

tres honneurs et avantages. Henri IV voulait pacifier entièrement son royaume, et plusieurs historiens disent que tout cela était entièrement stipulé dans des articles secrets accordés au duc de Mercœur : nous aimons à en douter. Les lettres d'abolition qui lui furent accordées auraient pu être demandées par ce prince, mais il lui importait peu que La Fontenelle fût continué dans le commandement de Douarnenez, ce qui eut lieu le 20 mars 1598, et créé capitaine de 50 hommes d'armes, le 26 avril suivant. Il paraît qu'il était parvenu à se faire acheter cher. Mais ses crimes étaient trop nombreux pour qu'on n'eût pas oublié d'en relater quelques-uns dans ses lettres d'abolition. Aussi, ayant été soupçonné d'avoir trempé dans la conjuration du maréchal de Biron, et les preuves ne se trouvant pas assez fortes contre lui, il fut accusé du viol de la dame de la Villeruault en face du gibet où il faisait pendre son mari. Cette bagatelle avait été oubliée dans les lettres d'abolition, ainsi que l'enlèvement d'une riche héritière au pays de Léon, dont il avait fait sa femme. A moins qu'il n'eût enlevé plusieurs héritières pour en faire ses femmes, il serait ici question de la fille d'une seconde femme du sieur de Mézarnou (Parcevaux), dont le chanoine Moreau l'accuse d'avoir enlevé la fille.

Il fut condamné, par arrêt du grand conseil, à être rompu vif, après avoir été appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. L'arrêt fut exécuté en place de Grève, en 1602 ; il resta six quarts d'heure sur la roue.

(1) Sébastien de Rosmadec, baron de Mollac, était sieur de Kergournadec'h du chef de sa femme, Françoise de Kerhoënt, fille de Marie de Plœuc, dame de Coatanfao, et petite-fille de Jeanne Coquelfen, dame de Kergournadec'h. Cette dernière représentait ce

qui tenaient leur parti, comme de Quimper, de Dinan, de Morlaix, de Tonquédec, de Guingamp, avec un régiment de Suisses sous la conduite du capitaine Erlac, aussi suisse; de Corlay, de Quintin, de Concarneau, du Pont, et de toutes les autres places dans lesquelles il y avait garnisons.

Ce beau siége, aussi témérairement entrepris que mal poursuivi, dura un mois ou six semaines, avec aussi peu d'avancement le dernier jour que le premier, étant l'ennemi dans une place avitaillée de toutes provisions. Or, quand il y eût eu devant trente mille hommes, qu'ils eussent été soutenus, ils n'y eussent rien fait, et n'y avaient à craindre que la famine ou trahison, chose à quoi on avait fort bien pourvu.

Le sieur de Sourdéac voyant que c'était temps perdu que de prolonger le siége, honteux toutefois de le lever, s'absente, feignant aller quérir nouvelles forces en Léon, tant d'hommes que de munitions de guerre, et sous ce prétexte se retire du camp à Brest en sa garnison, laissant le baron de Mollac pour commander en son absence. On

famille, premier type de la chevalerie en Bretagne, dont, d'après la légende, un des seigneurs avait assisté Saint-Pol-de-Léon lorsqu'il combattait le dragon. On voit encore, depuis la presque démolition du château de Kergournadec'h, un tableau, au château de Kermenguy, qui, sur trois plans différents, représente le chevalier de Kergournadec'h combattant le dragon pendant que Saint-Pol l'assiste de ses prières; puis Saint-Pol promenant le dragon vaincu, accompagné du chevalier vainqueur; enfin Saint-Pol précipitant le dragon dans la mer, à la pointe de l'île de Batz, toujours accompagné du seigneur de Kergournadec'h.

l'attendait de jour à autre audit siége, mais en vain; on lui écrivait chaque jour ce qui se passait, à quoi il ne répondait. Finalement on l'avertit que secours venait à l'ennemi, comme il était vrai. Lors il écrivit qu'il était d'avis que le siége fût levé, et que le canon qu'il avait fait rendre là de Brest fût rendu en sûreté à Quimper.

Le baron de Mollac ayant communiqué ses lettres aux capitaines, ils furent de même avis, se souvenant néanmoins de ce que dit l'un d'eux, quand ledit de Sourdéac partit du camp, qu'il s'en allait, mais que ce n'était pas pour retourner.

Pendant le siége il y avait escarmouche tous les jours; ceux du fort sortaient bravement sur le sablon qui est entre le fort et la terre, quand la mer est basse, avec peu d'effet toutefois de part et d'autre.

Une certaine nuit assez obscure, en pleine marée, et lorsque les assiégeants se doutaient le moins, les assiégés firent une sortie de quelque cent cinquante ou deux cents hommes, qui se vont ruer sur le quartier du capitaine Magence, du côté de Tréboul, qu'ils attaquèrent dedans leurs tranchées et en tuèrent quelque nombre au commencement, avant qu'ils aient pu être secourus, d'autant qu'ils avaient été surpris. Entre autres y mourut des premiers le capitaine Magence, en bien faisant, comme il avait toujours de coutume, et quelque douzaine des siens avec quelques-uns des assaillants. Ce capitaine fut fort regretté des siens, et à la vérité il était regrettable pour sa valeur, honnêteté, modestie; aussi lui fit-on à Quimper obsèques fort honorables, mémorant de [illegible]tance à cette ville contre La Fontenelle.

Son corps y étant rendu, le clergé, où était l'évêque, alla en bel ordre le recevoir jusques à la porte Médard, et rendu à Saint-Corentin, après lui avoir fait un solennel service, fut inhumé en une vieille tombe d'évêque élevée sous la voûte, en la chapelle de la Trinité (1), au haut de l'église, vis-à-vis la tombe de Gracien de Monceaux, du côté de l'évangile. Ladite tombe est fort antique, portant date de l'an mil deux cents. Etant ouverte, elle était par-dedans comme toute neuve et fraîche, comme si elle eût été faite depuis huit jours, et n'y avait aucun ossement ni cendre par-dedans. Si l'on vient ci-après à ouvrir ladite tombe, et trouvant des ossements que l'on prît pour reliques d'évêque, on se trompera de beaucoup, car ils seront d'un capitaine gascon, et n'y en a point d'autres; ce que je puis dire pour avoir vu ouvrir et fermer la tombe lors dudit enterrement; et combien que l'on fût assez disposé à lui faire de grands honneurs à ses funérailles, néanmoins ne le devait-on pas mettre dans un tombeau d'évêque; mais la grande amitié que lui portait notre évêque Charles de Liscoët fut cause qu'il ordonna qu'il y eût été mis, ce que le chapitre et le peuple même trouva incongru, icelui n'étant que capitaine d'un régiment de gens de pied, et qu'il y avait des places assez en un si grand temple où il eût pu être inhumé condignement à son mérite, encore qu'il fût bon gentilhomme, et tel que le sieur de Lestialla, gentilhomme bien moyenné, lui avait accordé

(1) Aujourd'hui la chapelle de la Victoire.



sa sœur en mariage, du consentement dudit évêque, qui était oncle de Lestialla (1).

Les assiégeants donc, bien assurés qu'il venait du secours aux assiégés, dont le gros se faisait à Hennebond, des garnisons de Vannes, de Pontivy, de Hennebond et autres du parti du duc de Mercœur, et ayant eu ordre du seigneur de Sourdéac de lever le siége, se retirèrent à contre-cœur de devant Douarnenez, et arrivèrent à Quimper avec le canon et le bagage. Le lendemain, de grand matin, ils partirent de Quimper secrètement, s'acheminèrent à grande traite vers Quimperlé, où ils pensaient trouver à l'improviste le secours, qui était conduit entre autre par le sieur de la Grandville, cinquième fils d'Aradon de Quinipily en Vannes, dont l'aîné était gouverneur; le second, nommé le sieur d'Aradon; le troisième, évêque de Vannes, nommé le sieur Du Plessis; le quatrième, nommé le sieur de Camors, qui tenait la campagne sans logements; le cinquième était le sieur de la Grandville (2), fort jeune seigneur, et qui avait aussi belles qualités de valeur, d'étude, de modestie, de diligence; bref, c'était le plus jeune de tous, et qui possédait seul le profit de tous ses frères.

(1) Nous avons vu dans le courant de ces mémoires que M. du Liscoët, évêque de Quimper, était beau-frère de M. Le Prestre de Lézonnet, Charles Le Heuc, sieur de Lestialla, avait épousé Jeanne de Jégado, leur nièce.

(2) Un autre d'Aradon, sieur de la Grandville, gouverneur de Hennebond pour la Ligue, a laissé des mémoires imprimés à la suite du second volume de l'histoire de Bretagne de Dom Taillandier. [illegible] un des aînés des frères d'Aradon.

frustrés de leurs espérances, s'en retournèrent à vides, comme elles étaient venues.

La cavalerie de l'ennemi, pendant que les gens de pied avançaient leur retour, s'en va en un parc près de Créac'h marc'h, à vue de la ville, pour faire quelques bravades, sur lesquels on tira de dessus les murailles de Saint-Nicolas trois coups de canon, qui ne firent aucun effet. Cela fait, ils se retirèrent, et pour soulager leurs blessés logèrent pour cette nuit à Pratanras, non sans crainte d'être attaqués par les nôtres, qui se contentèrent toutefois d'avoir repoussé, sans perte d'un seul homme, un si grand péril de vie et de bien, et avec une assez notable perte et honte de l'ennemi, qui furent un jour et une nuit morts tous nus en la place publique. Mais le lendemain on les fit enterrer dans le cimetière de Saint-Mathieu, ne leur refusant, les habitants, aucun devoir d'humanité.

L'honneur de cette journée, au jugement de tous, est dû au sieur de Kerollain, que Dieu suscita si à propos pour être le conservateur de la ville et des habitants, sans lequel sans doute elle eût été prise ; et Dieu sait quelles cruauté et tyrannie y eût commises cette troupe de voleurs, qui ne respirait que le sac de cette pauvre communauté, en mettant, comme ils avaient entrepris, tous les hommes à mort, et des femmes et des filles mille insolences, ou du moins les prendre à femmes, et par ce moyen faire une nouvelle bourgeoisie de scélérats au lieu et place de

lieues de Quimper. La compagnie des Indes, au commencement du siècle dernier, balança long-temps pour y construire le port qu'elle fonda ensuite à Lorient.

# Chapitre XLI.

## Combat de Quimerc'h (1).

Le baron de Mollac, avec ce qu'il pouvait avoir de Français et le régiment de Suisses, qui était de sept à huit cents hommes, par une très grande diligence, étant arrivé à Quimperlé, trouve que l'ennemi avait déplacé et pris le chemin à travers pays entre Quimperlé et le Faouët, et qu'il pouvait bien être vers Guiscriff ou Scaër, ce qui fit

(1) Kymerc'h ou Quimerc'h, ancienne bannière passée dans la maison de Tinteniac par le mariage de Françoise de Kymerc'h avec Pierre de Tinteniac, grand-père de celui dont il est question dans cet article, est situé près de [illegible] ord d'un étang, entouré d'une forêt, sur la gauche de [illegible] à Quimperlé.

frustrés de leurs espérances, s'en retournèrent à vides comme elles étaient venues.

La cavalerie de l'ennemi, pendant que les gens de pied avançaient leur retour, s'en va en un parc près de Créac'h-marc'h, à vue de la ville, pour faire quelques bravades, sur lesquels on tira de dessus les murailles de Saint-Nicolas trois coups de canon, qui ne firent aucun effet. Cela fait, ils se retirèrent, et pour soulager leurs blessés logèrent pour cette nuit à Pratanras, non sans crainte d'être attaqués par les nôtres, qui se contentèrent toutefois d'avoir repoussé, sans perte d'un seul homme, un si grand péril de vie et de bien, et avec une assez notable perte et honte de l'ennemi, qui furent un jour et une nuit morts tous nus en la place publique. Mais le lendemain on les fit enterrer dans le cimetière de Saint-Mathieu, ne leur refusant, les habitants, aucun devoir d'humanité.

L'honneur de cette journée, au jugement de tous, est dû au sieur de Kerollain, que Dieu suscita si à propos pour être le conservateur de la ville et des habitants, sans lequel sans doute elle eût été prise ; et Dieu sait quelles cruauté et tyrannie y eût commises cette troupe de voleurs, qui ne respirait que le sac de cette pauvre communauté, en mettant, comme ils avaient entrepris, tous les hommes à mort, et des femmes et des filles mille insolences, ou du moins les prendre à femmes, et par ce moyen faire une nouvelle bourgeoisie de scélérats au lieu et place de

lieues de Quimper. La compagnie des Indes, au commencement du siècle dernier, balança long-temps pour y construire le port qu'elle fonda ensuite à Lorient.

tant de gens de bien, d'habitants et de réfugiés qui y eussent été égorgés.

Ledit seigneur de Kerollain a, dès ses jeunes ans, toujours montré grand indice de sa future vertu, ne se plaisant à autre chose qu'à l'exercice des armes; il fit son apprentissage avec son oncle le feu sieur de Lézonnet, gouverneur de Concarneau au commencement de cette guerre. Depuis l'an 1590, quand la garnison allait à la guerre, s'il y avait rencontre de l'ennemi, il se trouvait toujours des premiers aux coups, et en rapportait avantage et honneur. Au siége de Crozon, ci-dessus mentionné, qui fut le plus mortel de tous ceux qui aient été de notre temps en Bretagne, il se fit remarquer à l'assaut des plus hardis et résolus, fut par plusieurs fois renversé à coups de pique du haut de la brèche dans le fossé, dont se relevant et remontant, faisait plus que son âge ne portait, et pour témoignage de sa valeur y reçut un coup de pique dans la face, qui la lui défigura beaucoup, donnant le long de la joue jusques à l'oreille.

Je sais que le capitaine gascon Magence a aussi part à l'honneur de cette journée, mais non à l'égal de l'autre; car, avant qu'il fût aperçu par l'ennemi, il était déjà en épouvante à la Terre-au-Duc, et repoussé. Toutefois, il y a apparence qu'après s'être reconnu combien sottement il s'en était fui, il fût retourné avec plus de résolution; mais quand il se vit chargé de ce côté, il crut qu'il ne gagnerait que des coups à réitérer le combat, et prit le parti de la retraite, comme nous avons dit.

# Chapitre XL.

## Douarnenez assiégé de rechef. (1)

La même année 1597, le pays ne pouvant plus supporter l'insolence, cruauté, barbarie de La Fontenelle, qui allaient de jour en jour en empirant, et que la perte et honte qu'il avait reçue aux faubourgs de Quimper le

(1) Le chanoine Moreau abandonne ici le héros de cette narration, sans raconter comment la justice humaine finit par l'atteindre et l'envoya devant Dieu chargé de tous ses crimes, en le faisant passer par le supplice de la roue.

Le duc de Mercœur ne voulut point qu'un tel brigand fût compris dans le traité qu'il passa avec Henri IV. Mais La Fontenelle n'ayant point rendu Douarnenez, devant qui trois expéditions avaient échoué, fit un traité particulier qui lui en conserva le commandement et d'au-

rendait comme enragé, on fut comme contraint de l'assiéger pour la seconde fois, où se trouvèrent les seigneurs de Sourdéac, le baron de Mollac de Kergournadeac'h (1), ayant appelé les garnisons des places de la Basse-Bretagne,

tres honneurs et avantages. Henri IV voulait pacifier entièrement son royaume, et plusieurs historiens disent que tout cela était entièrement stipulé dans des articles secrets accordés au duc de Mercœur : nous aimons à en douter. Les lettres d'abolition qui lui furent accordées auraient pu être demandées par ce prince, mais il lui importait peu que La Fontenelle fût continué dans le commandement de Douarnenez, ce qui eut lieu le 20 mars 1598, et créé capitaine de 50 hommes d'armes, le 26 avril suivant. Il paraît qu'il était parvenu à se faire acheter cher. Mais ses crimes étaient trop nombreux pour qu'on n'eût pas oublié d'en relater quelques-uns dans ses lettres d'abolition. Aussi, ayant été soupçonné d'avoir trempé dans la conjuration du maréchal de Biron, et les preuves ne se trouvant pas assez fortes contre lui, il fut accusé du viol de la dame de la Villerouault en face du gibet où il faisait pendre son mari. Cette bagatelle avait été oubliée dans les lettres d'abolition, ainsi que l'enlèvement d'une riche héritière au pays de Léon, dont il avait fait sa femme. A moins qu'il n'eût enlevé plusieurs héritières pour en faire ses femmes, il serait ici question de la fille d'une seconde femme du sieur de Mézarnou (Parcevaux), dont le chanoine Moreau l'accuse d'avoir enlevé la fille.

Il fut condamné, par arrêt du grand conseil, à être rompu vif, après avoir été appliqué à la question ordinaire et extraordinaire. L'arrêt fut exécuté en place de Grève, en 1602; il resta six quarts d'heure sur la roue.

(1) Sébastien [illegible] baron de Mollac, était sieur de Kergournadec'h du chef [illegible] [illegible]ise de Kerhoënt, fille de Marie de Plœuc, dame [illegible] -fille de Jeanne Coëtquelfen, dame [illegible] [illegible]ait cette

qui tenaient leur parti, comme de Quimper, de Dinan, de Morlaix, de Tonquédec, de Guingamp, avec un régiment de Suisses sous la conduite du capitaine Erlac, aussi suisse ; de Corlay, de Quintin, de Concarneau, du Pont, et de toutes les autres places dans lesquelles il y avait garnisons.

Ce beau siége, aussi témérairement entrepris que mal poursuivi, dura un mois ou six semaines, avec aussi peu d'avancement le dernier jour que le premier, étant l'ennemi dans une place avitaillée de toutes provisions. Or, quand il y eût eu devant trente mille hommes, qu'ils eussent été soutenus, ils n'y eussent rien fait, et n'y avaient à craindre que la famine ou trahison, chose à quoi on avait fort bien pourvu.

Le sieur de Sourdéac voyant que c'était temps perdu que de prolonger le siége, honteux toutefois de le lever, s'absente, feignant aller quérir nouvelles forces en Léon, tant d'hommes que de munitions de guerre, et sous ce prétexte se retire du camp à Brest en sa garnison, laissant le baron de Mollac pour commander en son absence. On

famille, premier type de la chevalerie en Bretagne, dont, d'après la légende, un des seigneurs avait assisté Saint-Pol-de-Léon lorsqu'il combattait le dragon. On voit encore, depuis la presque démolition du château de Kergournadec'h, un tableau, au château de Kermenguy, qui, sur trois plans différents, représente le chevalier de Kergournadec'h combattant le dragon pendant que Saint-Pol l'assiste de ses prières; puis Saint-Pol promenant le dragon vaincu, accompagné du chevalier vainqueur; enfin Saint-Pol précipitant le dragon dans la mer, à la pointe de l'île de Batz, toujours accompagné du seigneur de Kergournadec'h.

l'attendait de jour à autre audit siége, mais en vain; on lui écrivait chaque jour ce qui se passait, à quoi il ne répondait. Finalement on l'avertit que secours venait à l'ennemi, comme il était vrai. Lors il écrivit qu'il était d'avis que le siége fût levé, et que le canon qu'il avait fait rendre là de Brest fût rendu en sûreté à Quimper.

Le baron de Molac ayant communiqué ses lettres aux capitaines, ils furent de même avis, se souvenant néanmoins de ce que dit l'un d'eux, quand ledit de Sourdéac partit du camp, qu'il s'en allait, mais que ce n'était pas pour retourner.

Pendant le siége il y avait escarmouche tous les jours; ceux du fort sortaient bravement sur le sablon qui est entre le fort et la terre, quand la mer est basse, avec peu d'effet toutefois de part et d'autre.

Une certaine nuit assez obscure, en pleine marée, et lorsque les assiégeants se doutaient le moins, les assiégés firent une sortie de quelque cent cinquante ou deux cents hommes, qui se vont ruer sur le quartier du capitaine Magence, du côté de Tréboul, qu'ils attaquèrent dedans leurs tranchées et en tuèrent quelque nombre au commencement, avant qu'ils aient pu être secourus, d'autant qu'ils avaient été surpris. Entre autres y mourut des premiers le capitaine Magence, en bien faisant, comme il avait toujours de coutume, et quelque douzaine des siens avec quelques-uns des assaillants. Ce capitaine fut fort regretté des siens, et à la vérité il était regrettable pour sa valeur, honnêteté, modestie; aussi lui fit-on à Quimper obsèques fort honorables, mémorant de [illegible]tance à cette ville contre La Fontenelle.

Son corps y étant rendu, le clergé, où était l'évêque, alla en bel ordre le recevoir jusques à la porte Médard, et rendu à Saint-Corentin, après lui avoir fait un solennel service, fut inhumé en une vieille tombe d'évêque élevée sous la voûte, en la chapelle de la Trinité (1), au haut de l'église, vis-à-vis la tombe de Gracien de Monceaux, du côté de l'évangile. Ladite tombe est fort antique, portant date de l'an mil deux cents. Etant ouverte, elle était par-dedans comme toute neuve et fraîche, comme si elle eût été faite depuis huit jours, et n'y avait aucun ossement ni cendre par-dedans. Si l'on vient ci-après à ouvrir ladite tombe, et trouvant des ossements que l'on prît pour reliques d'évêque, on se trompera de beaucoup, car ils seront d'un capitaine gascon, et n'y en a point d'autres; ce que je puis dire pour avoir vu ouvrir et fermer la tombe lors dudit enterrement; et combien que l'on fût assez disposé à lui faire de grands honneurs à ses funérailles, néanmoins ne le devait-on pas mettre dans un tombeau d'évêque; mais la grande amitié que lui portait notre évêque Charles de Liscoët fut cause qu'il ordonna qu'il y eût été mis, ce que le chapitre et le peuple même trouva incongru, icelui n'étant que capitaine d'un régiment de gens de pied, et qu'il y avait des places assez en un si grand temple où il eût pu être inhumé condignement à son mérite, encore qu'il fût bon gentilhomme, et tel que le sieur de Lestialla, gentilhomme bien moyenné, lui avait accordé

(1) Aujourd'hui la chapelle de la Victoire.

sa sœur en mariage, du consentement dudit évêque, qui était oncle de Lestialla (1).

Les assiégeants donc, bien assurés qu'il venait du secours aux assiégés, dont le gros se faisait à Hennebond, des garnisons de Vannes, de Pontivy, de Hennebond et autres du parti du duc de Mercœur, et ayant eu ordre du seigneur de Sourdéac de lever le siége, se retirèrent à contre-cœur de devant Douarnenez, et arrivèrent à Quimper avec le canon et le bagage. Le lendemain, de grand matin, ils partirent de Quimper secrètement, s'acheminèrent à grande traite vers Quimperlé, où ils pensaient trouver à l'improviste le secours, qui était conduit entre autre par le sieur de la Grandville, cinquième fils d'Aradon de Quinipily en Vannes, dont l'aîné était gouverneur; le second, nommé le sieur d'Aradon; le troisième, évêque de Vannes, nommé le sieur Du Plessis; le quatrième, nommé le sieur de Camors, qui tenait la campagne sans logements; le cinquième était le sieur de la Grandville (2), fort jeune seigneur, et qui avait aussi belles qualités de valeur, d'étude, de modestie, de diligence; bref, c'était le plus jeune de tous, et qui possédait seul le profit de tous ses frères.

(1) Nous avons vu dans le courant de ces mémoires que M. du Liscoët, évêque de Quimper, était beau-frère de M. Le Prestre de Lézonnet, Charles Le Heuc, sieur de Lestialla, avait épousé Jeanne de Jégado, leur nièce.

(2) Un autre d'Aradon, sieur de la Grandville, gouverneur de Hennebond pour la Ligue, a laissé des mémoires imprimés à la suite du second volume de l'histoire de Bretagne de Dom Taillandier. C'était un d[illegible] fr[illegible] d'Aradon.

Ce fut celui-là qui, au grand péril de lui et de toute sa troupe, se trouva au secours de Quimper assiégé par Lézonnet, comme a été dit ci-dessus. Il ne pouvait pas avoir plus de vingt-deux ans.

# Chapitre XLI.

## Combat de Quimerc'h (1).

Le baron de Mollac, avec ce qu'il pouvait avoir de Français et le régiment de Suisses, qui était de sept à huit cents hommes, par une très grande diligence, étant arrivé à Quimperlé, trouve que l'ennemi avait déplacé et pris le chemin à travers pays entre Quimperlé et le Faouët, et qu'il pouvait bien être vers Guiscriff ou Scaër, ce qui fit

(1) Kymerc'h ou Quimerc'h, ancienne bannière passée dans la maison de Tinteniac par le mariage de Françoise de Kymerc'h avec Pierre de Tinteniac, grand-père de celui dont il est question dans cet article, est situé près de Bannalec, sur le bord d'un étang, entouré d'une forêt, sur la gauche de la route de Bannalec à Quimperlé.



Ce fut celui-là qui, au grand péril de lui et de toute sa troupe, se trouva au secours de Quimper assiégé par Lézonnet, comme a été dit ci-dessus. Il ne pouvait pas avoir plus de vingt-deux ans.

# Chapitre XLI.

## Combat de Quimerc'h (1).

Le baron de Mollac, avec ce qu'il pouvait avoir de Français et le régiment de Suisses, qui était de sept à huit cents hommes, par une très grande diligence, étant arrivé à Quimperlé, trouve que l'ennemi avait déplacé et pris le chemin à travers pays entre Quimperlé et le Faouët, et qu'il pouvait bien être vers Guiscriff ou Scaër, ce qui fit

(1) Kymerc'h ou Quimerc'h, ancienne bannière passée dans la maison de Tinteniac par le mariage de Françoise de Kymerc'h avec Pierre de Tinteniac, grand-père de celui dont il est question dans cet article, est situé près de Bannalec, sur le bord d'un étang, entouré d'une forêt, sur la gauche de la route de Bannalec à Quimperlé.

au baron tourner tête. Cependant le sieur de la Grandville ayant appris par espions que l'ennemi le cherchait, vint le rencontrer à Kimerc'h. Les autres, de ce avertis, en furent fort aises, et s'y en vont avec une forte résolution de se bien frotter.

La rencontre fut donc en la rabine de Kimerc'h, vis-à-vis du château. Ceux de l'union, qu'on appelait, par un nom odieux, ligueurs, tinrent entre la rabine et ledit château, espérant en être favorisés, si besoin en était y avoir retraite, d'autant que le seigneur dudit château avait jusques alors tenu le même parti qu'eux, savoir celui du duc de Mercœur; et voulant s'assurer de cela, il leur fit faire réponse qu'il était neutre et ne se mêlerait ni pour les uns ni pour les autres, et n'ouvrirait sa maison à aucun (1); ce qui fâcha beaucoup les ligueurs, qui ne laissèrent néanmoins de bien faire et de mettre leurs espérances en leur valeur.

Ils attendirent donc en cette résolution l'ennemi, qui les venait trouver aussi allègrement au long de la rabine. A l'arrivée, la charge fut fort furieuse et sanglante, et s'acharnèrent si opiniâtrément les uns contre les autres, qu'après six heures de combat on jugeait que, depuis la bataille des Trente, il ne fut pas plus vigoureusement combattu. Le plus grand échec fut en un parc de genêt entre le château et le chemin, auquel, comme sur un théâtre, chacun parti joua sa tragédie au péril de son sang, plusieurs fois repoussant et plusieurs fois repoussé, tantôt battant et puis battu.

Le baron de Mollac n'oublia rien, comme étant le chef,

(1) Origine du juste-milieu.

tout dépendant de lui, étant brave et vaillant capitaine, se fourrant aux plus grands dangers, faisant devoir de capitaine et de soldat.

Si les Suisses eussent aussi bien fait que les Français, le combat n'eût pas tant duré ; mais la charge était si chaude qu'ils ne voulaient que difficilement saisir la haie ; cependant le capitaine Erlac, avec une partie des siens, fit fort bien. Ceux de la Grandville n'en faisaient pas moins, que bien à propos rafraîchissaient les leurs à mesure qu'il en était besoin; et ledit Grandville, monté sur un grison bien maniable, se faisait remarquer par-dessus tous les autres, même en cette mêlée, jusques à ce que, chargeant les Suisses, pensant les rompre, il fut atteint d'un coup de pique au défaut de la cuirasse, dans les flancs, duquel coup il fut abattu de cheval et tué sur la place, qui fut le seul de marque qui en mourut de leur parti, mais ce seul équivalait bien un grand nombre d'autres. Il fut fort regretté, même des ennemis et de tous ceux qui les connaissaient pour l'avoir vu ou de réputation. Aussi était-il beaucoup recommandable, et avait-il de belles qualités et plus que son âge ne portait.

Ceux de cette ville de Quimper plaignirent sa mort et avec raison. Sans lui, qui arriva avec un secours fort à propos, Lézonnet se serait emparé de la ville au détriment de plusieurs ; et encore qu'ils eussent changé de parti depuis, si ne laissèrent-ils pas de le regretter.

Le sieur de Lestialla, qui était de la compag[illegible]ron de Mollac, se saisit de son cheval, qui étai[illegible] nous avons dit un peu auparavant. [illegible] butin qu'au combat ; aussi ne fut-il [illegible]

des royaux y moururent les sieurs de Kersalaun, jeune, à marier, et Beaulieu, capitaine d'une compagnie de gens de pied, et plusieurs autres gentilshommes du pays et soldats, desquels je n'ai pas ouï les noms, mais plus de Suisses que d'autres, qui furent furieusement chargés dedans ledit parc, lorsque le sieur de la Grandville y fut tué. N'ayant d'autre haie que leurs piques, leur capitaine Erlac y fut blessé en une jambe, dont il guérit peu après. Le baron de Mollac y fut aussi atteint dans un pied d'une légère blessure.

Le seigneur de Kimerc'h (1), qui porte le surnom de Tinteniac, étant au haut d'une tour de son château de Kimerc'h, jugeait des coups en sûreté, car il voyait tout ce qui se passait mieux que s'il eût été du combat, n'étant pas plus éloigné que la portée de l'arquebuse. Le nombre fut grand d'une et d'autre partie, mais plus grand du côté des royaux; toutefois la perte fut plus grande de l'autre par la perte du sieur de la Grandville leur chef. Aussi était-il impossible qu'il n'y eût beaucoup de sang répandu en six heures de combat d'une telle animosité que l'on n'en pouvait voir de pareille. Voilà en somme la ruineuse rencontre de Quimerc'h.

(1) Il se nommait Michel Colomban de Tinteniac.

# Chapitre XLII.

**Découverte remarquable faite au château de Brest. Traité du duc de Mercœur avec le Roi.**

Environ ce temps, le sieur de Sourdéac fit refaire une vieille tour du château de Brest, depuis les fondements, dans lesquels il fut trouvé une platine de cuivre, ronde, grande comme une grande assiette, en forme de médaille antique, en laquelle était écrite d'un côté *Julii Cæsaris*, et de l'autre était gravée son effigie. Ledit sieur de Sourdéac la fit remettre de rechef aux fondements de la nouvelle tour, avec une autre platine toute d'argent, en laq
il fit graver le nom du roi Henri IV et le sien, avec ses
lités et l'année. Il semble qu'il eût mieux fait de
aussi de cuivre, qui est le métal qui se défi
temps et se gâte moins en terre; et puis p

nir, dans les siècles suivants, si elle était trouvée entière, à cause de son prix, ne serait pas rendue, si ceux qui la trouveraient la pouvaient cacher.

En cette même année 1597, le roi, qui s'était, dès l'année 1594, déclaré catholique, apostolique et romain, pour parvenir au royaume, se voyant déchargé d'autres affaires, et qu'il n'y avait plus que le duc de Mercœur qui fût sous les armes en Bretagne contre lui qui ne voulait accepter de lui aucune condition, quoique bien avantageuse, car il lui offrait, outre la continuation de son gouvernement de Bretagne, la main levée de la confiscation ancienne du bien de Penthièvres, il se résolut de le mener à la raison sans lui rien donner, et vint avec une grosse armée pour devoir assiéger Nantes, où ledit sieur de Mercœur avait sa principale retraite. Son avant-garde était déjà bien avancée sur la frontière de la province, et ledit roi jusques à Angers. Le duc, ne se fiant pas trop aux Nantais, qu'il connaissait désireux de la paix et très ennuyés de la guerre, commença à s'étonner et se repentir d'avoir si tard pensé à ses affaires et négligé les bonnes offres que le roi lui avait fait faire, qu'il n'était plus en temps de prétendre, mais seulement essayer s'il pourrait obtenir liberté de sa personne et de son bagage.

Il envoie donc la duchesse de Mercœur, avec sa fille, âgée de six à sept ans, seule héritière, trouver le roi à Angers. La capitulation fut que ledit duc se retirerait de Nantes avec tous les siens dans peu de jours, en ses terres de Lamballe, Montcontour et Guingamp, le gouvernement de la province demeurant en la disposition de sa majesté, et en outre que ladite fille épouserait le fils naturel de sa ma-

jesté, auquel il donnait pour héritage le duché de Vendôme et le faisait gouverneur de Bretagne. Il en fallut passer par là, encore que ce leur fût un grand crève-cœur que leur fille héritière épousât un bâtard, qui méritait bien un prince du sang, même peu souvent les rois ont-ils fait une plus riche fortune et si riche mariage. L'enfant donc fut gardé, et la mère avec le reste de son train se retirèrent comme dit est en leurs terres, et le roi vint à Nantes, où on lui fit de grandes fêtes; de là à Rennes, où, pour sa bienvenue, il dit au parlement et aux habitants qu'il leur rapportait les bonnes nouvelles de la paix tout le premier, comme à ses bons et fidèles sujets et serviteurs, ce qu'il n'avait voulu déclarer aux Nantais.

Ainsi il y eut fin à la guerre, qui commença à s'éclore en 1585 et finit en 1597.

Par le traité de paix, dans lequel était aussi compris le roi d'Espagne, qui tenait plusieurs bonnes places, comme Calais en Picardie, Dourlans, La Capelle, Le Châtelet, et en Bretagne Blayet, qu'ils (les Espagnols) avaient fortifiées d'une étrange façon, furent rendues au roi, et les garnisons étrangères se retirèrent.

Quant à Cambray, que le roi insista fort lui devoir être rendue comme les autres, il n'y sut parvenir, et demeura au roi d'Espagne pour tout l'intérêt du roi de France, d'autant que c'était une ville de l'empire.

Le roi étant à Rennes, fit entendre les grands frais qu'il avait été obligé de faire, emmenant une grosse armée en Bretagne pour contraindre le duc de Mercœur à [illegible], et qu'il était raisonnable que le pays le remb[illegible] états lui accordèrent huit cent mille écu[illegible]

quatre ans, savoir : deux cent mille écus par chacun an, qui furent levés et payés, outre fournir vaisseaux et victuailles aux Espagnols qui étaient dans la province, et principalement au fort de Blavet, pour se retirer en Espagne, et ordonna que ledit fort serait démoli, ce qui fut fait.

Pendant que le roi séjournait à Rennes, le seigneur de Chiverny, ayant en surnom Hurault, chancelier de France, y décéda, et en sa place le roi établit le sieur de Bellièvre, ancien conseiller d'état, qui avait fait de bons et grands services à sa majesté et à ses devanciers rois, lequel étant informé que quelques-uns des plus éminents de la cour et parlement de Rennes, pendant la guerre, découvraient les affaires et desseins de Bretagne au seigneur duc de Mercœur, quand il le vint saluer, on dit qu'il usa de ces termes hauts : Défaites-vous de vos états, je le vous permets, car je ne veux plus me servir de vous ; ce qui mit partie de ces messieurs du parlement, qui étaient les coupables, en grand étonnement, qui ne croyaient pas leurs ruses découvertes. Cependant ils firent tant par leurs sollicitations qu'ils demeurèrent, avec bien de la peine et par l'entremise des personnes qui pouvaient le plus, auprès de sa majesté.

# Chapitre XLIII.

## De plusieurs choses avenues à cause et pendant la guerre.

Il sera ici remarqué en passant que, pendant cette guerre, après la mort de Henri de Valois, troisième du nom, qui fut tué au milieu de son armée de trente mille hommes, à Saint-Cloud, proche Paris, Henri de Bourbon, roi de Navarre, qui était en la même armée, comme le plus proche de la couronne en ligne masculine, car le défunt n'avait pas d'enfants, se fit proclamer roi de France et de Navarre en l'armée, et se fit prêter le serment par les grands et noblesse de ladite armée, espérant continuer le siége de Paris, commencé depuis cinq à six jours. Mais voyant que son armée se dissipait, et les catholiques ne voulant lui porter obéissance, ni le reconnaître pour roi, parce qu'il était de la religion

calviniste, qu'on appelait huguenote, et l'avait toujours été depuis le berceau, y ayant toujours été nourri par sa mère reine de Navarre, support de ladite secte, se retiraient tous les jours à grandes troupes aux catholiques ou ligueurs, ce qui lui fit lever le siége devant Paris.

Or, les nouvelles de la mort du roi Henri III venues aux oreilles des peuples dirent que, pour la même raison que ledit Bourbon n'était pas catholique, et qu'on craignait qu'étant une fois reconnu roi, il réduirait le royaume de France comme celui d'Angleterre, d'Écosse et Dannemarck, se rendirent forts à ce qu'il ne fût reconnu, et de fait il y eut de grands tumultes jusques à ce que les cours de parlement se divisèrent, de manière que les villes étant du parti des princes, le parlement de Paris se divisa si bien que les catholiques demeurèrent à Paris, les hérétiques et politiques à Tours; celui de Rouen pour le roi à Caen; celui de Bretagne pour les catholiques à Nantes.

Chacun faisait du pis qu'il pouvait à ceux de son contraire parti. C'était crime de lèse-majesté, s'il faut ainsi dire, aux Romains d'aller plaider à Nantes et à leurs adhérents, semblaient ceux-là suspects d'hérésie, qui sans contrainte se pourvoyaient volontairement à Rennes (1). L'un parti était abominable à l'autre, et sous cette haine on en pendait de l'une et de l'autre part par arrêts de leurs parle-

(1) Nous avons eu occasion, dans la préface, de faire l'historique de la belle et sage conduite du parlement de Bretagne à Rennes. Celui dont parle ici le chanoine Moreau n'était qu'une ombre de parlement créé par le duc de Mercœur pour l'opposer à celui de Rennes.

ments. Mais la paix les rassemble de rechef en leurs anciens états, quant aux personnes et non pour les volontés, car si quelqu'un avait reçu quelque perte par le parti de l'autre, il ne pouvait regarder que d'un mauvais œil ceux qui avaient été dudit parti, et s'entrepoursuivaient non-seulement avec injures, mais, se trouvant à l'écart, à bons coups de pieds et de poings, et surtout étaient insolents ceux du parti du roi à l'endroit des autres, pensant à leur avis y être soutenus, et par grande rage les appelaient maudits ligueurs et traîtres au roi, et les autres leur rendaient le change promptement, disant : Chiens d'hérétiques, traîtres à Dieu et à sa foi, le roi nous a avoués en ce que nous avons fait, et s'est même rendu de notre parti et a quitté le vôtre.

Il y avait grande combustion en plusieurs des parlements, de tout quoi le roi en étant informé, leur mande assez secrètement qu'ils eussent à s'accommoder s'ils étaient sages, ou qu'il les accommoderait lui-même à leurs dépens, disant outre : Ventre saintgris, c'était son jurement, j'ai bien oublié toutes les injures qui m'ont été faites, et ai reçu mon peuple, tant rebelles que autres, en amitié ; et vous, qui n'êtes que mes serviteurs, vous ne vivez pas en patience les uns avec les autres ! prenez garde que je n'entende plus parler. Ces paroles retinrent les plus échauffés.

L'année de la paix en Bretagne, qui fut l'année 1597, la cherté des vivres fut fort grande en Bretagne, et vendue la pipe de froment quarante-deux écus, la de seigle trente écus, et ainsi au prorata les grains ; qui fut cause qu'un grand nombre peuple, tant à la ville qu'aux champs, pu

coup, et bonne partie moururent de nécessités, sans qu'il y eût moyen de les soulager, à cause de la ruine générale et la dépopulation des champs par les gens de guerre; et fut la misère si grande ès quatre années (1) quinze, seize, dix-sept, dix-huit, par les quatre fléaux de Dieu, par lesquels il châtie son peuple contre lequel il est irrité, guerre, peste, famine et bêtes farouches, que tous quatre s'entresuivirent pendant le cours de quatre années, comme étant subordonnés à la désolation des hommes. La guerre apporta la famine, puis la peste à ce qui échappait à la cruauté des soldats, ou plutôt des brigands, devant lesquels quelques-uns pouvaient échapper et se cacher en quelques haies ou garennes, mais contre la faim il n'y avait pas de fuite, car personne n'avait la liberté d'aller à la maison, où il n'eût trouvé que les murailles, le tout étant emporté par les gens de guerre, si bien que les pauvres gens n'avaient pour retraites que les buissons où ils languissaient pour quelques jours, mangeant de la vinette (2) et autres herbages aigrets, et même n'avaient moyen de faire aucun feu crainte d'être découverts par l'indice de la fumée, et ainsi mouraient dedans les parcs et fossés, où les loups les trouvant morts s'accoutumèrent si bien à la chair humaine que, dans la suite, pendant l'espace de sept à huit ans, ils attaquèrent les hommes étant même armés, et

(1) 1595, 1596, 1597, 1598. En 1595, les pluies furent si abondantes qu'elles détruisirent les moissons; ce fut le commencement de la famine qui engendra une partie des autres maux ci-relatés.

(2) C'est ainsi qu'on appelait autrefois l'oseille sauvage.

personne n'osait aller seul. Quant aux femmes et enfants, il les fallait enfermer dedans les maisons, car si quelqu'un ouvrait les portes, il était le plus souvent happé jusques dans la maison; et s'est trouvé plusieurs femmes, au sortir auprès de leurs portes pour faire de l'eau, avoir eu la gorge coupée sans pouvoir crier à leurs maris, qui n'étaient qu'à trois pas d'elles, même en plein jour.

Pendant cette cruelle famine, en quelques endroits aux champs, les uns faisaient bouillir avec de la vinette des orties et alongeaient leur chétive vie de quelques jours, les autres mangeaient lesdites herbes toutes crues, et d'autres mangeaient de la graine de lin, qui leur donnait une puanteur d'haleine qu'on sentait de huit à dix pas, après quoi ils venaient à enfler par tout le corps, et de cette enflure peu échappaient qui ne mourussent. On ne trouvait autre chose dans les fossés et par les chemins que morts de faim, partie ayant encore la vinette ou graine de lin dans la bouche, partie déjà mangés des loups, et les autres tous entiers jusques à la nuit, qu'ils servaient de pâture sans qu'ils eussent d'autre sépulture.

D'autant qu'il n'y avait aucun bétail, soit de labeur ou autre, et pour dire, en un mot, bêtes ni oiseaux domestiques, ceux qui pouvaient se sauver à la proximité de quelques villes et fortes maisons, et qui pouvaient recevoir en prêt ou autrement de leurs seigneurs ou amis quelques boisseaux de blé, quel qu'il fût, s'assemblaient, si faire se pouvait, trois ou [illegible] ou moins, et s'attachaient de nuit à la charru[illegible] de bœufs et de chevaux; semaien[illegible] espérance que Dieu leu[illegible]

pour le moins trouver cela à la moisson. Les autres mettaient le feu en quelques landes ou genêts, et quelques nuits après jetaient leurs semences sur cette terre sans aucun labourage, et s'en trouvèrent qui recueillirent de bon seigle et en abondance l'année de la paix, sans laquelle ils n'auraient pas travaillé pour eux.

Cette grande pauvreté aux champs était cause de celle des villes, qui fourmillaient de pauvres qui s'y jetaient de toute part, en si grand nombre qu'il était impossible d'y subvenir à tous, de manière qu'il était nécessaire tôt ou tard qu'ils mourussent pauvrement, et principalement en hiver, étant mal nourris, presque tout nus, fors quelques drapeaux pour couvrir leur honte; sans logements ni couvertures que les étaux, et où ils trouvaient des fumiers ils s'enterraient dedans comme pourceaux, où toutefois ils n'étaient guère de temps qu'ils n'enflassent fort gros avec une couleur jaune qui les faisait incontinent mourir.

Il est impossible de rapporter par écrit toutes les pauvretés que nous avons vues et souffertes en Cornouaille, et s'il était possible de les pouvoir raconter, on les estimerait des fables et non des vérités, et à peine peut-on dire laquelle desdites quatre persécutions aurait plus affligé le pays; et combien qu'il semblerait peut-être que celle des loups était plus évitable, parce qu'ils n'étaient en si grand nombre, néanmoins c'est chose horrible à réciter ce qu'ils faisaient de maux.

Dès le commencement de leur furieux ravage, ils ne laissèrent dans les villages aucuns chiens, comme si par leur instinct naturel ils eussent projeté qu'ayant tué les gardes

qui sont les chiens, ils auraient bon marché des choses gardées; et avaient cette finesse que quand il y avait quelques mauvais chiens en un village et de défense, ils fussent venus en bande vers le village, et se fût l'un d'eux avancé jusques à bien près de la maison. Les autres demeuraient un peu cachés derrière comme en embuscade; celui qui s'était avancé, se sentant découvert par le chien et suivi, se retirait d'où il était venu, jusques à ce qu'il l'eût attiré aux embûches, et lors tous ensemble se ruaient sur le chien et le mettaient en pièces.

Telles ruses de ces bêtes sont à peu près semblables à celles de la guerre, et mirent dans l'esprit du simple peuple une opinion que ce n'étaient pas loups naturels, mais que c'étaient des soldats déjà morts qui étaient ressuscités en forme de loups, pour, par la permission de Dieu, affliger les vivants et les morts, et communément, parmi le menu peuple, les appelaient-ils en leur breton, *tut-bleis*, c'est-à-dire *gens-loups*; ou que c'étaient des sorciers en ce pays comme en plusieurs autres contrées de la France.

Cette dernière raison n'eût été hors de propos, attendu que les plus graves auteurs disent que les sorciers sont des antropophages ou mangeurs de chair humaine, et surtout de la chair des petits enfants sans baptême. Ainsi ces cruels animaux, combien qu'ils assaillissent indifféremment tout âge et sexe les trouvant à leur commodité, néanmoins ils poursuivaient avec plus grande fureur une femme grosse qu'une autre, à laquelle ils fendaient le ventre en un instant et lui tiraient le fruit, laissant la pauvre femme toute [illegible] s'ils n'avaient pas le loisir de manger la mère

Une honnête femme de Kerfeuntum, pressée d'accoucher, un certain jour de marché, sortant par la porte Bihan, à dix ou douze pas de la porte, fut en plein jour éventrée, et son enfant tiré et emporté, et cependant il y avait du monde après et devant. Ceux de devant ne virent rien, parce qu'elle ne jeta aucun cri ; ceux du derrière qui virent ne surent être assez à temps, tant cela fut expédié bien promptement par un seul loup.

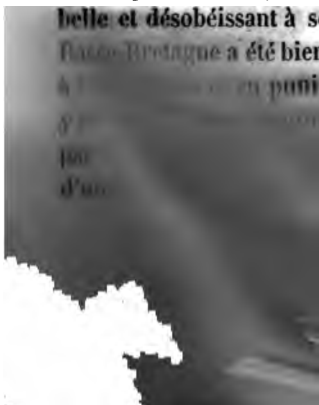
La paix faite, les portes de la ville ( Quimper ) demeuraient ouvertes et les loups se promenaient toutes les nuits par la ville jusques au matin, et aux jours de marchés les venderesses de pains et autres regrattières qui se levaient matin pour prendre leurs places les ont souvent trouvés autour du Chastel et ailleurs, et emportaient la plupart des chiens qu'ils trouvaient la nuit sur la rue. La nuit, ils blessaient plusieurs personnes sur la rue au milieu de la ville, et sans le secours et cri que l'on faisait criant au loup, ils les eussent mangés. Ils avaient cette finesse de prendre toujours à la gorge, si faire se pouvait, pour les empêcher de crier, et s'ils avaient loisir, ils savaient dépouiller sans endommager les habits ni leurs chemises même, qu'on trouvait tout entiers auprès des ossements des dévorés, qui augmentait de plus en plus l'erreur des simples de dire que ce n'étaient point loups naturels, mais loups-garous ou soldats, ou sorciers transformés.

Après ce troisième fléau s'ensuivit la peste, qui était le quatrième, qui fut l'année 1598, un an après la paix, qui commença par les plus pauvres ; mais enfin elle attaqua, sans exception de personnes, aussi bien aux ri-

ches qu'aux pauvres, et en moururent les plus huppés. Il me souvient avoir vu le plus riche marchand de la ville, nommé Bastien Lagadec, quelqu'un lui demandant un jour s'il ne craignait pas la peste, répondit que non, et que c'était la maladie des gueux, et en mourut cependant avec sept ou huit autres de sa maison dans dix ou quinze jours après de ladite maladie, enfants et serviteurs, nonobstant tous remèdes qu'on leur pût appliquer. Cette peste fut celle qui mit la dernière main, comme l'on dit, à la désolation des hommes, et dura depuis le mois de mai jusques au mois de décembre, avec un terrible dégât, car peu en resta qui n'en fut atteint, et peu des atteints qui n'en mourut.

Au commencement, on voulut y apporter quelque remède et police en assignant certaines maisons hors la ville pour les malades, en lieux écartés, mais le nombre en vint enfin si grand qu'il fut impossible; cachaient leur maladie tant qu'ils pouvaient, et allaient parmi les sains pêle-mêle, et bien souvent arrivait que s'il y avait trois ou quatre ensemble, l'un ou plusieurs se trouvaient frappés, de quoi les autres ne prenaient aucune crainte, ainsi le sollicitaient seulement de se retirer et chercher remède s'il était possible.

Ces quatre fléaux, desquels Dieu menaça son peuple rebelle et désobéissant à ses commandements, cette pauvre Basse-Bretagne a été bien désolée depuis l'an 1594 jusques à ... en puni... les péchés des hommes, qui ... vait plus prier Dieu que ... acun si à son aise



Ils étaient persuadés qu'ils ne pussent jamais avoir nécessité. Et pour parler un peu de chaque état en particulier, la noblesse y était si dissolue en toutes sortes de vices et débordements, que du plus petit jusques au plus grand, du maître jusques à ses simples valets, se réputaient efféminés et sans courage s'ils n'ornaient leur langage de tous les genres de blasphêmes qu'ils se fussent pu aviser, de sang, de mort, de tête et des plus exécrables qu'ils pouvaient trouver; même celui qui savait le plus habilement jurer par tous les membres, bien renier et massacrer, était réputé bon gentilhomme, d'honneur et de courage, brave et galant, et à celui-là ne fallait pas se frotter sans se ressentir; de plus l'ivrognerie et confusion régnaient parmi la noblesse, d'une si grande fureur que cela faisait horreur de voir ainsi prodiguer les biens que Dieu donnait aux hommes pour leur usage; car lorsqu'ils s'entrehantaient aux villes et bourgs, les uns chez les autres, il fallait faire état de tant boire que toute la compagnie ou partie demeurassent sur le carreau, sans jugement, comme bêtes brutes, et on réputait pour habile homme et digne de louange qui mettait son homme par terre à coups de verre. Telles débauches engendraient souvent des querelles, qui enfantaient des meurtres sur-le-champ, comme on voyait presque tous les jours par expérience, et je puis bien dire avec vérité avoir vu depuis vingt-huit à trente ans plus de quatorze à quinze meurtres de gentilshommes de cette basse Cornouaille, tous chefs de maisons, sans comprendre plusieurs autres de moindre qualité, comme cadets, serviteurs et semblables; autant peut-on dire de tous les autres vices.

Quant à l'état ecclésiastique, il ne se portait guère mieux,

car l'ambition, l'avarice, le luxe y régnaient tellement que la piété requise y était grandement refroidie. Accumulation de bénéfices sur bénéfices, voire même incompatibles ; des sept, huit, douze cures à la fois, tenues, profitées par un seul homme, et tant plus tant mieux. C'était à qui en pouvait avoir, sans beaucoup se soucier des services et charges, pourvu qu'ils se fissent paraître magnifiques en banquets, équipages et autres vaines parades pour tenir le premier rang ; en rien plus sobres de bouche que les séculiers, sans en dire davantage.

Et pour le regard du tiers état, et entre autre de la populace, encore que soit la vocation la plus innocente si on la compare aux deux autres, néanmoins la longue paix de laquelle ils avaient joui l'espace de plus de deux cents ans les avait mis si à leur aise qu'ils méconnaissaient leur condition, et se trouvaient plusieurs d'eux et mieux logés et ameublés que beaucoup d'autres de qualités plus relevées, leurs ménages bien complets, garnis entre autres de quantité de grandes tasses ou hanaps d'argent doré et choses semblables qui les rendaient si superbes et arrogants qu'ils ne respiraient autre chose qu'une révolte contre la noblesse et tous autres qui n'étaient de leur qualité ; ce qu'ils eussent faits, s'ils eussent trouvé un chef pour les conduire ; ce qu'ils voulurent effectuer plusieurs fois au commencement de cette guerre, qui leur fut permis de lever les armes en intention qu'ils eussent empêché au parti contraire les passages et ravages, selon leur possible. Mais on voyait à travers tout cela leurs mauvaises inclinations, qui était de tuer tous les autres, à la réserve des paysans comme eux, et de fait ils en firent mourir pl

en cette Cornouaille, même ceux qui les conduisaient, leurs capitaines. De quoi cependant ils furent châtiés en plusieurs rencontres, où ils furent défaits par les gens de guerre, comme à Carhaix, au Faou, au Granec, à Pont-Croix et à Saint-Germain-Plougastel et autres lieux, ainsi que nous l'avons dit ci-devant; et pour un gentilhomme ou soldat qu'ils tuaient, ils en perdaient plus de cent des leurs, ce qui leur abattit tellement le courage qu'ils furent rendus aussi doux qu'agneaux.

Les péchés du peuple étant donc parvenus au comble, Dieu suscita les traits de son courroux sur son peuple par ces quatre fléaux, en faisant un exemplaire châtiment *in virga ferrea*, en fit aussi un monde nouveau en petit nombre, comme seulement un séminaire du futur, avec tant de désolations que telle paroisse où il y avait avant la guerre plus de douze cents communiants à Pâques, sans comprendre plus d'autant d'enfants qui n'avaient encore atteint l'âge compétent, et l'année de la paix, qui fut, comme nous l'avons dit, en 1597, il ne se trouvait pas douze communiants; et ainsi par toutes les paroisses, entre autres celles qui étaient éloignées des villes et places de retraite, dans lesquelles il y avait moyen de se retirer.

Je dirai aussi qu'il semble que Dieu permit, pour plus grand châtiment, que la populace auteur de cette ville de Quimper, trois à quatre lieues à la ronde, fut aveuglée, laquelle dès le commencement de la guerre avait rendu à la ville, chacun chez ses amis, tout ce qu'ils avaient de plus précieux meubles portatifs, pour les conserver des ravages; mais le bruit s'étant répandu que le maréchal d'Aumont venait l'assiéger, chacun tira ce qu'il avait chez soi,

ne voulant le laisser en proie aux Français, Anglais de l'armée dudit maréchal. Ce fut leur perte, car s'ils eussent pu réserver ce qu'ils avaient en ville, ils eussent eu de quoi se remettre après la guerre aisément. Ils faisaient leur compte que si la ville était assiégée, elle serait aisément prise et saccagée, et tout ce qui serait trouvé, ne considérant pas qu'il y avait dedans grand nombre d'habitants riches qui ne voulaient pas perdre, et en passeraient plutôt par une honorable composition que de s'opiniâtrer à une totale ruine de biens et d'honneurs et vie, d'autant plus qu'il n'y avait nombre de garnison qui pût empêcher les habitants en temps et lieu de pourvoir à leur sûreté; et puis ceux de l'intelligence, quoiqu'ils fussent du parti contraire, et qu'ils désirassent la reddition de la ville, c'était néanmoins à condition qu'aucuns des habitants ne reçussent outrages en leurs personnes et biens.

Ces paysans étant ainsi occupés à rapporter chacun en sa maison ce qu'ils avaient en la ville à la plus grande diligence qu'ils pouvaient, l'armée ennemie, conduite par le sieur maréchal, qui vint fondre sur Quimper, le 9 octobre 1594, où ils ne furent que trois jours, que la ville ne se rendît sans aucune insolence ni perte, après quoi toute l'armée s'étendit par tout le pays d'alentour et ne laissa chez le bonhomme que ce qui était trop chaud ou trop pesant; qui fut une inestimable perte, et eût encore été plus grande si les pauvres villageois eussent eu loisir de transporter le reste de ladite ville, car la ville était si chargée de leurs hardes qu'il n'y avait d'église ni chapelle qui n'en fussent chargées. L'église Saint-Corentin, quoique grande, était si remplie de beaux et grands

coffres, que la procession ne pouvait passer que seul à seul depuis le haut jusques au bas, et n'y avait que le chœur de vide; au Guéodet et Cordeliers tout autant. Voilà comme cette pauvre populace, par je ne sais quelle destinée, retirèrent tous leurs meubles pour les donner en proie, en leurs campagnes, à l'ennemi.

Dorénavant la basse Cornouaille alla de mal en pis les années suivantes, car les champs étant dépouillés de tous moyens, et de plus en plus ravagés par La Fontenelle les autres années, elle fut réduite à telle extrémité que fort peu de gens demeurèrent en vie, et n'ayant ni cheval, ni bœufs; lorsqu'ils pouvaient avoir quelques morceaux de blé en prêt ou autrement, ils s'attachaient de nuit à la charrue pour le semer, en espérant d'avoir quelque chose l'année prochaine. Je dis la nuit, car le jour ils ne paraissaient pas plus que hiboux, et se tenaient cachés dans les taillis et genêts comme les bêtes sauvages. Et arrivait que les pauvres gens se trouvaient frustrés de leur attente à la moisson, et ils ne recueillaient pas ce qu'ils avaient semé, car le soldat, ou le faisait manger en herbe, ou devant même qu'il fût mûr du tout, l'enlevait ou le gâtait afin qu'il ne servît qu'à eux.

Mais que sert de s'aviser d'éclairer par le menu les misères de ce pauvre canton, chose autant impossible que de prendre la lune, comme on dit, avec les dents; et semble, comme je le crois, que, pour punition de nos péchés, Dieu nous a réservé en son entier ce pays jusques à la fin de cette maudite guerre, pour en récompense nous punir au triple de toutes les autres parties comme l'ayant bien mérité et davantage. Ceux qui viendront après n'en croiront

rien ou peu, et penseront plutôt que ce sont des fables que des vérités; et cependant nous les avons vues de nos yeux, ouïes de nos oreilles, et expérimentées à notre grand dommage.

L'an mil cinq cent quatre-vingt-quinze, la maison épiscopale fut brûlée, qui donne sur la place Saint-Corentin, par la négligence d'un laquais couché en la fénerie, où il avait porté de la chandelle, qu'il attacha contre un pilier; s'endormit laissant ladite chandelle allumée, qui tomba dedans le foin et brûla ce beau logis, qu'avait fait bâtir le grand et célèbre évêque Bertrand de Rosmadec (1).

Quelques-uns disent que ce fut un juste jugement de Dieu, d'autant, disent-ils, qu'il y avait cette nuit-là bal à l'évêché, au grand logis de Rohan, auquel lieu était présent l'évêque. Il fut impossible d'éteindre le feu que le tout ne fût brûlé; et si l'église eût été combustible, elle courait aussi fortune.

Environ le même temps, l'an 1599, il courut un grand

(1) La partie de l'évêché qui touchait à la cathédrale fut construite par Bertrand de Rosmadec, et fut rebâtie par M. Le Prestre de Lézonnet, nommé évêque en 1614.

La tour où se trouve le grand escalier, la chapelle, et probablement la chambre épiscopale, nous montrent ce que pouvait être *le grand logis de Rohan*, sur une partie des débris duquel M. Conen de St.-Luc, mort évêque de Quimper en 1790, avait fait bâtir l'aile située au midi.

Claude de Rohan fut interdit pour ses prodigalités dans la construction de l'édifice qui fut brûlé.

Charles du Liscoët, dont il est souvent mention dans ces mémoires, était évêque de Quimper en 1595.

bruit qui, en peu de temps, s'épandit d'une merveilleuse vitesse par toute l'Europe, que l'antechrist était né en Babylone, et que déjà les Juifs en tous pays s'avançaient pour l'aller recevoir et reconnaître pour leur Messie. Ces nouvelles vinrent d'Italie et d'Allemagne, passant jusques en Espagne, Angleterre, et en tous les autres royaumes d'occident, ce qui troubla beaucoup les peuples même les plus avisés, et encore que plusieurs doctes ni ajoutassent pas foi, disant que tous les signes prédits par les écritures devoir précéder son avènement n'étaient encore accomplis, et entre autres que l'empire romain n'était encore du tout aboli, ce qui était, disaient-ils, nécessaire, avec quelques autres raisons. Les autres disaient que quant aux signes pour la plupart de notre connaissance étaient déjà arrivés, et que pour le regard des autres ils pouvaient avoir été en d'autres régions, quoique nous ne les avions vus ni ouïs, et pour l'empire romain c'est si peu de chose, égard à ce qu'il a été autrefois, qu'il ne mérite le nom d'empire; joint que l'on pourrait se tromper en l'intelligence ou interprétation de ce passage; qu'il y a plusieurs siècles, et dès la primitive église, que les plus doctes et pieux ont cru humainement l'antechrist être proche, les uns le croyant même venu à cause des grandes persécutions qu'ils voyaient et expérimentaient tous être faites aux chrétiens; les autres pour quelques signes qu'ils voyaient en l'air, soit feux, ou éclipses, ou tremblements de terre. L'on croyait pour lors le jugement être proche; bref, que c'est chose certaine qu'il viendra, combien que le temps en soit incertain, et vaut mieux se référer à la volonté de Dieu que sur ces raisons des signes non accomplis s'opiniâtrer

en son propre sens ; que les Juifs, qui avaient, ou qui pouvaient avoir plus spéciales connaissances de l'avènement du fils de Dieu, vrai Messie tant prêché en leur loi, par leur opiniâtreté se sont bien trompés ne le voulant avouer, le voyant de leurs propres yeux, lui et ses œuvres plus qu'admirables. Chacun était ainsi ému, les uns disant telle nouvelle pouvoir être vraie, les autres n'en croyant du tout rien, et le bruit alla si avant qu'il fallut que le roi Henri IV lors régnant, par édit exprès fit défense.......

NOTA. Notre respect pour le texte du manuscrit que nous publions nous a empêché de terminer nous-mêmes la dernière phrase, qui n'y est point achevée. Au reste, nous n'avons point trouvé l'édit de Henri IV qui défendait de parler de la fin du monde.

FIN.

# TABLE.

FIN DE LA TABLE.

